UN MANUEL POUR ENSEIGNER LES DROITS DES ENFANTS

COLEGA

Bureau de Genève pour l'Education aux Droits de l'Homme

JEUNE AGE 11-16 ans

COLEGA

« Ce livre pratique et divertissant est un merveilleux outil au service des enfants, jeunes et adultes et je suis très reconnaissante à GO-HRE pour l'avoir produit. J'espère qu'il pourra servir à un grand nombre de personnes et ainsi contribuer à la promotion, au respect et à la mise en œuvre de tous les droits de l'homme. »

Claire de Lavernette
Présidente de l' ONG « Liaison Working Group
on Human Rights Education and Learning »

Genève, Suisse
2017

COLEGA

UN MANUEL POUR ENSEIGNER LES DROITS DES ENFANTS

JEUNES
11 - 16 ans

Bureau de Genève pour
l'Education aux droits de l'homme

En tant que facilitateurs et enseignants travaillant avec les jeunes, vous pouvez adapter le contenu de ce manuel à votre propre culture et situation. Cependant, ce manuel doit être utilisé dans son intégralité. *Aucune leçon ne doit être supprimée ou modifiée par rapport à l'objectif d'origine.* Vous devez vous familiariser avec la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi qu'avec la Convention relative aux droits de l'enfant, les deux sont incluses à la fin de ce manuel.

En portugais et en espagnol, « colega » signifie collègue, ami, copain ou compagnon. C'est un mot qui, partout, semble amical et attrayant lorsqu'il est lu ou prononcé par des personnes, même si le mot ne fait pas partie de leur langue.

Le caractère chinois pour « colega » (同事) exprime l'idée de personnes ensemble et en harmonie. C'est l'espoir de ce manuel. **Colega** invite tout le monde main dans la main à embrasser une culture universelle des droits de l'homme.

Copyright ©2021 par Intellectual Reserve, Inc.
Tous droits réservés.

Publié par le Bureau de l'éducation aux droits de l'homme de Genève , www.go-hre.org .

Correspondance relative à cette publication, à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de celle-ci doit être adressée à :
Bureau de Genève pour l'éducation aux droits de l'homme
Courriel: Learninghumanrights@gmail.com

Édition Française, version 1.7

Avril 2021

CONTENU

INTRODUCTION

PRÉFACE ET APERÇU 7

LEÇONS

Y -1, Nés libres 12

Y -2, J'ai des droits 27

Y -3, Est-ce une discrimination ? 47

Y -4, La Famille, une belle chose 61

Y-5, L'amour au foyer 75

Y-6, Je peux choisir ! 88

Y-7, Libre d'apprendre, parler en toute sécurité 102

Y-8, Mon droit d'être moi 122

Y-9, le travail des Enfants est injuste ! 146

Y-10, J'ai le droit d'aller à l'école 174

BOÎTE À OUTILS DES FACILITATEURS 204

SECTION I : INFORMATIONS GÉNÉRALES 205

Contexte historique
Droits de l'homme
Droits des enfants
Education aux droits de l'homme
L'importance de l'éducation des enfants en matière de droits de l'homme
La Déclaration universelle des droits de l'homme, résumé
La Convention relative aux droits de l'enfant, résumé
Musique dans le manuel *Colega*

SECTION II : LIGNES DIRECTRICES ET SUGGESTIONS 214

Informations d'arrière-plan
Meilleures pratiques et facilitateurs efficaces
Meilleures pratiques pour les facilitateurs
Bonnes pratiques pour la « salle de classe»
Méthodes d'enseignement
Évaluation et autocritique

SECTION III : ACTIVITÉS, ÉNERGISANTS ET RAPPELS 223

SECTION IV : CHANSONS 227

Ici nous sommes ensemble
Je marcherai avec toi
La gentillesse commence avec moi
Cette Petite Lumière en Moi
Nous sommes différents

SECTION V : GLOSSAIRE 234

SECTION VI : DOCUMENTS 238
Version complète et versions adaptées aux enfants
La Déclaration universelle des droits de l'homme
La Convention relative aux droits de l'enfant

PRÉFACE

COLEGA : Un manuel pour l'éducation aux droits de l'homme qui est un produit du Bureau de Genève pour l'éducation aux droits de l'homme (GO-HRE) avec des bureaux internationaux à Genève, en Suisse. Le programme GO-HRE est affilié au David M. Kennedy Center for International Studies de l'Université Brigham Young, une organisation non gouvernementale accréditée par les Nations Unies, dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

Ce manuel est une compilation des meilleures pratiques issues de notre propre expérience et de notre imagination créatrice. Nous nous sommes également inspirés des leçons tirées de nombreux livres, des manuels et des excellents programmes sur les droits de l'homme créés par des organisations et des particuliers du monde entier, tels que le Conseil de l'Europe, Amnesty International, le Wergeland Center et *Equitas Play It Fair*, pour n'en citer que quelques uns. Nous reconnaissons volontiers les publications de ces organisations comme étant la source de la majeure partie du contenu de ce manuel. Leur travail et leurs exemples fidèles sont une inspiration.

COLEGA est une ressource pédagogique pour les volontaires GO-HRE opérant dans une variété de contextes nationaux, linguistiques et médiatiques à travers le monde, à l'usage de tous les éducateurs des droits de l'homme.

L'objectif pédagogique de **COLEGA** est double :

> **La diffusion des connaissances** à partir de *la Déclaration universelle des droits de l'homme* et de *la Convention relative aux droits de l'enfant,* en particulier parmi les jeunes d'âge scolaire.
>
> **Comportement et droits de l'homme.** La connaissance amène un comportement compatible. Nous croyons qu'un comportement compatible avec la connaissance des droits de l'homme augmentera et créera des climats ou des cultures fondés sur les principes des droits de l'homme.

Nous sommes particulièrement reconnaissants envers tous ceux qui ont offert leur temps et leur expertise pour parcourir des montagnes de matériel disponible d'éducation aux droits de l'homme. Ils sont maintenant trop nombreux pour être mentionnés individuellement. Nous leur devons beaucoup.

Nous ne sommes pas les premiers et ne serons pas les derniers à participer à l'éducation aux droits de l'homme. Alors que nous nous concentrons sur les enfants qui sont notre meilleur espoir pour l'avenir, nous espérons que ce manuel profitera aux efforts continus pour construire et renforcer une culture mondiale des droits de l'homme.
COLEGA n'est pas à vendre et n'a aucun but lucratif. Nous avons fait tous les efforts possibles pour citer les sources et les adaptations. Nous nous excusons pour toute omission et nous serons ravis de les corriger dans la prochaine édition.

APERÇU

QUEL EST LE BUT DU MANUEL *COLEGA* ?

Ce manuel vise à promouvoir l'éducation aux droits de l'homme dans divers contextes et comprend des activités d'apprentissage qui sont non seulement divertissantes mais aussi motivantes.

C'EST POUR QUI ?

1. Les enfants âgés de 6 à 16 ans, pour aider à leur inculquer des attitudes de respect des droits de l'homme dans leur conscience et leurs comportements.

2. Les facilitateurs et les enseignants, pour améliorer l'enseignement et la promotion des valeurs des droits de l'homme dans leur interaction avec les enfants, en incorporant les idées et les leçons dans les activités prévues.

QUE CONTIENT LE MANUEL *COLEGA* ?

Le manuel contient des séances de cours généraux, des conseils pédagogiques pratiques et des activités sur des droits de l'homme spécifiques. **COLEGA** est divisé en cinq sections :

- Préface et aperçu
- Contexte général
- Lignes directrices et suggestions pour les facilitateurs
- Activités, motivations et rappels
- Leçons, chansons et documents

LES LEÇONS

À la fin de chaque leçon, il y a une feuille « Notes du facilitateur et réflexions » afin que vous puissiez enregistrer tout changement, nouvelles idées ou défis pour de futures références. Vous devez conserver tous les originaux utilisés pour les leçons et les activités dans un dossier pour une utilisation ultérieure.

COMMENT UTILISER LE MANUEL COLEGA

1. Lisez les informations générales contenues dans la section I « Outils pour le facilitateur », à la fin du manuel. Familiarisez-vous avec l'histoire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi qu'avec les principes et valeurs des droits de l'homme. Vous trouverez également des informations sur l'utilisation de **COLEGA.**

2. Planifiez à l'avance vos leçons et activités adaptés à l'âge des élèves. Identifiez les activités et les stratégies pour répondre aux besoins de vos élèves et des jeunes particuliers.

3. Discutez régulièrement avec vos collègues de l'utilisation de COLEGA. Partagez vos réussites et les défis auxquels vous avez été confrontés et travaillez ensemble pour identifier les moyens d'améliorer l'utilisation du manuel.

4. Facilitateurs : Parcourez les leçons du manuel dans un ordre chronologique. Elles s'appuient les unes sur les autres de manière à aider au mieux les enfants à apprendre et à se souvenir du contenu.
(*Adapté de Play It Fair! Boîte à outils d'éducation aux droits de l'homme pour les enfants, 2008 Equitas - Centre international d'éducation aux droits humains.*

Leçons

Jeunes

11 à 16 ans

Cette page a été intentionnellement laissée vierge.

Nés libres

LE DROIT A LA VIE, A LA LIBERTE ET A LA SECURITE

AGE: 11 – 16 ans

POINTS D'APPRENTISSAGE

1. Le règlement de la classe nous aide à créer une atmosphère respectueuse où chacun peut apprendre plus facilement.
2. Les petites choses que nous faisons les uns pour les autres peuvent faire une grande différence.
3. Après la Seconde Guerre mondiale, les dirigeants du monde se sont réunis pour planifier un moyen pour que les gens apprennent à vivre et à travailler ensemble en paix.
4. **MATÉRIEL**

- Bâton de parole (un bâton court)
- Liste des présences
- Questionnaire d'évaluation des élèves
- Montre ou minuteur
- Histoire, «Des Boîtes pour Katje»
- Craie ou marqueurs
- Tableau noir ou à feuilles
- Règlement de la classe
- Photo et drapeaux des Nations Unies
- Photo de Mme Roosevelt et de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*
- Article 3 de la DUDH
- Chant: Cette petite lumière en moi

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES

Droits de l'Homme

LE DROIT A LA VIE,
A LA LIBERTE ET A LA SECURITE

Article 3
Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne.

SIMPLIFIÉ

Vous avez le droit de vivre, d'être libre et de vous sentir en sécurité.

LA CONVENTION RELATIVE AUX

Droits de l'enfant

Article 3
Dans toutes les actions concernant les enfants, qu'elles soient entreprises par des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

SIMPLIFIÉ

Toutes les actions et décisions qui affectent les enfants doivent être basées sur ce qui est le mieux pour vous ou pour tout autre enfant.

PREMIER JOUR DE CLASSE
Préparez le lieu de rencontre. Assurez-vous qu'il est propre.

Avant la première leçon : élaborez une **LISTE DES PRÉSENCES** des élèves pour garder un rapport de leur participation. Un exemple d'une liste des présences se trouve à la fin de la leçon.

BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)
• Accueillez chaque jeune avec enthousiasme à son arrivée et montrez-lui où s'asseoir.

• Présentez-vous brièvement et dites aux élèves à quel point vous êtes heureux et excité de commencer cette leçon sur les droits de l'homme.

Dites : J'aime vraiment les droits de l'homme et je sais que **vous aussi !**

INTRODUCTION (5 minutes)

Activité : le bâton de parole
Demandez : Est-ce que quelqu'un sait ce qu'est un **bâton de parole** ? (Montrez un petit bâton.)

Dites : Certains peuples autochtones utilisent un bâton de parole lorsqu'ils veulent dire quelque chose en groupe. Lorsqu'une personne a le bâton, personne d'autre ne peut dire un mot.

Expliquez : Si vous voulez parler en classe, **levez la main** et attendez d'avoir le bâton de parole. Lorsque vous aurez terminé de parler, vous remettrez le bâton de parole au facilitateur ou à quelqu'un d'autre dont la main est levée. Nous allons utiliser le bâton de parole dans notre classe pour que tout le monde ait la possibilité de parler et que nous ne parlions pas tous en même temps.

• Utilisons maintenant le **bâton de parole**. Nous le passerons en disant nos noms et notre plat préféré. J'ai le bâton donc je vais commencer.

• Je m'appelle _____ et mon plat préféré est _____.

Passez le bâton au jeune à côté de vous.

Jeune : Je m'appelle _____ et mon plat préféré est _____.

Le jeune passe le bâton à la personne suivante, et ainsi de suite jusqu'à la fin.

CONSEIL AU FACILITATEUR : Si le groupe est trop grand pour se passer confortablement le bâton de parole, le facilitateur peut le brandir comme un symbole pour rappeler aux jeunes de se relayer et d'écouter avec respect lorsque quelqu'un parle.

Dites : Bien joué ! Nous devons maintenant décider de quelques règles pour une classe ordonnée.

DÉVELOPPER ET DISCUTER (5 minutes)

Activité : Notre règlement de classe
Demandez : Quel règlement aimeriez-vous avoir pour une classe ordonnée ?
• Lorsque vous aurez une idée, levez la main et je vous passerai le bâton de parole.

Le facilitateur ou un autre adulte écrit toutes les idées au tableau ou sur papier.

Permettez aux jeunes de choisir les **trois ou quatre idées** qu'ils préfèrent ou jugent les plus importantes.

Essayez d'inclure au moins les suivantes:

• **L'écoute :** Une seule personne parlera à la fois. Levez la main et attendez le bâton de parole.

• **Langage respectueux :** Nous n'utiliserons que des mots gentils et respectueux qui ne porteront pas atteinte aux sentiments des autres.

• **Attention :** Nous écouterons attentivement lorsque le facilitateur parlera et nous suivrons les instructions.

• **Ponctualité** : Essayer d'être à l'heure en classe.

Demandez : Pensez-vous que nous devrions avoir une pénalité si quelqu'un ne respecte pas les règles ? N'oublions pas d'utiliser notre bâton de parole pour donner nos idées.

Le facilitateur ou un autre adulte écrira toutes les idées au tableau ou sur papier. Assurez-vous de laisser les jeunes vous aider à décider. Rappelez-leur d'utiliser le bâton de parole pendant qu'ils donnent des idées.

Le facilitateur devrait suggérer quelque chose de simple comme exemple pour que les jeunes sachent que ce ne sera pas une punition terrible, comme par exemple rester une minute après la fin de la leçon et le départ de tout le monde.

Expliquez que vous allez créer une **liste des règles de classe** et la mettrez là où tout le monde pourra la voir. Ou bien, vous pourrez la garder à l'endroit où vous avez écrit les suggestions et la mettrez là où tout le monde pourra la voir.

Dites : Merci pour votre aide pendant l'élaboration du règlement de la classe.

CONSEIL AU FACILITATEUR : Le RÈGLEMENT DE LA CLASSE doit être très simple et écrit en gros caractères. La liste doit être affichée pendant chaque leçon à un endroit où les jeunes peuvent la voir. Vous pouvez vous référer brièvement au règlement chaque fois que cela est nécessaire pour rappeler aux élèves un point particulier. *Emportez la liste avec vous chaque jour* si vous n'avez pas d'endroit sûr pour la laisser.

Activité : QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DES ÉLÈVES (5-10 minutes)
Faites cette activité **AVANT de** poursuivre la suite de la leçon.
Le questionnaire est très important pour déterminer ce que les enfants savent **MAINTENANT**.
C'est aussi un moyen de susciter leur intérêt pour la matière.

Dites : Avant de terminer aujourd'hui, j'ai quelques questions à vous poser. Ne vous inquiétez pas si vous pensez ne pas connaître les réponses. La bonne réponse est celle à laquelle vous pensez.
Réalisez le questionnaire.
Comment faire : Après chaque question, comptez le nombre de réponses « oui » et « non » pour chaque question et notez les totaux sur le questionnaire.
Dites : Merci à tous d'avoir répondu si joyeusement aux questions.

CONSEIL AU FACILITATEUR : Si possible, demandez à quelqu'un d'autre de vous aider avec le questionnaire. Il est très utile de demander à une autre personne de faire cela avec vous, de compter et d'enregistrer les réponses.

CONSERVEZ le questionnaire dans un endroit sûr car il sera à nouveau nécessaire à la fin du cours.

CONCLUSION (5 minutes)

Dites : Nous avons élaboré une belle liste des règles de la classe aujourd'hui. Elles sont toutes axées sur le bon comportement et le respect des uns et des autres.

Demandez : Quelqu'un peut-il me dire en quoi **écouter** et ne pas parler en même temps est synonyme de respect pour les autres ? (Acceptez toutes les réponses.)

Dites : Merci. Ne pas parler en même temps que les autres, c'est respecter les autres en permettant à leur voix de se faire entendre afin que l'enseignement et l'apprentissage puissent se faire pour tout le monde.

• Qu'en est-il du **langage respectueux** ?
Comment cela montre-t-il du respect pour les autres ?
(Lorsque vous utilisez un langage respectueux, les gens ont l'impression que vous vous souciez de leurs sentiments et de leurs idées - même si vous n'êtes pas d'accord avec eux.)

• Qui peut me dire en quoi **Suivre** les instructions du facilitateur est une question de respect mutuel ? (Suivre les instructions du facilitateur aide chacun à savoir ce qu'il est censé faire. Cela lui permet de comprendre et d'apprendre la leçon qui est enseignée.)

• Demandez : Pourquoi la **ponctualité** montre-t-elle du respect pour les autres ?
(Arriver à l'heure est une question de respect du temps des autres et du facilitateur. Les retardataires interrompent la leçon et rendent plus difficile l'attention et l'apprentissage.)

Dites : Nos règles de classe nous aideront à créer une atmosphère respectueuse ici dans notre groupe. Écrire les règles et les voir tous les jours les gardera dans nos têtes et nous rappellera d'être respectueux.

Demandez : Laquelle de nos règles est facilitée par notre bâton de parole ?
Écoutez ! C'est vrai. Je peux dire que vous êtes tous de bons auditeurs.

DÉFI

Dites :
• Parlez de notre bâton de parole à vos amis et en quoi il nous rappelle d'être respectueux envers les autres lorsqu'ils parlent.

• Faites comme si vous aviez un bâton de parole et entraînez-vous à ne pas interrompre les autres lorsqu'ils parlent.

• Passez une bonne semaine ; je vous verrai la prochaine fois!

BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

• AVANT la leçon, placez le règlement de la classe là où tout le monde peut le voir.
• Accueillez chaleureusement les enfants par leur nom et montrez-leur où s'asseoir.

Activité : Chant, Cette petite lumière en moi! (5 minutes)

(Les partitions, les mots et un lien se trouvent à la fin de la leçon).

Expliquez : Nous allons chanter une chanson (ou réciter un poème) qui parle d'une lumière qui représente les nombreuses nouvelles choses que nous apprenons et que nous pouvons partager avec nos familles et notre communauté pour améliorer nos vies.

Demandez aux jeunes de se lever et de former un demi-cercle avec vous (Le facilitateur) au milieu.

Chantez (ou récitez) le premier verset par vous-même, en insistant sur les mots qui sont en majuscules si vous le souhaitez, un autre pour chaque ligne.

Cette petite **LUMIÈRE** en moi, je la laisserai briller

Cette petite lumière en **MOI,** je la laisserai briller,

Cette petite lumière en moi, je la **laisserai b**riller,

La laisserai briller, la laisserai briller, la laisserai **briller !**

Expliquez : Cette petite lumière en moi représente ce que j'apprends.

Je la laisserai briller - signifie que je la partagerai avec tous ceux que je connais.

Dites : Je vais chanter (ou réciter) encore une fois, et je veux que vous me rejoigniez au fur et à mesure.

Cette petite lumière en moi, je la laisserai briller.

Pointez le doigt vers les élèves du cercle pour les encourager à chanter avec vous.

Cette petite lumière en moi, je la laisserai briller.

Cette petite lumière en moi, je la laisserai briller.

La laisserai briller, la laisserai briller, la laisserai briller!

Dites : Très bien! Le verset suivant parle de l'endroit où nous allons briller : Partout!

Chantez ou récitez : Partout où je vais, je vais la laisser briller,

Montrez les élèves comme avant, encouragez-les à chanter (ou à réciter) avec vous.

Partout où j'irai, je la laisserai briller.

Partout où j'irai, je la laisserai briller.

La laisserai briller, la laisserai briller, la laisserai briller!

Dites : C'était super! C'est ce que nous allons faire - Nous allons briller partout!

Demandez à chacun de retourner là où il était assis auparavant.

REVUE (5 minutes)

Demandez : Est-ce que quelqu'un aimerait nous dire ce que ses amis ou sa famille ont pensé de notre bâton de parole ou de nos règles de classe ? (Passez le bâton de parole d'un jeune à un autre pendant qu'il parle.)

INTRODUCTION (5 minutes)

Dites : Au cours des prochaines semaines, nous allons découvrir, sur un document très important appelé la *Déclaration universelle des droits de l'homme,* de nouvelles informations passionnantes sur les droits de l'homme - sur les droits que vous et que tous les autres avez sur Terre.

Brève histoire des droits de l'homme

Demandez à un élève de montrer l'image des Nations Unies avec les drapeaux (à la fin de la leçon).

Dites : Levez la main si vous avez déjà entendu parler des Nations Unies.

- Voici une image des Nations Unies et des drapeaux de tous les pays du monde qui sont membres des Nations Unies, également connues sous le nom de l'ONU.

- L'ONU est **une organisation** importante qui a été créée il y a de nombreuses années, bien avant votre naissance, à la fin d'une terrible guerre appelée la Seconde Guerre mondiale. La guerre a détruit des villes et de nombreuses personnes sont mortes. Quand ce fut fini, les survivants voulaient s'assurer que cela ne se reproduirait plus. Alors ils se sont réunis et ont organisé les Nations Unies. Cette organisation existe encore aujourd'hui.

- Le but principal de l'ONU (ou des Nations Unies) est d'aider l'humanité à vivre et à travailler ensemble pour le bénéfice de tous et de déclarer la valeur de chaque personne sur Terre, dans le monde entier.

Montrez les règlements de la classe et dites:

Nous avons des règles de classe pour nous aider à avoir plus d'ordre et à faire les choses de la bonne manière.

Montrez la photo de Mme Roosevelt tenant la *Déclaration universelle des droits de l'homme.*

Expliquez: En fait, les Nations Unies ont créé un ensemble de «règles» que les gouvernements et les peuples doivent suivre afin d'assurer la vie, la liberté et le bonheur de chaque être humain. Nous appelons ces règles des «droits».

• Voici une photo de Mme Roosevelt tenant le document qui a été rédigé. Elle était la responsable et c'est ce qu'on appelle la *Déclaration universelle des droits de l'homme ; et* c'est la loi du monde.

Demandez: Qu'est-ce que cela signifie lorsque nous disons «droits de l'homme»? Que signifie le mot «droit»?

Écrivez toutes les réponses au fur et à mesure que les jeunes répondent, en n'utilisant qu'un ou deux mots principaux pour chaque réponse.

Dites: C'est très bien ! En regardant les choses que nous avons écrites ici, pouvons-nous dire qu'un **droit est COMME une règle qui existe parce qu'il est juste ou la meilleure chose à faire** ? (Oui.)

Demandez: Qu'est-ce qu'un droit HUMAIN? (Acceptez toutes les réponses.)

Un droit que nous avons simplement parce que nous sommes des êtres humains .

DÉVELOPPER ET DISCUTER (10 minutes)

Expliquez: L'un des tout premiers droits écrits dit que nous avons tous le droit de vivre, d'être libres et de se sentir en sécurité. Lisons-le ensemble. (Demandez à un élève de lire l' article 3.)

Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne.

Demandez: Comment pouvons-nous nous entraider par rapport à cela? (Acceptez toutes les réponses.)

Activité: Histoire, «Des Boîtes pour Katje».

Dites: je vais vous raconter l'histoire vécue de Katje, une jeune fille vivant en Hollande après la fin de la guerre. Même si la guerre était finie, il y avait des gens et des enfants affamés partout.

Racontez ou lisez l'histoire se trouvant à la fin de la leçon.

Demandez: Que signifie cette histoire pour vous?

Donnez aux jeunes le temps d'y réfléchir. Si personne ne répond tout de suite, soyez patient et comptez jusqu'à 5 en silence avant de demander:

• À part des deux jeunes filles qui s'écrivent, de quoi parle cette histoire?
(Les petites choses que nous faisons les uns pour les autres peuvent faire une grande différence et nous aider à nous sentir en sécurité.)

• Pourquoi la petite boîte de Rosie a-t-elle fait une grande différence pour les habitants de la ville de Katje?
(Katje était prête à aider les autres et à partager les choses que Rosie a envoyées.)

• Comment savez-vous que Rosie voulait aider les gens qui souffraient?
(Elle a envoyé quelque chose d'utile même si ce n'était pas grand chose et même si elle ne savait pas qui recevrait sa boîte.)

CONCLUSION (5 minutes)

Expliquez: Beaucoup de gens voulaient aider après la guerre, mais plus encore, ils voulaient avoir l'assurance que la haine et la violence qui se sont produites entre les gens et les gouvernements ne se reproduiraient plus. Ils voulaient vivre dans la liberté et la sécurité.

• La prochaine fois, nous parlerons davantage des droits de l'homme et de ce que les dirigeants du monde ont fait pour essayer de faire en sorte que tout le monde puisse vivre ensemble dans la liberté et la sécurité. Vous allez adorer en savoir plus sur eux!

• N'oubliez pas le message d'aujourd'hui: Les petites choses que nous faisons les uns pour les autres peuvent faire une grande différence et procurer le bonheur et une sensation de sécurité parce que nous savons que quelqu'un se soucie de nous.

DÉFI

Dites: Vous avez deux choses à faire cette semaine.

1. Parlez à votre famille et à vos amis des boîtes de Katje en Hollande et pourquoi il y a des tulipes dans la ville de Rosie en Amérique, même aujourd'hui, plus de 70 ans plus tard.

2. Pensez à une petite chose que vous pourriez faire pour quelqu'un de votre famille ou pour quelqu'un d'autre que vous connaissez - une petite chose qui rendrait leur vie plus heureuse, même si ce n'est que pour un instant - et ensuite faites-le.

Dites: A la prochaine fois.

Le cas échéant, dites: Prenez soin de vous et invitez vos amis à nous rejoindre.

NOTES ET RÉFLEXIONS DU FACILITATEUR Leçon et date

_____

Comment s'est passée la leçon d'aujourd'hui ? Décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois?

(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme: un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.)

Faites deux copies de cette page, une pour chaque leçon.

QUESTIONNAIRE 1 POUR LES ÉLÈVES Date _____

Nom de la ville_____

Âge des enfants (6 à 10 ou 11 à 16 ans)_____

Ce n'est pas un test. Les enfants ne connaîtront pas toutes les réponses.

	OUI	NON
1. AVEZ-VOUS ENTENDU PARLER DES NATIONS UNIES ? • Levez la main si c'est le cas. (Comptez les mains.) • Levez la main si vous n'avez PAS entendu parler des Nations Unies. (Comptez les mains.)		
2. AVEZ-VOUS DEJA ENTENDU PARLER DES « DROITS DE L'HOMME »? • Levez la main si c'est le cas. (Comptez les mains) • Levez la main si vous n'avez PAS entendu parler des droits de l'homme. (Comptez les mains)		
3. PENSEZ-VOUS AVOIR DES DROITS EN TANT QU'ÊTRE HUMAIN ? • Levez la main si vous pensez que oui. (Compter) • Levez la main si vous pensez ne pas avoir de droits humains. (Compter)		
4. QUELQU'UN PEUT-IL ME DIRE LES DROITS DE L'HOMME QU'IL PENSE AVOIR? Laissez répondre tout enfant qui pense qu'il le sait. Ne vous inquiétez pas de savoir si la réponse est bonne ou non. Comptez simplement le nombre d'enfants qui répondent.		

Conservez l'évaluation des élèves avec votre manuel pour vous y référer dans quelques semaines ou quelques mois - à la fin de ce cours.

Liste des présences

NOM DE L'ÉLÈVE	Leçon # Date	Leçon # Date	Leçon # Date	Leçon # Date	Leçon # Date

Faites des copies supplémentaires au besoin.

DES BOÎTES POUR KATJE

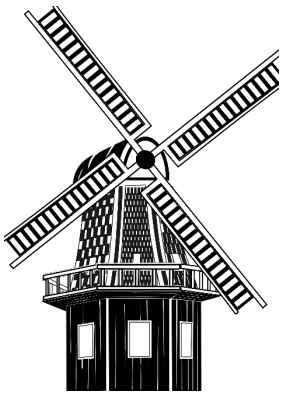

La Hollande est un petit pays d'Europe célèbre pour ses belles tulipes et ses grands moulins à vent. Mais en 1945, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, bien avant votre naissance, le pays était en ruine et les Néerlandais n'avaient pas beaucoup de nourriture ni de vêtements chauds à cause de tous les combats et de toutes les destructions.

Un jour, peu après la fin de la guerre, le facteur de la ville où vivait Katje vint sur son vélo, très excité et en criant: «J'ai une boîte pour Katje ! J'ai une boîte d'Amérique pour Katje ! »

Katje, 12 ans, était choquée - elle ne connaissait personne en Amérique. Elle ouvrit rapidement la boîte et fut encore plus surprise d'y trouver des trésors incroyables: un savon, des chaussettes chaudes et une barre chocolatée! À l'époque, ces articles étaient très rares en Hollande.

Rapidement, avant de pouvoir changer d'avis, Katje cassa la barre chocolatée en trois morceaux, en donna un à sa mère, un au facteur et en garda un pour elle. Pendant quelques instants, ils savourèrent tous les trois le goût presque oublié. Puis, elle donna au facteur les chaussettes chaudes pour ses pieds froids et à sa maman, le savon.

Katje chercha une fois de plus dans la boîte et y trouva une note qui disait: «Chère amie néerlandaise, j'espère que ces cadeaux égayeront votre journée. De votre amie américaine, Rosie.

Katje répondit immédiatement à Rosie pour la remercier et lui dire à quel point les cadeaux l'avaient rendue heureuse. Elle expliqua que le chocolat était délicieux. On ne trouvait plus de sucre dans leur ville et tout ce qui était sucré était précieux. Elle expliqua à Rosie qu'elle avait donné les chaussettes chaudes à son ami le facteur pour ses pieds froids. De plus, elle avait donné à sa maman le savon céleste à utiliser au lieu du savon fait maison qu'ils avaient.

À la grande surprise et au plaisir de Katje, Rosie répondit, envoya une autre boîte et posa des questions sur les conditions de vie en Hollande. Et c'est ainsi qu'une merveilleuse amitié commença entre elles à travers les lettres.

Katje parla à Rosie des choses qu'elle n'avait pas et Rosie commença à envoyer ce dont elle avait besoin, car à cette époque, l'Amérique n'était pas dans le besoin comme l'était la Hollande. Rosie envoya plus de boîtes. Chaque boîte était plus grande que la précédente, contenant des objets plus utiles et précieux. Katje était toujours reconnaissante et partageait ce qu'il y avait dans la boîte avec tous ses voisins qui étaient tout aussi pauvres qu'elle.

Rosie parla à ses amis et voisins de Katje et de sa ville ; très vite ces gens voulurent aussi aider les familles en Hollande, alors, ils commencèrent à envoyer des cartons de nourriture et de vêtements.

Katje était ravie et toute la ville était très reconnaissante pour ces merveilleuses boîtes qui leur étaient envoyées pendant les mois d'hiver rigoureux.

Lorsque le printemps arriva enfin, Katje et ses voisins essayèrent de trouver un moyen de remercier leurs généreux amis américains. Aussi pauvres qu'ils étaient, il devait sûrement y avoir quelque chose qu'ils

pourraient leur envoyer pour montrer leur gratitude ! En regardant autour d'eux, ils remarquèrent partout toutes les tulipes en fleurs, débordant de belles nuances de rouge, de jaune et de rose.

"C'est ça!" s'exclama Katje. "Nous leur enverrons une boîte de tulipes ! "

Et c'est ainsi que, quelques semaines plus tard, en Amérique, le facteur de la ville de Rosie fut ravi de lui dire qu'il avait une boîte en provenance de Hollande pour elle.

Tout le monde se rassembla pour voir ce qu'il pouvait bien y avoir dans la boîte. Ils furent totalement enchantés de la trouver remplie de BULBES de tulipes. Pas des fleurs, mais des bulbes qui deviendraient des fleurs au printemps suivant.

Rosie et ses amis étaient excités à l'idée des belles tulipes de Hollande. Ils plantèrent les bulbes dans toute la ville et bien sûr, comme par magie, des tulipes colorées apparurent l'année suivante, ici et là et partout!

Mais ce n'est pas la fin de l'histoire. La meilleure partie de cette histoire est que, depuis lors , dans cette petite ville d'Amérique, chaque année au printemps, ces tulipes fleurissent. Elles rappellent la petite action généreuse d'une jeune femme qui s'est avérée utile pour toute une ville, pendant un hiver difficile, en Hollande, il y a de nombreuses années.

Adapté et raconté de: Fleming, Candace. Boîtes pour Katje. Livres de Mélanie Kroupa, 2003.

Cette petite lumière à moi

Chanson populaire

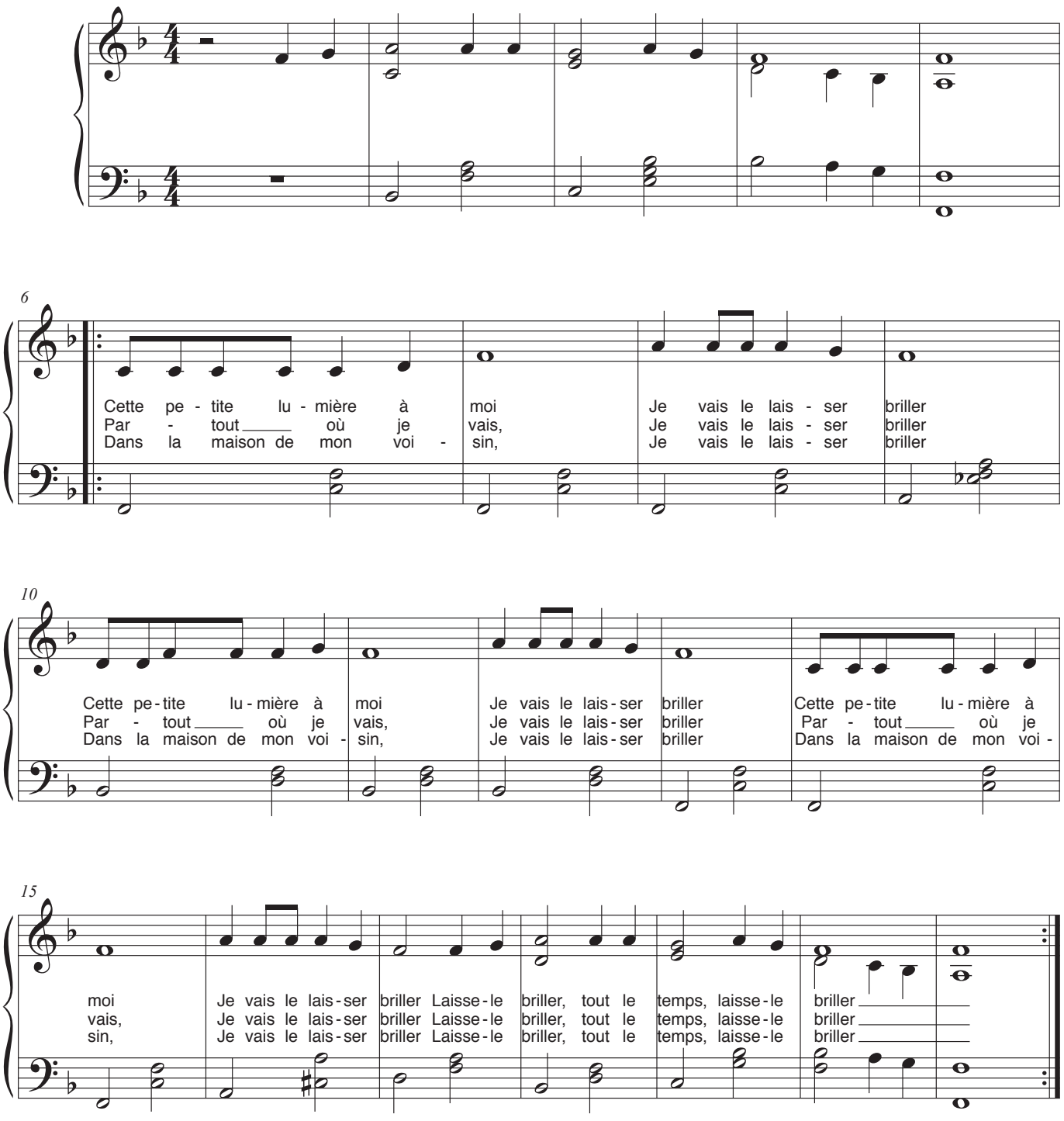

Pour écouter la mélodie: https://www.youtube.com/watch?v=W_4vgwnbAfE

LA DECLARATION UNIVERSELLE DES
DROITS DE L'HOMME
ARTICLE 3

Chacun a droit à la vie,
à la liberté et à la
sécurité de sa personne.

Ou en d'autres termes,

Vous avez le droit de vivre,
d'être libre et de vous
sentir en sécurité.

Cette page a été intentionnellement laissée vierge.

J'AI DES DROITS

LES DROITS DE L'HOMME SONT INHERENTS, EGAUX ET INALIENABLES

AGE : 11-16 ans

POINTS D'APPRENTISSAGE

1. Lorsque les droits de l'homme sont respectés, tout le monde en profite.
2. L'Organisation mondiale des Nations Unies (ONU) a créé une liste des droits de l'homme et des droits de l'enfant.
3. Nous devrions pouvoir exercer les droits reconnus par l'ONU.

MATÉRIEL DIDACTIQUE

- Bâton de parole
- Liste des présences
- Règlement de la classe
- Chant: Cette petite Lumière en Moi
- Image des Nations Unies et des drapeaux
- Copie de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), soit la version adaptée aux enfants, soit l'original, qui se trouve à la fin du manuel.
- Copies du Préambule pour chaque enfant
- Mini affiches « Mes droits » : Discrimination, Famille, Religion, Jeu, Expression, Liberté, Education
- Crayons pour chaque élève
- Papier pour les étudiants
- Craie ou marqueurs
- Tableau noir ou à feuilles

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES

Droits de l'Homme

LES DROITS DE L'HOMME SONT INHERENTS, EGAUX ET INALIENABLES

Préambule :

Tandis que . . . la dignité inhérente et… les droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine sont le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,
Considérant que les mépris des droits de l'homme se sont traduits par des actes barbares qui ont outragé la conscience de l'humanité,
… Les membres des Nations Unies ont réaffirmé dans la Charte leur foi. . .

dans les droits de l'homme fondamentaux,

dans la dignité et la valeur de la personne humaine…

dans l'égalité des droits des hommes et des femmes. . .

et ont décidé de promouvoir le progrès social et de meilleures normes dans une plus grande liberté.

SIMPLIFIÉ

La dignité et l'égalité des droits de tous les êtres humains [sont] le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Les peuples des Nations Unies ont déclaré leur foi en l'égalité des droits entre les hommes et les femmes et sont déterminés à promouvoir le progrès social et de meilleures conditions de vie dans une plus grande liberté.

BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

• Avant le cours, affichez le règlement de la classe là où les jeunes peuvent le voir.
• Accueillez chaleureusement les élèves par leur nom et montrez-leur où s'asseoir.

Activité : Chant, Cette petite Lumière en Moi ! (à la fin de la leçon.)

Chantez avec enthousiasme en rappelant les paroles de la chanson aux élèves.

REVUE (5 minutes)

Demandez : Avez-vous parlé à votre famille ou à vos amis de l'histoire des boîtes de Katje et des tulipes pour Rosie ?

• Qu'en ont-ils pensé ?

Tenez le bâton de parole et passez-le d'un jeune à un autre pendant qu'ils parlent.

INTRODUCTION (5 minutes)

Demandez à un élève de montrer l'image de l'ONU avec tous les drapeaux. (A la fin de la leçon.)

Demandez : Levez la main si vous pouvez me dire le nom de l'organisation qui a créé la *Déclaration universelle des droits de l'homme.* N'oubliez pas d'utiliser le bâton de parole.

Si personne ne s'en souvient, donnez-leur le premier mot. Attendez environ 5 secondes, et s'ils ne se souviennent toujours pas, ajoutez le mot suivant : Les Nations. . . Unies !

• La Seconde Guerre mondiale finie, les gouvernements du monde entier se sont réunis et ont organisé les Nations Unies pour aider les gens à vivre et à travailler ensemble pour la paix et l'harmonie.
• Les Nations Unies sont également connues sous le nom de l'ONU. Vous vous souviendrez que l'ONU a créé la *Déclaration universelle des droits de l'homme.* Nous allons parler de ce document aujourd'hui. Commençons par un jeu intitulé « Course jusqu'au sommet ».

DÉVELOPPER ET DISCUTER (10 minutes)

Activité : Course jusqu'au sommet

Comment jouer*:* Divisez le groupe en deux petits groupes. (Ils n'ont PAS besoin d'être un nombre pair.)

• Dites aux deux groupes que le but du jeu est de marcher ou de monter aussi vite que possible d'un endroit à un autre (par exemple, autour d'un bâtiment, dans un escalier, d'un arbre à un autre, en haut d'une colline ou d'un côté d'une pièce à l'autre, etc.).

• Séparez les deux groupes pour pouvoir parler à chacun d'eux en privé.

• Groupe A : Dites-leur que pendant que vous parlez au groupe B, ils devraient discuter du moyen le plus rapide d'atteindre l'objectif.

• Groupe B : Demandez-leur en privé de faire de leur mieux pour retenir l'autre équipe. Rappelez-leur de ne pas être agressif ou de ne pas toucher les autres élèves, mais qu'ils peuvent utiliser des tactiques comme se tenir sur le chemin de quelqu'un, placer des obstacles sur le chemin ou essayer de les distraire.

• Rassemblez les deux groupes et dites-leur de commencer leur marche.

• À l'aide d'une horloge ou d'un chronomètre, vous chronométrerez le temps qu'il faut à chacun pour atteindre le point d'arrivée désigné.

• Annoncez le temps qu'il a fallu aux élèves pour atteindre la ligne d'arrivée.

Deuxième tour : Rejouez, mais demandez aux élèves de faire le même voyage avec des règles différentes.

• Cette fois, **tout le monde** doit s'entraider pour arriver au bout le plus rapidement possible.

• Dites aux élèves que vous chronométrez leur marche. Donnez le signal pour commencer.

• Annoncez le temps qu'il a fallu à ce deuxième tour pour atteindre le point d'arrivée.

CONCLUSION (5 minutes)

Demandez et discutez *:* Pourquoi un tour a-t-il pris moins de temps que l'autre ?

Donnez aux élèves le temps de répondre. Acceptez toutes les réponses.

Expliquez : Le progrès dans la société ressemble beaucoup à ce jeu. Lorsque les gens travaillent ensemble pour s'entraider, la société entière progresse plus rapidement.

• De quelles manières dans la vie les gens freinent-ils les autres ?
• En quoi le fait d'essayer d'arrêter la progression de quelqu'un d'autre nuit-il à vos propres progrès ?
• Que ressentez-vous lorsque quelqu'un essaie de vous empêcher de progresser ?
• Cela ne se produit-il jamais dans votre vie personnelle ?

Expliquez : La *Déclaration universelle* contient 30 différents droits ou règles ou ce que nous appelons des articles.

Demandez : Quelqu'un peut-il me dire ce qu'est un droit de l'homme ? (Un droit de l'homme est comme une règle qui est juste et qui appartient à tout le monde simplement parce que nous sommes tous des êtres humains.)

Dites : La prochaine fois, nous parlerons de certains de nos droits de l'homme et du début de la Déclaration universelle. Cela s'appelle le PRÉAMBULE. PREEEE - AMBULE. Nous en parlerons.

DÉFI

Expliquez : nous avons vraiment appris beaucoup de choses aujourd'hui. Soyons comme cette petite lumière : Voyez de combien de choses vous pouvez vous souvenir et partagez-les avec au moins une autre personne cette semaine.

• Par exemple, vous pouvez leur parler des **Nations Unies** et pourquoi elles ont été créées après une terrible guerre mondiale.

- Ou vous pouvez leur parler de la **Déclaration universelle des droits de l'homme** et du fait que les **droits sont comme des règles** pour tout le monde, qu'ils sont justes et nous aident à vivre ensemble en paix.
- A la semaine prochaine

BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

• Assurez-vous que les règles de la classe sont affichées à un endroit où tout le monde peut les voir.
• Accueillez chaleureusement les jeunes par leur nom et montrez-leur où s'asseoir.

Activité : Chant, Cette petite Lumière en Moi ! - This Little Light of Mine

Chantez avec enthousiasme. (Le chant se trouve à la fin de la leçon.)

REVUE (5 minutes)

Activité : Tour éclair

Dis : Voyons combien de choses nous pouvons nous souvenir en une minute. Donnez simplement la réponse si vous pensez la connaître.

Comment jouer ? : Si la personne a la bonne réponse, dites "Bien !" et passez à la question suivante. S'il se trompe, dites "Faux !" et donnez la bonne réponse et passez **immédiatement** à la question suivante. Arrêtez dès que vous arrivez à une minute. Ne posez plus de questions auxquelles ils ne peuvent pas répondre en une minute.

Questions à poser ;

• Que signifient les initiales NU ? (Les Nations Unies)
• Quelle organisation a créé une liste de droits pour les gens du monde entier ? (Les Nations Unies)
• Qu'est-ce que Katje et ses amis ont envoyé à Rosie en Amérique ?
(Une boîte de bulbes de tulipes ou de graines de fleurs)
• Quel est le nom du document contenant une liste des droits de l'homme ?
(La Déclaration universelle des droits de l'homme)
• À quoi ressemble un droit ? (Un droit est comme une règle pour tout le monde. Elle est juste et c'est la bonne chose à faire.)

INTRODUCTION (10 minutes)

Dites : C'était une bon rappel ! Félicitations à tous ! Nous allons jouer à un jeu pour en apprendre davantage sur certains droits de l'homme se trouvant dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - des droits que vous et moi avons.

Activité *:* Mes droits, charades d'images

Comment jouer : Divisez la classe en paires. Chaque paire est composée d'une personne A et d'une personne B.

Demandez à un élève de donner à chaque paire d'élèves trois ou quatre morceaux de papier.

• Faites asseoir toutes les paires les unes en face des autres, formant deux lignes avec les A d'un côté et les B de l'autre.

• Le Facilitateur se tient derrière une rangée pour que seuls les jeunes de l'autre rangée puissent le voir.

• Dites : je vais montrer une affiche à la fois. Voyez si vous pouvez deviner quel type de droit est affiché. La personne qui peut voir l'affiche **dessinera** quelque chose qui aidera son partenaire à deviner ce que c'est.

• Vous ne pouvez pas utiliser ni mots, ni paroles ni actions. **Juste des dessins.**

• Choisissez seulement **quatre** des mini affiches. Pendant que les élèves jouent, le facilitateur change de côté tous les deux tours afin de pouvoir montrer l'une de chaque mini affiche à seulement la moitié du groupe.

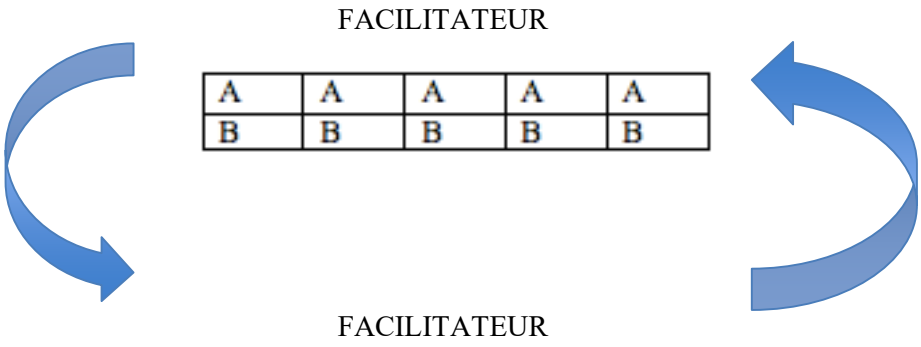

- Toute affiche utilise le modèle suivant : «Le droit à _____». Écrivez ce modèle au tableau si vous le souhaitez.
- Lorsque le jeu est terminé (et que vous avez montré les quatre affiches), placez-vous là où tous les élèves peuvent vous voir. Montrez à nouveau chaque affiche et expliquez brièvement la bonne. Pendant que vous montrez et expliquez, demandez aux élèves de montrer leurs dessins pour ce droit particulier.

- **Le droit à l'éducation** : vous avez le droit d'aller à l'école et d'apprendre autant que vous le pouvez.

- **Le droit à la liberté de religion ou de croyance** : vous avez le droit de choisir votre propre religion ou de n'en n'avoir aucune. Vos parents devraient vous aider à prendre une décision à ce sujet.
- **Le droit à une famille** : vous avez le droit de vivre avec votre famille ou quelqu'un qui prend soin de vous. Vous avez le droit de vous marier quand vous grandissez et d'avoir votre propre famille.

- **Le droit de jouer** : vous avez le droit de vous détendre et de jouer.

- **Le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité** : vous avez le droit de vivre, d'être libre et de vous sentir en sécurité. Les actions et décisions qui vous concernent doivent être basées sur vos meilleurs intérêts.

- **Le droit à la liberté d'expression** : vous avez le droit de partager des informations tant qu'elles ne sont pas dommageables pour vous ou pour les autres, et que vous ne dites pas des choses qui ne sont pas vraies.

• **Le droit à la protection contre la discrimination :** Vous avez les mêmes droits que tout le monde, quelle que soit votre nationalité, votre sexe, votre religion, votre couleur ou votre langue.

CONSEIL AU FACILITATEUR : Sauvegarder les dessins des élèves et utilisez-les lors de futurs rassemblements pour discuter des droits de l'homme et des droits de l'enfant.

- Expliquez : Nous avons besoin d'un ensemble de droits de l'homme (ou de règles) pour nous aider à vivre ensemble de manière à ce que tout le monde soit traité équitablement et que les sociétés puissent progresser plus efficacement.

DÉVELOPPER ET DISCUTER (5 minutes)

- Demandez : Vous vous souvenez quand j'ai utilisé le mot PRÉAMBULE la semaine dernière ? Un préambule est une déclaration qui introduit ou vous dit ce qu'est un document. Préambule.
- Distribuez des copies du préambule à chaque élève pendant que vous continuez à parler et à vous déplacer.
- Ou demandez à l'un des élèves de les distribuer pendant que vous continuez à parler.

- Demandez à un autre jeune de distribuer des crayons à chaque élève.

- Expliquez : Ceci est le PRÉAMBULE ou l'introduction à la Déclaration universelle. Il explique POURQUOI les auteurs ont pensé qu'il était nécessaire de créer un ensemble de règles pour tout le monde après la Seconde Guerre mondiale - pas seulement pour les gagnants ou les perdants de la guerre, mais pour la planète entière.

- Veuillez écrire votre nom en haut du préambule.
- Nous allons lire une partie ensemble.

CONSEIL AU FACILITATEUR : Si les élèves ne se sentent pas à l'aise pour lire ou écrire, le facilitateur peut lire chaque phrase, puis écrire au tableau ou sur une feuille le mot clé que les élèves indiquent.

- Demandez aux élèves de se relayer, chacun lisant une phrase. Arrêtez-vous à la fin de la première phrase et pointez les mots en gras et demandez à un élève de les écrire au tableau ou sur la feuille.

- *La dignité **inhérente** . . .*
  (Dites : Arrêtez. Veuillez encercler le mot "inhérent". Personne suivante, veuillez lire.)

- *et les **droits égaux** et **inaliénables . . .***
  (Dites : Arrêtez. Veuillez encercler « égaux » et « inaliénables ». Personne suivante, veuillez lire.)

- *de tous les membres de la famille humaine*
  (Arrêtez. Au suivant s'il vous plaît.)

- *sont le fondement de la **LIBERTE, DE LA JUSTICE ET DE LA PAIX** dans le monde.*
  (Dites : Arrêtez. Veuillez souligner les mots « liberté, justice et paix.)

- Dites : Merci. Même si nous n'utilisons pas ces mots très souvent, ils sont très importants.

- **INHÉRENT** signifie une caractéristique profonde ou un sentiment avec lequel chaque personne est née.
- C'est en toi. Vous êtes né avec. La plupart d'entre nous ont un désir **inhérent** de liberté.

- ***ÉGAUX*** signifie quelque chose qui est identique. Vous avez les mêmes droits que tout le monde.

  INALIÉNABLE signifie quelque chose qui ne peut pas être enlevé. Impossible de l'enlever. Même dans les pays où on ne peut pas les utiliser, tout le monde a ces droits, car ils sont inaliénables. On les a toujours.
- Désignez l'un des élèves que vous savez être à l'aise pour répondre aux questions.

- Donnez-lui le bâton de parole et demandez : Margarita, comment appelons-nous une caractéristique que chacun possède à la naissance ? (Inhérent.)

- Si elle ne peut pas répondre, demandez : Est-ce que quelqu'un d'autre sait comment nous l'appelons ?

  Si personne ne répond, dites simplement : Inhérent - répétons-le ensemble ! Inhérent.

- Ma valeur en tant qu'être humain est... (laissez les élèves répondre) -
  INHÉRENTE. Exceptionnelle !
- Répétons tous ensemble : INHÉRENT.

- Désignez rapidement un autre élève (qui est également à l'aise) et donnez-lui le bâton de parole et procédez de la même manière.

- Thomas, si une chose ne peut être enlevée, comment l'appelons-nous ? (Inaliénable.)

- Oui, inaliénable - Répétons tous ensemble ! INALIÉNABLE.

- Vous pouvez m'empêcher de les utiliser, mais vous ne pouvez pas m'enlever mes droits parce qu'ils sont. . . (Laissez les élèves répondre) - inaliénables. Très bien.

DROITS
EGALITE
DIGNITE

Expliquez : Donc, la **dignité** inhérente
-ou la dignité ou le respect avec lesquels nous sommes nés

- plus les droits d'égalité et inaliénables -
les droits qui sont les mêmes et ne peuvent être enlevés

- de tous les membres de la famille humaine -
de tout le monde, y compris nous.

Pendant que vous parlez, dessinez 3 cases **horizontales** les unes au-dessus des autres. (Laissez de la place au-dessus d'elles pour les dessins ultérieurs.)
Écrivez le mot « **dignité** » dans l'une, « **égalité** » dans une autre, puis « **droits** » dans la dernière case en prononçant les mots.
Expliquez : la dignité, l'égalité et les droits sont la fondation.

Écrivez le mot « **Fondation** » sous les cases.

Demandez : sont la base de quoi ? Quelqu'un, s'il vous plaît, relisez la dernière phrase.

Dites : quelqu'un peut-il me dire ce que nous venons de lire.

Qu'apporte au monde notre fondation de dignité, d'égalité et de droits ?
Guidez les élèves pour qu'ils répondent :

La fondation apporte la liberté, la justice et la paix dans le monde.

Dites: Oui ! (Écrivez les mots Liberté, Justice et Paix, comme indiqué.)

Expliquez : En d'autres termes, tout le monde devrait respecter la dignité avec laquelle nous sommes nés et les droits d'égalité et ils ne peuvent pas nous être enlevés, afin d'avoir la liberté, la justice et la paix dans le monde.

DROITS		
EGALITE		
DIGNITE		

FONDATION

L I B E R T É	J U S T I C E	P A I **X**
DROITS		
EGALITE		
DIGNITE		

FONDATION

CONCLUSION (5 minutes)

Demandez *:* Lequel de ces avantages serait bon pour votre communauté ? (Laissez les élèves répondre.)

• Selon vous, qui en bénéficie le plus lorsque les gens et les gouvernements accordent les droits de l'homme à tous ?

Dites oui ! Nous tous. La communauté entière en profite, tout comme nous l'avons tous fait dans notre course au sommet aujourd'hui.

DÉFI

Dites : Laissez votre lumière briller et parlez à vos amis de vos nouveaux mots.

Montrez-les comme vous dites :

• Dites-les avec moi : inaliénable, quelque chose qui ne peut pas être enlevé.

• Inhérent, un sentiment à l'intérieur de vous.

• Préambule, le début de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

• Dites à vos amis qu'ils parlent de Liberté, de Justice et de Paix.

Dites : j'ai hâte de vous voir la prochaine fois ! Passez une merveilleuse semaine !

CONSEIL AU FACILITATEUR : enregistrez les dessins des élèves et utilisez-les lors de futurs rassemblements pour discuter des droits de l'homme et des droits de l'enfant.

NOTES ET RÉFLEXIONS DE L'ANIMATEUR Leçon et date _____

Comment s'est passée la leçon d'aujourd'hui ? Décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois ?

(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme : un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.)

Faites deux copies de cette page, une pour chaque leçon.

MATERIEL

NATIONS UNIES

La dignité inhérente et les droits égaux inaliénables de tous les membres de la famille humaine constituent le fondement de la LIBERTÉ, DE LA JUSTICE ET DE LA PAIX dans le monde. . .

La méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité. . .

Les peuples des Nations Unies ont proclamé dans cette Charte leur foi

• dans **les droits fondamentaux de l'homme,**

• dans **la dignité et la valeur de la personne humaine**

• dans **l'égalité des droits des hommes et des femmes** et qu'ils sont déterminés à promouvoir le PROGRÈS SOCIAL et à instaurer DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE DANS UNE PLUS GRANDE LIBERTÉ

EXTRAITS DU PRÉAMBULE DE
La Déclaration universelle des droits de l'homme

LE DROIT A LA VIE, A LA LIBERTE

ET A LA SECURITE

UDHR 3

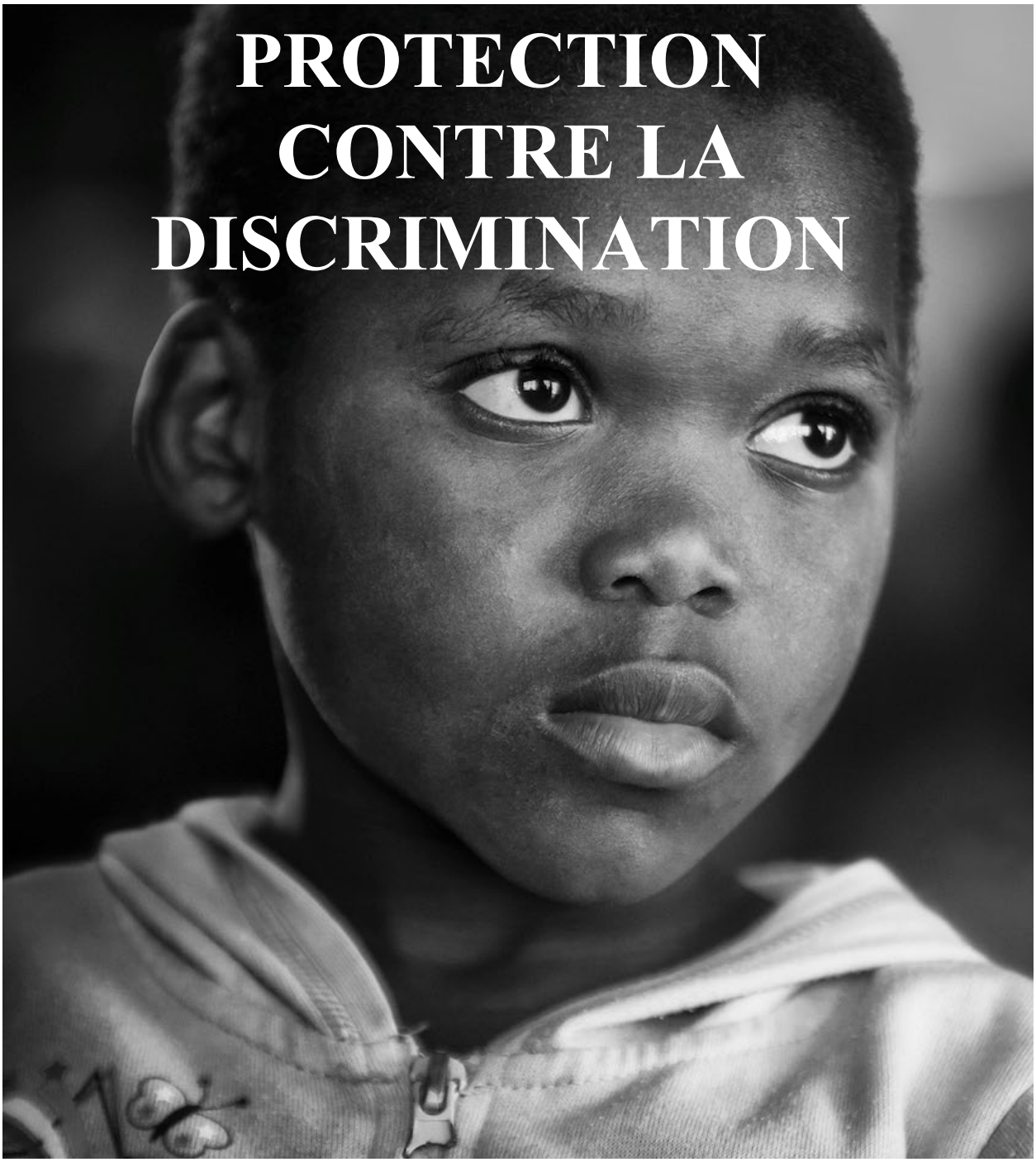

UDHR 2 & CRC 2

LE DROIT À LA LIBERTÉ DE RELIGION

OU DE CROYANCE

DUDH 18 et CRC 14

LE DROIT AU MARIAGE ET A UNE FAMILLE

DUDH 16 et CRC 9

LE DROIT DE JOUER

DUDH 24 et CRC 31

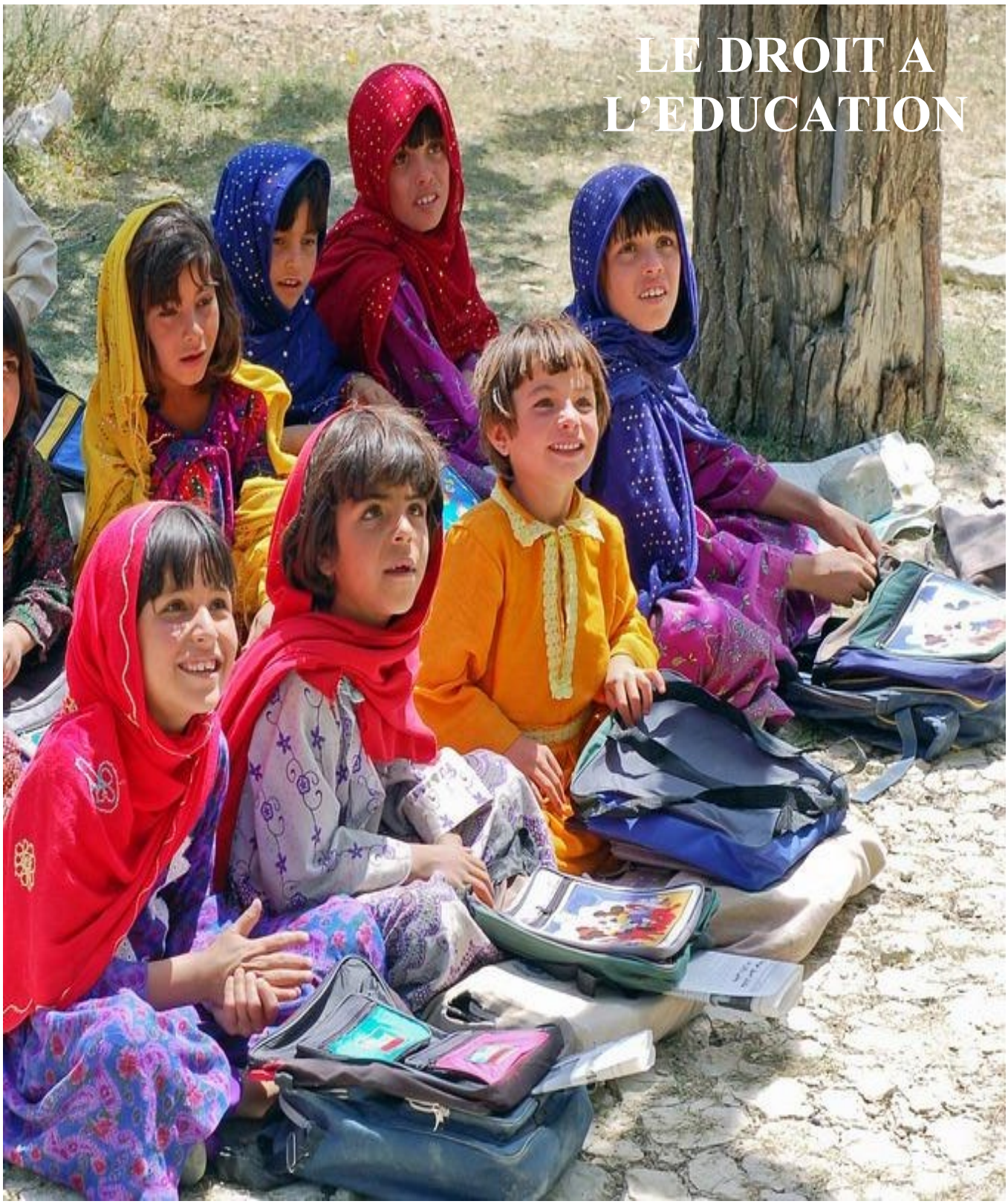

DUDH 26 et CRC 28

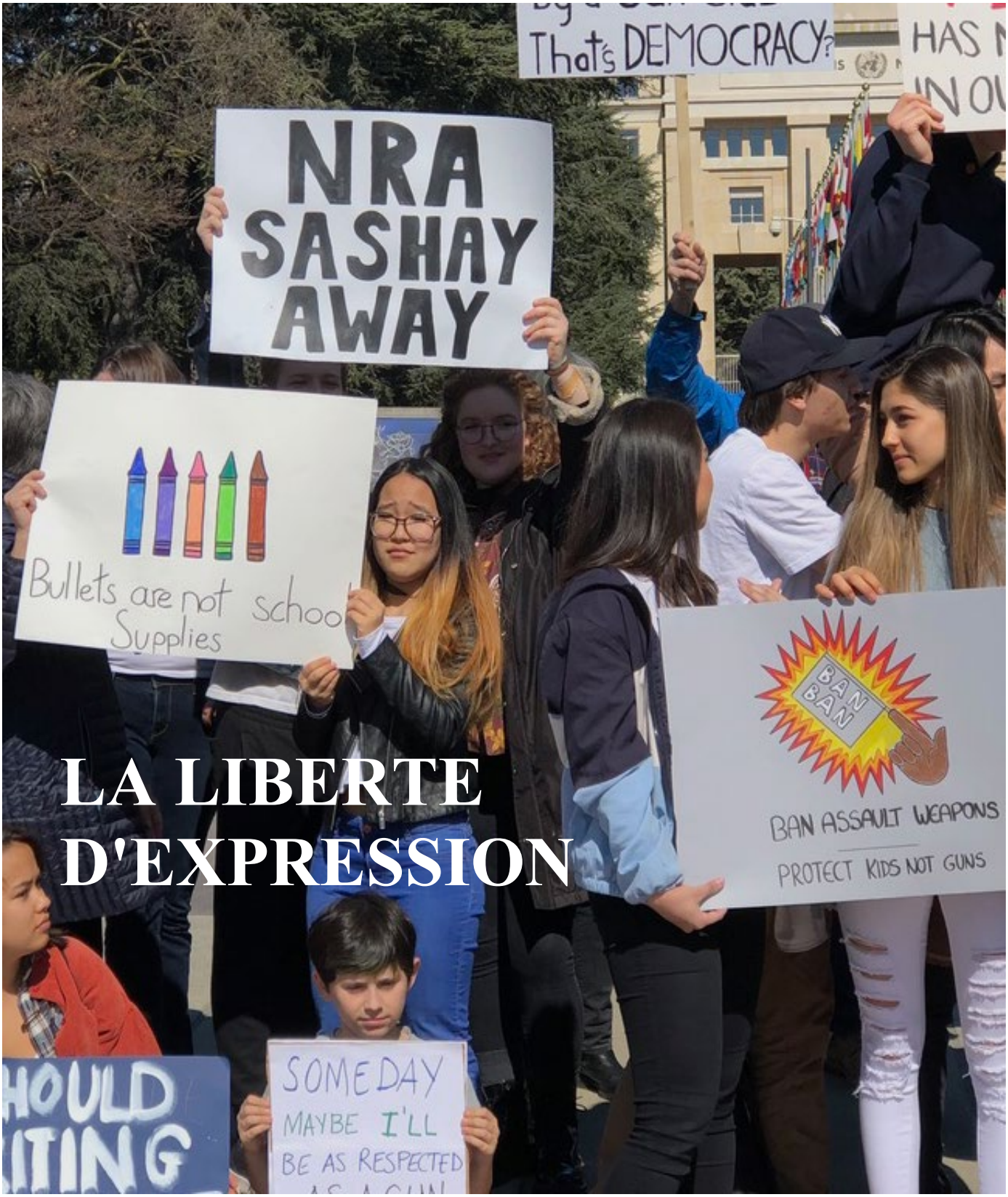

LA LIBERTE D'EXPRESSION

DUDH 19 et CRC 13

Cette petite lumière à moi

Chanson populaire

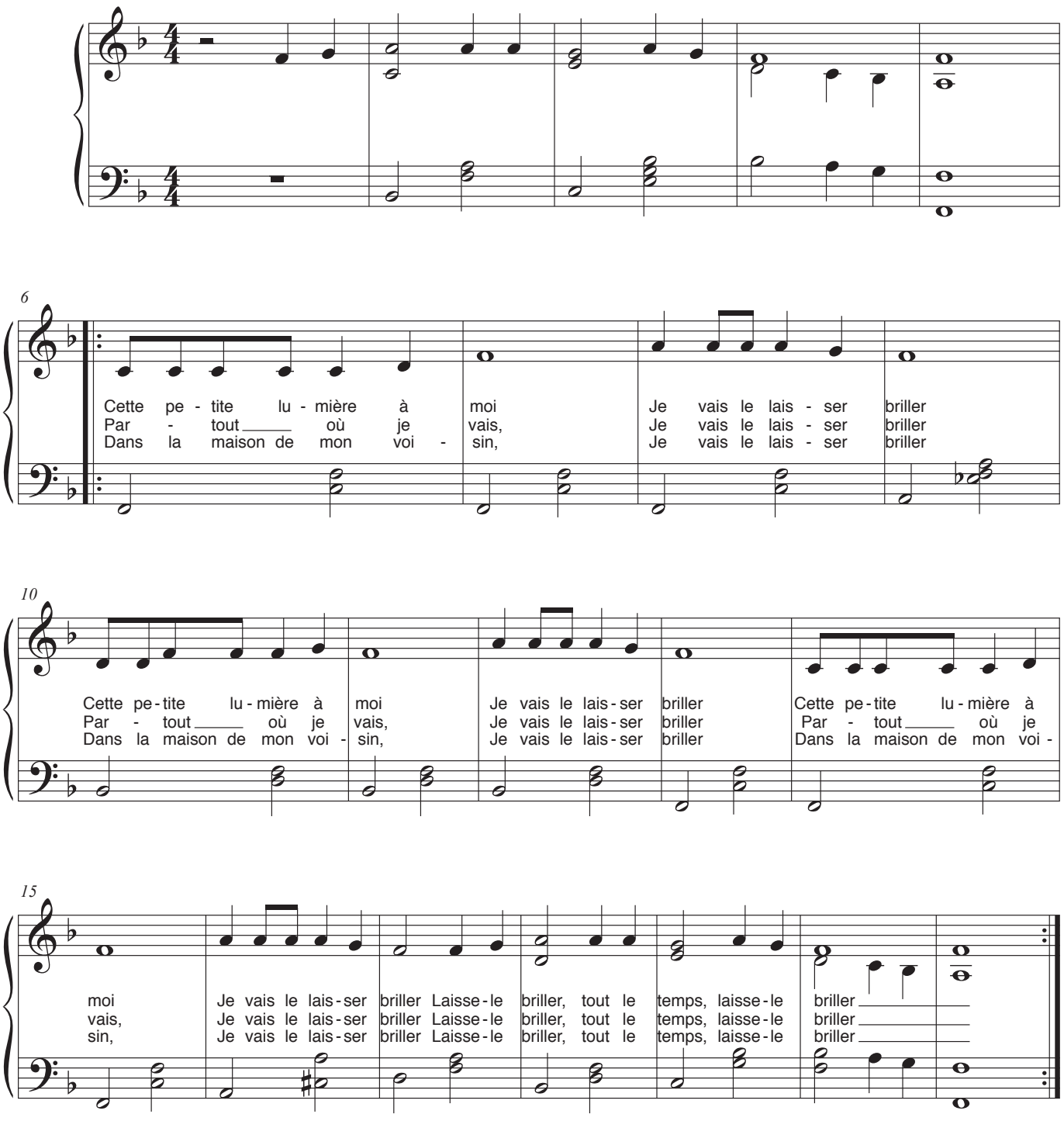

Pour écouter la mélodie: https://www.youtube.com/watch?v=W_4vgwnbAfE

Est-ce une discrimination ?

LIBERTE ET EGALITE, PROTECTION CONTRE LA DISCRIMINATION
ÂGE: 11-16 ans

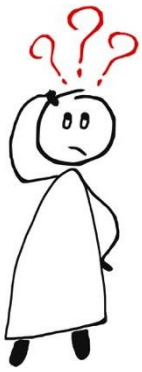

POINTS D'APPRENTISSAGE

1. La dignité humaine est le fondement de tous les droits
2. de l'homme.
3. Chacun a droit à tous les mêmes droits et libertés sans distinction de différences.
4. La discrimination contre quiconque - y compris les femmes et les filles - est une violation des droits de l'homme.

MATÉRIEL DIDACTIQUE

- Bâton de parole
- Liste de présence
- Règlement de la classe
- Chant: This Little Light of Mine
- Balle pour le jeu Lancer de balle
- Crayon et papier pour chaque paire d'élèves pour l'activité, «Qui travaille»
- Craie ou marqueurs
- Tableau noir ou à feuilles
- Article n ° 1 et article n ° 2 de la DUDH
- Petits morceaux de papier avec le mot «Bonjour» dans différentes langues, préparés à l'avance
- Texte: «Ma mère ne travaille pas»
- Mini affiche de la leçon précédente

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES
Droits de l'Homme

LIBERTE ET EGALITE

Article 1
Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont dotés de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

PROTECTION CONTRE LA DISCRIMINATION

Article 2

Chacun a droit à tous les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration, sans distinction d'aucune sorte, tels que race, couleur, sexe, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale ou sociale, propriété, naissance ou autre statut.

En outre, aucune distinction ne sera faite sur la base du statut politique, juridique ou international du pays ou territoire auquel appartient une personne, que ce pays soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

SIMPLIFIÉ

Article 1. Vous êtes nés libres et égaux en dignité et en droits à tout autre être humain. Vous avez la capacité de penser et de distinguer le bien du mal. Vous devez traiter les autres avec amitié.

Article 2. Vous bénéficiez de tous ces droits humains, quels que soit votre race, couleur de peau, sexe, langue, religion, opinions, origine familiale, statut social ou économique, naissance ou nationalité.

BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

• Avant le cours, affichez les règles de la classe à un endroit où les jeunes peuvent lesvoir.
• Placez les mini affiches de la leçon précédente où tout le monde peut les voir.
• Accueillez chaleureusement les participants lorsqu'ils entrent et demandez-leur de s'asseoir tranquillement.

Activité: Chant, This Little Light of Mine! (Musique à la fin de la leçon.)
Demandez: Chacun s'il s'est souvenu de laisser briller sa lumière? Chantons (ou récitons) notre chant. Je vais commencer et je veux que vous me rejoigniez ! (Chantez ou récitez avec enthousiasme.)

REVUE (5 minutes)

Activité: Lancer de balle

Comment faire:
• Demandez aux élèves de former un cercle avec le facilitateur au milieu tenant un ballon.
• Le facilitateur pose une question en lançant une balle à l'une des élèves. (Voir les exemples ci-dessous.) Si l'élève ne connaît pas la réponse, elle dit: «Je ne sais pas» mais elle peut dire une chose qu'elle a apprise au sujet des droits de l'homme inscrits sur les mini affiches accrochées au mur.
• Ensuite, elle lance le ballon à un autre élève, qui répond à la première question ou dit quelque chose à propos d'une autre mini-affiche.
• Lorsque l'un des jeunes connaît la réponse, il renvoie la balle au facilitateur.
• L'animateur pose une autre question en lançant la balle à un autre élève. Et ainsi de suite jusqu'à ce que l'animateur soit à court de questions. L'animateur peut également poser des questions sur l'une des mini affiches.

Essayez de vous assurer que chaque élève ait son tour.

Questions possibles:

• Pourquoi avons-nous besoin des droits de l'homme? (Ils aident tout le monde à être traité équitablement. La société en bénéficie lorsque les gens sont tous traités équitablement.)
• Quelle organisation a élaboré une liste de ces droits? (Les Nations Unies ou l'ONU)
• Que signifient les initiales UN? (Les Nations Unies)
• Nommez l'un des droits de l'homme de notre dernière réunion.
• Y en a-t-il un dont vous aimeriez parler avec la classe? (Rappelez aux jeunes de regarder les mini affiches sur le mur.)
• Quel est le nom du document qui répertorie tous les droits de l'homme?
• Nommez l'un des nouveaux mots que nous avons appris dans le préambule.

CONSEIL AU FACILITATEUR: Il devrait s'agir d'un examen rapide et court. N'utilisez que 3 ou 4 questions au maximum. Utilisez les autres questions à la fin de la leçon si vous avez le temps. Vous pouvez utiliser ce jeu de révision pour n'importe quel sujet lorsque vous sentez que la classe a besoin de plus de motivation pour impliquer tout le monde.

INTRODUCTION (5 minutes)

Expliquez: Aujourd'hui, nous allons discuter de la DIGNITÉ HUMAINE comme fondement de tous les droits de l'homme.

Demandez: Qu'est-ce que la **dignité** ? Écrivez le mot au tableau ou sur le tableau à feuilles. (Acceptez toutes les réponses.)

Expliquez: La dignité signifie digne de respect et de considération.

Demandez: Comment traitons-nous quelqu'un avec dignité? (Acceptez toutes les réponses.)
Avec respect et considération, les traiter comme nous aimerions être traités nous-mêmes.

Qui aimerait lire l'article 1 de la DUDH pour nous? (Ou l'animateur peut le lire.)

> *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.*

Demandez: Qu'est-ce que cela signifie? (Acceptez toutes les réponses.)
Nous sommes tous nés libres simplement parce que nous sommes des êtres humains. Nous devons tous être traités avec respect et gentillesse, et nous avons tous les mêmes droits.

Demandez: Qu'est-ce que la **discrimination?** (Écrivez le mot au tableau)

Expliquez: La **discrimination** consiste à traiter les autres inégalement ou sans dignité ou respect, ou en niant les droits d'autrui.

- Lorsqu'une personne fait de la discrimination, elle traite une autre personne comme étant moins précieuse ou moins importante en raison d'une caractéristique non appréciée qu'elle possède.
- Le simple fait de négliger ou d'ignorer des personnes qui sont différentes de nous peut être une forme de discrimination. Il est donc important de noter les besoins de chacun dans notre communauté et ensuite d'essayer d'y répondre.

DÉVELOPPER ET DISCUTER (10 minutes)

Dites: Nous allons lire l'article 2 de la DUDH. Je veux que vous écoutiez certaines des choses que nous devrions tous apprécier.

Demandez à l'un des jeunes de lire l'article 2 de la DUDH, le premier paragraphe, original ou simplifié, selon l'âge de la classe.

> *Chacun a droit à tous les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration, sans distinction d'aucune sorte, telle que race, couleur, sexe, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale ou sociale, propriété, naissance ou autre statut.*

Demandez: Quelle est la signification de l'article 2 - qu'est-ce que cela signifie? (Acceptez toutes les réponses.)

Expliquez: Quand nous lisons les mots «sans distinction», cela signifie que «quelle qu'elle soit» - chaque personne jouit des mêmes droits que j'ai.

Demandez: Quels types de caractéristiques sont aussi bons que les autres? Lisons-les à nouveau.

Demandez à l'élève de relire le premier paragraphe.

> *Chacun a droit à tous les droits et libertés… sans distinction de… race, couleur, sexe, langue, religion, opinion politique, origine nationale ou sociale, propriété ou naissance.*

Liste: demandez aux élèves de venir un par un et d'écrire l'un des points de l'article 2 que nous devrions tous valoriser de la même manière.

Expliquez: L'une des distinctions ou différences est la langue parlée à la maison. Voyons ce que ce serait si vous deviez parler une autre langue.

Activité: «Bonjour du monde entier» (5 minutes)
Objectif: réfléchir aux raisons pour lesquelles il est important de respecter les différences

Préparation avant le cours : Ecrivez le mot «Bonjour» sur des petits morceaux de papier en 2 ou 3 langues différentes selon le nombre d'élèves en classe.

Comment jouer: donnez à chaque élève l'un des «Bonjour».
Demandez-leur de se déplacer dans la zone, en tenant leur morceau de papier sans le montrer aux autres.

- À votre signal, les jeunes commencent à se saluer en disant «Bonjour» comme il est écrit sur leur papier.
- Ils doivent en trouver d'autres qui disent «Bonjour» dans la même langue qu'eux et former un groupe.
- Demandez aux jeunes de rester dans leur groupe et de s'asseoir ensemble.

CONCLUSION (5 minutes)

Demandez : Qu'avez-vous ressenti en essayant de parler une langue autre que la vôtre?

- Avez-vous déjà été dans une situation où vous ne compreniez pas la langue, par exemple lors d'un voyage?
- Qu'avez-vous fait pour vous en sortir?
- Auriez-vous Souhaitez que tout le monde parle VOTRE langue?
- Connaissez-vous d'autres personnes qui ne parlent pas votre langue? Que pouvons-nous faire pour les aider?

(Adapté de: *Play It Fair Toolkit,* Activité 17. Equitas - Centre international pour les droits de l'homme, 2008.)

DÉFI

Dites: Expliquez ce qu'est la discrimination à vos amis et à votre famille. Dites-leur pourquoi c'est mal.

- Faites attention cette semaine aux exemples de discrimination dans votre communauté ou votre famille.
- Trouvez un moyen d'inclure et d'être gentil avec les personnes qui subissent de la discrimination.
- Parlez-nous-en la prochaine fois que nous serons ensemble.

BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)
• Avant le cours, affichez les règles de classe à un endroit où les jeunes peuvent les voir.
• Placez les mini affiches de la leçon précédente où tout le monde peut les voir.
• Accueillez chaleureusement les participants lorsqu'ils entrent et demandez-leur de s'asseoir tranquillement.

Activité: Chant, This Little Light of Mine! Chantez avec enthousiasme! (à la fin de la leçon)

REVUE (5 minutes)

Activité: Examen des mini affiches
Dites: Parlons des mini affiches que nous avons examinées la semaine dernière.

Distribuez-les à chacun des élèves pour que tout le monde puisse les voir pendant que vous posez la question suivante:

Demandez: Quelle mini affiche parle de ne pas traiter une autre personne avec dignité ou respect? (Protection contre la discrimination)

• Quel genre de discrimination pourrait rendre le petit garçon de l'affiche triste? (Sa couleur de peau, son âge, sa nationalité)

• Quelqu'un aimerait-il partager un droit de l'homme préféré dont il a discuté avec sa famille?

INTRODUCTION (5 minutes)

Dites: La semaine dernière, nous avons joué à un jeu sur différentes façons de dire «Bonjour» dans différentes langues.

• Une autre différence ou distinction est en rapport avec le genre auquel vous appartenez, que vous soyez une fille ou un garçon.

• Je vais vous raconter une histoire sur une jeune femme nommée Zara. Un jour, elle a parlé à son amie au sujet de sa famille. Voici ce qu'elle a dit:

Activité: Histoire, «Ma mère ne travaille pas»
Lisez l'histoire ou demandez à un élève qui lit très clairement.

Après l'histoire, demandez: La mère de Zara travaille-t-elle ?

• Quelles sont les tâches quotidiennes de la mère de Zara?

• Certaines personnes pensent-elles que le travail domestique n'est pas un véritable «travail»?

• Pourquoi certaines personnes pensent-elles de cette façon? (C'est peut-être parce qu'une femme n'est pas payée pour son travail, ou parce qu'un homme pense que son travail est plus dur.)

Expliquez: Une femme a souvent une journée de travail plus longue avec moins de possibilités de se reposer. (La mère de Zara est la première à se lever le matin et la dernière au lit le soir.)
Demandez: S'agit-il d'une sorte de discrimination à l'égard des femmes et des filles?

DÉVELOPPER ET DISCUTER (10 minutes)

Activité: Qui travaille?
Dessinez un graphique sur le tableau noir ou à feuilles en traçant une ligne au milieu du tableau ou de la feuille, puis une autre ligne en haut. Écrivez «Femmes» en haut d'une colonne et «Hommes» en haut de l'autre colonne.

Divisez les élèves en paires.

Distribuez un crayon et un morceau de papier à chaque paire.

Demandez à chaque binôme de faire une liste de tout le travail qui doit être fait dans et autour de leur maison et notez-la sur le papier. Ou bien, ils peuvent dessiner une image représentant la tâche.

S'ils ont du mal à trouver des idées, posez-leur quelques questions pour les amener à réfléchir, telles que:

• Qui prépare les repas chez vous?

Tâches FEMMES	Tâches HOMMES

• Les hommes et les jeunes aident-ils dans la maison? Si oui, quelles tâches font-ils?

• Combien de temps les travaux ménagers prennent-ils chaque jour?

• Les femmes ont-elles du travail à faire à l'extérieur de la maison?

Après cinq minutes, demandez à chaque binôme de partager un élément de leur liste et demandez à l'un d'eux de l'écrire sous la colonne appropriée du tableau. Continuez jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de suggestions.

Regardez le tableau et demandez: Que remarquez-vous?

• Avons-nous découvert quelque chose de surprenant?

• Nos découvertes ont-elles changé votre façon de penser concernant les tâches que les hommes et les femmes font ?

• Avez-vous découvert des tâches qui ne pouvaient être effectuées que par des hommes?

• Avez-vous découvert des tâches qui ne pouvaient être effectuées que par des femmes?

Expliquez: N'oubliez pas que les articles 1 et 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme mentionnent spécifiquement que les femmes et les hommes sont égaux.

CONCLUSION (5 minutes)

Dites: Parfois, nous faisons de la discrimination sans le vouloir parce que nous n'y pensons pas.

Demandez: Qu'est-ce que la discrimination? (La discrimination consiste à ne pas pas traiter chacun avec la même valeur ou avec dignité ou avec les mêmes droits.)

• Devrions-nous moins valoriser les gens en raison de la langue qu'ils parlent, ou de leur sexe, ou de leur religion, race, pays ou opinion politique?

• Quelqu'un a-t-il des questions sur quelque chose dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* auquel vous avez peut-être pensé ces derniers jours?

• J'aimerais que quelqu'un me dise une chose dont vous vous souvenez au sujet du préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme. (Prenez toutes les réponses.)

Répondez à toutes les questions.

CONSEIL AU FACILITATEUR: Une excellente technique d'enseignement pour aider à générer un peu plus de discussion.
Quand quelqu'un pose une question, vous pouvez répondre à la question en disant: « *Que pensez-vous de cela? Quelqu'un a-t-il des commentaires à ce sujet? »*

DÉFI

Dites: Au cours de la semaine, réfléchissez à ce qui a été discuté aujourd'hui.

• Partagez l'histoire de la mère de Zara et parlez-en à un ami ou à votre famille.

• Soyez conscient des tâches que les autres exécutent autour de vous. Peuvent-elles vraiment être réalisées uniquement par des hommes ou des femmes, des enfants ou des adultes, des riches ou des pauvres ou un groupe religieux uniquement?

• Demandez-vous: "Est-ce que je pourrais contribuer à faire un changement?" Et fais-le!

• N'oubliez pas d'inviter vos amis à nous rejoindre. À la prochaine fois !

Rappelez aux jeunes l'heure de votre prochain rassemblement.

CONSEIL AU FACILITATEUR: VARIATIONS POSSIBLES

Cette leçon pourrait également être utilisée pour examiner les différences en dehors du sexe, telles que l'ethnicité, la classe sociale, la religion, etc.

• N'oubliez pas de récupérer les mini affiches et les règles de classe.

NOTES ET RÉFLEXIONS DU FACILITATEUR Leçon et date

_____

Comment s'est passée la leçon d'aujourd'hui ? Décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois?

(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme: un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.)

Faites deux copies de cette page, une pour chaque leçon.

MATERIEL

ARTICLE 1

LIBERTE ET EGALITE

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont dotés de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

ARTICLE 2

PROTECTION CONTRE LA DISCRIMINATION

Chacun a droit à tous les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration, sans distinction d'aucune sorte, tels que race, couleur, sexe, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale ou sociale, propriété, naissance ou autre statut.

SIMPLIFIE

Vous avez tous ces droits humains, quelle que soit votre race, votre couleur de peau, votre sexe, votre langue, votre religion, vos opinions, vos antécédents familiaux, votre statut social ou économique, votre naissance ou votre nationalité.

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

BONJOUR en plusieurs langues

BUENOS DIAS (Espagnol)	KONNICHI WA (Japonais)
GUTEN TAG (Allemand)	SHALOM (Hébreux)
SALAAM (Arabe)	CIAO (Italien)
NI HAO (Chinois)	Coupez le long des lignes pleines. Faites-en autant de copies que nécessaire. Choisissez seulement 2 ou 3 langues, selon le nombre d'élèves dans la classe.

BUENOS DIAS (Espagnol)	KONNICHI WA (Japonais)
GUTEN TAG (German)	SHALOM (Hébreux)
SALAAM (Arabe)	CIAO (Italien)
NI HAO (Chinois)	Coupez le long des lignes pleines. Faites-en autant de copies que nécessaire. Choisissez seulement 2 ou 3 langues, selon le nombre d'élèves dans la classe.

MA MÈRE NE TRAVAILLE PAS

Zara raconte à son amie une journée typique pour sa mère et son père:

Il y avait 16 enfants dans notre famille, mais seuls neuf d'entre nous sont encore en vie.

Ma mère se lève à quatre heures du matin, va chercher de l'eau et du bois, allume le feu et prépare le petit-déjeuner. Puis elle va à la rivière et lave les vêtements.

Mon père travaille dans les champs, à environ trois kilomètres de chez moi. Il quitte la maison à six heures du matin.

Après avoir lavé les vêtements, ma mère se rend en ville où elle moud notre maïs et achète ce dont nous avons besoin au marché. À son retour, elle prépare le repas de midi.

À midi, ma mère apporte le déjeuner à mon père, puis rentre à la maison pour s'occuper des poulets et des porcs tout en surveillant mes plus jeunes frères et sœurs. Ma mère prépare le souper pour qu'il soit prêt lorsque nous rentrons tous à la maison vers six heures.

Après le souper, ça prend un certain temps pour tout nettoyer, mais ma mère se couche généralement vers neuf heures. Mon père dort déjà à ce moment-là.

Quand Zara termine, son amie lui demande si sa mère a un travail. Zara dit: "Non, ma mère ne travaille pas."

(Adapté de *First Steps : A Manual for Starting Human Rights Education,* Amnesty International 2001. Peer Education Edition, p. 63.)

Cette petite lumière à moi

Chanson populaire

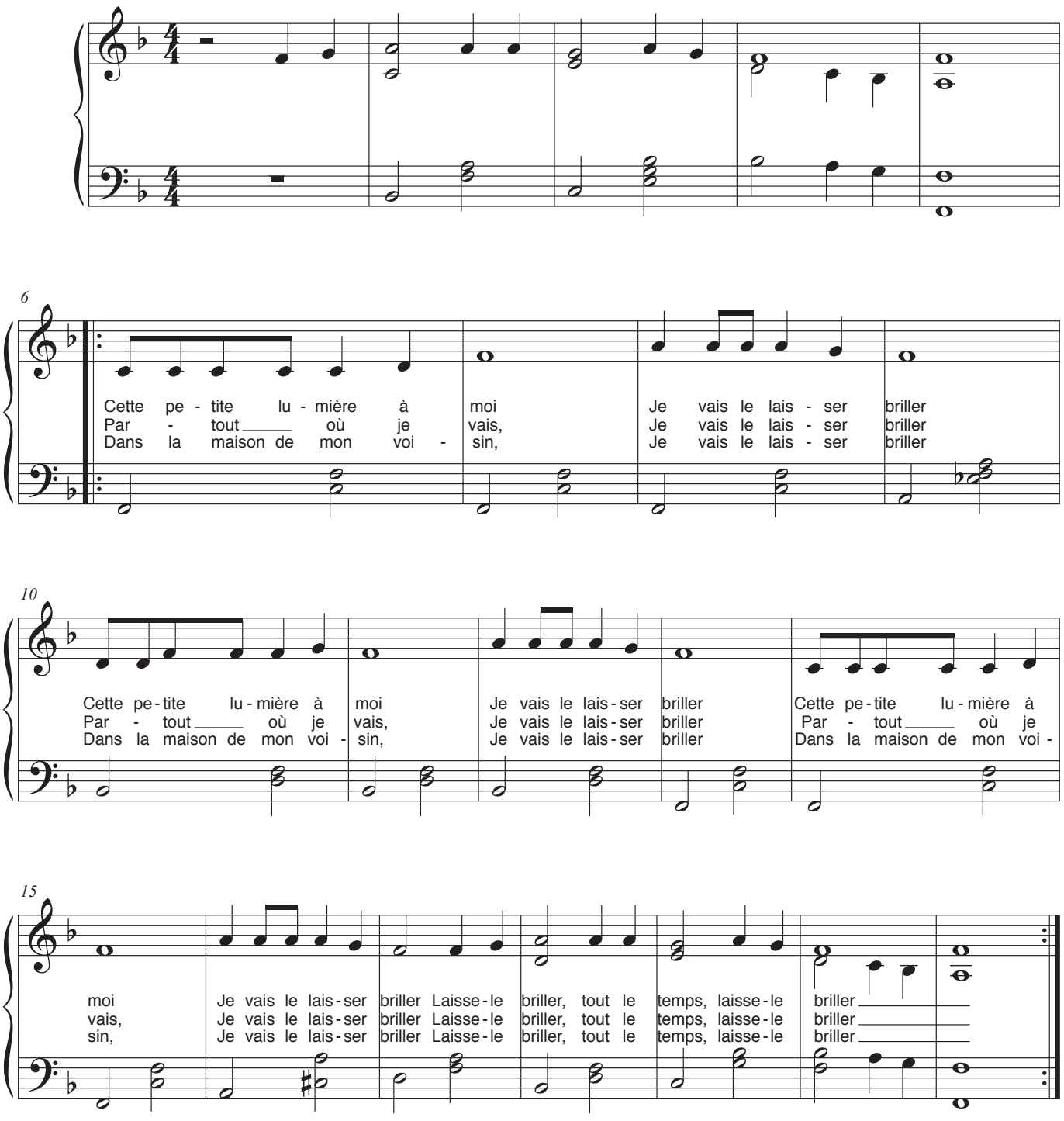

Pour écouter la mélodie: https://www.youtube.com/watch?v=W_4vgwnbAfE

La Famille, une belle chose

DROIT AU MARIAGE ET A LA FAMILLE

ÂGE : 11-16 ans

POINTS D'APPRENTISSAGE

1. La famille est la cellule de base de la société et doit être protégée.
2. Les parents et les familles ont un rôle à jouer pour soutenir et guider leurs enfants.
3. Lorsque vous êtes légalement majeur (généralement 18 ans), vous avez le droit de vous marier ou de ne pas vous marier.

MATÉRIEL DIDACTIQUE

- Bâton de parole
- Liste des présences et règlement de la classe
- Chant: This Little Light of Mine
- Questions à revoir, à découper et à préparer avant le début du cours
- Article n ° 16 de la DUDH
- Article n ° 5 du CRDE
- Crayon pour chaque participant (facultatif)
- Papier pour chaque jeune (facultatif)
- Craie ou marqueur
- Tableau noir ou tableau à feuilles
- Histoire : La fille qui a dit « Non »
- Questions, « Qui décide ?»
- Mini affiche, Le droit au mariage et à une famille (tirée de la leçon Y-2)

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES
Droits de l'Homme

DROIT AU MARIAGE ET A LA FAMILLE

Article 16

Hommes et femmes majeurs. . . ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont droit à des droits égaux pendant le mariage et lors de sa dissolution.

Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.

La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.

SIMPLIFIÉ

Tout adulte a le droit de se marier et d'avoir une famille s'il le souhaite. Les hommes et les femmes ont les mêmes droits lorsqu'ils sont mariés ou lorsqu'ils sont séparés.

Personne ne peut vous forcer à vous marier. La famille est la cellule la plus importante de la société et doit être protégée.

LA CONVENTION RELATIVE AUX
Droits de l'enfant

GUIDE PARENTAL ET CAPACITES EVOLUTIVES

Article 5

Les gouvernements devraient respecter les responsabilités et les droits… des parents ou des familles de fournir, d'une manière compatible avec l'évolution des capacités de l'enfant, une direction et une orientation appropriées dans l'exercice par l'enfant des droits… énoncés dans le présent Pacte.

SIMPLIFIÉ

Votre famille a la responsabilité principale de vous guider, de sorte qu'à mesure que vous grandissez et que vos capacités augmentent, vous puissiez apprendre à utiliser correctement vos droits. Les gouvernements devraient respecter ce droit.

BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (10 minutes)

• *Avant la classe* : placez les **mini affiches** et **les règleS de la classe** où tout le monde peut les voir.
• Accueillez chaleureusement les enfants par leur nom et montrez-leur où s'asseoir.

Activité: Chant, This Little Light of Mine! (à la fin de la leçon)
Cela fera partie de l'examen.

LA REVUE

Activité : Questions dans une boîte (avec la chanson d'échauffement)
Avant le cours, découpez les questions de révision à la fin de la leçon. Pliez-les en deux et mettez-les dans une boîte ou un chapeau ou un autre récipient.

Comment jouer : les participants forment un cercle et font passer la boîte pendant que tout le monde chante **« This Little Light of Mine ».** L'animateur crie « STOP !» après deux phrases ou lignes, et le jeune qui tient la boîte doit sortir une question et y répondre. Si l'élève ne connaît pas la réponse, les autres peuvent l'aider. Puis recommencez le chant et continuez à passer et à arrêter la boîte.

Vous n'avez pas besoin de répondre à toutes les questions. L'accueil et la révision ne devraient pas durer plus de 10 minutes au total, mais devraient favoriser la discussion.

INTRODUCTION (5 minutes)

Dites : Aujourd'hui et la semaine prochaine, nous allons lire et discuter de deux articles sur notre droit à une famille et pourquoi c'est si important.

Demandez : Qui peut nous lire l'article 5 ?

Expliquez : Avant que _____ (nom de l'élève bénévole) ne commence, écoutons une idée très intéressante appelée « évolution des capacités ». Cela signifie «au fur à mesure qu'on grandit et apprend».

Les jeunes lisent l'article 5. (trouvé à la fin de la leçon.)

> TEXTE COMPLET : Les gouvernements doivent respecter les responsabilités et les droits. . . des parents ou des familles à fournir, d'une manière compatible avec l'**évolution des capacités** de l'enfant, une direction et des conseils appropriés dans l'exercice par l'enfant de ses droits. . . dans le présent Pacte.

Dites : Lisons cela ensemble une fois de plus.

> Lisez l'article ensemble.

Demandez : Que pensez-vous que cet article dit ? Comment cela se rapporte-t-il à « l'évolution des capacités » ? (Prenez toutes les réponses.)

Expliquez : Cela signifie que vous avez le droit de **recevoir des conseils** de vos parents et de votre famille pour vous aider à apprendre à utiliser correctement vos droits à mesure que vous **grandissez et** que vous **prenez de bonnes décisions.** Ceci est conforme à vos « capacités d'évolution » à mesure que vous vous développez et en apprenez davantage.

• Non seulement une famille est une belle chose, mais c'est la cellule la plus importante de la société.

DÉVELOPPER ET DISCUTER (10 minutes)

Activité : La chaise humaine
Dites : nous allons faire une activité appelée la chaise humaine. Voyez si vous pouvez comprendre que c'est comme une famille.

CONSEIL AU FACILITATEUR : Si votre classe est très nombreuse, vous souhaiterez peut-être que seulement deux ou trois groupes viennent à l'avant pour faire la démonstration de l'activité.

• Créez des groupes de trois jeunes chacun. Assurez-vous que la troisième personne (le passager) est plus petite que les deux personnes qui créent la « chaise ».

Comment jouer : Demandez à deux des plus grands jeunes de chaque groupe de faire ce qui suit :

• Chaque personne devrait prendre son propre poignet gauche avec sa main droite.

• Chaque personne prend ensuite le poignet droit de son partenaire avec sa main gauche. (L'animateur doit le démontrer.)

• Le partenaire prend ensuite le poignet droit de l'autre personne avec sa main gauche. Leurs bras sont maintenant une « chaise » de forme carrée.

• Lorsque les binômes ont chacun créé un « siège », ils doivent prendre la troisième personne.

• La personne prise en charge (passager) doit se mettre en position assise.

• La paire « chaise » doit se tenir derrière elle et baisser également leur corps, en abaissant la « chaise » pour que le passager puisse s'asseoir.

• Le passager s'assoit alors sur la « chaise ».

• Elle met ses bras autour des épaules de la paire « chaise » pour l'équilibre.

• La paire chaise se soulève lentement et avance avec le passager.

Demandez : Était-il plus facile ou plus difficile de transporter quelqu'un avec l'aide d'une autre personne ? Pourquoi ?

• Pourquoi aviez-vous besoin de coopérer les uns avec les autres pour vous sentir en sécurité et faire ce travail ?

• Vous êtes-vous sentis plus fort avec une autre personne ?

• Que pensez-vous qu'il se passerait si l'un des participants perdait son emprise ?

• Que se passerait-il si le passager commençait à rebondir ou à heurter les chaises ?

• Pourquoi serait-ce plus facile si vous recommenciez ?
(Vous sauriez comment le faire, et vous pourriez le faire plus rapidement et plus sûrement - en d'autres termes, votre *capacité évolutive* vous rendrait plus compétent.)

• Si vous ne vous sentiez pas en sécurité, à qui pourriez-vous parler de sécurité ? (Un autre adulte en qui vous avez confiance, comme votre mère ou votre responsable à l'école ou l'un de vos amis.)

(Adapté du *kit Play It Fair Too l ,* activité 34. Equitas - Centre international pour les droits de l'homme, 2008.)

CONCLUSION (5 minutes)

Discuter : Quelles sont certaines des raisons pour lesquelles la chaise humaine pourrait être comparée à la famille ?

(Chaque personne a un rôle différent, chacun a des forces qui aident les autres, nous apprenons la coopération, chaque membre est important.)

Demandez : Qui se souvient de ce que signifie « capacités évolutives » ? (C'est comme ça que vous grandissez et apprenez.)

• Pourquoi les familles sont-elles si belles, peu importe à quoi elles ressemblent ?
(Elles nous aident à grandir et à apprendre à prendre de bonnes décisions.)

DÉFI

Dites : Partagez avec un membre de votre famille ce que vous avez appris sur les familles aujourd'hui.

• La famille est la cellule la plus importante de la société

• Elles sont un bon endroit où être, peu importe à quoi elles ressemblent.

• Parlez à votre famille de l'évolution des capacités (comment vous vous développez, apprenez de nouvelles compétences et prenez de bonnes décisions).

• Cette semaine, parlez à votre famille ainsi qu'à vos amis de la chaise humaine, mais assurez-vous qu'il y a **un adulte avec vous** pour vous aider à garder votre équilibre et pour que personne ne soit blessé.

BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)
• *Avant la classe* : placez les **mini affiches** et **les règles de la classe** où tout le monde peut les voir.
• Accueillez chaleureusement les élèves par leur nom lorsqu'ils entrent et s'assoient.

Activité: Chant, This Little Light of Mine! (à la fin de la leçon)
Chantez avec enthousiasme.

REVUE (5 minutes)

Demandez : Quelqu'un se souvient-il de la signification de « capacités évolutives » ?
(Cela signifie grandir et acquérir de nouvelles compétences.)

Dites : Quelqu'un peut-il me dire pourquoi les familles sont si importantes et si belles.
(Elles nous aident à grandir et à apprendre à prendre de bonnes décisions.)

INTRODUCTION (10 minutes)

Dites : La semaine dernière, nous avons parlé de l'article 5 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* et de votre droit de grandir en famille.

• Aujourd'hui, nous allons en apprendre davantage sur votre droit à une famille et au mariage.

• Je vais vous raconter l'histoire vraie d'une jeune femme très courageuse. Pendant que vous écoutez cette histoire, pensez à sa situation et à ce que vous feriez dans ce cas.

Activité : Lisez, La fille qui a dit « Non » au mariage
Après l'histoire, demandez : Que pensez-vous de cette histoire ? Qu'est-ce qui vous a marqué dans son expérience ?

• Les parents de Balkissa ont - ils le droit d'essayer de la marier à son cousin ? Pourquoi ou pourquoi pas ?

Dites : Lisons ensemble l'article 16 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme.*

• Lorsque nous avons fini de le lire, dites-moi **quatre** domaines dans lesquels la FAMILLE est mentionnée ou affectée.

TEXTE SIMPLIFIÉ

1. Tout adulte a le droit de se marier et d'avoir une famille s'il le souhaite.
2. Les hommes et les femmes ont les mêmes droits lorsqu'ils sont mariés et lorsqu'ils sont séparés.
3. Personne ne peut vous forcer à vous marier.
4. La famille est la cellule la plus importante de la société et devrait être protégée par le gouvernement.

Demandez : Quels sont les quatre domaines ? N'oubliez pas d'utiliser le bâton de parole.

- Droit de se marier,
- Les hommes et les femmes ont des droits égaux,

- Consentement au mariage,
- Unité de base avec protection par les lois et réglementations gouvernementales.

• Quel est le lien entre ce droit et l'histoire de Balkissa ?

• Pourquoi ses parents essayaient-ils de la forcer à épouser son cousin ?
(Ils étaient pauvres et cela faisait partie de leur culture et de leur tradition familiale.)

• Pourquoi sa mère ou son père ne l'ont-ils pas aidée quand elle leur a dit ce qu'elle ressentait ?
(Sa mère n'avait aucun pouvoir et son père avait peur de son frère aîné.)

• Comment a-t-elle finalement résolu son problème ?
(Elle a trouvé un autre adulte qui l'a écoutée et encouragée.)

• Comment le gouvernement l'a-t-il aidée ? (Ils ont confirmé la décision du tribunal.)

• Pourquoi le tribunal a-t-il pu l'aider ?
(Il savait que l'oncle de Balkissa enfreignait la loi parce que l'article 16 de la *Déclaration universelle stipule* que personne ne devrait être forcé de se marier.)

Dites : Quelle jeune femme courageuse ! Balkissa a travaillé avec le système juridique et est retournée dans sa famille. Elle a continué d'essayer. Elle n'a pas abandonné et elle a eu gain de cause.

• Aujourd'hui, elle est médecin et elle aide sa famille à sortir de la pauvreté.

• Connaître nos droits humains nous aide tous.

DÉVELOPPER ET DISCUTER (5 minutes)

Expliquez : Nous allons jouer à un jeu sur la prise de décisions, sur qui a la responsabilité de prendre des décisions dans une famille. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Chaque famille prend ses décisions différemment.

Activité : qui décide ?
Le facilitateur lira une liste de décisions à prendre (qui se trouve à la fin de la leçon).

• Après chaque question, demandez au groupe de réfléchir à qui devrait prendre la décision.

• Si l'élève pense que les PARENTS doivent prendre la décision, il ou elle doit lever UNE MAIN avec les doigts tendus.

• Si l'élève pense que le JEUNE doit prendre la décision, alors il doit lever UN DOIGT .

• S'il pense que les JEUNES ET LES PARENTS devraient prendre la décision ensemble, l'élève doit lever LES DEUX MAINS.

Expliquez que vous leur direz quand certaines décisions sont protégées par la loi. Cependant, la plupart des situations n'ont pas de bonne ou de mauvaise réponse ; au contraire, une famille peut décider pour elle-même.

Lisez les questions une par une. Vous n'avez pas besoin de les utiliser toutes, mais en gardant à l'esprit la culture locale et le temps dont vous disposez, choisissez au moins 6 à 10 questions pour susciter la réflexion et la conversation.

Après l'activité, posez les questions suivantes :

• Votre âge et votre maturité font-ils une différence dans le rôle que vous devriez jouer dans la prise de décisions vous concernant ? Pourquoi ou pourquoi pas ?

• Quelles sont certaines des décisions dans lesquelles vous êtes impliqué avec votre famille ?

• Qu'aimez-vous dans la façon dont les décisions sont prises dans votre famille ?

• Que pourriez-vous faire pour jouer un plus grand rôle dans la prise de décision ?

Expliquez : En apprenant à prendre des décisions au sein de votre famille, votre capacité d'évolution augmente et vous développez les compétences et la sagesse dont vous avez besoin pour vivre seul un jour.

Demandez : Et même si vous êtes peut-être prêt à prendre de telles décisions pour vous-même et peut-être pour votre propre famille un jour, pourquoi est-ce généralement une bonne idée de consulter vos parents et d'autres adultes compétents qui se soucient de vous ? (Acceptez toutes les réponses.)

(Adapté de *Compasito : Manuel sur l'éducation aux droits de l'homme pour les enfants,* édité et co-écrit par Nancy Flowers. Conseil de l'Europe, 2 ◦édition, janvier 2009. Activité 37, p. 193.)

CONCLUSION (5 minutes)

Montrez la mini affiche là où tout le monde peut la voir : le droit au mariage et à une famille

Dites :Les familles **sont** une belle chose quelle que soit leur configuration. Elles sont généralement le meilleur endroit pour que les enfants grandissent.

• Avec vos capacités évolutives, votre attitude peut faire une grande différence dans vos capacités de prise de décision.

• Au fur et à mesure que votre capacité à prendre de sages décisions se développe grâce à l'expérience et aux connaissances, parler et discuter d'idées et de décisions avec votre famille vous aidera à être prêt à assumer la responsabilité de votre propre vie.

DÉFI

Dites : Partagez avec votre famille l'histoire de Balkissa, la fille qui a dit « Non » au mariage.

• Que pensent-ils du mariage si jeune ?

• Discutez avec eux de la manière dont vous pourriez avoir plus d'occasions de prendre des décisions familiales.

• Nous partagerons les réponses de votre famille la prochaine fois. Bonne semaine - vous me manquez déjà !

CONSEIL AU FACILITATEUR : Assurez-vous de respecter les pensées de chaque participant et sa situation de vie à la maison.

NOTES ET RÉFLEXIONS DU FACILITATEUR Leçon et date

_____

Comment s'est passée la leçon d'aujourd'hui ? Décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois ?

(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme : un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.)

Faites deux copies de cette page, une pour chaque leçon.

REVUE, Questions dans une boîte

QUE SIGNIFIE LE MOT « **DIGNITÉ** » ?
QU'EST-CE QUE LA **DISCRIMINATION** ?
NOMMEZ AU MOINS **UN GROUPE** QUI POURRAIT SOUFFRIR DE DISCRIMINATION.
QUELLES SONT LES **SIMILARITÉS** ET LES **DIFFÉRENCES** ENTRE LA VIE DES FEMMES ET DES HOMMES ?
QUE DIT LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME SUR **QUI BÉNÉFICIE DES DROITS DE L'HOMME** ?

RÉPONSES

La dignité signifie digne de respect et de considération.

La discrimination consiste à se traiter de manière inégale ou sans dignité ou respect, ou à nier les droits d'autrui.
Groupes susceptibles de souffrir de discrimination : Femmes et filles, personnes de religions différentes, personnes de race ou de pays différents, personnes qui parlent une langue différente, personnes ayant une déficience physique.

Similitudes et différences : Une fois que les jeunes ont répondu, demandez : Qu'en pensez-vous ? Sont-ils « justes » ? Laissez d'autres enfants répondre également.

Qui bénéficie des droits de l'homme : Nous tous, peu importe qui nous sommes.

ARTICLE 5

TEXTE INTÉGRAL

Les États parties respectent les responsabilités, droits et devoirs des parents ou, le cas échéant, des membres de la famille élargie ou de la communauté, conformément à la coutume locale, aux tuteurs légaux ou à toute autre personne légalement responsable de l'enfant, de fournir, d'une manière cohérente avec les ***capacités évolutives*** de l'enfant, une direction et une orientation appropriées dans l'exercice par l'enfant des droits reconnus dans la présente Convention.

TEXTE ABRÉGÉ

Votre famille a la responsabilité principale de vous guider, de sorte qu'à mesure que vous grandissez et que vos capacités augmentent, vous puissiez apprendre à utiliser correctement vos droits. Les gouvernements devraient respecter ce droit.

TEXTE SIMPLIFIÉ

Vous avez le droit d'être guidé par vos parents et votre famille pour vous aider à apprendre à utiliser correctement vos droits à mesure que vous grandissez et que vos ***capacités augmentent.***

La fille qui a dit « Non » au mariage

Un jour, alors qu'elle avait 12 ans, lorsque Balkissa Chaibou revint de l'école elle apprit que son père avait promis sa main à son cousin lorsqu'elle aurait 16 ans. Elle n'avait pas son mot à dire et devrait arrêter l'école et fonder une famille.

Balkissa est originaire du Niger où le mariage des enfants n'est pas rare. Ses parents étaient pauvres et ils avaient cinq filles aussi, ils étaient en faveur du mariage puisque cela signifiait un enfant de moins à nourrir.

Mais Balkissa aimait l'école et ne voulait pas épouser son cousin et arrêter d'y aller. Quand elle eut 16 ans, les préparatifs du mariage commencèrent. Balkissa décida de se battre pour ses droits - même si cela impliquait de traduire sa propre famille en justice.

Sa mère ne pouvait pas l'aider car les femmes n'ont aucun pouvoir au Niger. Alors Balkissa alla voir son père et accepta d'épouser son cousin à condition qu'elle n'ait pas à vivre avec lui avant d'avoir obtenu son diplôme universitaire. Mais son père ne pouvait pas non plus l'aider, car dans la tradition de sa famille, le frère aîné pouvait prendre des décisions pour les enfants de ses frères et sœurs plus jeunes. Et le frère aîné de son père était son oncle, l'homme qui était le père du cousin qu'elle était censée épouser. Son oncle refusa même de considérer la demande de Balkissa. Donc, les préparatifs du mariage continuèrent.

Ensuite, Balkissa demanda de l'aide à son directeur d'école. Il l'envoya dans une organisation qui l'aida en intentant une action en justice contre son père et son oncle pour avoir violé l'un des droits de l'homme en la forçant à un mariage qu'elle ne voulait pas.

Lorsqu'ils allèrent au tribunal, l'oncle de Balkissa nia l'accusation et prétendit qu'il s'agissait d'un malentendu. L'affaire fut donc abandonnée. Balkissa pensait qu'elle avait gagné !

Mais ensuite son oncle menaça de la tuer à moins qu'elle épouse son cousin ! Balkissa s'enfuit rapidement dans un refuge pour femmes. Finalement, l'oncle réalisa qu'il pourrait finir en prison, aussi il abandonna et retourna dans son propre pays. Balkissa put rentrer chez elle en toute sécurité.

Maintenant, sa mère et son père ne veulent plus rien avoir à faire avec le mariage forcé.

Balkissa parle aux groupes scolaires, ainsi qu'aux chefs de tribu. Elle explique que le mariage précoce forcé est souvent lié à de terribles violences dans le mariage. Il est également vrai que les jeunes mères qui ont des bébés à un âge aussi précoce meurent souvent parce que leur corps n'est pas encore prêt pour la grossesse.

Balkissa est maintenant en faculté de médecine et sait que sa famille compte sur elle pour réussir. Elle encourage les autres filles à suivre son exemple. « Je ne dis pas de ne pas se marier», dit-elle à un groupe d'écolières. "Mais choisissez le bon moment pour le faire. " Elle leur dit d'étudier aussi dur que possible même si c'est difficile. "Les études sont votre seul espoir,"

(Adapté : Sarah Buckley, BBC News, http://www.bbc.com/news/magazine-35464262)

ARTICLE 16

TEXTE INTÉGRAL

1. Hommes et femmes majeurs... ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux pendant le mariage et lors de sa dissolution.

2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.

3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.

TEXTE SIMPLIFIÉ

1. Tout adulte a le droit de se marier et d'avoir une famille s'il le souhaite. Les hommes et les femmes ont les mêmes droits lorsqu'ils sont mariés et lorsqu'ils sont séparés

2. Personne ne peut vous forcer à vous marier.

3. La famille est la cellule la plus importante de la société et doit être protégée.

QUI DÉCIDE ?

Qui devrait décider. . .

• Pouvez-vous fumer ?

• Où habitez-vous, surtout si vos parents sont divorcés ou séparés ?

• Comment dépensez-vous l'argent que vous possédez ?

• Pouvez-vous rester seul à la maison ?

• Quand et pourquoi pouvez-vous quitter la maison ?

• Les soins médicaux que vous recevez ?

• Allez-vous à l'école ?

• Qui avez-vous comme amis ?

• Avec qui et quand devriez-vous vous marier ?
(La loi protège les enfants contre le mariage des mineurs. Selon le droit international, vous ne pouvez-vous marier qu'après 16 ans .)

• Que vous alliez à la mosquée / à l'église / au temple / à la synagogue, etc.
(Le droit international vous donne le droit de pratiquer votre religion préférée, même en tant qu'enfant.)

Cette petite lumière à moi

Chanson populaire

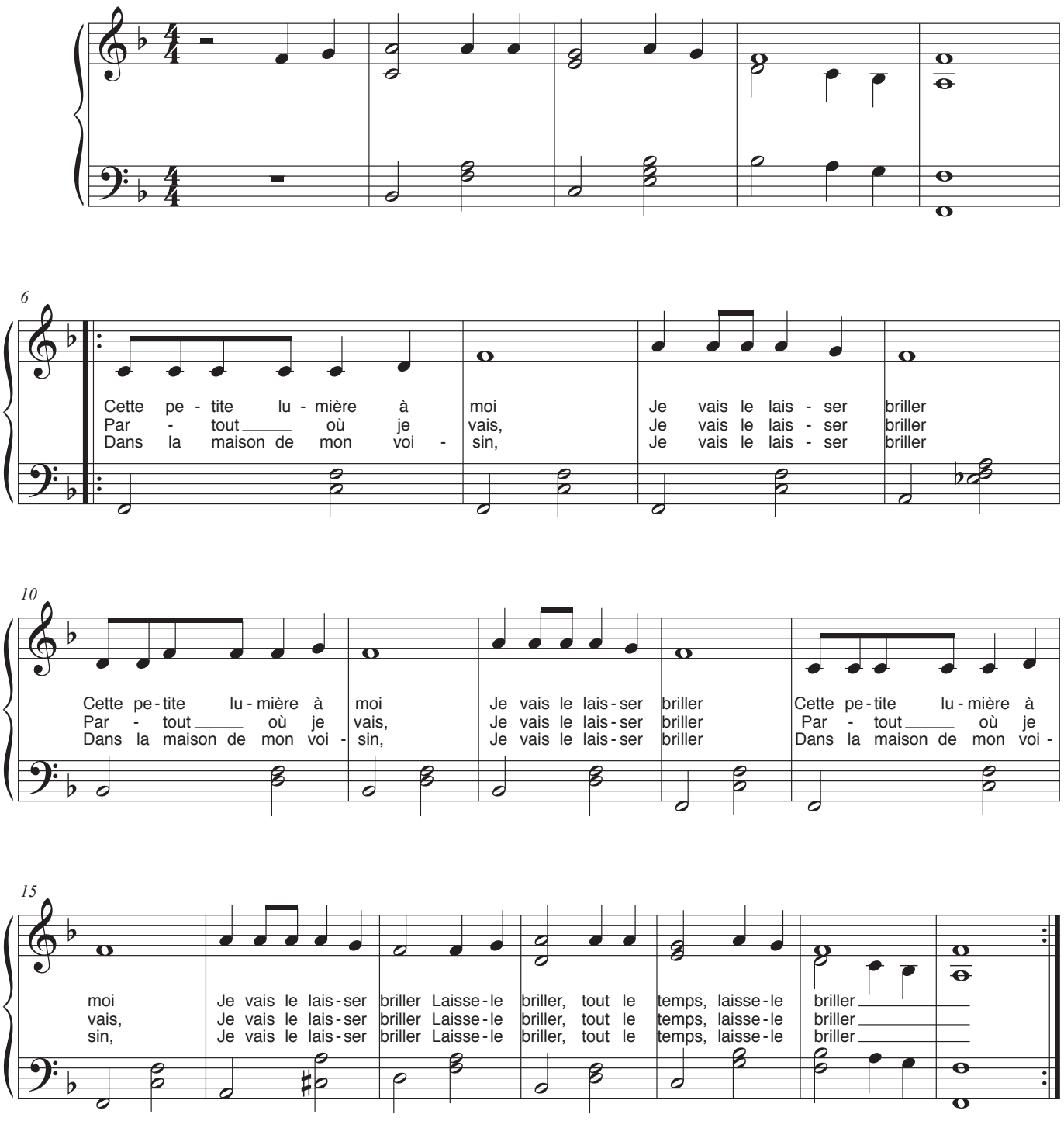

Pour écouter la mélodie: https://www.youtube.com/watch?v=W_4vgwnbAfE

L'amour au Foyer

LE DROIT A UNE FAMILLE

ÂGE : 11-16 ans

POINTS D'APPRENTISSAGE

1. La famille est la cellule de base de la société.
2. Les unités familiales nous rendent généralement plus forts, peu importe leur composition ou leur configuration.
3. Les familles ont le droit d'être aidées et protégées par le gouvernement si nécessaire.
4. Personne ne devrait vous forcer à vous marier si vous ne le souhaitez pas.

MATÉRIEL

- Bâton de parole
- Liste des présences
- Règlement de la classe
- Chant: This Little Light of Mine
- Image de Balkissa
- Histoire : Taliana et le roi
- Image de Taliana
- Des accessoires pour l'histoire de Taliana si vous le souhaitez (écharpe, couronne faite d'une bande de papier, pain)
- Article 16, DUDH

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES
Droits de l'Homme

LE DROIT A UNE FAMILLE

Article 16

Les hommes et les femmes d'âge mûr, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux en ce qui concerne le mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.

Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.

La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

SIMPLIFIÉ

Vous avez le droit de vous marier et de fonder une famille.

Personne ne devrait vous forcer à vous marier.

La famille est la cellule de base de la société et le gouvernement devrait la protéger.

LA CONVENTION RELATIVE AUX
Droits de l'enfant

LE DROIT A UNE FAMILLE

Article 9

Vous avez le droit d'être élevé par vos parents à moins qu'ils ne représentent un danger pour vous ou que ce soit impossible.

Article 20

Vous avez droit à une protection spéciale et à une aide si vous ne pouvez pas vivre avec vos parents.

BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

• *Avant la classe :* affichez les mini affiches et le règlement de la classe où tout le monde peut les voir.
• Accueillez chaleureusement les enfants par leur nom et montrez-leur où s'asseoir.

Activité : Chant, cette petite lumière en moi - This Little Light of Mine (trouvée à la fin de la leçon.)
Chantez avec un grand plaisir !

LA REVUE

Montrez la photo de Balkissa (à la fin de la leçon).

Demandez : Qui se souvient de l'histoire de Balkissa et sa famille ?

• Quelles parties de son histoire avez-vous pu partager avec des amis ou des membres de votre famille ?

INTRODUCTION (5 minutes)

Dites : Aujourd'hui, je vais vous raconter une histoire concernant une autre jeune femme très courageuse.

• Voyez si vous pouvez trouver des capacités évolutives qui auraient pu faire une différence dans sa vie.

Activité : Lire, Taliana et le roi
• Montrez l'image de Taliana et racontez l'histoire.
• Lorsque vous avez terminé l'histoire, faites l'activité ci-dessous.

DÉVELOPPER ET DISCUTER (15 minutes)

Activité : Drame à la Cour
Dites : nous allons jouer une pièce sur la reine Taliana et le roi Marco.

• De qui avons-nous besoin dans notre histoire ?
(Si vous avez suffisamment d'élèves, prenez des volontaires pour au moins 15 ou 20 personnages : le roi Marco, Taliana, les serviteurs, la mère, le père, les sœurs, le fermier, les trompettistes, les villageois, le maire.)

• Quelles sont les choses importantes que les personnages pourraient dire ? (Les élèves décident.)

• Que devrions-nous utiliser pour les accessoires ? (Des choses simples comme un foulard pour Taliana, un bandeau circulaire pour le roi fait d'une longue bande de papier, une pierre pour représenter le pain)

Relisez l'histoire, cette fois avec les élèves qui jouent les rôles et prononcent les répliques des personnages. Les participants peuvent s'entraider si nécessaire.

Après les applaudissements, demandez : Qu'apprenons-nous de cette histoire au sujet des actions remplies d'amour et de gentillesse ?

• Qu'est-ce qui vous a marqué dans le genre de personne qu'était Taliana ?

• Et son père ? A-t-il essayé de forcer Taliana à se marier ?

• Comment la famille du fermier était-elle protégée ? (Par le roi, qui était le gouvernement et qui aurait dû s'assurer que toutes les familles étaient protégées.)

• Y a-t-il autre chose que vous avez remarqué au sujet du roi ? (Il aimait voir la bonté chez les autres, particulièrement chez Taliana et il voulait protéger son peuple.)

Guider les jeunes à inclure des éléments tels que :

• Le **Courage** à défendre les autres, en particulier lorsque les droits sont violés.

• La **Courtoisie et les bonnes manières** avec les autres.

• L'**Amour** à la maison rend tout le monde heureux.

• La **gentillesse dans les actions et les paroles** est toujours importante.

CONCLUSION (5 minutes)

Dites : Roberta, veuillez garder l'article 16 pendant que nous le lisons tous ensemble.

> *Vous avez le droit de vous marier et de fonder une famille.*
> *Personne ne devrait vous forcer à vous marier.*
> *La famille est la cellule de base de la société et le gouvernement devrait la protéger.*

Demandez : Qui peut me dire quelle est l'unité de base de la société que le gouvernement devrait protéger?

• En quoi l'article 16 sur le mariage et la famille de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* nous rappelle-t-il notre histoire sur Taliana et le roi Marco ?
(Taliana et le roi ont tous deux pu choisir avec qui ils voulaient se marier et le roi a protégé la famille du fermier.)
• Qu'en est-il de l'évolution des capacités ? Avez-vous vu quelque chose dans l'histoire qui montre les capacités évolutives de Taliana ? (Acceptez toutes les réponses.)
• Y avait-il des choses qu'elle pouvait faire parce qu'elle était plus âgée et avait appris à être gentille et à se soucier des autres ?
• Qu'a-t-elle fait pour démontrer son courage ?

DÉFI

Dites : Rentrez chez vous et trouvez des moyens de faire preuve de gentillesse et de vous soucier des autres.

• Partagez l'histoire de Taliana et de sa famille avec *votre* famille et vos amis.

Assurez-vous que tous les accessoires aient été retournés à leurs propriétaires ou à leur place.

BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

• *Avant le cours :* affichez les mini affiches et les règles de classe où tout le monde peut les voir.
• Accueillez chaleureusement les enfants par leur nom et montrez-leur où s'asseoir.

Activité : Chant, **cette petite lumière en moi** (trouvée à la fin de la leçon.)
Chantez avec enthousiasme et énergie.

REVUE (5 minutes)

Demandez : Quelles sont les choses que nous avons apprises de Taliana et Marco la semaine dernière ? (Ils étaient gentils et se souciaient des gens.)

INTRODUCTION (5 minutes)

• Aujourd'hui, nous allons découvrir la gentillesse et où elle commence.
Cela commence avec VOUS !

• Écoutons une petite chanson.

Chantez (ou récitez) la chanson par vous-même ou avec la musique si vous l'avez en ligne.

Chanson: La Gentillesse Commence avec Moi (trouvée à la fin de la leçon).

Je serai gentil avec chacun
Car ça c'est juste, tu vois.
C'est pourquoi je me dis:
A moi d'abord de me montrer gentil.

Utilisez tous les mouvements que vous jugez appropriés, ou demandez aux élèves d'en suggérer.

Demandez : Avec qui voulez-vous être gentil ?

• Qu'est-ce qui est dit dans les paroles de la chanson dont vous devriez vous rappeler ?

• Chantons-la tous ensemble.

DÉVELOPPER ET DISCUTER (10 minutes)

Dites : Nous avons parlé des familles et de leur importance en tant qu'unité de base de la société.

Demandez : Comment la gentillesse touche-t-elle votre famille ?

Activité : Remue-méninges
Demandez : Avez-vous déjà entendu parler du remue-méninges ? C'est lorsque nous partageons tous ensemble un tas d'idées très rapidement. C'est justement ce que nous allons maintenant.

Divisez les jeunes en deux groupes : le groupe A et le groupe B.

Dites : Même si chaque famille est différente d'une autre, les parents et les autres adultes peuvent faire beaucoup pour soutenir et prendre soin des jeunes membres qui la composent. Les jeunes ont également des responsabilités.

• Parlons-en pendant quelques minutes.

Tracez une ligne verticale au centre du tableau. Tracez une ligne horizontale en haut. Écrivez « Comment la famille aide les enfants » d'un côté et « Comment les enfants aident la famille » de l'autre.

Comment la famille aide les enfants	Comment les enfants aident la famille

Demandez : Quelles sont certaines des choses que les familles font pour leurs enfants ?

Demandez à chaque groupe de penser à 5 choses, comme aider à préparer les repas ou nettoyer la cour, prendre soin de ses frères et sœurs plus jeunes ou se montrer gentils.

• Demandez au groupe A une idée et sur quel côté du tableau la placer.

• Demandez au groupe B une idée différente et de quel côté l'inscrire.

• Continuez à demander à un groupe, puis à l'autre jusqu'à ce que toutes les idées aient été partagées.

• Ne prenez pas plus de 5 minutes environ.

Demandez : Voyez-vous des choses auxquelles vous n'aviez pas pensé auparavant ? (Autorisez les élèves à répondre.)

• De quelles façons pouvez-vous contribuer à prendre soin de la famille ?

Dressez la liste des réponses de l'autre côté du tableau.

Guider les jeunes à reconnaître que *:*
Quelle que soit leur apparence, les familles fonctionnent mieux lorsque chaque membre apporte sa contribution.

Expliquez *: Les* familles sont une belle chose, surtout quand il y a de l'amour à la maison. Lorsque chacun contribue à son succès, votre famille vous aide à vous préparer à l'âge adulte.

Demandez : À quel âge êtes-vous légalement considéré comme un adulte dans ce pays ?

• Selon la loi, dans la plupart des pays, vous êtes un adulte à 18 ans et parfois à 16 ans. C'est à ce moment-là que vous êtes considéré comme responsable de vous-même - que vous viviez toujours avec votre famille à ce moment-là ou non.

• C'est ce qu'on appelle « **l'évolution des capacités »** et cela vous prépare à l'âge adulte lorsque vous aurez le droit et la responsabilité de prendre des décisions par vous-même.

CONCLUSION (5 minutes)

Expliquez : Même si nous sommes tous libres de choisir comment agir, nous ne savons pas toujours ce que nous devons faire. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons des familles, pour apprendre à agir dans différentes situations.

• Au fur et à mesure que vous grandissez, vous avez la capacité d'agir de plus en plus et de prendre de plus en plus vos propres décisions.

Demandez : Taliana était très gentille et courtoise avec les autres. Où pensez-vous qu'elle a appris à traiter les autres de cette manière ? (Dans sa famille et grâce à sa propre expérience.)

• Sa famille l'a-t-elle forcée à agir de cette façon ou a-t-elle décidé par elle-même ? (Acceptez toutes les réponses.)

Dites : Les familles sont un bon endroit pour grandir.

• Au fur et à mesure que vous grandirez, vous aurez la maturité nécessaire pour faire de plus en plus de choses et prendrez de plus en plus vos propres décisions.

DÉFI

Dites : Cette semaine, faisons trois choses :

1. Pensez au type de capacités que vous avez besoin de développer pour avoir une famille heureuse.

2. Entraînez-vous à faire de votre famille un endroit heureux, aussi difficile que cela puisse être.

3. Enseignez à votre famille : « La Gentillesse Commence avec Moi. »

Passez une semaine merveilleuse et n'oubliez pas d'inviter vos amis!

NOTES ET RÉFLEXIONS DU FACILITATEUR Leçon et date

_____

Comment s'est passée la leçon d'aujourd'hui ? Décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois ?

(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme : un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.)

Faites deux copies de cette page, une pour chaque leçon.

Taliana et le roi

Un beau matin alors que le roi Marco se tenait sur son balcon, une jeune femme, sur la place du marché en contrebas, captiva son regard. Elle se déplaçait gracieusement parmi les acheteurs, bavardant gentiment avec les villageois et les commerçants tout en achetant de la nourriture pour sa famille.

Le roi la surveilla durant les jours qui suivirent. Elle était entourée de sa famille et son cœur battait plus vite à chaque fois qu'il la voyait. Il remarqua qu'elle était aussi adorable que gentille et attentionnée. Il envoya un serviteur pour se renseigner à son sujet. Bientôt, tout fut révélé : son nom était Taliana et elle venait d'une famille paysanne très aimante mais le roi était déterminé à la rencontrer malgré tout.

Déguisé en boulanger, il s'approcha de Taliana et de ses sœurs. « Mes charmantes dames», dit-il humblement, «je serais honoré si vous acceptiez cette modeste miche de pain. La jeune femme hésita. Puis, avec un sourire que Marco chérirait à jamais, Taliana tendit la main. « Gentil monsieur », dit-elle, « nous vous remercions pour ce pain que notre famille mangera avec plaisir. » Et, elle plaça une fleur dans sa main.

Les parents de Taliana étaient très heureux de recevoir le pain. Il était délicieux. À chaque bouchée, la famille ressentait que le donateur d'un tel cadeau devait être, en effet, quelqu'un d'une grande générosité. « Vous vous êtes fait un bon ami», dit son père.

Le lendemain au marché, Taliana et sa famille furent surpris de voir Amir, un grand travailleur fermier qu'ils connaissaient, enchaîné à un poteau avec une pancarte autour du cou disant : « Cet homme a volé du pain. Il restera ici jusqu'à ce que sa dette soit payée. Taliana savait que la femme d'Amir était décédée et qu'il avait de nombreux enfants à nourrir mais, il ne volerait sûrement jamais. « Tu as raison », lui dit-il. « Le maire veut ma ferme et il a inventé cette histoire pour obtenir ma terre. Je n'ai ni pain ni argent à lui donner et mes enfants mourront certainement de faim.

Taliana se sentait mal ! Comment pouvait-elle le sauver, se demandait-elle désespérément, sachant qu'il aimait ses enfants et que sa famille lui était aussi précieuse que celle de Taliana l'était pour elle. « Nous devons trouver l'étranger qui vous a donné le pain », s'exclama le père de Taliana. « Il a été gentil et généreux. Nous allons le supplier pour un autre pain et acheter la liberté de cet homme ! » Ses sœurs pensèrent que c'était une excellente idée. "Vite ! Nous allons vous aider à le trouver ! » crièrent-elles.

Mais l'étranger était introuvable. Soudain, ils entendirent des trompettes et le roi apparut. Sans hésitation, Taliana se jeta à ses pieds. « Votre Majesté », commença-t-elle, « nous avons besoin d'une miche de pain. Pouvez-vous nous en accorder une ? Reconnaissant Taliana, le roi répondit : « Jeune femme, tu ne ressembles pas à une mendiante. Pourquoi me supplier pour du pain ? Elle persista même si elle savait que le roi pouvait se mettre en colère et LA jeter en prison. « Ce n'est pas pour ma famille mais pour ce pauvre et misérable homme attaché à un poteau. Il est faussement accusé de vol. Il n'a pas volé ! Le maire veut juste sa ferme », dit-elle en le montrant du doigt. « La femme d'Amir est décédée et il a beaucoup d'enfants. Il cherche simplement à maintenir sa famille en vie et en bonne santé.»

Touché par sa bravoure et son amour de la famille, le roi Marco ordonna à ses serviteurs de libérer l'homme et de poursuivre le maire en justice. Se tournant vers Taliana, il dit : « Ne me reconnaissez-vous pas ? C'est moi qui vous ai donné du pain et à votre tour, vous m'avez offert une fleur. Je vous ai offert un cadeau pour une journée mais vous m'avez donné beauté et gentillesse pour toute une vie. Je désire une famille dans laquelle naîtront des enfants avec une beauté et un courage intérieurs tels que les vôtres. Puis-je demander à votre père et à votre mère votre main en mariage ? Serez-vous ma reine ?»

Taliana

D'après le texte anglais et la musique de Clara W. McMaster, 1904–1997. © 1969 IRI

Soyons gentils

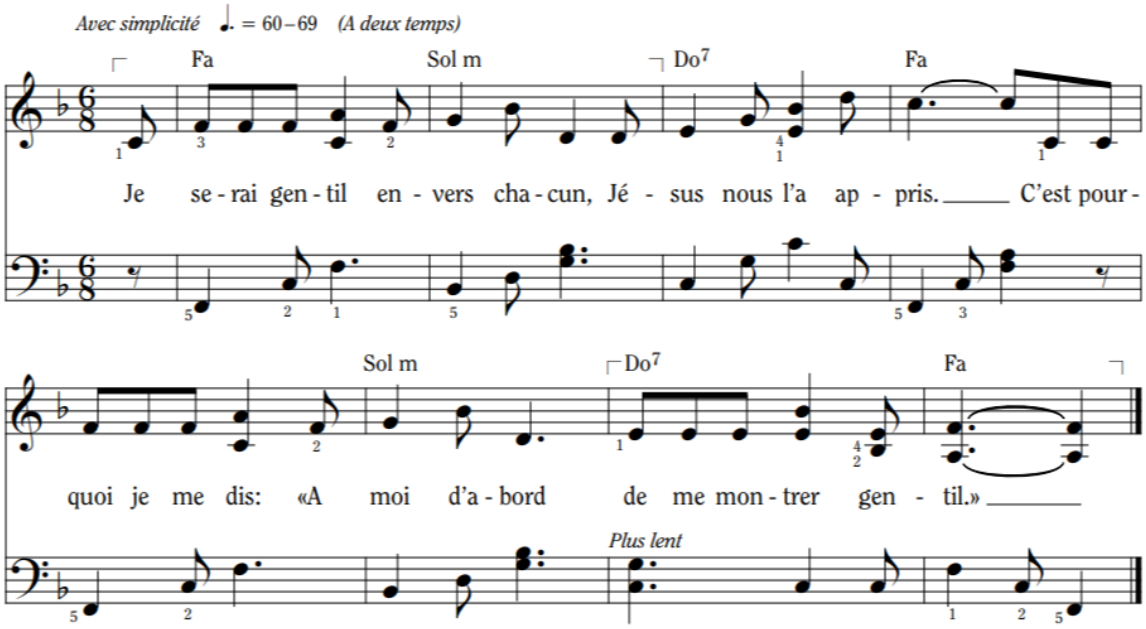

"La Gentillesse Commence avec Moi"

Je serai gentil avec chacun
Car ça c'est juste, tu vois.
C'est pourquoi je me dis:
A moi d'abord de me montrer gentil.

Pour écouter la mélodie : https://www.youtube.com/watch?v=N-WqqfG8jGA&t=25s

Score

Soyons gentils

Clara W. McMaster

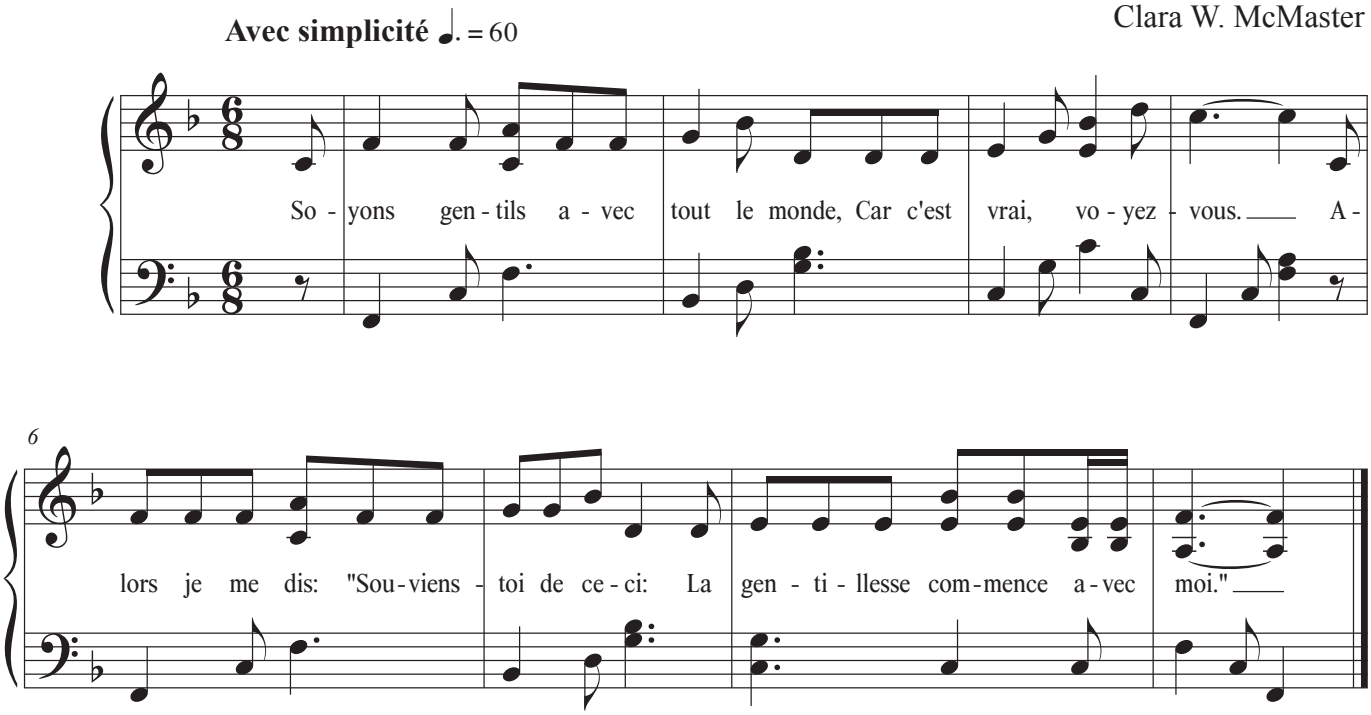

Pour écouter la mélodie : https://www.youtube.com/watch?v=N-WqqfG8jGA&t=25s

Cette petite lumière à moi

Chanson populaire

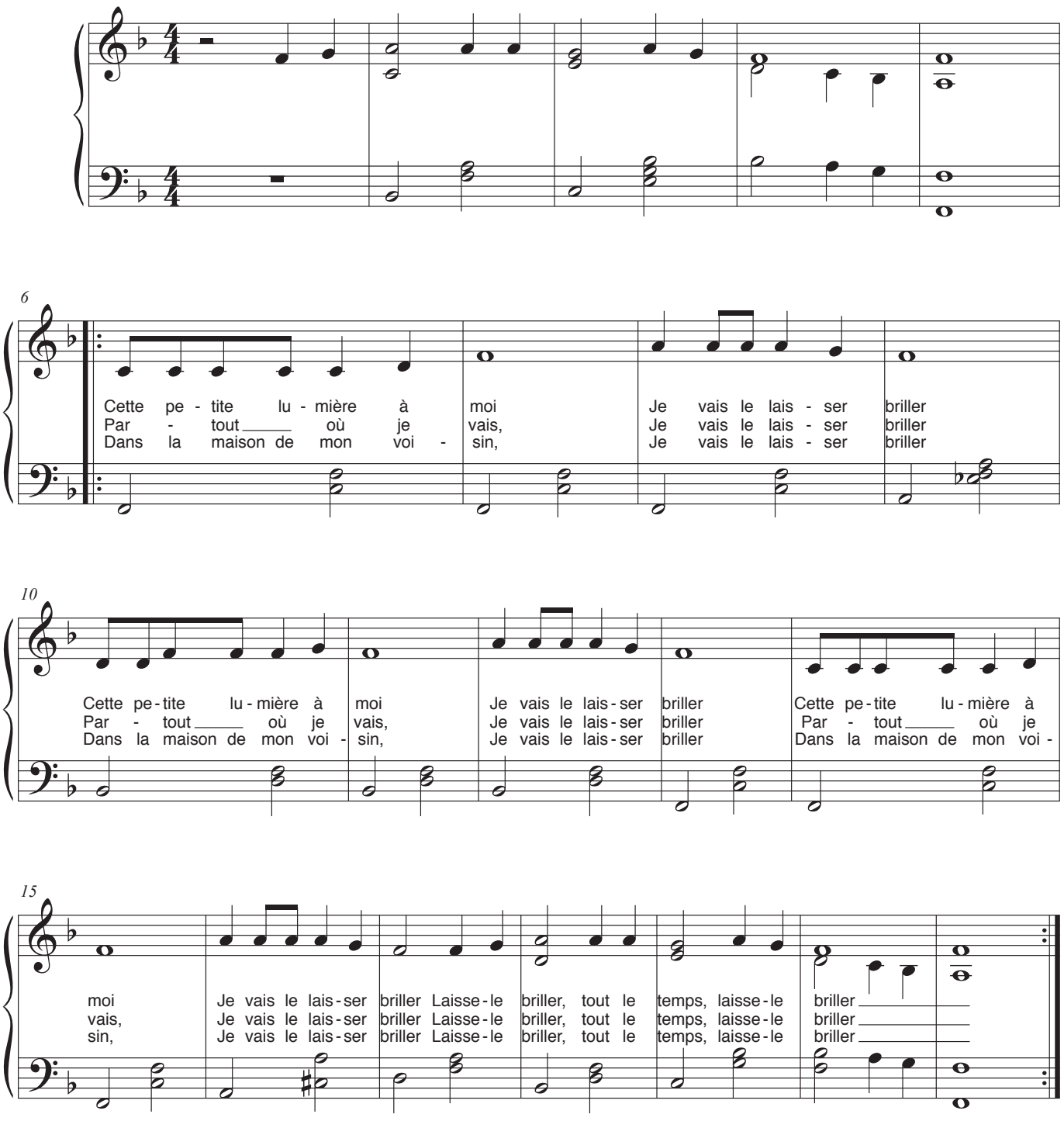

Pour écouter la mélodie: https://www.youtube.com/watch?v=W_4vgwnbAfE

Je peux choisir !

LA LIBERTE DE RELIGION OU DE CROYANCE

ÂGE: 11-16 Ans

POINTS D'APPRENTISSAGE

1. La liberté de pensée, de conscience ou de religion est un droit de l'homme protégé.
2. Le respect doit être montré envers les croyances des autres par les choses que nous disons et la façon dont nous agissons.
3. La diversité religieuse fait partie des sociétés humaines du monde entier.

MATÉRIEL DIDACTIQUE

- Bâton de parole
- Règlement de la classe
- Liste des présences
- Des copies de la DUDH et de la CRDE pour chaque élève (versions adaptées aux enfants)
- Crayon pour chaque élève
- Tableau noir ou tableau à feuilles
- Craie
- Chant, This Little Light of Mine
- Histoire, diversité religieuse pour tous
- Article 18 de la DUDH
- Article 14 du CRDE
- Jeu de cartes des religions
- Carte du monde (fin de la leçon)
- Tableau de géographie et de religion
- Mini affiches, incluant les religions
- Questionnaire (fin de la leçon)

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES
Droits de l'Homme

LA LIBERTE DE RELIGION OU DE CROYANCE

Article 18

Chacun a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

SIMPLIFIÉ

Nous avons tous le droit d'avoir nos propres pensées, croyances ou religion et d'enseigner, de pratiquer ou d'adorer comme nous le souhaitons ou de changer de religion ou de croyance si nous le voulons.

LA CONVENTION RELATIVE AUX
Droits de l'enfant

Article 14

Vous avez le droit de penser et de croire en ce que vous voulez et de pratiquer votre religion, tant que vous n'empêchez pas les autres de jouir de leurs droits. Les parents devraient guider leurs enfants sur ces questions.

BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)
• *Avant le cours,* affichez les mini affiches et le règlement de la classe où tout le monde peut les voir.
• Accueillez chaleureusement chaque élève par son nom à son arrivée.

Activité : Chant, Cette Petite Lumière en Moi - This Little Light of Mine - (trouvée à la fin de la leçon.)
Chantez avec enthousiasme et plaisir.

REVUE (5 minutes)
Demandez : Qui se souvient de ce qu'est l'unité de base de la société ? (La famille)

• Que comprenez-nous par « évolution des capacités » ? (Apprendre à mesure que vous grandissez, avoir de plus grande aptitudes à accepter des responsabilités, à prendre soin de vous et à prendre de bonnes décisions à mesure que vous grandissez)

• Qui aimerait partager avec nous ce qu'il a fait la semaine dernière pour être gentil et aider sa famille ? (Demandez aux élèves de répondre.)

• Quelqu'un aimerait-il partager la réaction de sa famille à l'histoire de Taliana et du roi ?

• Lisons les mini affiches qui sont sur le mur et que nous avons étudiées jusqu'à présent.

Le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité (DUDH # 1)
Le droit à la protection contre la discrimination (DUDH # 2)
Le droit au mariage et à une famille (DUDH # 16)

INTRODUCTION (5 minutes)
Montrez la mini affiche sur la liberté de religion.

Expliquez : Nous ajoutons aujourd'hui un autre droit sur la religion et la croyance.

Activité : Histoire, « Diversité Religieuse pour Tous »
Dites : J'ai une autre histoire qui, je pense, vous plaira et qui nous donnera à réfléchir et à discuter.

Lisez ou racontez l'histoire « Diversité Religieuse pour Tous » à la fin de la leçon.

Après avoir lu l'histoire :

Dites : Quand j'ai lu cette histoire, je m'attendais à une fin différente. Et vous, la fin de l'histoire a-t-elle surpris quelqu'un ?

Expliquez : La liberté de pensée, de conscience et de religion est un des droits de l'homme protégé. La liberté religieuse pour tous les êtres humains est protégée par l'article 18 de la DUDH, quoi que vous croyiez.

Demandez : Juste parce que la femme dans l'avion n'aimait pas la religion de l'homme, pensez-vous qu'elle avait le droit de le faire déplacer ? (Non.)

DÉVELOPPER ET DISCUTER (10 minutes)
Demandez à un élève de distribuer des crayons et des copies de la DUDH et du CRDE.

Si vous n'avez pas d'exemplaires de la DUDH ou du CRDE, ou si vous n'en avez pas assez pour tout le monde, utilisez l'article imprimé à la fin de la leçon.

Dites : En lisant cet article de la Déclaration universelle, je veux que vous réfléchissiez à la manière dont vous auriez traité cette affaire. Écoutez trois phrases qui expliquent de quoi il s'agit.

Écrivez le mot **RELIGION** au tableau ou sur une grande feuille de papier.

Demandez à un élève de lire l'article 18. Utilisez la version la plus appropriée pour vos élèves. **Arrêtez-vous après la** lecture de **chaque phrase** et demandez aux élèves de les **souligner**, comme indiqué ci-dessous.

Article 18

Chacun a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

SIMPLIFIÉ
*(1) Nous avons tous le droit d'**avoir** nos propres pensées, croyances ou religion ;*
*(2) ou de **changer de** religion ou de croyance si nous le voulons,*
*(3) et d'**enseigner, de** pratiquer ou d'adorer comme nous le souhaitons.*

L'élève lit : Chacun a droit à la **liberté de pensée, de conscience et de religion ;**

Demandez : Qu'est-ce que cela signifie ? (Si personne ne répond, expliquez que c'est la liberté de penser et de croire tout ce à quoi vous voulez.) Que chacun souligne cette phrase.

▸ Écrivez le chiffre 1 et le mot « Avoir » au tableau.

L'élève lit : Ce droit signifie la **liberté de changer de religion ou de croyance.**

Demandez : Qu'est-ce que cette phrase signifie ? (Vous pouvez changer d'avis et croire autre chose ou rejoindre un autre groupe.) Veuillez souligner la phrase.

▸ Écrivez le numéro 2 au tableau et le mot « Changer ».

L'élève lit : et la **liberté, seul ou en communauté avec d'autres et en public ou en privé, de manifester sa religion ou sa croyance dans l'enseignement, la pratique, le culte et l'observance.**

RELIGION

1. Avoir
2. Changer
3. Montrer ou enseigner

Demandez : Que dit cette phrase ? (Vous êtes libre d'offrir votre dévotion seul ou avec d'autres personnes ainsi que de pratiquer et d'enseigner votre croyance ou religion.) Veuillez souligner cette phrase.

▸ Écrivez le chiffre 3 au tableau ainsi que les mots « Montrez ou Enseignez ».

Expliquez : La liberté de religion comprend trois choses - le droit d'AVOIR une religion ou une croyance, le droit de CHANGER de religion et le droit de MONTRER OU PARLER de votre religion.

Dites : C'est donc le droit que les ADULTES ont concernant la religion. Voyons maintenant ce que dit la *Convention relative aux droits de l'enfant* au sujet de la religion.
Demandez à l'un des élèves de lire l'article 14 de la CRDE.

> *Vous avez le droit de penser et de croire ce que vous voulez*
> *et de pratiquer votre religion,*
> *tant que vous n'empêchez pas les autres de jouir de leurs droits.*
> *Les parents devraient guider leurs enfants sur ces questions.*

Demandez : Qui avait droit à sa propre religion ou croyance dans l'avion - la femme désagréable ou l'homme noir assis à côté d'elle ? (Tous les deux.)

• Cela signifie-t-il que l'un d'eux avait le droit de dire à l'autre quoi faire ?

Expliquez : Les gens peuvent être impolis et désagréables et cette femme était vraiment impolie et très désagréable. Mais que dit l'article 14 que nous NE POUVONS PAS faire ?
(Nous **ne pouvons pas** empêcher les autres de jouir de leurs droits.)

Dites : En d'autres termes, nous n'avons pas le droit de maltraiter les gens à cause de leurs croyances.

Demandez : Qu'avez-vous pensé de la façon dont l'hôtesse de l'air a géré la situation ?

• Comment auriez-vous traité cette affaire ? (Prévoyez du temps pour certaines réponses.)

Dites *: La Convention relative aux droits de l'enfant* est plus longue que *la Déclaration universelle des droits de l'homme.*

Demandez : Pourquoi pensez-vous que c'est plus long ? (Acceptez toutes les réponses.)

Expliquez *: La Convention relative aux droits de l'enfant* est **beaucoup** plus longue que *la Déclaration universelle des droits de l'homme* parce que les jeunes ont besoin d'une plus grande protection que les adultes.

• C'est pourquoi il y a plus de liberté de religion dans la *Convention relative aux droits de l'enfant.* Les adultes ont la responsabilité de guider leurs enfants et ils veulent généralement s'assurer que leurs enfants partagent leur même religion ou croyance.

CONCLUSION (5 minutes)

Demandez : Qu'avons-nous appris de cette leçon et de l'histoire de la femme dans l'avion ?

• Nous devons respecter les personnes de toutes les croyances et origines religieuses.
• Nous ne devons pas essayer d'empêcher les autres de jouir de leurs droits.
• Nous sommes tous égaux.

DÉFI
Dites : Cette semaine, trouvez quelqu'un avec une croyance ou une religion différente de la vôtre.

• Demandez-lui de vous l'expliquer.
• Écoutez attentivement et respectueusement.
• Remerciez-le pour le partage.

BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

• *Avant le cours,* affichez les mini affiches et les règles de la classe où tout le monde peut les voir.
• Accueillez chaleureusement chaque élève par son nom à son arrivée.

Activité : Chant, This Little Light of Mine - Cette Petite Lumière en Moi (trouvée à la fin de la leçon.)
Chantez avec beaucoup d'enthousiasme et de plaisir.

REVUE (5 minutes)

• Demandez : Est-ce que quelqu'un a trouvé une personne d'une religion ou d'une croyance différente et avec qui vous avez parlé ? Souhaitez-vous partager ce que vous avez appris?

INTRODUCTION (10 minutes)

Activité : différents mais égaux
Expliquez : Nous découvrirons les différences et les similitudes entre les personnes de notre classe au cours de cet exercice. Pensez-vous que ce sera bien d'être différent ?

Comment jouer : Donnez à chaque élève un crayon et une copie du questionnaire à la fin de la leçon. Demandez à chacun de réfléchir aux questions et d'écrire rapidement ses réponses.

CONSEIL AU FACILITATEUR : **Si vous avez des jeunes dans votre classe qui ne savent ni lire ni écrire, demandez à l'un des élèves du groupe de vous aider à lire la question et à rédiger la réponse.**

• Avant de commencer, expliquez qu'il s'agit d'un jeu d'information dans lequel nous recherchons des personnes ayant les mêmes réponses. Il est possible que quelqu'un ne partage pas les mêmes réponses avec d'autres personnes, ce n'est pas grave. C'est un fait et cela fait partie du jeu.

• Expliquez que lorsque vous leur direz de commencer, chacun circulera et essaiera de trouver d'autres jeunes qui auront les mêmes réponses aux 5 questions. Lorsqu'ils trouveront quelqu'un ayant les mêmes réponses, ils formeront une équipe et continueront à en chercher d'autres avec les 5 réponses identiques (en 5 minutes).

• S'ils ne trouvent personne avec les 5 mêmes réponses, ils essaieront de trouver quelqu'un avec 4 réponses similaires pour rejoindre leur équipe. S'ils ne trouvent toujours personne, ils rechercheront quelqu'un avec 3 réponses similaires, puis 2.

Dites : Vous avez 10 minutes pour le faire, pour savoir qui d'autre a les mêmes réponses que vous.

• 1 - 2 - 3 – GO !

Aidez tous les jeunes qui pourraient avoir besoin d'aide ou d'encouragement.

Lorsque le temps est écoulé, demandez : Avons-nous tous répondu de la même manière ?

• Quelqu'un a-t-il trouvé quelqu'un avec cinq réponses identiques ? Avec quatre ? Avec trois ? Avec deux ?

• Y avait-il quelqu'un qui était unique et qui n'avait aucune réponse en commun avec quelqu'un d'autre ?

Expliquez : Vous avez découvert de nouvelles choses sur vos amis que vous ne saviez pas auparavant. Nous avons tous des sentiments différents. Nous pouvons avoir des pensées différentes ou aimer des choses différentes.

• Même si nous sommes tous différents, comment pouvons-nous travailler et jouer ensemble ?

• Comment pouvons-nous nous assurer que nous nous traitons les uns les autres de manière juste et équitable ? (Acceptez toutes les réponses.)

(Source : *Trousse à outils Play It Fair,* activité 18. Equitas - Centre international pour les droits de l'homme, 2008.)

DÉVELOPPER ET DISCUTER (5 minutes)

Expliquez : Le respect doit s'exprimer envers les croyances des autres par les choses que nous disons et la façon dont nous agissons.

Activité : Qu'en pensez-vous ?
Utilisez les cartes Religion à la fin de la leçon.

Comment jouer *:* Montrez une carte avec le nom d'un groupe religieux écrit dessus.

Expliquez : Je ne veux pas que vous disiez quoi que ce soit à haute voix. Je vais lire le mot et je veux que vous pensiez à la première chose qui vous vient à l'esprit. Si vous ne savez pas ce que signifie ce mot, ne vous inquiétez pas.

Montrez les six cartes. Rappelez aux participants de ne rien dire à haute voix.

Demandez : Avez-vous eu des pensées négatives sur une religion qui n'était pas la vôtre ?

• Quelles ont été vos pensées ?

• Devrions-nous « discriminer » les personnes qui ont des religions différentes?

• Qu'en est-il des personnes qui ne veulent pas du tout avoir de religion ?

Acceptez toutes les réponses sans être ni d'accord ni en désaccord.

Expliquez : Peut-être que votre religion ou croyance ne figurait même pas sur cette liste parce qu'il existe de nombreuses religions plus petites ou minoritaires partout dans le monde. Ils ont tous besoin d'être protégés aussi.

Demandez : Pourquoi pensez-vous qu'il existe tant de religions dans le monde ? (Acceptez toutes les réponses.)

Affichez la carte du monde (à la fin de la leçon).

Expliquez *:* Cette carte montre les religions dans différentes parties du monde. Elle montre 5 civilisations majeures ou différents groupes de personnes : occidentale, orientale, moyen-orientale, asiatique et africaine.
Demandez à un élève de venir vous aider à identifier les domaines généraux de chaque civilisation.

Demandez-lui de lever la Mappemonde des religions, pendant qu'un autre élève lit la première grande religion (comme chrétienne ou catholique et protestante) et indique la région du monde en général.

Continuez jusqu'à ce que tous les domaines et religions aient été montrés.

Demandez : La carte montre les principales religions du monde. À en juger par cette carte, la situation géographique et la religion semblent-elles liées ?

Expliquer : La religion d'une personne est souvent liée à sa famille et à son lieu de naissance.

Demandez à un élève de pointer une zone particulière sur la carte pendant que vous expliquez:

Une personne née en Arabie saoudite ou au Pakistan est susceptible d'être musulmane.

Une personne née en Birmanie ou au Tibet est susceptible d'être bouddhiste.

Une personne née dans la plupart des régions de l'Inde est probablement hindoue.

Une personne née en Europe ou aux États-Unis est susceptible d'être chrétienne.

Une personne née en Corée du Nord est susceptible d'être athée. (Un athée est quelqu'un qui ne croit pas en Dieu.)
Expliquez : Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de musulmans, de chrétiens ou d'athées dans d'autres parties du monde. Il y a des hindous en Europe et des bouddhistes en Amérique ainsi qe des athées en Inde. Cela signifie simplement que certaines parties du monde comptent plus de membres d'une religion que d'une autre.

Demandez et Discuter : Une personne peut-elle changer de religion lorsqu'elle grandit, même si cela est difficile à cause des sentiments familiaux, de la société ou des traditions culturelles ? Cela peut-il se faire ?

• Pensez-vous que la société ***devrait*** permettre un changement de croyance ?

Expliquez : Les trois quarts de la population humaine mondiale vivent sous des gouvernements avec de fortes limites et de graves hostilités envers la religion. Dans certains pays, si vous essayez de changer votre religion, ou si vous dites que vous n'avez pas de religion, vous pouvez être jeté en prison. Malheureusement, ce nombre augmente.

CONSEIL AU FACILITATEUR : Affichez votre neutralité pour créer une atmosphère de respect des cultures. Démontrez que la tolérance religieuse peut être enseignée avec succès en groupe. Restez dans le cadre des droits de l'homme et des réalités de votre pays.

CONCLUSION (5 minutes)

Montrez la mini affiche ou demandez à l'un des élèves de la tenir :

Le droit à la liberté de religion ou de croyance.

Demandez aux élèves de le lire ensemble à haute voix.

Demandez *:* Pourquoi ce que nous disons et la manière avec laquelle nous le faisons est important lorsque nous parlons des croyances religieuses ?
• Quelles sont les valeurs que nous avons en commun, quelles que soient notre religion ou nos croyances ?

Dressez la liste des réponses au tableau, comme traiter les autres avec gentillesse, aimer notre famille et nos amis, l'honnêteté, le service communautaire, ne pas tuer ou voler.

DÉFI

Dites : Faites une liste de certaines des valeurs que nous partageons, quelles que soient notre religion ou nos croyances.

• Pensez à certains des droits humains dont nous avons parlé, tels que :

Protection contre la discrimination
Liberté de choisir nos propres croyances
Le droit à une famille et la gentillesse les uns envers les autres

• Nous avons parlé de traiter les autres avec bonté, d'aimer notre famille et nos amis, de s'entraider à la maison et dans la communauté. Nous avons beaucoup de choses en commun.

• J'ai hâte de vous voir la prochaine fois. Passez une merveilleuse semaine!

RAPPEL

• **N'oubliez pas de récupérer les copies de la DUDH et du CRDE, ainsi que les mini affiches.**
• **Conservez-les en lieu sûr avec les mini affiches sur les droits de l'homme.**

NOTES ET RÉFLEXIONS DU FACILITATEUR Leçon et date _____

Comment s'est passée la leçon d'aujourd'hui ? Décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois ?

(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme : un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.)

Faites deux copies de cette page, une pour chaque leçon.

MATÉRIEL

QUESTIONNAIRE

JE SUIS NÉ À (Nommez le pays) _____

J'AI PEUR DE _____ _____

MA MUSIQUE FAVORITE EST _____ _____

MON JEU PRÉFÉRÉ EST _____ _____

MA COULEUR PRÉFÉRÉE EST ____ _____

QUESTIONNAIRE

JE SUIS NÉ À (Nommez le pays) _____

J'AI PEUR DE _____ _____

MA MUSIQUE FAVORITE EST _____ _____

MON JEU PRÉFÉRÉ EST _____ _____

MA COULEUR PRÉFÉRÉE EST ____ _____

CARTES DES RELIGIONS

PROTESTANT	**JUIF**
BOUDDHISTE	**HINDOU**
CATHOLIQUE	**MUSULMAN**

Coupez le long des lignes pleines.

CIVILISATIONS MONDIALES MAJEURES
AFRICAIN, ASIATIQUE, ORIENTAL,
MOYEN-ORIENT, OUEST

TABLEAU DE GÉOGRAPHIE ET DE RELIGION

CIVILISATIONS	NATIONS	GRANDES RELIGIONS
Occidentale	Europe et Amérique du Nord et du Sud	Chrétienne (Catholique et protestante)
Orientale	Russie, Ukraine, Éthiopie, Portugal	Orthodoxe Chrétienne
Asiatique	Chine, Japon, Corée, Indonésie	Bouddhisme, confucianisme, shinto
Moyen-Orientale	Arabie Saoudite, Yémen, Iran, Maroc, Irak	Islam Sunnite et chiite
Africaine	La plupart des pays africains et Afrique du Sud	Islam, Traditionnel Religions africaines, christianisme

Diversité religieuse pour tous

Sur un vol British Airways au départ de Johannesburg, une Sud-Africaine blanche d'âge moyen et aisée se retrouva assise à côté d'un homme noir musulman. Elle appela le personnel de cabine pour se plaindre de son siège.

« Quel est le problème, Madame ? demanda l'hôtesse.

« Vous ne voyez pas ?» répondit-elle « Vous m'avez fait asseoir à côté d'un *kaffir* musulman. Je ne peux pas être assise à côté de cet homme répugnant. Trouvez-moi un autre siège !

« S'il vous plaît, veuillez-vous calmer, madame.» répliqua l'hôtesse de l'air. « Le vol est complet aujourd'hui, mais je vais voir ce que je peux faire : Je vais vérifier si nous avons des sièges disponibles en première classe. » La dame lança un regard arrogant à l'homme outragé à côté d'elle (de même aux nombreux passagers environnants).

Quelques minutes plus tard, l'hôtesse de l'air revint avec une bonne nouvelle qu'elle annonça à la femme, qui ne put s'empêcher de regarder les gens autour d'elle avec un sourire suffisant de satisfaction. « Madame, malheureusement, comme je le soupçonnais, la classe économique est complète. Cependant, nous avons un siège en première classe. »

Avant même que la dame put répondre, l'hôtesse de l'air enchaîna: « Il est extrêmement rare de faire ce genre de changement, cependant, j'ai obtenu une autorisation spéciale du capitaine. Etant donné les *circonstances,* il a estimé qu'il était impossible que quelqu'un soit forcé d'être assis à côté d'une personne aussi odieuse.

Sur ce, elle se tourna vers l'homme noir assis à côté de la femme, et dit : « Aussi, monsieur, si vous voulez bien récupérer vos affaires, j'ai préparé un siège pour vous.

De nombreux passagers aux alentours se levèrent et firent une ovation pendant que l'homme musulman marchait vers l'avant de l'avion pour rejoindre son siège de première classe.

(Adapté de http://www.pravsworld.com/respect-diversity/)

* *Kaffir* est un mot péjoratif utilisé dans le passé par les Sud-Africains pour décrire les Noirs ou les étrangers.

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

ARTICLE 18

Chacun a droit à la liberté de pensée,

de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

SIMPLIFIÉ

Nous avons tous le droit d'avoir
nos propres pensées, croyances ou religion;
Nous pouvons changer de religion ou de croyance si nous le voulons ;
Nous pouvons enseigner la pratique ou le culte que nous souhaitons.

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

ARTICLE 14

Vous avez le droit de penser et de croire
en ce que vous voulez, et de pratiquer votre religion,
tant que vous n'empêchez pas d'autres personnes
de jouir de leurs droits.

Les parents doivent guider leurs enfants
sur ces questions.

Cette petite lumière à moi

Chanson populaire

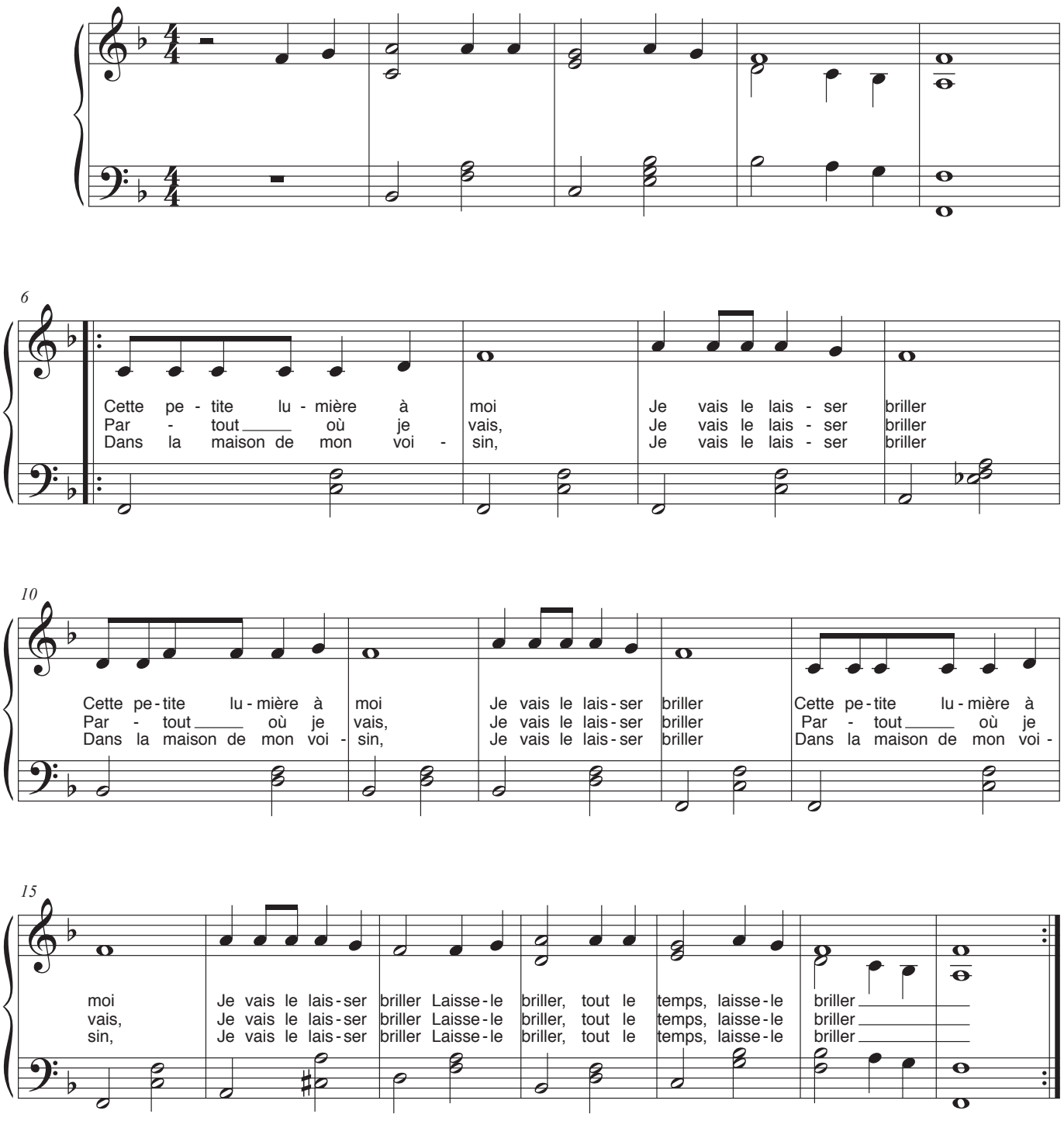

Pour écouter la mélodie: https://www.youtube.com/watch?v=W_4vgwnbAfE

Libre d'apprendre, parler en toute sécurité

LIBERTE D'EXPRESSION

ÂGE : 11-16 ans

POINTS D'APPRENTISSAGE

1. Vous avez le droit d'avoir et d'exprimer vos propres opinions.
2. Vous ne devriez pas être empêché de partager des informations avec d'autres, y compris des personnes d'autres pays.
3. Vous avez le droit de découvrir des choses et de partager ce que vous pensez avec les autres.

MATÉRIEL DIDACTIQUE

- Bâton de parole
- Liste des présences et règlement de la classe
- Chant, This Little Light of Mine (à la fin de la leçon)
- Histoire, Malala Yousafzai
- Article 19 de la DUDH
- Article 13 de la CRDE, version adaptée aux enfants
- Tableau à feuilles mobiles ou grand morceau de papier
- Marqueurs et crayons
- Papier
- Minuterie ou montre
- Citations de personnes célèbres
- Illustrations pour affiches politiques
- Mini affiches des leçons précédentes, y compris la liberté d'expression

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES
Droits de l'Homme

LIBERTE D'EXPRESSION

Article 19

Chacun a droit à la liberté d'opinion et d'expression; [et] à avoir des opinions sans ingérence et à rechercher, recevoir et répandre des informations sans être inquiété.

LA CONVENTION RELATIVE AUX
Droits de l'enfant

Article 13

L'enfant a droit à la liberté d'expression,. . . liberté de chercher et de communiquer. . . des informations de toutes sortes.

L'exercice de ce droit peut être soumis à certaines restrictions:
a) Pour le respect des droits ou de la réputation d'autrui;
ou
b) Pour la protection de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la morale publiques.

SIMPLIFIÉ

Vous avez le droit de découvrir des choses et de partager ce que vous pensez avec les autres, en parole, en dessin, en écriture ou de toute autre manière, sauf si cela offense ou porte atteinte aux droits des autres ou à leur réputation.

BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

Avant le cours, placez les mini affiches où tout le monde peut les voir.
Accueillez chaleureusement chaque participant par son nom lorsqu'il entre et s'assoit.

Activité : Chant, Cette petite lumière en Moi - This Little Light of Mine (trouvée à la fin de la leçon.)
Chantez avec enthousiasme et plaisir.

REVUE (10 minutes)

Activité : Tour d'horizon des mini affiches
Demandez : Est-ce que quelqu'un aimerait partager sa liste des valeurs ou des croyances faite la semaine dernière ?

Dites : J'ai besoin de volontaires pour lire nos affiches pendant que nous les examinons.

- Donnez à chaque volontaire une affiche à tenir. Un à la fois, faites avancer un volontaire et lisez son affiche. Posez ensuite à la classe quelques questions.

- Une fois que le premier volontaire a lu son affiche, demandez : De quoi vous souvenez-vous à propos de ce droit ? Que devons-nous faire pour nous assurer que tout le monde ait ce droit ?

- Acceptez toutes les réponses, en aidant les élèves à parvenir à une définition ou une idée claire et utile.

- Faites avancer le prochain volontaire et lisez le prochain droit. Puis posez une autre question sur le droit qu'il détient, et ainsi de suite.

Par exemple :
Mini affiche : Le droit à la liberté et à la dignité.
- Qu'est-ce que la dignité ? Comment devons-nous traiter les autres ?
  (La dignité signifie jouir du respect et de la considération.)

Mini-affiche : Le droit à la protection contre la discrimination.
- Qu'est-ce que la discrimination ? (La discrimination consiste à traiter les autres différemment les uns des autres avec une valeur inégale ou sans dignité ou égalité de droits.)
- Que pouvons-nous faire pour protéger les autres contre la discrimination ? (Montrer notre respect pour eux en les défendant.)

Mini-affiche : Le droit au mariage et à la famille.
- Quelle est l'unité de base de la société ? (La famille)
- Qui devrait protéger la famille ? (Le gouvernement et la société devraient protéger la famille.)
- Quels sont les droits de la famille qui devraient être protégés ?
  1. Le droit de se marier lorsque l'on est majeur - généralement 18 ans ou plus.
  2. Personne ne devrait vous forcer à épouser quelqu'un que vous ne voulez pas épouser.
  3. Les deux époux ont des droits égaux.

INTRODUCTION (5 minutes)

Dites : Aujourd'hui, nous allons voir un autre droit de l'homme ; celui qui parle de la liberté de parole ou d'expression.

Activité : Histoire, Malala
Montrez l'image et lisez l'histoire ou demandez à un élève de la lire (à la fin de la leçon).

Lorsque vous aurez terminé l'histoire, dites : Qui voudrait retenir l'article 19 ?

Demandez : Quelqu'un peut-il lire l'article 19 pour nous *?*

> *Chacun a droit à la liberté d'opinion et d'expression ; [et] à avoir des opinions sans ingérence et à rechercher, recevoir et partager des informations.*

Demandez : Quel est le lien entre l'histoire de Malala et l'article 19 ? Relisons l'article 19.

> *Chacun a droit à la liberté d'opinion et d'expression ; [et] à avoir des opinions sans ingérence et à rechercher, recevoir et partager des informations.*

Demandez : Que signifie le mot « partager » ? (donner, transmettre)

Expliquez : Vous avez le droit d'avoir et d'exprimer vos propres opinions, de rechercher des informations et des idées et de partager ces choses avec d'autres personnes.

DÉVELOPPER ET DISCUTER (5 minutes)

Divisez la classe en quatre groupes.

Dites : Analysons ensemble quelques pensées de certaines célébrités.

Activité : Citations de personnes célèbres

- Donnez à chaque groupe l'une des quatre citations « Liberté d'expression » de personnes célèbres trouvées à la fin de la leçon
- Expliquez qui est chaque personne.
- Réglez la minuterie sur 5 minutes et laissez le temps aux groupes d'expliquer ce que signifie la citation, puis dites s'ils pensent que c'est vrai ou faux.
- Lorsque la minuterie se déclenche, demandez à tout le monde de se réunir.
- Si vous n'avez pas de minuterie, utilisez une montre et faites sonner une cloche ou frappez dans vos mains au bout de 5 minutes.

CONCLUSION (5 minutes)

Demandez à chaque groupe de prendre 1 minute pour dire trois choses :

1. Lisez la citation et l'auteur.
2. Expliquez ce que la citation signifie pour vous.
3. Dites si vous pensez que c'est vrai ou faux et donnez la raison.

Placez les citations là où tout le monde peut les voir.

DÉFI

Dites : Parlez à votre famille et à vos amis de Malala, la courageuse jeune femme pakistanaise et de ce qui lui est arrivé.

- Mémorisez l'une des citations avant de partir aujourd'hui et partagez-la avec quelqu'un d'autre.
- J'ai hâte de vous revoir la prochaine fois. Passez une bonne semaine !

BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

Avant le cours, placez les mini affiches où tout le monde peut les voir.
Accueillez chaleureusement les participants par leur nom lorsqu'ils entrent et s'assoient.

Activité : Chant, Cette petite lumière en Moi - This Little Light of Mine (trouvée à la fin de la leçon.)
Chantez avec enthousiasme et plaisir.

REVUE (5 minutes)

Dites : La dernière fois, nous avons parlé du droit à la liberté d'expression. Qu'avez-vous retenu de l'histoire de Malala ? (La rappeler aux élèves si nécessaire.)

• Comment les personnes qui ne voulaient pas qu'elle exprime ses idées ont-elles essayé de l'arrêter ?

• Pourquoi n'ont-ils pas réussi ?

• Qui peut nous dire ce que signifie « capacités évolutives » ? (Votre capacité à prendre soin de vous augmente ou évolue au fur et à mesure que vous grandissez et que vous avez plus d'expérience pour faire des bons choix.)

Dites : Souvenez-vous que vous avez le droit de découvrir des choses et de partager ce que vous pensez avec les autres.

INTRODUCTION (5 minutes)

Présentez une copie de l'article 13 de la C.R.D.E.
avec la moitié inférieure couverte de sorte que seule la première partie de celui-ci soit visible. (Trouvé à la fin de la leçon.)

Demandez à un élève de lire la première partie :

> *Vous avez le droit de découvrir des choses et de partager ce que vous pensez avec les autres, en parole, en dessin, en écriture ou de toute autre manière. . .*

Expliquez *:* Cela semble être tiré de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* que nous avons lue auparavant. Les personnes qui ont rédigé la *Convention relative aux droits de l'enfant ont* ajouté quelque chose de plus sur le moment où nous ne devrions Rien dire.

Retirez la couverture de la partie inférieure de l'article 13 et demandez aux élèves de la lire ensemble à haute voix :

> *. . . sauf si cela offence ou porte atteinte aux droits des autres ou à leur réputation.*

Expliquez *:* C'est ce que dit la dernière partie de l'article 13 à propos de dire des choses qui sont dommageables ou blessantes pour autrui.

Demandez : Quels types de choses pensez-vous que nous ne devrions pas dire, même lorsque nous les pensons ?

• Y a-t-il des moments où nous ne devrions pas dire ce que nous pensons ? Quel genre de choses ? (Autorisez toutes les réponses.)

• Avez-vous déjà entendu quelqu'un dire quelque chose de faux à propos de quelqu'un d'autre ?

Expliquez : Nous ne devrions pas toujours dire ce que nous pensons. Par exemple, si vous n'aimez pas la nourriture de quelqu'un, ses vêtements ou son apparence, il n'est pas nécessaire de dire quoi que ce soit qui puisse blesser ses sentiments. Par exemple, crier « au feu » dans un aéroport ou un autre lieu public bondé juste pour le plaisir pourrait provoquer une émeute.

DÉVELOPPER ET DISCUTER (10 minutes)

Activité : Caricatures politiques

Expliquez : Certaines personnes créent des caricatures ou font des affiches pour exprimer leurs opinions.

Montrez les caricatures et les affiches de la fin de la leçon comme exemples.

• Demandez à quelqu'un de les lire.

Demandez : Qu'est-ce que le dessinateur ou l'artiste essaie de dire ?

• Faisons notre propre caricature.

Activité : faire une affiche

Répartissez les enfants en trois groupes différents ou plus.

• Donnez à chaque groupe des marqueurs ou des crayons et des feuilles ensuite, demandez-leur de collaborer pour créer leur propre caricature ou affiche.

Expliquez: Il peut s'agir de toute situation qui leur pose problème ou qui les inquiète: parents stricts, eau potable, nourriture, traitement équitable des dirigeants, heure du coucher ou couvre-feu, manque de temps libre.

• L'affiche ne doit pas nuire ou porter atteinte aux droits d'autrui.

• Encouragez les élèves à faire des choses simples, pas trop compliquées - accordez environ 10 minutes.

• Montrez LES AFFICHES et demandez à chaque groupe de choisir un porte-parole pour expliquer leur affiche.

CONCLUSION (5 minutes)

Pointez du doigt la mini affiche « Le droit à la liberté d'expression » sur le mur à côté des autres.
Expliquez *: la* liberté d'expression est excellente, mais elle est également compliquée. Comme tous nos droits de l'homme, il comporte également une responsabilité.

Demandez *:* Qu'est-ce que ce droit inclut ? (Le droit à nos propres opinions, le droit de les exprimer et le droit de rechercher de nouvelles idées et de les partager.)

• Et quelle est notre **responsabilité** ?
Aider les participants à comprendre que nous avons la responsabilité de ne pas dire des choses qui:
• Blesse d'autres personnes

• Ou les mette en danger

• Ou des choses fausses

Expliquez : Nous avons **également** la responsabilité de nous assurer que les choses que nous entendons sont **vraies et exactes** avant de les répéter à d'autres personnes.

Demandez : Comment pouvons-nous savoir ce qui est vrai ? (Acceptez toutes les réponses.)

Dites : Aller à l'école nous aide à apprendre à étudier et à découvrir des choses par nous-mêmes.

• Nous pouvons étudier des sujets comme les sciences et l'Histoire.

• Nous pouvons écouter des personnes qui ont plus d'expérience que nous.

DÉFI

Dites : Cette semaine, parlez gentiment à votre entourage, y compris votre famille et vos amis.

• Continuez à chercher des personnes avec qui partager vos idées et écoutez les leurs.

• Entraînez-vous à bien réfléchir avant de vous exprimer afin de ne pas offenser quelqu'un ou de ne pas blesser ses sentiments.

CONSEIL AU FACILITATEUR :
• Rassemblez les copies de la DUDH et du CRC.
• Récupérez les affiches ou les caricatures réalisées par les élèves pour les afficher lors d'une leçon ultérieure.

NOTES ET RÉFLEXIONS DU FACILITATEUR Leçon et date _____

Comment s'est passée la leçon d'aujourd'hui ? Décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois ?

(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme : un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.

Faites deux copies de cette page, une pour chaque leçon.

MALALA YOUSAFZAI

Malala est née au Pakistan en 1997. Le Pakistan est un pays magnifique et elle l'adorait, mais plus de la moitié des filles n'allaient pas à l'école alors que la plupart des garçons le faisaient. Cela la dérangeait beaucoup.

Le père de Malala était directeur d'une grande école où elle était étudiante et grande défenseuse de l'éducation des filles. Lorsque l'armée talibane arriva dans sa ville, ils dirent que les filles ne pouvaient pas aller à l'école mais Malala et ses amis refusèrent de leur obéir. Les talibans lancèrent alors une menace de mort contre elle mais cela ne l'empêcha pas d'aller à l'école et d'en parler autour d'elle. Personne ne pensait que les talibans tueraient réellement une adolescente. Elle donna même une conférence intitulée: «Comment les talibans osent-ils me priver de mon droit fondamental à l'éducation ?»

Un jour, alors que Malala avait 15 ans, elle était dans un bus avec des amis sur le chemin du retour de l'école, lorsqu'un homme armé masqué arrêta l'autocar et monta à bord, il cria : «Qui est Malala? Ses amis regardèrent dans sa direction, la trahissant accidentellement. Le tireur tira sur elle immédiatement, frappant Malala à la tête. Lors de l'attaque, avant que le tireur ne s'enfuie, deux de ses amis furent également blessés.

Malala faillit mourir. Les gens du monde entier étaient outrés à l'idée que quelqu'un puisse essayer de tuer une jeune fille simplement parce qu'elle voulait aller à l'école. Plus de deux millions de personnes signèrent une pétition pour le droit à l'éducation et l'Assemblée nationale du Pakistan, pour la première fois dans l'histoire du pays, approuva rapidement le premier projet de loi sur le droit à l'éducation gratuite et obligatoire. C'était vraiment incroyable.

Malala a survécu après de nombreuses chirurgies et, aujourd'hui, elle continue de se prononcer en faveur de l'éducation, en particulier pour les filles. En 2014, deux ans après l'attaque, alors qu'elle n'a que 17 ans, Malala reçoit le prix Nobel de la paix, qui est décerné à la personne qui s'est le plus impliquée pour promouvoir la paix dans le monde. Elle est la plus jeune personne à avoir reçu ce prix. Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, l'a décrite comme «une défenseuse courageuse et douce de la paix qui, par le simple fait d'aller à l'école, est devenue un exemple pour le monde entier».

Le jour de ses 18 ans, alors qu'elle se trouve à l'ouverture d'une école pour filles au Liban, elle prononce ces mots : "Aujourd'hui, pour mon premier jour en tant qu'adulte, au nom des enfants du monde entier, je dis aux dirigeants qu'ils doivent investir dans les livres plutôt que dans les balles.

Chacun a droit à la liberté d'opinion et d’expression ; [et] à avoir des opinions sans ingérence et à rechercher, recevoir et partager des informations sans être inquiété.

ARTICLE 19

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Vous avez le droit de découvrir des choses
et partagez ce que vous pensez avec les autres,
en parlant, en dessinant, en écrivant
ou de toute autre manière. . .

. . . sauf si cela offense ou porte atteinte aux droits des autres ou à leur réputation.

Article 13

LA CONVENTION SUR
LES DROITS DE L'ENFANT

LA CENSURE

Cela va dans les deux sens. . .

La liberté

d'expression

Ne veut
pas dire
Parole Insouciante !

Caricature politique

Le stylo est plus puissant que l'épée

Je veux la liberté pour la pleine
EXPRESSION

de ma Personnalité.

Mahatma Gandhi

Leader du mouvement indépendantiste indien

Citation sur la liberté d'expression

Si nous ne croyons pas à la LIBERTÉ DE PAROLE pour ceux que nous méprisons,

nous n'y croyons pas du tout.

Noam Chomsky
American writer

Citation sur la liberté d'expression

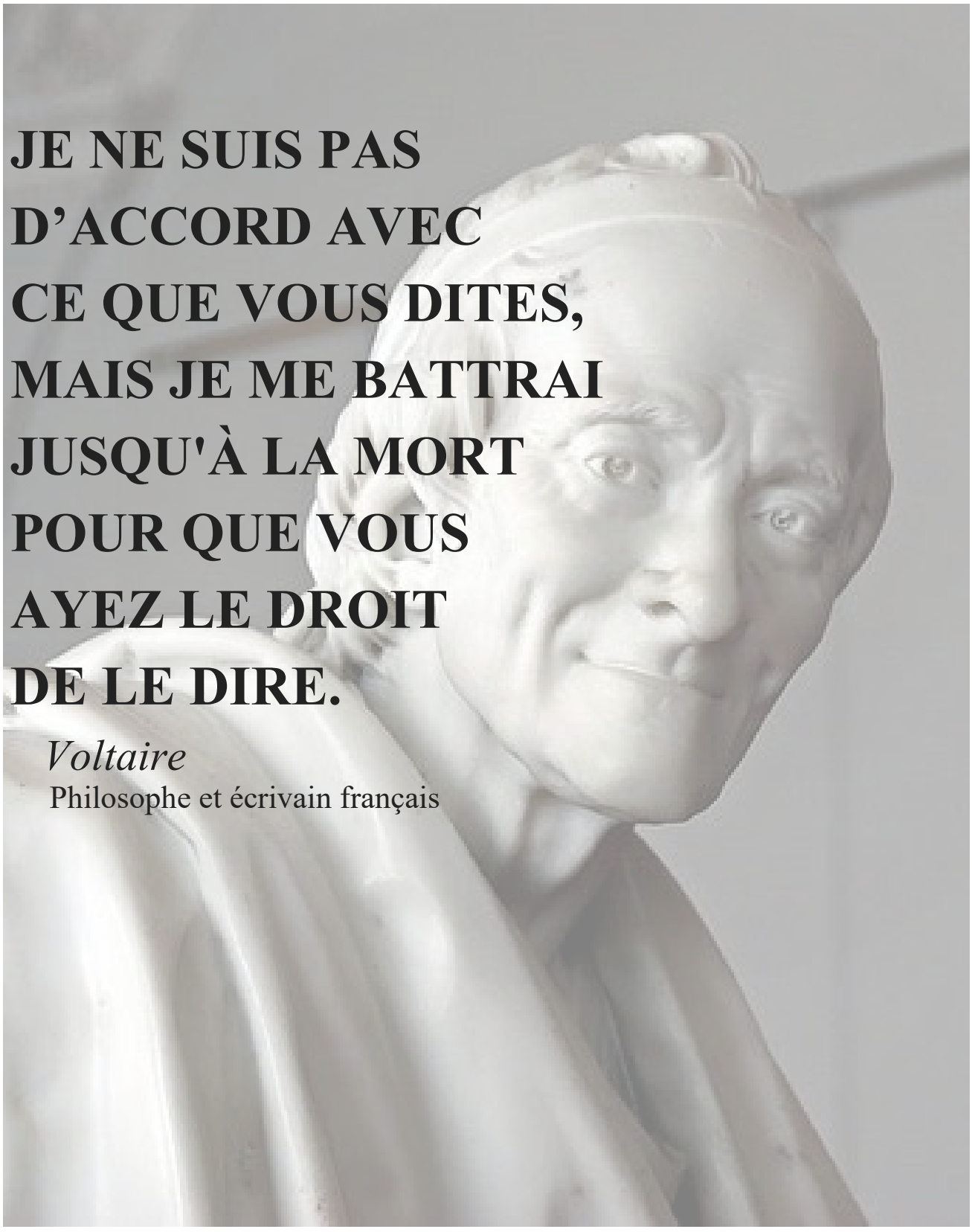

J'ÉLÈVE MA VOIX - non pour que je puisse crier mais pour que ceux qui n'ont pas de VOIX PUISSENT ÊTRE ENTENDUS. Nous ne pouvons pas réussir lorsque LA MOITIÉ DE NOUS est dans la retenue.

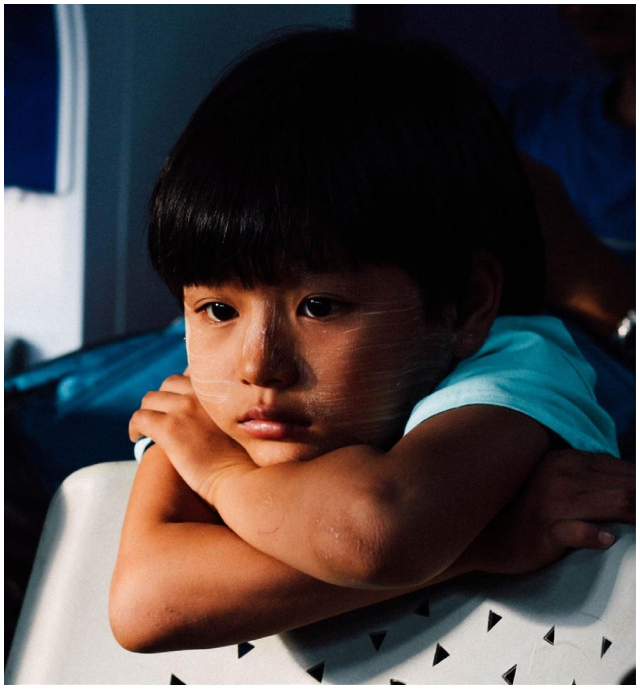

Malala Yousafzai
Pakistanaise activiste pour l'éducation des femmes

Photo par Chinh Le Duc, Myanmar

Cette petite lumière à moi

Chanson populaire

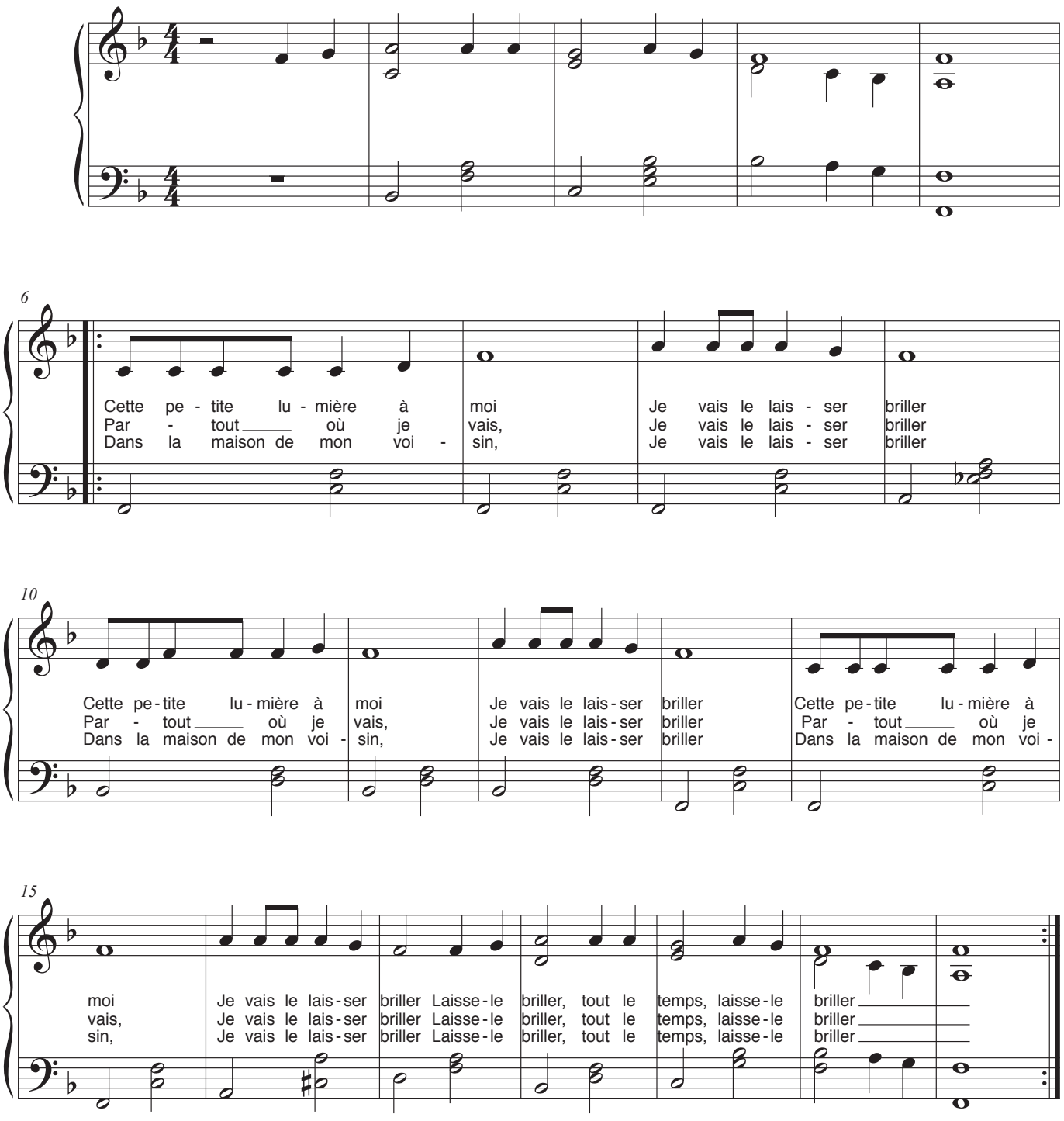

Pour écouter la mélodie: https://www.youtube.com/watch?v=W_4vgwnbAfE

Mon Droit d'être Moi

RECONNAISSANCE EN TANT QUE PERSONNE DEVANT LA LOI

ÂGE : 11-16 ans

POINTS D'APPRENTISSAGE

1. Chaque personne a le droit de se faire enregistrer légalement à sa naissance.

2. Toute personne a le droit d'être reconnue comme une personne devant la loi.

MATÉRIEL DIDACTIQUE

- Liste des présences
- Règlements de la classe
- Bâton de parole
- Tableau noir ou grande feuille
- Chant, This Little Light
- 2 photos d'enfants, Qui est-ce ?
- Bandes de mots pour l'activité photo
- Certificat de naissance
- Exemplaire de certificat de naissance, une copie pour chaque élève
- Crayons pour les élèves
- Papier pour les élèves
- Bandes de mots pour l'article 6 de la DUDH
- Mini affiches, y compris l'article 6, Reconnaissance en tant que personne
- Image, Horton l'éléphant
- Citation : "Une Personne est une Personne, quelle que soit sa taille."

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES
Droits de l'Homme

RECONNAISSANCE EN TANT QUE PERSONNE DEVANT LA LOI

Article 6
Chacun a droit à la reconnaissance partout en tant que personne devant la loi.

SIMPLIFIÉ

Vous avez le droit d'être accepté partout en tant que personne conformément à la loi.

LA CONVENTION RELATIVE AUX
Droits de l'enfant

DROIT A UN NOM ET A UNE INSCRIPTION

Article 7
Vous avez le droit de vous faire enregistrer légalement à votre naissance.

DROIT A UNE NATIONALITE ET A UNE FAMILLE

Article 8
Le gouvernement doit respecter votre droit à un nom, une nationalité et des liens familiaux.

BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

• Avant le cours, affichez les règles de la classe et des mini affiches où les jeunes peuvent les voir.
• Accueillez chaleureusement les participants lorsqu'ils entrent et demandez-leur de s'asseoir tranquillement.

Activité : Chant, Cette petite Lumière en MOI - This Little Light (trouvée à la fin de la leçon)
Chantez avec beaucoup d'enthousiasme.

REVUE (5 minutes)

Dites : j'espère que vous avez tous été occupés à faire de bonnes choses et surtout à laisser briller votre lumière !

Activité : Murmures du village
Comment jouer *:* Demandez aux participants de faire deux lignes égales. Les deux équipes se tiennent côte à côte en lignes parallèles mais à une certaine distance l'une de l'autre pour ne pas s'entendre lorsqu'elles chuchotent.

• Les élèves des deux lignes sont tournés vers l'avant de manière à regarder le dos de la personne d'en face.

• L'animateur chuchote une phrase à l'oreille de la première personne de chaque ligne. Faites attention de ne laisser personne d'autre entendre. Il peut s'agir de la même phrase ou d'une phrase différente pour chaque équipe.

• Après le décompte de « Un, deux, trois, ACTION ! » les élèves en tête de chaque ligne chuchotent la phrase qu'ils ont entendue à la personne derrière eux. Cette personne se retourne alors et chuchote à la personne de derrière et ainsi de suite. Le message passe de cette façon jusqu'au bout de la ligne.

• Les élèves n'ont qu'une **seule** occasion de chuchoter la phrase à l'oreille de la personne suivante dans la file. Si cette personne ne peut pas l'entendre ou la comprendre, elle doit transmettre ce qu'elle pense avoir entendu.

• Une fois que le message a atteint la fin des deux lignes, le facilitateur demande aux personnes à la fin de dire à haute voix la phrase qu'ils ont entendue.

• Les deux élèves du début de chaque ligne disent la phrase originale et la comparent avec le message final à la fin de la ligne. L'équipe avec le message final le plus précis l'emporte.

Demandez : Les messages dans la vraie vie peuvent-ils finir par être complètement différents de ce qui était prévu ?

• Cela vous est-il déjà arrivé que quelqu'un ait mal compris ce que vous avez dit ?

• Pourquoi avons-nous la responsabilité de faire attention à ce que nous disons et comment nous le disons ?

Expliquez : Les informations transmises de bouche à oreille se déforment très rapidement. De petits malentendus peuvent finir par faire une énorme différence.

CONSEIL AU FACILITATEUR : Commencez par la première phrase que vous murmurez qui est courte mais pas trop familière. À mesure que la confiance augmente, les phrases peuvent être plus longues et plus difficiles. Exemples : Les chiens creusent de grands trous pour cacher leurs os. Ma mère fait du shopping tous les mercredis.

(Adapté du *curriculum* des *jeunes réfugiés, Orientation canadienne à l'étranger,* Organisation internationale pour les migrations, 2013, « Village Whispers », p. 127**)**

INTRODUCTION (10 minutes)

Avant la leçon, sélectionnez l'une des photos « Qui est-ce » à la fin de la leçon.

Demandez : Vous êtes-vous déjà demandé ce que ce serait de n'avoir ni nom ni identité ?

Montrez la photo à la classe, mais couvrez la date et le lieu en bas.

Montrez un enfant sur la photo, mais ne dites *pas* quand ni où la photo a été prise.

Demandez : Que pouvez-vous me dire au sujet de cet enfant ?

• Qui est-il / elle ? Où pensez-vous que l'enfant habite ?

• Que fait l'enfant ?

• De quelle manière l'enfant peut-il être comme vous ?

• En quoi cet enfant peut-il être différent de vous ?

Permettez aux jeunes de discuter de la photo.

Activité : trouver la personne disparue

Demandez : De quel type d'informations auriez-vous besoin si on vous demandait de trouver cet enfant afin de pouvoir lui parler ou lui écrire ?

Permettez aux élèves de proposer leurs propres idées. Dressez-les au tableau ou sur une boîte à images en n'utilisant qu'un ou deux mots pour chaque suggestion, comme NOM, PAYS, etc. (Si vous n'avez pas de tableau, utilisez les bandes de mots à la fin de la leçon.)

S'ils ont besoin d'aide, guidez-les pour inclure les éléments suivants :

• Le **NOM de** l'enfant

• **OÙ** habite-t-il. Aidez les élèves à être précis sur le lieu de résidence.

Demandez : le fait de connaître le pays dans lequel ils vivent nous donnerait-il suffisamment d'informations pour les trouver ?

De quoi d'autre avons-nous besoin en plus du pays ? (La ville, le bourg ou le village)

• **QUAND** la photo a-t-elle été prise.

Demandez : Et si cela avait été pris il y a de nombreuses années, l'enfant aurait-il toujours aujourd'hui la même apparence que lorsque la photo a été prise ?
Si nous savions quand l'enfant est né, nous pourrions savoir quel âge il a maintenant.

• **QUEL est le** sexe de l'enfant.

Demandez : Pensez-vous que cela vous aiderait à trouver l'enfant - serait-il important de dire à quelqu'un si nous recherchons un garçon ou une fille ?

• **QUI sont** les parents.

Demandez : Serait-il utile de savoir qui sont les parents et leurs noms ?

Expliquez (en affichant les bandes de mots ou en écrivant plus d'informations au tableau):

NOM (affichez la bande de mots ou écrivez « NOM » au tableau)
D'après ce dont nous venons de parler, pour trouver quelqu'un ou pour l'identifier comme une personne différente des autres, nous avons besoin de connaître son *nom.*

DATE DE NAISSANCE (Montrer une bande pré-imprimée ou écrire.) Quel âge ils ont ou leur *date de naissance.*

OÙ VIVENT-ILS (Montrer une bande pré-imprimée ou écrire.) L'endroit où ils vivent - le village, le bourg, la ville, et le pays.

QUEL GENRE (Montrer une bande pré-imprimée ou écrire.) Homme ou femme.

PÈRE / MÈRE (Montrer une bande pré-imprimée ou écrire.) Peut-être les noms des parents.

Dites : Regardons les informations sous l'image. (Partagez les informations associées à la photo : où la photo a été prise et quand elle a été prise.)

DÉVELOPPER ET DISCUTER (5 minutes)

Montrez la mini affiche de l'article 6 de la DUDH.

Dites : Nous avons besoin de ces informations pour que les autres sachent que nous sommes différents des autres dans le monde. Nous avons un des droits de l'homme qui garantit cela.

Demandez : Qui aimerait nous lire ce que l'article 6 dit à propos de ce droit ?

Vous avez le droit d'être reconnu partout comme une personne selon la loi.

Expliquez : « Reconnu » signifie que vous devriez être accepté partout en tant que personne spécifique et identifiable.

CONCLUSION (5 minutes)

Activité : Mémoriser l'article 6
En utilisant les bandes de mots à la fin de la leçon, posez-les sur le sol dans le bon ordre. Les élèves doivent se lever ou s'asseoir afin de pouvoir les voir.

• Si vous avez un tableau noir, écrivez la phrase au tableau au lieu d'utiliser les bandes de mots. Écrivez la phrase sans interruption. Les séparations ci-dessous sont destinées à vous montrer les endroits à effacer au fur et à mesure que vous mémorisez.

VOUS AVEZ / LE DROIT / D'ÊTRE ACCEPTÉ / PARTOUT /
EN TANT QUE PERSONNE / DEVANT / LA LOI

• Lisez l'article ensemble deux ou trois fois. Effacez l'un des mots ou supprimez l'une des bandes de mots.

• Relisez l'article ensemble, en remplissant le ou les mots manquants.
Demandez à quelques élèves de lire seul la phrase, en fournissant le mot manquant.

• Supprimez une autre bande de mots ou effacez une autre section, puis répétez la phrase, d'abord tous ensemble, puis quelques élèves seuls (différents des précédents).

• Répétez ce processus jusqu'à ce que tous les mots soient effacés ou que toutes les bandes de mots soient sur le sol et que tout le monde puisse répéter l'article sans le lire.

• Demandez à des groupes de trois ou quatre de venir au premier plan et de répéter l'article ensemble.

Dites : C'était génial !

FACULTATIF : Si vous utilisez des bandes de mots, terminez l'activité en demandant aux élèves de les remettre en ordre.

Dites : Maintenant, remettons l'article 6 en place ! (Remettez chaque bande de mots à un élève différent, dans le désordre. Si vous avez suffisamment d'élèves, demandez à quelqu'un qui n'a pas encore été devant.)

Expliquez : Disposez-vous dans le bon ordre pour que tout le monde puisse voir l'article.

Lorsque les élèves sont correctement disposés, dites : Répétons-le ensemble une dernière fois.

DÉFI
Dites : je veux que vous rentriez chez vous cette semaine et que vous récitiez l'article 6 à vos parents ou à votre tuteur.

• N'oubliez pas : vous avez le droit d'être accepté partout en tant que personne devant la loi.
• Demandez à votre famille ce qu'elle en pense. Revenez la prochaine fois et partagez avec nous ce qu'ils ont dit.

BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

• Avant le cours, affichez les règles de la classe et des mini affiches où les jeunes peuvent les voir.
• Saluez chaleureusement les participants à leur entrée et montrez-leur où s'asseoir.

Activité : Chant, Cette petite Lumière en Moi - This Little (trouvée à la fin de la leçon)
Chantez avec beaucoup d'enthousiasme.

REVUE (5 minutes)

Demandez : Qui veut venir réciter l'article 6, des droits de l'homme qui parle d'être accepté devant la loi?

Dis : Lisons-le ensemble.

Vous avez le droit d'être accepté partout en tant que personne devant la loi.

• La dernière fois, nous avons parlé du type d'informations dont nous aurions besoin si nous essayions de retrouver quelqu'un.

Montrez les 2 photos d'enfants à la fin de la leçon (Qui est-ce ?).

Demandez : Levez la main si vous vous en souvenez et pouvez me dire de quel type d'informations nous aurions besoin pour retrouver ces enfants ?
(Nom, date de naissance, lieu de naissance de la personne, sexe et noms des parents.)

INTRODUCTION (5 minutes)

Demandez : Si quelqu'un essayait de VOUS trouver, aurait-il besoin du même type d'informations? (Oui.)

• Qu'est-ce qui vous distingue en tant que personne différente de toutes les autres dans le monde ?
(Votre nom, votre date de naissance, l'endroit où vous êtes né, votre sexe et les noms de votre père ou mère.)

Dites : Personne d'autre au monde ne peut donner toutes ces informations de la même manière que vous le pouvez. Vous êtes tout à fait unique, unique en son genre !

Demandez : Où quelqu'un pourrait-il trouver ces informations sur vous ? (Prenez toutes les réponses.)

Expliquez : laissez-moi vous dire ce qui se passe. Dans la plupart des pays, quand un bébé naît, ces informations sont écrites et conservées dans un bureau gouvernemental - le nom du bébé, de ses parents et toutes les choses dont nous venons de parler.

• À votre naissance, vos parents, le médecin ou l'infirmière ont probablement rempli deux documents.

• L'un était un **FORMULAIRE D'INSCRIPTION** pour le gouvernement et l'autre était un **CERTIFICAT DE NAISSANCE** pour vos parents.

Demandez : Ils sont presque les mêmes. Quelqu'un peut-il deviner quelle est la différence ? (Prenez toutes les réponses.)

• L'un a plus d'informations que l'autre.

• L'un reste avec vos parents et l'autre reste dans un bureau gouvernemental.

DÉVELOPPER ET DISCUTER (5 minutes)

Activité : Exemple de FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE NAISSANCE
Demandez à deux élèves de remettre des crayons et des copies d'un **exemple de formulaire** d'**inscription** à la **naissance** à chaque élève.

Dites : Ceci est un exemple de formulaire d'inscription à la naissance.

• Je veux que vous remplissiez le formulaire avec des informations sur vous en tant qu'enfant et des informations sur vos parents pour autant que vous les sachiez.

• Lorsque vous aurez terminé, soulevez votre crayon pour que nous puissions les récupérer rapidement.

Expliquez : Peu importe à quoi il ressemble exactement, le formulaire d'inscription a été déposé ou sauvegardé dans un bureau gouvernemental de votre lieu de résidence lorsque vous êtes né. Lorsque votre naissance est enregistrée, au moins trois choses sont établies :

- Votre nom est écrit et enregistré dans un bureau gouvernemental.
- Vous êtes reconnu comme une personne née dans votre pays.
- Vous êtes reconnu partout comme une personne ayant des droits devant la loi.

Demandez à l'un des élèves de ramasser tous les crayons lorsque tout le monde a terminé.

Dites : Bien joué ! Cela nous aidera à nous souvenir des documents qui nous permettent d'être reconnu comme une personne devant la loi, comme il est dit à l'article 6. Apportez vos formulaires d'enregistrement de naissance à la maison et montrez-les à votre famille.

CONSEIL AU FACILITATEUR : S'il y a des élèves qui ne savent ni lire ni écrire, demandez-leur de s'asseoir avec quelqu'un qui sait écrire. Ils peuvent dicter les informations afin que chacun ait un formulaire rempli à emporter à la maison. S'il n'y a pas assez de jeunes pour s'entraider, demandez à certains d'entre eux de vous aider à rédiger les informations.

CONCLUSION (5 minutes)

Demandez : Est-ce que quelqu'un sait de quoi parle l'histoire intitulée « Horton Entend un QUI»?

Montrez l'image de Horton et d'un « QUI » à la fin de la leçon.

Dites : C'est l'histoire d'un éléphant au bon cœur nommé Horton, qui vit dans la jungle. Un jour, il entend une toute petite voix qui l'appelle à partir d'un petit grain de poussière. Il s'avère que tout un village de petites personnes appelées « QUI » vivent dans ce grain de poussière. Aucun des autres animaux n'entend la voix alors, ils se moquent d'Horton et essaient de détruire le grain de poussière. Mais Horton protège ces petites personnes jusqu'à ce qu'ils parviennent enfin à faire un assez grand bruit avec l'aide du plus petit « QUI » de QUI-ville. Et c'est à ce moment-là que tous les autres animaux de la jungle peuvent les entendre.

Montrez la citation et dites : Voici ce que dit Horton aux petites personnes :

> N'abandonnez pas.
> Je crois en vous tous.
> Une personne est une personne,
> Aussi petit soit-il.

Demandez : Comment devrions-nous traiter tout le monde, aussi petit soit-il ? (Avec gentillesse et respect.)

• Pourquoi est-il important de comprendre que nous avons tous le droit d'être reconnus en tant que personne, que nous soyons petits ou grands ? (Laissez les élèves partager leurs idées.)

Posez certaines ou toutes les questions suivantes, en appelant les élèves individuellement par leur nom :

• Andrea, quelles informations sont contenues dans un vrai formulaire d'enregistrement des naissances ?
(Votre nom, votre date de naissance, le lieu de naissance, votre sexe et les noms de votre père ou mère, etc.)

• Nelson, où devriez-vous aller pour trouver une copie du formulaire d'enregistrement de naissance d'une personne ?
(Un bureau gouvernemental.)

• Marissa, pourquoi serait-il important que votre nom et vos informations de naissance soient écrits et sauvegardés dans un bureau gouvernemental ? (Il identifie qui vous êtes.)

• Beth, où obtenez-vous un certificat de naissance ? (Une personne au bureau gouvernemental remet à vos parents un certificat de naissance après avoir rempli un formulaire d'enregistrement de naissance.)

• Amir, pourquoi serait-il utile d'avoir un certificat de naissance ? Quand pourriez-vous avoir besoin d'un certificat de naissance ? (Lorsque vous commencez à aller à l'école pour la première fois ou que vous souhaitez voter lorsque vous serez plus âgé ou lorsque vous souhaitez obtenir un permis de conduire ou lorsque vous décidez de vous marier)

S'ils ne connaissent pas la réponse, d'autres étudiants peuvent aider.

DÉFI (5 minutes)

Expliquez : Faisons trois choses cette semaine :

1. Partagez les informations du modèle de formulaire d'enregistrement de naissance avec un membre de votre famille.

2. Demandez à vos parents si votre naissance a été enregistrée.

3. Apportez votre formulaire d'enregistrement de naissance la prochaine fois avec autant d'informations remplies que possible avec l'aide de votre famille si vous en avez besoin.

Dites : Si vous ne trouvez pas les informations, nous vous indiquerons où les trouver lors de notre prochaine leçon, surtout si vous me le rappelez.

NOTES ET RÉFLEXIONS DU FACILITATEUR Leçon et date _____

Comment s'est passée la leçon d'aujourd'hui ? Décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois ?

(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme : un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.)

Faites deux copies de cette page, une pour chaque leçon.

PHOTO : QUI EST-CE ?

Jakarta, Indonesia
1998

PHOTO : QUI EST-CE ?

Phnom Penh, Cambodia
2001

Votre nom

Date de Naissance

Lieu de Naissance

Le nom de la mère

Le nom du père

Certificat de naissance

Nom : _____

Date de naissance :

_____

Lieu de naissance :

_____

Nom de la mère : _____

Nom du père : _____

Exemple de formulaire d'inscription à la naissance

Enfant	**1. Nom de l'enfant (prénom, deuxième prénom, nom)**	**2. Heure de naissance**	**3. Sexe**	**4. Date de naissance (jour / mois / année)**
	5. Lieu de naissance de l'enfant (village, bourg ou ville)		**6. Département / pays**	
Mère	**7. Nom légal actuel de la mère (prénom, deuxième prénom, nom de famille)**		**8. Date de naissance (Jour / mois / année)**	
	9. Nom de jeune fille de la mère (prénom, deuxième prénom, nom)			
	10. Lieu de naissance de la mère (village, bourg ou ville / Département / pays)			
Père	**11. Nom du père (prénom, deuxième prénom, nom)**		**12. Date de naissance (Jour /mois / année)**	
	13. Lieu de naissance du père (village, bourg ou ville / Département / pays)			

Exemple de formulaire d'inscription à la naissance

Enfant	**1. Nom de l'enfant (prénom, deuxième prénom, nom)**	**2. Heure de naissance**	**3. Sexe**	**4. Date de naissance (jour / mois / année)**
	5. Lieu de naissance de l'enfant (village, bourg ou ville)		**6. Département / pays**	
Mère	**7. Nom légal actuel de la mère (prénom, deuxième prénom, nom de famille)**		**8. Date de naissance (jour / mois / année)**	
	9. Nom de jeune fille de la mère (prénom, deuxième prénom, nom)			
	10. Lieu de naissance de la mère (village, bourg ou ville / Département / pays)			
Père	**11. Nom du père (prénom, deuxième prénom, nom)**		**12. Date de naissance (Année/ mois / jour)**	
	13. Lieu de naissance du père ((village, bourg ou ville / Département / pays)			

RECONNAISSANCE EN TANT QUE PERSONNE DEVANT LA LOI

UDHR 6

Vous avez le droit d’être accepté partout en tant que personne devant la loi.

Article 6

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Vous avez

le droit d'être

accepté

partout

en tant que personne

devant

la loi.

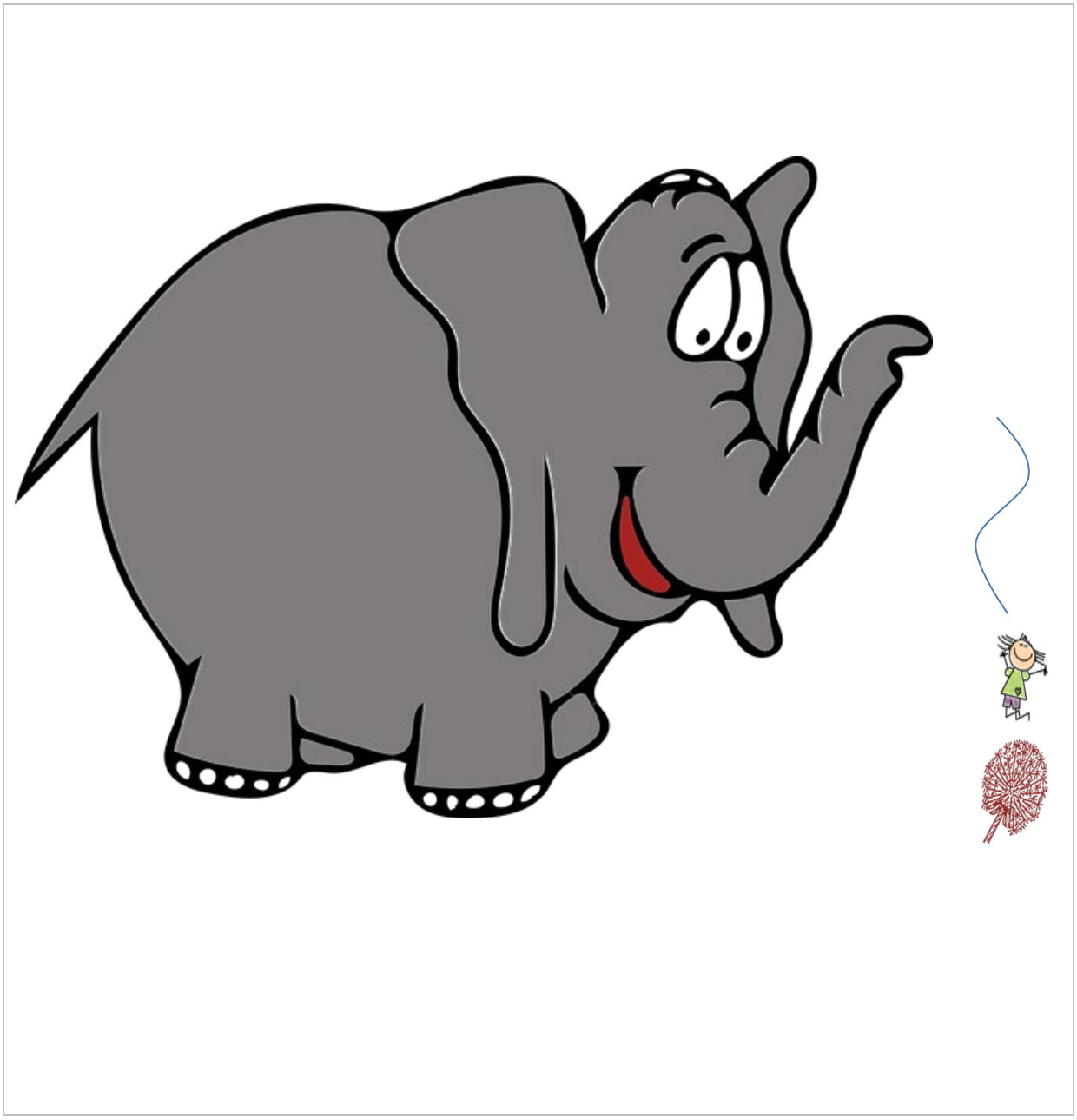

Horton entend un QUI!

“Une personne

est une personne

aussi petite

soit-elle .”

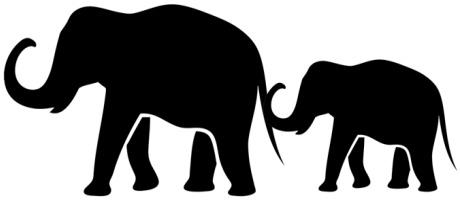

Dr. Seuss

Seuss, Dr. *Horton Hears a Who!* New York : Random House, 1954.

Cette petite lumière à moi

Chanson populaire

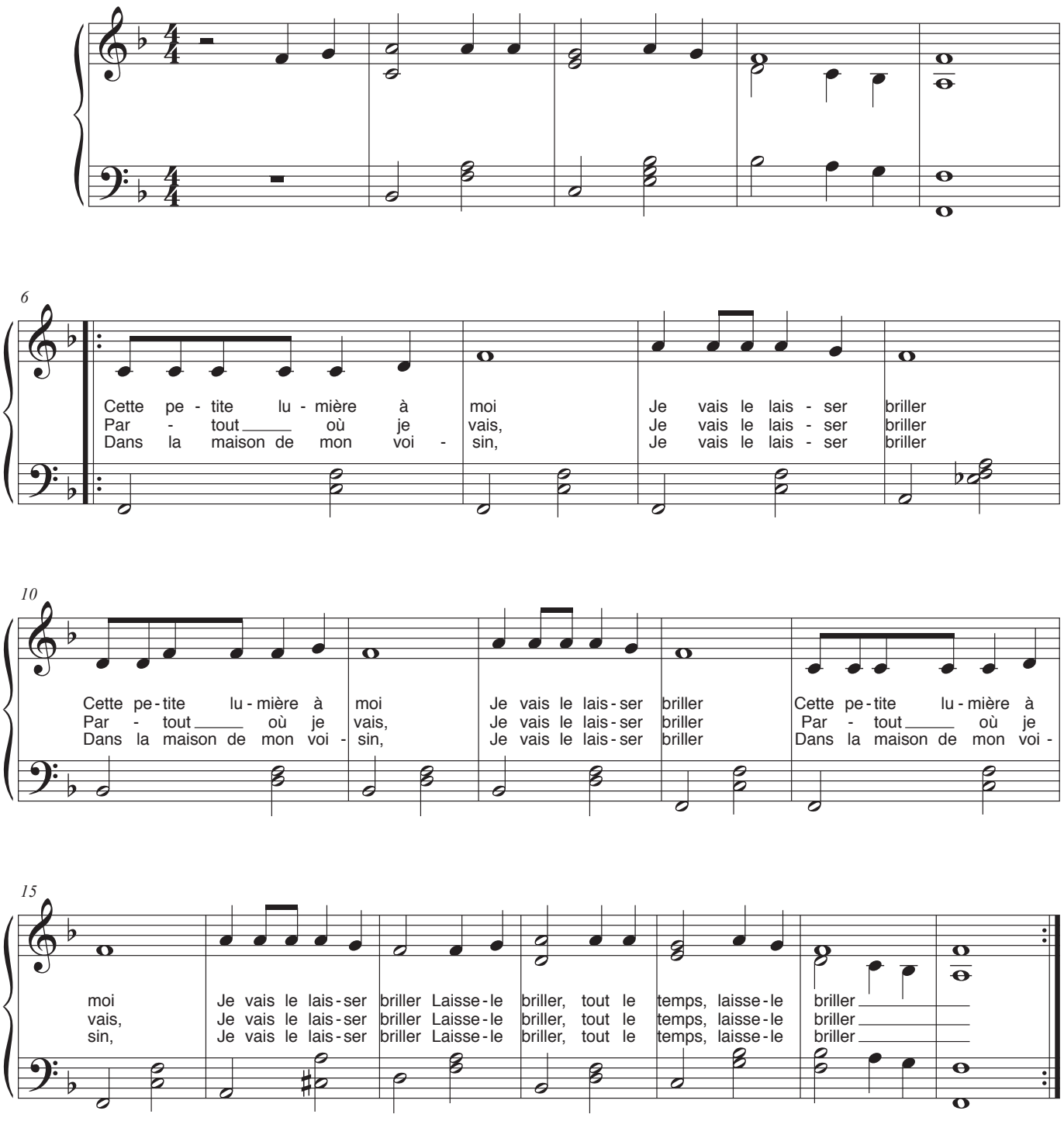

Pour écouter la mélodie: https://www.youtube.com/watch?v=W_4vgwnbAfE

Cette petite lumière à moi

Chanson populaire

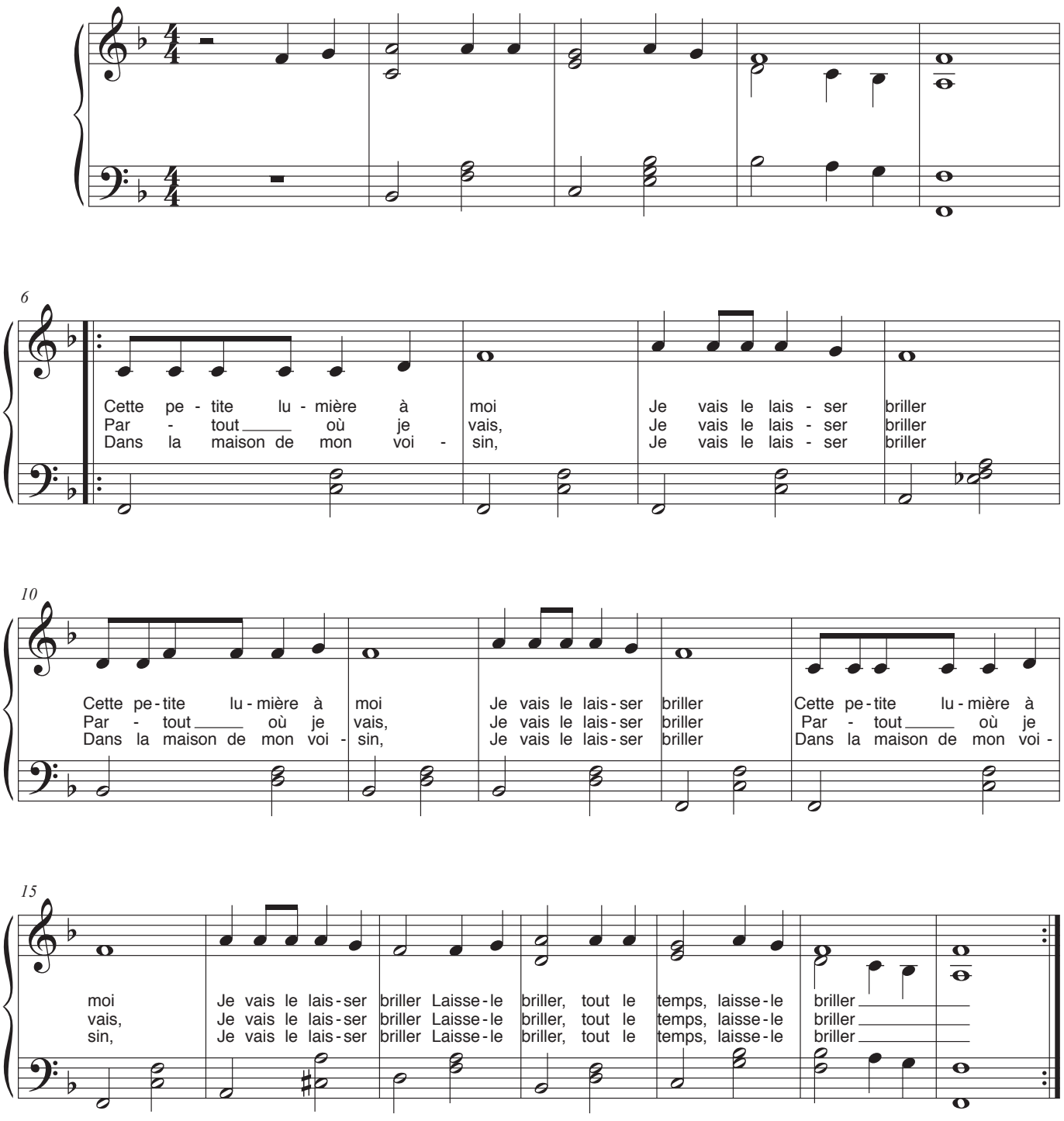

Pour écouter la mélodie: https://www.youtube.com/watch?v=W_4vgwnbAfE

BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

• Avant le cours, affichez les règlements de la classe et des mini affiches où les jeunes peuvent les voir.
• Saluez chaque élève avec enthousiasme. Invitez-les à trouver un endroit pour s'asseoir.

Activité : Chanson, Cette petite lumière en Moi - **This Little Light of Mine** **(**trouvée à la fin de la leçon.)
Chantez avec beaucoup d'enthousiasme.

REVUE (5 minutes)

Activité : Alignement !
Dites : Tout le monde se lève pour un petit jeu appelé "Alignement !"

• Divisons-nous en équipes et ensuite je vous dirai quoi faire.

Formez des équipes de 5 ou 6 si vous avez plus de 10 ou 12 participants.

Dites : Tout le monde, veuillez-vous aligner maintenant ... du plus petit au plus grand quand je dirai GO !

Facilitateur : GO !

Les joueurs se précipitent pour trouver le bon ordre. L'équipe qui termine la première lève les poings.

Autres affirmations possibles :
• Par ordre alphabétique du prénom
• Par ordre d'âge, le plus âgé devant
• Combien de cousins avez-vous ? Alignez-vous avec les moins de cousins devant.
• Par ordre de longueur de cheveux, celui qui a la chevelure la plus longue en premier.

Vous pouvez également le faire avec des gestes uniquement, pas de mots autorisés ! (Activité Village.co.uk)

Demandez : Est-ce que dans votre groupe vous étiez tous identiques ? Est-ce important? (Non, car nous sommes tous différents et nous sommes importants, peu importe qui nous sommes.)

Montrez la mini-affiche de la leçon précédente : « Reconnaissance en tant que personne devant la loi».

Expliquez : La dernière fois que nous nous sommes rencontrés, nous avons appris le droit que nous avons tous d'être acceptés partout en tant que personne devant la loi.

Demandez : Qui aimerait partager ce qui s’est passé avec votre famille lorsque vous avez examiné les informations du modèle de formulaire d'enregistrement de naissance ?

• Avez-vous pu compléter les informations manquantes ?

• Levez-vous si votre naissance a été enregistrée ?

• Pourquoi PERSONNE ne complète ces informations exactement de la même manière?
(Vos informations vous différencient de toute autre personne dans le monde entier.)
• Répétons ensemble l'article 6 :

Vous avez le droit d'être accepté partout en tant que personne devant la loi.

INTRODUCTION (5 minutes)

Dites : Nous avons appris les droits dont nous disposons pour pouvoir faire différentes choses. Aujourd'hui, nous allons parler du droit de **NE PAS** faire quelque chose appelé « Travail des enfants ».

• Levez la main si vous avez déjà entendu parler de l'expression « Travail des enfants ».
• Nous parlerons de ce que signifie « Travail des enfants ».

Activité : Ensemble de photographies du travail des enfants
Montrez l'ensemble des photos du travail des enfants (trouvées à la fin de la leçon).

Expliquez : La plupart de ces photos ont été prises par des femmes et des hommes photographes qui travaillent pour l'Organisation internationale du travail pour documenter le travail des enfants dans le monde afin qu'ils puissent montrer aux gens à quel point il est mauvais pour les enfants.

Montrez les photos individuellement. Collez chaque photo au tableau ou au mur pendant que les jeunes répondent.

Demandez : Quels types de travail ces enfants font-ils ? (Acceptez toutes les réponses.)

• Si ces enfants travaillent pendant la journée, quelles sont certaines des choses qu'ils ne peuvent pas faire parce qu'ils travaillent ? (Ils ne peuvent pas sortir avec des amis ou aller à l'école.)

Acceptez toutes les réponses. Écrivez-les au tableau.

Demandez : Si les enfants ne peuvent pas aller à l'école et apprendre à lire et à écrire et à faire de l'arithmétique (ou l'algèbre), quel genre de travail pensez-vous qu'ils pourront faire quand ils seront grands ?
(Autorisez toutes les réponses.)

DÉVELOPPER ET DISCUTER (5 minutes)

Expliquez : Les auteurs de la Déclaration universelle ont convenu que chacun devrait avoir le droit de travailler dans de bonnes conditions.

Demandez à un élève de tenir l'article 23 pendant que vous le lisez :

Article 23, Vous avez le droit de travailler dans de bonnes conditions.

Dites : Les auteurs de la *Convention relative aux droits de l'enfant ont* accepté, mais ils ont ajouté une protection supplémentaire.

Montrez la mini affiche, Le droit d'être protégé contre le travail des enfants.

Demandez : Que dit notre mini affiche - Quelqu'un voudrait-il nous lire ceci ?

Le droit d'être protégé contre le travail des enfants.

Placez la mini affiche avec les autres, là où les jeunes peuvent la voir.

Demandez : Qui voudrait nous lire ce que l'article 32, de la *Convention relative aux droits de l'enfant,* dit sur le travail des enfants ?

Demandez à un autre élève de tenir l'article 32.

Dites : Je veux que vous écoutiez trois choses.

> *Le gouvernement devrait vous protéger contre tout travail dangereux pour votre santé ou votre développement, ou qui interfèrent avec votre éducation, ou qui pourraient conduire des gens à vous traiter injustement. (Article 32)*

CONCLUSION (5 minutes)

Demandez : Quels sont les trois sortes de travail très importants que les jeunes ne devraient pas faire?

Demandez aux mêmes élèves de relire l'article 32 et l'article 23.

Guider les élèves à inclure :

1. Travail dangereux pour votre santé ou votre croissance
2. Un travail qui empêche votre éducation
3. Travaillez là où les gens vous traitent injustement

Dites : *La Déclaration universelle* stipule que lorsque vous travaillez, vous devez le faire dans de bonnes conditions.

• *La Convention relative aux droits de l'enfant* stipule que vous devez être protégé contre tout travail dangereux ou qui vous empêche d'aller à l'école ou de travailler là où les gens vous traitent injustement.

DÉFI

Demandez : Que pensez-vous du travail des enfants ?

Dites : Lorsque vous rentrerez chez vous aujourd'hui, pensez à ce droit.

• Écrivez vos sentiments ou gardez-les en mémoire pour vous souvenir de vos pensées sur le travail des enfants.

• Soyez prêt à partager vos pensées lorsque nous nous retrouverons.

BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

• Avant le cours, affichez les règles de classe et les mini affiches où les jeunes peuvent les voir.

• Affichez également les **photos** du **travail des enfants** de la leçon précédente.

• Accueillez chaleureusement les participants lorsqu'ils entrent et invitez-les à trouver un endroit pour s'asseoir.

Activité : Chant, This Little Light of Mine Chantez avec beaucoup d'enthousiasme. (Trouvé à la fin de la leçon)

REVUE (5 minutes)

Activité : Partage par paire

Dites : Je veux que vous vous tourniez en vous faisant face.

• Vous choisissez rapidement tous les deux les photos dont vous souhaitez parler.

• Partagez vos réflexions avec la classe sur ce que vous voyez et ce que vous pensez du travail des enfants.

Demandez : Qui serait prêt à partager ce qu'il a appris de son partenaire ?

(Permettez à l'un des élèves de se porter volontaire.)

INTRODUCTION (5 minutes)

Demandez : Qui voudrait nous lire ce que l'article 32 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* dit sur le travail des enfants ? Prêtez attention à trois choses.

> *Le gouvernement devrait vous protéger contre tout travail dangereux pour votre santé, ou votre développement, ou qui interfère avec votre éducation, ou qui pourrait conduire des gens à vous traiter injustement. (Article 32)*

Demandez : Quels sont les trois types de travail que les jeunes ne devraient **PAS** faire ?

Guider les élèves à inclure :

• Tout travail dangereux pour votre santé ou votre croissance

• Tout travail qui empêche votre éducation

• Travaillez là où les gens vous traitent injustement

Dites : *La Déclaration universelle* dit que lorsque vous travaillez, vous devez le faire dans de bonnes conditions.

• *La Convention relative aux droits de l'enfant* stipule que vous devez être protégé contre tout travail dangereux ou qui vous empêche d'aller à l'école ou de travailler là où les gens vous traitent injustement.

Demandez : Cela signifie-t-il que les enfants ne travaillent jamais dans des situations difficiles et ont toujours la possibilité d'aller à l'école ? (Non.)

Expliquez : Le gouvernement ne peut pas être partout à la fois pour voir quand les enfants ne peuvent pas aller à l'école ou travaillent dans des endroits où ils ne devraient pas être.

• Mais les gens peuvent aider le gouvernement à savoir ce qui se passe en prenant des photos ou en écrivant des histoires sur les problèmes.

DÉVELOPPER ET DISCUTER (10 minutes)

Rafraîchissons nos souvenirs sur les deux articles dont nous avons parlé la dernière fois avant de lire une histoire vraie sur un jeune homme nommé Rupinder.

Dites : j'ai besoin d'une personne pour nous tenir l'article 32 de la Convention relative aux droits de l'enfant, une autre pour tenir l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

> *Article 32, Le gouvernement doit vous protéger contre tout travail dangereux pour votre santé ou votre développement, ou qui interfère avec votre éducation, ou qui pourrait conduire des gens à vous traiter injustement.*
>
> *Article 23, Vous avez le droit de travailler dans de bonnes conditions.*

Lisez les articles et demandez aux jeunes de les lire avec vous.

Activité : L'histoire de Rupinder (à la fin de la leçon)

Nous allons lire l'histoire de Rupinder écrite avec ses propres mots.

Après avoir lu l'histoire, demandez : Pourquoi Rupinder a-t-il du mal à trouver du travail ?

(Il ne sait ni lire ni écrire.)

• Quelles ont été les conséquences de sa nécessité de travailler dans la plantation ?

(Il ne pouvait pas aller à l'école.)

• En quoi ce genre de travail était-il dangereux pour sa santé ? (Prenez toutes les réponses.)

• Pourquoi a-t-il dû arrêter de travailler ? (Il s'est blessé au bras.)

Dites : Rupinder n'est pas le seul à qui cela est arrivé. Des millions d'enfants et de jeunes dans le monde travaillent de longues heures chaque jour.

• Le travail est souvent difficile, surtout pour les jeunes.

• Les lieux où ils travaillent sont souvent sales et parfois désagréables voire dangereux.

• Nous appelons ce genre de travail le « travail des enfants ».

Demandez : Si l'article 23 dit que vous avez le droit de choisir votre travail, cela signifie-t-il que vous pouvez faire tout ce que vous voulez ?

• Pourquoi ne pourriez-vous pas être médecin si vous le vouliez à 18 ans ?

(Vous devez aller à l'école pour apprendre à devenir médecin.)

• Pourquoi Rupinder n'a-t-il pas pu étudier pour devenir médecin à l'âge de 18 ans ?

(Il ne savait ni lire ni écrire car il devait travailler au lieu d'aller à l'école.)

Expliquez : Être capable de choisir ce que vous voulez faire ne signifie pas que vous pouvez le faire sans savoir comment y être préparé.

Demandez : Pourquoi l'éducation est-elle si importante ?

(Vous pouvez apprendre à lire et à écrire et cela vous aide à vous préparer au type de travail que vous aimeriez faire.)

Dites : C'est pourquoi le travail des enfants est une erreur. Cela arrête votre éducation.

CONCLUSION (5 minutes)

Demandez : Quel genre de travail aimeriez-vous faire ? (Accordez du temps aux élèves.)

• Que devez-vous faire pour vous préparer à ce genre de travail ?

Montrez les signes.

Dis : Lisons-les ensemble une dernière fois.

Vous avez le droit de ne pas travailler si les heures de travail interfèrent avec votre école et vos études.

Vous avez le droit de ne pas effectuer tout travail dangereux ou nocif pour votre santé.

Vous avez le droit de choisir votre travail.

DÉFI

Dites : Pensez au genre de travail que vous aimeriez faire en grandissant.

• La prochaine fois que nous nous rencontrerons, soyez prêt à partager avec le reste de la classe ce que vous espérez être quand vous serez grand.

• A la semaine prochaine. J'ai hâte d'entendre ce que vous voulez être !

NOTES ET RÉFLEXIONS DU FACILITATEUR Leçon et date _____

Comment s'est passée la leçon d'aujourd'hui ? Décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois ?

(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme : un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.)

Faites deux copies de cette page, une pour chaque leçon.

L'HISTOIRE DE RUPINDER

Je m'appelle Rupinder et j'ai 13 ans. Mes parents travaillent dans une plantation de café.

Quand j'étais jeune, je suis allé à l'école pendant deux ans. Mais quand j'avais 8 ans, mes parents m'ont dit que je devais rester à la maison et m'occuper de mes jeunes sœurs et frères.

Puis, à l'âge de 10 ans, j'ai aussi commencé à travailler dans la plantation de café pendant les saisons de cueillette. J'ai travaillé de 6 heures du matin à 10 heures du soir.

Un jour, alors que je travaillais, je me suis fait mal au bras. Maintenant, je ne peux plus travailler sur la plantation.

Mes parents n'ont pas les moyens de me garder à la maison si je ne travaille pas, alors je suis venu en ville. Je pensais pouvoir trouver du travail ici. Mais je ne sais ni lire ni écrire, donc c'est difficile.

Ce que je veux vraiment, c'est aller à l'école et apprendre à être ingénieur ou constructeur.

Source : Radios Rurales Internationales

http://scripts.farmradio.fm/radio-resource-packs/package-69-a- monde-digne-pour-les-enfants / protection-des-enfants-du-travail-des-enfants /

Des enfants broient du calcaire dans une mine d'or au Bénin. Photographié par Gianotti E., 2001. © OIT

L'Organisation internationale du travail, également connue sous le nom d'OIT, s'inquiète
les enfants qui doivent travailler. Ils essaient de protéger les enfants contre l'obligation de travailler
mauvaises conditions ou qui travaillent au lieu d'aller à l'école. Ils envoient des gens
dans le monde entier pour savoir combien d'enfants travaillent et quel type
leurs conditions de travail.

Des millions d'enfants dans le monde travaillent de longues heures chaque jour, souvent dans des endroits
qui sont sales et désagréables. Parfois, le travail est difficile.
Même les petits enfants peuvent devoir travailler dur.

Ces enfants travaillent pour une société minière d'or au Bénin. Ils utilisent des briques
ou des pierres pour écraser une roche molle appelée calcaire en une poudre qui peut contenir de l'or.
La poudre est ensuite emportée et s'il y a de l'or, elle est collectée.

Cette photo a été prise pendant la journée.
Pensez-vous qu'ils ont le temps de travailler et d'aller à l'école ?

Garçon travaillant dans une usine de poterie, Egypte. Photographié par Crozet M. 2008. © BIT

Cela a l'air amusant mais c'est en fait
Un travail acharné pour le garçon.

Il obtient de l'eau pour être utilisé dans
L’usine dans laquelle il travaille en Égypte.

Pouvez-vous voir que quelqu'un tient
la jambe du garçon pour qu'il ne le fasse pas
tomber à l’égout ?

En quoi son travail pourrait-il être dangereux ?
De quelles manières pourrait-il être blessé ?

Garçon travaillant dans une usine de céramique, Népal. Photographié par Lissac P. 1997. © OIT

Parfois, les enfants font des travaux que personne d'autre n'aime faire.
Ce garçon travaille dans une usine qui fabrique des bols, des tasses et des plats.

Non seulement il se salit au travail,
il peut toucher des produits chimiques et d'autres substances cela pourrait le rendre malade.

Il vit au Népal.

Garçons africains travaillant dans les champs d'une ferme. Malawi, Afrique, mars 2013. © OIT

Les enfants peuvent être obligés de faire de gros travaux dans les fermes.

Ces garçons vivent au Malawi. Ils utilisent des outils appelés houes
pour briser le sol sec et déterrer les mauvaises herbes qu'ils peuvent trouver.

Leur dos est très fatigué à force de se pencher pendant de nombreuses heures pendant qu'ils creusent.

Les garçons ne portent pas de chaussures pour protéger leurs pieds.
Les houes sont lourdes et peuvent parfois glisser et les couper.

Jeune servante lave les vêtements, Mali. Photographié par Crozet M., 2010. © BIT

La jeune fille fait la lessive à la main.
La maîtresse de la maison regarde
pour s'assurer qu'elle la fait correctement.

Laquelle des deux a l'air le plus heureux ?

De nombreux enfants travaillent toute la journée
Dans la maison d’une autre personne pour
faire le ménage ou cuisiner,
prendre parfois soin des bébés
ou travailler à l'extérieur.

Souvent, ils le font juste pour avoir
un endroit pour dormir et de la nourriture,
et ils reçoivent peu ou pas de salaire.

Parfois ils sont battus
ou traités cruellement.

Photo : jeune garçon dans une briqueterie

Jeune garçon travaillant dans une briqueterie en Bolivie, Amérique du Sud. Photographié par Crozet M. 2010. © BIT

Vous avez le droit de travailler dans de bonnes conditions.

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

ARTICLE 23

Vous avez le droit de choisir votre travail.

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

ARTICLE 23

Le gouvernement devrait vous protéger contre tout travail dangereux pour votre santé ou pour votre développement,

ou qui interfère avec votre éducation, ou qui pourrait amener les gens à profiter de vous.

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

ARTICLE 32

Vous avez le droit de NE PAS travailler si les heures de travail interfèrent avec votre école
et les temps d'étude.

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT
ARTICLE 32

Vous avez le droit de NE PAS faire un travail qui est dangereux ou nuisible
à votre santé.

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT
ARTICLE 32

LE DROIT DE

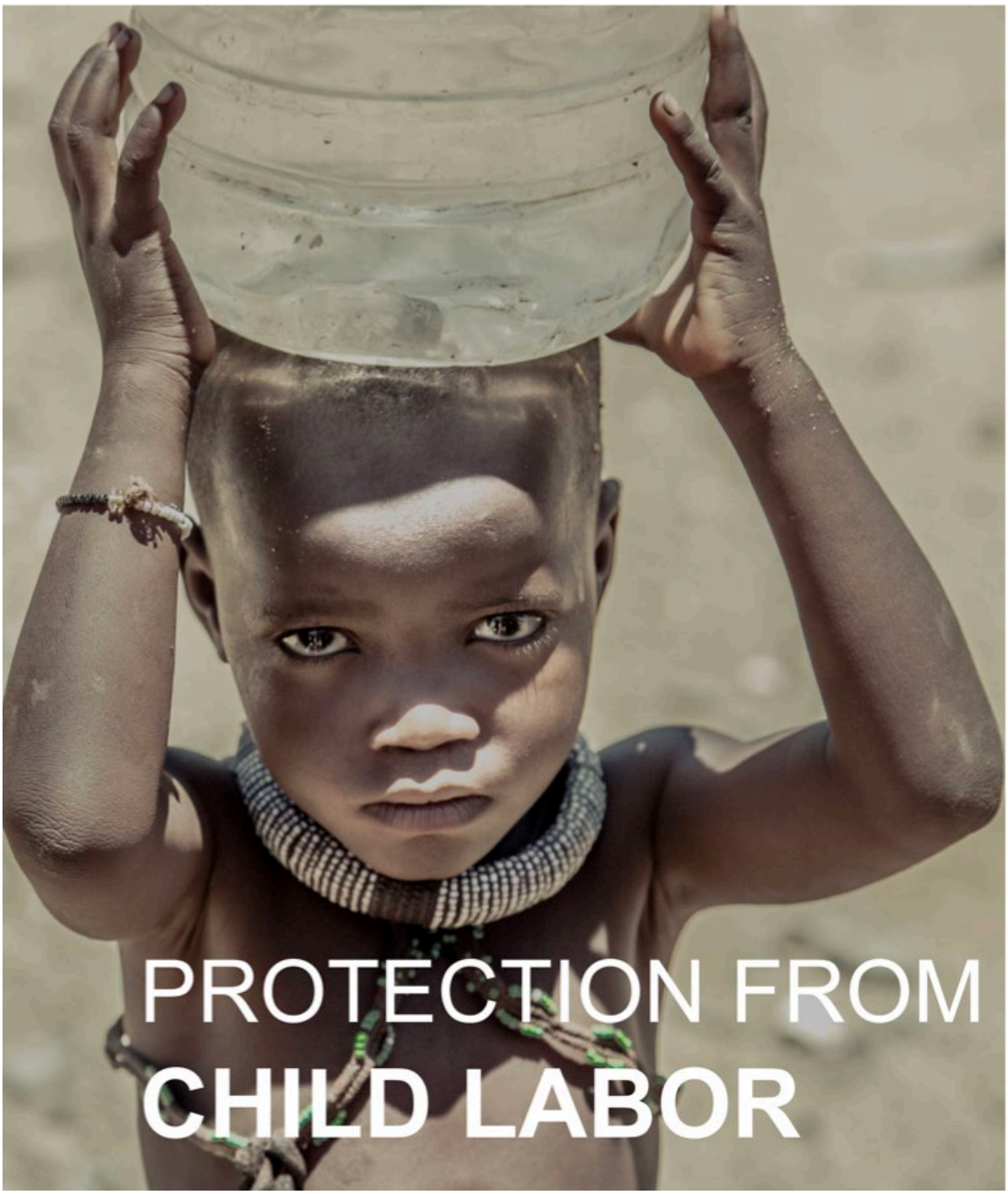

CRDE 32 et UDHR 23

This Little Light of Mine

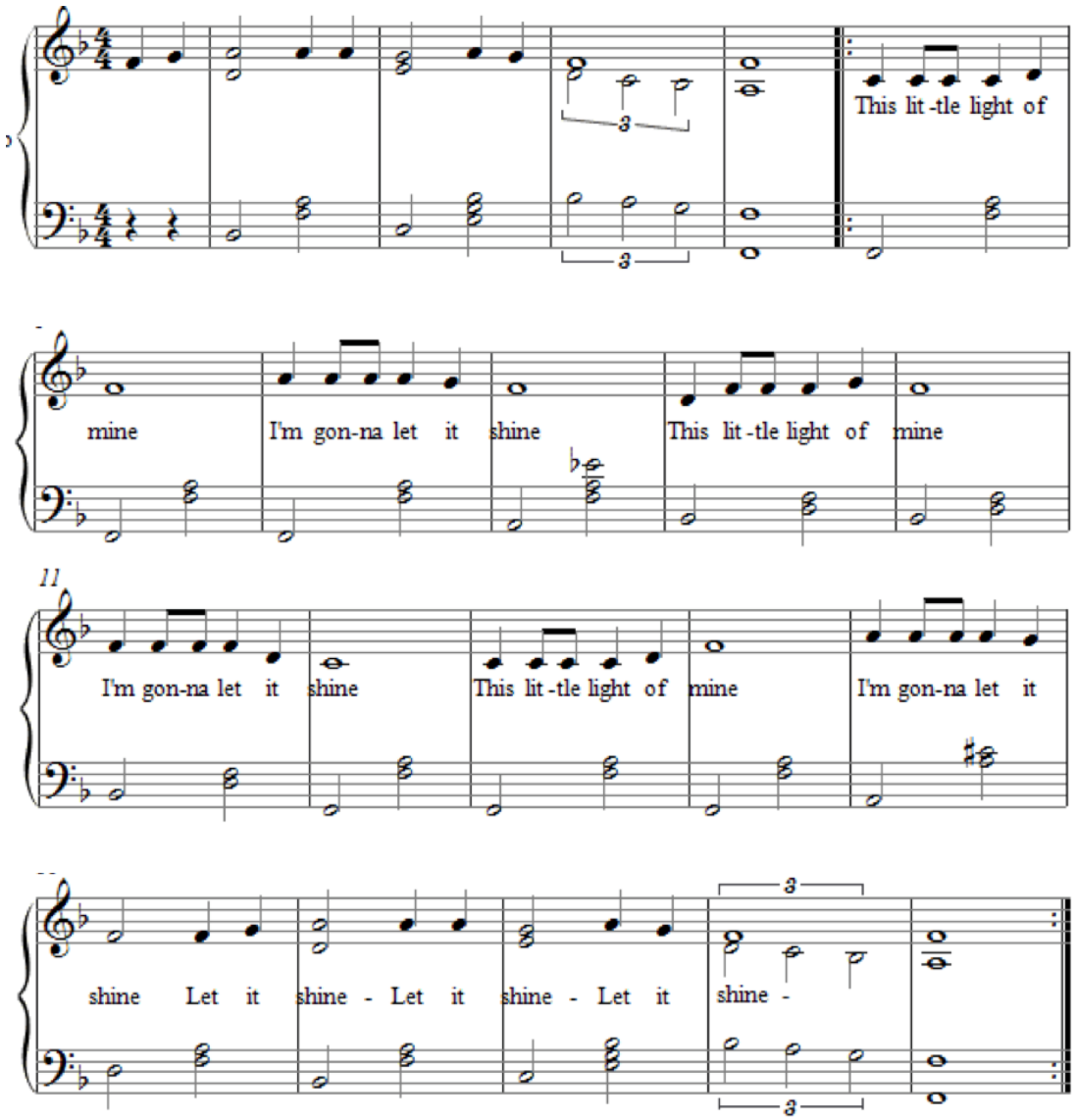

This little light of mine - I'm gonna let it shine!
This little light of mine - I'm gonna let it shine!
This little light of mine - I'm gonna let it shine!
Let it shine, let it shine, let it shine!

Everywhere I go - I'm gonna let it shine!
Everywhere I go - I'm gonna let it shine!
Everywhere I go - I'm gonna let it shine!
Let it shine, let it shine, let it shine!

This little light of mine - I'm gonna let it shine!
This little light of mine - I'm gonna let it shine!
This little light of mine - I'm gonna let it shine!
Let it shine, let it shine, let it shine!

Pour écouter la mélodie : https://www.youtube.com/watch?v=W_4vgwnbAfE

Je vais aller à l'école

LE DROIT A UNE EDUCATION

ÂGE : 11-16 ans

POINTS D'APPRENTISSAGE :

1. L'éducation rend tous les autres droits possibles.
2. Tous les enfants ont droit à une éducation.

MATERIAL DIDACTIQUE

- Liste de présence
- Règlements de la classe
- Bâton de parole
- Tableau noir ou tableau a feuille
- Craie ou marqueurs
- Un grand morceau de papier pour dessiner une carte de la communauté
- Mini affiches sur les droits de l'homme, y compris « Le droit à l'éducation »
- Chant, This Little Light
- Questionnaire d'évaluation des élèves
- Photo, garçon dans la briqueterie, de la leçon précédente
- Malala et son histoire
- Article 26 de la DUDH, article 29 de la CDE
- Ensemble de photographies d'occupation (préparées avant le cours)
- Citation de Malala, «Un enfant, un enseignant»
- Droits et responsabilités, 2 jeux (Faites des copies de l'ensemble de votre choix, découpez-les et préparez-les avant le cours. Conservez-les pour une utilisation future.)

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES
Droits de l'Homme

LE DROIT A UNE EDUCATION

Article 26

Vous avez le droit d'aller à l'école. Vous devriez pouvoir apprendre un métier ou poursuivre vos études autant que vous le pouvez.

Vos parents ont le droit de choisir comment et ce que vous apprenez.

Vous devez vous renseigner sur les Nations Unies et savoir comment vous entendre avec les autres et respecter leurs droits.

LA CONVENTION RELATIVE AUX
Droits de l'enfant

Article 28

Les enfants ont droit à l'éducation.

La discipline dans les écoles doit être faite équitablement, avec gentillesse et respect.

L'enseignement primaire devrait être gratuit et obligatoire.

Article 29

L'éducation doit vous préparer à la vie.

BIENVENUE et ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

• Avant le cours, affichez les mini affiches et les photos du travail des enfants où tout le monde peut les voir.
• Accueillez chaleureusement les enfants par leur nom et demandez-leur de s'asseoir en demi-cercle devant vous.

Activité : Chant, This Little Light of Mine, chantez avec enthousiasme.

REVUE (5 minutes)

Montrez la photo du garçon dans la briqueterie.

Demandez : Quel est le problème avec cette image ? (Acceptez toutes les réponses.)

Montrez la mini-affiche « Le droit à la protection contre le travail des enfants ».

Demandez : Quel était le problème de Rupinder ? (Acceptez toutes les réponses.)

• Qui se souvient pourquoi le travail des enfants n'est pas une bonne chose pour les enfants comme pour les jeunes, puisqu'un enfant est défini comme toute personne âgée de moins de 18 ans ? (Ils ne peuvent pas aller à l'école et ils n'ont pas de temps libre et ils pourraient se blesser.)

• Quand les enfants ont-ils le droit de **NE PAS** travailler ?
(Quand cela est dangereux pour leur santé ou quand cela les empêche d'aller à l'école.)

INTRODUCTION (10 minutes)

Dites : c'est exactement ça. Il est important que les enfants aillent à l'école. Et aujourd'hui, nous allons découvrir votre DROIT d'aller à l'école et de recevoir une éducation.

Activité : L'histoire de Malala
Montrez l'image d'une jeune fille musulmane.

Demandez : Vous souvenez-vous quand nous avons parlé de Malala il y a quelques semaines, la fille du Pakistan qui a été abattue parce qu'elle disait que les filles devraient avoir le droit d'aller à l'école ?

• Elle n'avait que 15 ans lorsque cela s'est produit.

• Qui aimerait nous rappeler ce qui lui est arrivé ?

Permettez à l'un des élèves de raconter brièvement l'histoire de Malala.

Demandez : Comment savez-vous que l'éducation était importante pour Malala ? (Elle a parlé aux gens de l'éducation pour tout le monde, y compris les filles.)

• Comment savez-vous qu'elle était courageuse ?
(Elle est allée à l'école même si l'armée ennemie a menacé de la tuer.)

• Pourquoi pensez-vous que l'éducation est importante ici dans notre communauté ?
(Acceptez toutes les réponses. Écrivez-les très brièvement au tableau si vous le souhaitez.)

Dites : Heureusement, ***vous*** pouvez aller à l'école sans vous soucier d'une armée ennemie.

DÉVELOPPER ET DISCUTER (5 minutes)

Tout comme dans le pays de Malala, le Pakistan, il y a des endroits dans le monde où certains enfants ne vont pas à l'école, en particulier les filles, ce qui n'est pas bon.

• L'école est si importante que les personnes qui ont rédigé la *Déclaration universelle des droits de l'homme ont* déclaré que vous aviez le DROIT d'aller à l'école et d'apprendre des choses. C'est ce qu'on appelle le droit à l'éducation.

Montrez la mini affiche : Vous avez le droit à une éducation.

Lisez l'article 2 6 (Déclaration *universelle des droits de l'homme)* ou demandez à un élève de lire:

> *Tu as le droit d'aller à l'école. Vous devriez pouvoir apprendre un métier ou poursuivre vos études autant que vous le pouvez.* (Article *2 6, DUDH)*

Dites : Voyons ce que la *Convention relative aux droits de l'enfant* a à dire sur l'éducation.

Demandez : qui aimerait lire ceci pour nous.

> *L'éducation doit vous préparer à la vie. (Article 29, CRC)*

Dites : sans éducation, vous ne sauriez pas les droits de l'homme.

• Apprendre de nouvelles choses peut être amusant. Les choses que nous apprenons à l'école nous aident à préparer l'avenir.

CONCLUSION (5 minutes)

Demandez : Selon vous, qui prendra soin de vous lorsque vous aurez 18 ans ? (Prenez toutes les réponses.)

Expliquez : vous allez avoir besoin de pouvoir acheter de la nourriture et des vêtements et de payer pour un logement.

• Ce serait bien d'avoir un emploi où vous pourriez gagner de l'argent et fournir à votre famille ce dont elle a besoin. Et ce serait vraiment bien si vous aimiez votre travail.

Demandez : Qui aimerait partager quels sont les emplois que vous espérez faire en grandissant ? (Acceptez toutes les réponses.)

• Qu'allez-vous faire pour vous préparer à un emploi ?

DÉFI

Dites : rentrez chez vous et expliquez à vos parents et à votre famille pourquoi vous voulez continuer à l'école jusqu'à ce que vous obteniez votre diplôme.

• Rappelez-leur l'histoire de Malala et pourquoi vous pensez que l'éducation est importante.

BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

• Affichez les mini affiches et les photos du travail des enfants où tout le monde peut les voir.
• Accueillez chaleureusement les enfants par leur nom et demandez-leur de s'asseoir en demi-cercle devant vous.

Activité : Chant, This Little Light of Mine, (version française **Cette petite lumière en moi)** chantez avec enthousiasme.

REVUE (5 minutes)

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS **avant de commencer la leçon**

Le questionnaire à l'arrière de la leçon a les mêmes questions que celle qui est utilisée au début du manuel dans la leçon 1. Il est utile pour déterminer à quel point les élèves ont appris jusqu'à présent.

Expliquez : j'ai quelques questions avant notre leçon. Ne vous inquiétez pas si vous ne connaissez pas la réponse. La bonne réponse est celle à laquelle vous pensez.

Commencez le questionnaire.
Comment faire : après chaque question, comptez le nombre de chaque réponse et notez-le sur le questionnaire. Conservez ce document dans un endroit sûr pour le comparer avec le questionnaire précédent.

Une fois la leçon terminée aujourd'hui, prenez le temps de comparer les deux questionnaires. Faites part de vos découvertes à votre superviseur. Conservez les papiers dans un endroit sûr pour vous y référer ultérieurement.

Il est utile de demander à une autre personne de faire cela avec vous, de compter et d'enregistrer les réponses.

Après le questionnaire, dites : Merci à tous d'avoir répondu si joyeusement à vos questions. Nous avons beaucoup appris sur les droits de l'homme.

INTRODUCTION (10 minutes)

Activité : Pourquoi aller à l'école ?
Matériel nécessaire : Ensemble de photos d'occupation (couvrir les descriptions avant le cours)

Dites : Henry et Suzie, pourriez-vous m'aider à montrer quelques photos ?

CONSEIL AU FACILITATEUR : Tenez les photos en éventail, le devant face à vous et le dos face aux enfants afin qu'ils ne puissent pas voir les photos. Laissez-les choisir chacun deux photos, puis tournez-vous et montrez les quatre photos pour que la classe puisse les voir en même temps.

Choisissez plus de photos si vous le souhaitez, mais veillez à ne pas manquer de temps pour le reste de la leçon.

Dites : Levez la main si vous pouvez me dire ce que nous appelons l'une de ces personnes ou quel genre de travail ils font, et je l'écrirai au tableau (ou demanderai à un élève d'écrire au tableau.)

Travail	Education

Créez un graphique sur le tableau en traçant une ligne au milieu. Écrivez « Travail » d'un côté et « Education » de l'autre.

Lorsque le premier élève répond, posez les questions suivantes à la classe (juste pour renforcer la réponse) :

• Que voyez-vous sur cette photo ?

• Qui est cette personne et que fait-elle ?

• De quel type d'éducation ou de formation a-t-il besoin pour cet emploi et où obtiendrait-il cette formation ?

Écrivez «École» ou «Apprenti» ou tout autre terme qui s'applique à l'apprentissage de ce métier ou de cet emploi.

Faites-le avec chaque photo, une par une.

Avec chaque photo, une fois que les élèves répondent aux questions sur une photo, vous écrivez au tableau, retirez le papier couvrant la description et dites au jeune ce qu'il dit au sujet du travail que la photo montre.
Passez ensuite à la photo suivante, posez les questions, écrivez au tableau, retirez le papier couvrant la description et lisez ce qu'il dit aux jeunes. Continuez avec ceux que vous avez choisis.

Par exemple :

Travail	Education
Docteur	ECOLE plus école de médecine
Constructeur	APPRENTI
Chef	AIDE ou APPRENTIS ou ÉCOLE
Autres	Apprenez-en davantage sur le travail Pratiquez la lecture Étudiez l'arithmétique et la science Apprenez à gérer l'argent, etc., etc., etc.

DÉVELOPPER ET DISCUTER (5 minutes)

Dites : levez la main et dites-moi si vous pensez que vous aimeriez faire ce genre de travail lorsque vous serez plus grand.

Expliquez : Nous devons aller à l'école pour apprendre à faire certains des travaux sur notre tableau. Parfois, nous allons jusqu'à la fin du secondaire, puis nous allons dans une école de métiers

ou devenons apprenti et recevons une formation spéciale. Parfois, les gens restent à l'école et vont à l'université.

CONCLUSION (5 minutes)

Demandez : Puisque vous avez tous le droit d'aller à l'école, quelle est votre responsabilité ? (Autorisez toutes les réponses.)

Expliquez : Lorsque vous allez à l'école, vous avez la responsabilité d'être attentif et de travailler dur pour apprendre les choses que vos professeurs vous enseignent.

• En fait, pour chaque droit de l'homme que vous avez, vient également une responsabilité qui est tout aussi importante que le droit lui-même.

• Jouons à un jeu où nous voyons qui peut associer les droits et les responsabilités le plus rapidement.

Activité : droits et responsabilités
À la fin de la leçon, il y a 2 jeux de cartes différents - l'un a des mots et l'autre n'a pas de mots.

Avant le cours, choisissez le jeu de cartes que vous prévoyez d'utiliser et faites suffisamment de copies pour que chaque équipe ait un jeu complet. Découpez les ensembles pour les rendre de taille similaire. Mélangez les cartes. Utilisez les originaux pour montrer les paires à la fin de la partie. Sauvegardez les originaux.

Comment jouer : Demandez aux élèves de compter rapidement, en donnant à chacun un numéro : un, deux, un, deux, un, deux - jusqu'à ce que chacun ait un numéro. Les filles et les garçons doivent être mélangés. Mettez tous les «un» dans un groupe (ou une équipe), et tous les «deux» dans un autre groupe.

CONSEIL AU FACILITATEUR : Vous pouvez utiliser soit les cartes marquées, soit les cartes non marquées, selon que vous pensez être plus amusant pour les jeunes. Assurez-vous que les deux équipes ont des copies du même jeu de cartes.

L'équipe A va d'un côté de la salle et l'équipe B va de l'autre côté. Si vous avez plus de deux équipes, placez-les dans différentes parties de la salle.

Dites : voyons qui peut associer les droits aux responsabilités le plus rapidement.

• Ne commencez pas tant que je n'ai pas dit GO !
• Lorsque votre équipe pense que vous les avez toutes égalées, levez la main.
• Nous arrêterons le jeu et vérifierons.
• S'ils vont bien, vous gagnez. Sinon, nous continuerons.

Donnez à chaque équipe un jeu de cartes.

Dites : 1, 2, 3, PARTEZ !

À la fin du jeu, félicitez tout le monde et passez quelques minutes à faire correspondre à nouveau les paires correspondantes.

Demandez : Quels sont les plus importants - nos droits ou nos responsabilités ?

Dites : n'oubliez pas que nos responsabilités les uns envers les autres sont tout aussi importantes que nos droits humains.

DÉFI

Dites : c'est notre dernier jour ensemble depuis un moment. J'ai vraiment adoré parler et apprendre ensemble nos droits humains.

• Au fur et à mesure que vous avancez, regardez autour de vous et remarquez tous les droits que vous avez dans votre quartier et votre famille.

• Pensez à ce que vous pouvez faire pour l'améliorer encore. Tant de droits tout autour de nous.

Votre école : le droit à l'éducation

Lieux de culte : le droit à la liberté de religion ou de croyance

Votre maison : le droit au mariage et à une famille

La poste : le droit d'expression et de partage d'idées

• N'oubliez pas que lorsque vous laissez briller votre lumière, vous assumez la responsabilité de vos droits et vous les partagez avec les autres.

FACILITATOR NOTES AND REFLECTIONS Lesson and Date _____

Comment s'est passé la leçon d'aujourd'hui ? Décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois ?

(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme : un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.)

Faites deux copies de cette page, une pour chaque leçon.

QUESTIONNAIRE DE
L'ÉTUDIANT 2 Date _____

Nom de la ville ou du village
_____

Âge des enfants (6 à 10 ou 11 à 18 ans) _____

Ce n'est pas un test.

	OUI	NON
1. Quelqu'un a-t-il entendu parler des Nations Unies ? • Levez la main si c'est le cas. (Comptez les mains.) • Levez la main si vous N'AVEZ PAS entendu parler des Nations Unies. (Comptez les mains.)		
2. AVEZ-VOUS JAMAIS ENTENDU DES « DROITS DE L'HOMME » ? • Levez la main si c'est le cas. (Comptez les mains) • Levez la main si vous n'avez PAS entendu parler des droits de l'homme. (Comptez les mains.)		
3. PENSEZ-VOUS AVOIR DES DROITS DE L'HOMME ? • Levez la main si vous pensez que oui. (Compter) • Levez la main si vous pensez ne pas avoir de droits humains. (Comptez les mains.)		
4. QUELQU'UN PEUT-IL ME DIRE LES DROITS DE L'HOMME QUE VOUS PENSEZ AVOIR ? Laissez tout enfant répondre qui pense qu'il ou il pourrait le savoir. Ne vous inquiétez pas de savoir si la réponse est bonne ou non. Comptez simplement le nombre d'enfants qui répondent.		

Conservez ce questionnaire et le questionnaire de la première leçon dans un endroit sûr. Ils peuvent être utiles pour référence future.

Photo : jeune garçon dans une briqueterie

Jeune garçon travaillant dans une briqueterie en Bolivie, Amérique du Sud. Photographié par Crozet M. 2010. © RIT

MALALA YOUSAFZAI

Malala est née en 1997. Ses parents l'ont nommée d'après une femme très célèbre des années 1800 qui est décédée en menant l'armée pakistanaise à la victoire contre ses ennemis. Son pays ne l'a jamais oubliée et Malala l'admirait beaucoup.

Le Pakistan est un pays magnifique, mais plus de la moitié des filles ne vont pas à l'école alors que la plupart des garçons le font. Cela dérangeait beaucoup Malala et elle ne pensait pas que c'était juste, d'autant plus qu'elle aimait l'école.

Puis l'armée talibane est arrivée dans sa ville. C'est un groupe de personnes qui ont des idées très rigides sur la société et ils ont annoncé que les filles ne pouvaient plus aller à l'école ; mais Malala et ses amis ont refusé de leur obéir. Lorsque Malala avait 11 ans, elle a même donné une conférence appelée « Comment osent - t - ils des talibans m'ôter le droit fondamental t o l' éducation? »

Malala a commencé à écrire un blog sur Internet sur ce qui se passait. Au cours des années suivantes, des gens de différents journaux l'ont interviewée, et elle est devenue célèbre pour s'être prononcée en faveur de l'éducation des filles.

Les talibans ont donc lancé une menace de mort contre elle, mais personne ne pensait que les talibans tueraient réellement un jeune.

Puis un jour, alors que Malala avait 15 ans, elle était dans un bus avec des amis sur le chemin du retour de l'école, quand un homme armé masqué a arrêté le bus et est monté à bord, et a crié «Qui est Malala?» Ses amis ont regardé dans sa direction, la trahissant accidentellement. Le tireur a immédiatement tiré sur elle, avant de sauter du bus et de s'enfuir.

Malala a failli mourir mais a survécu après de nombreuses chirurgies. Les gens du monde entier étaient scandalisés que quelqu'un essaie de tuer une fille simplement parce qu'elle voulait aller à l'école. L'Assemblée nationale du Pakistan a rapidement approuvé le premier projet de loi sur le droit à l'éducation gratuite et obligatoire de l'histoire de ce pays. C'était vraiment incroyable.

Aujourd'hui, Malala continue de se prononcer en faveur de l'éducation, en particulier pour les filles. En 2014, alors qu'elle n'avait que 17 ans, Malala a reçu le prix Nobel de la paix. Ce prix est décerné à quelqu'un qui a fait le meilleur travail au monde pour promouvoir la paix. Elle était la plus jeune personne à avoir jamais reçu ce prix.

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, l'a décrite comme « une défenseure courageuse et douce de la paix qui, par le simple fait d'aller à l'école, est devenue une enseignante mondiale.

MALALA

LE DROIT A

L'EDUCATION

UDHR 26 & CRDE 28 & 29

Vous avez le droit d'aller à l'école. Vous devriez pouvoir apprendre un métier ou poursuivre vos études autant que vous le pouvez.

Article 26

La Déclaration universelle des droits de l'homme

L'éducation doit

vous préparer à la vie.

Article 29

La Convention relative aux droits de l'enfant

PHOTOS DE BOUOT

Un Cuisinier travaille dans une cuisine pour préparer la nourriture pour les clients.

Il n'y a pas d'éducation spéciale nécessaire pour être cuisinier. Certains cuisiniers s'entraînent dans un restaurant.
De nombreux cuisiniers vont dans une école de cuisine pour apprendre à préparer des aliments spéciaux.
Ces cuisiniers peuvent gagner plus d'argent parce qu'ils ont des compétences particulières.

CONSEIL AU FACILITATEUR : Avant la leçon ou pendant que vous jouez au jeu, couvrez la description ci-dessus afin que les participants ne puissent pas la voir au début du jeu. Vous pouvez utiliser un autre morceau de papier pour le recouvrir, ou vous pouvez le plier pour qu'il ne s'affiche pas. Après avoir deviné ce qu'est l'occupation, découvrez la description et lisez-la aux jeunes ; ou demandez à l'un d'eux de le lire à haute voix à tout le monde.

Faites cela avec toutes les photos d'occupation.

Un agriculteur plante des cultures et élève des animaux. Lorsqu'un agriculteur récolte ses récoltes, il les vend à d'autres personnes. S'il a des animaux comme des moutons, il vendra leur laine ou vendra les animaux contre de la viande. S'il a des vaches, il vendra leur lait.

Il n'y a pas d'exigences d'éducation spéciale pour être agriculteur. Il y a des cours que les étudiants peuvent suivre au lycée ou à l'université qui les aideront à mieux savoir comment gérer une bonne ferme, comment faire pousser plus et de meilleures récoltes et comment prendre soin au mieux des animaux.

UN PILOTE fait voler des avions qui transportent des personnes ou des envois d'objets que les gens veulent vendre ou déplacer d'un endroit à un autre.

Un pilote doit apprendre à voler dans une école spéciale qui enseigne aux gens à voler. Il ou elle doit voler plusieurs heures avec un enseignant, puis passer un test qui lui donnera une licence ou une autorisation de piloter un avion. Une personne peut également apprendre à voler si elle est acceptée dans une école de pilotage militaire.

Un MÉCANICIEN répare les machines. Parfois, ces machines sont grandes, comme les machines des usines, ou parfois elles sont plus petites comme les moteurs des voitures et des camions.

Les mécaniciens en herbe doivent trouver quelqu'un qui leur permettra de travailler en tant qu'apprenti jusqu'à ce qu'ils acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour travailler seuls.

Un ENSEIGNANT travaille dans une classe avec des enfants. Il leur apprend à lire et à écrire. Il ou elle peut enseigner les mathématiques, l'histoire ou d'autres sujets. Dans de nombreux pays, un enseignant doit terminer ses études secondaires et suivre un programme d'études dans une école de formation des enseignants ou une université.

Une INFIRMIÈRE prend en charge les personnes malades, parfois dans un hôpital ou une clinique aidant un médecin. Il doit suivre un programme d'études dans une école d'infirmières ou une université. Cela peut prendre un an ou plus, selon le type d'infirmière que vous souhaitez devenir. Elle ou il doit passer un test et travailler comme aide dans une clinique ou un hôpital avant d'être autorisé à pratiquer.

Un médecin aide les personnes malades ou blessées. Il ou elle peut décider de ce qui les rend malades. Le médecin peut leur donner des médicaments. Il ou elle peut mettre des os brisés et aider les autres qui sont blessés.

Si vous souhaitez devenir médecin, vous devez suivre un programme d'études dans une université. Après cela, vous iriez à l'école de médecine où ils formeraient des médecins pendant quatre ans de plus. Ensuite, vous feriez un autre test et pourrez pratiquer la médecine.

Un DENTISTE vous aide à prendre soin de vos dents en remplissant les cavités et en vérifiant vos gencives. Il ou elle aide à soulager les maux de dents et vous donne des conseils et des instructions sur la meilleure façon de vous brosser les dents et sur la façon de bien prendre soin de vos dents et de vos gencives.

Un dentiste doit terminer dans une université avant de postuler à une école de médecine dentaire. Lorsque le cours de dentisterie est terminé, il ou elle passe un examen pour pratiquer le métier de dentiste.

Un enfant,
un enseignant,
un stylo,
et un livre
Peuvent
changer
le monde.

Malala Yousafzai pour
son 16 e anniversaire
Assemblée des jeunes
des Nations Unies

Liberté d'expression Droit d'exprimer sa propre opinion et d'être pris au sérieux	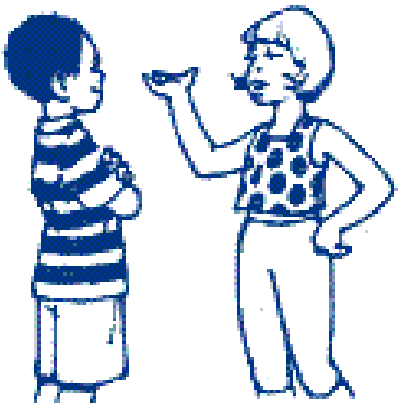 Responsabilité d'écouter les autres avec respect
Le travail des enfants Droit d'être protégé contre le travail des enfants	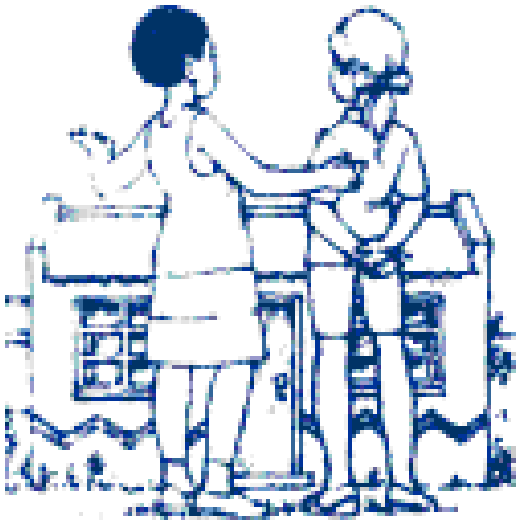 Responsabilité d'être gentil et serviable envers les autres

Coupez le long des lignes pleines.

ENSEMBLE 1

Discrimination 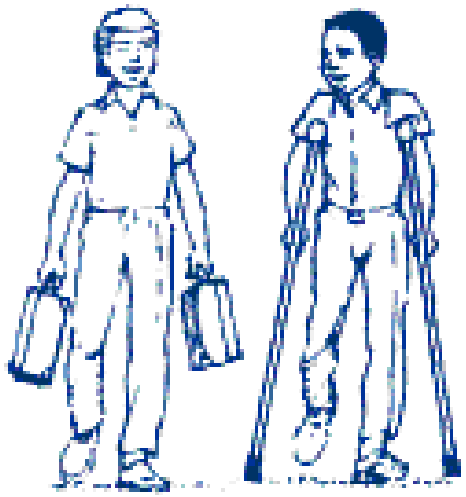 Droit d'être protégé contre la discrimination et d'être traité avec respect par les autres	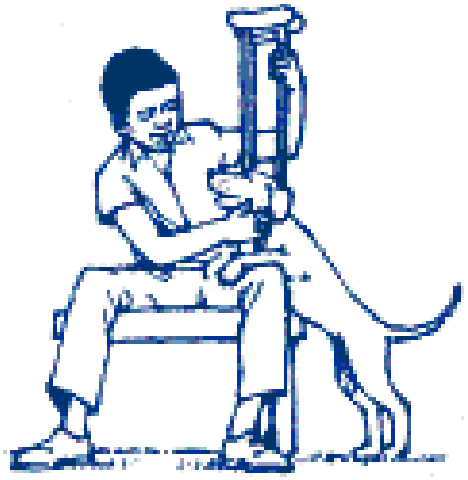 La responsabilité d'être la meilleure personne que vous puissiez être
Famille Droit à une famille et à quelqu'un qui prend soin de vous	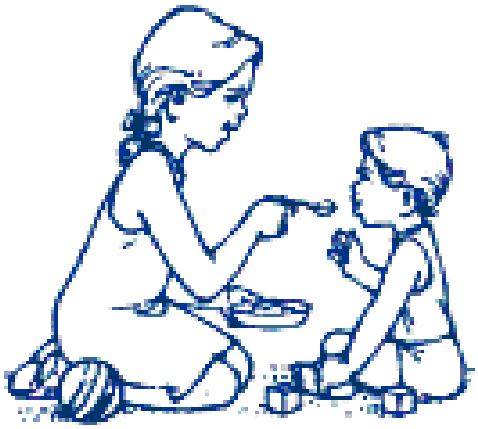 Responsabilité de montrer de l'amour et de prendre soin des autres

Education

Droit à une bonne éducation

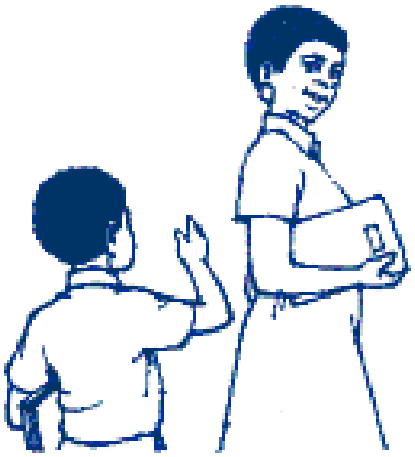

Responsabilité d'étudier et de respecter vos professeurs

Vie et sécurité

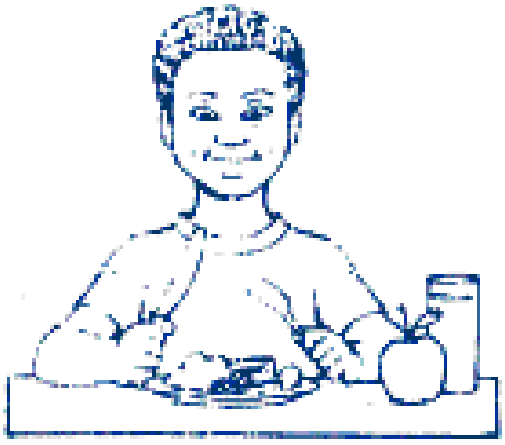

Droit à la vie et à la sécurité

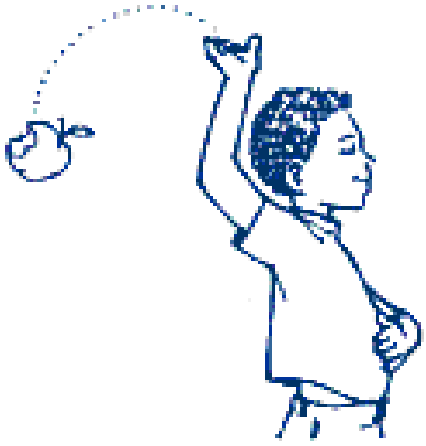

Responsabilité de prendre soin de vous et de NE PAS gaspiller.

Source: Adapté d'un guide illustré publié par le Comité national des droits de l'enfant, Afrique du Sud (http://www.cyc-net.org/cycnet-usage.html).

CORRESPONDRE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS DES ENFANTS
ENSEMBLE 2

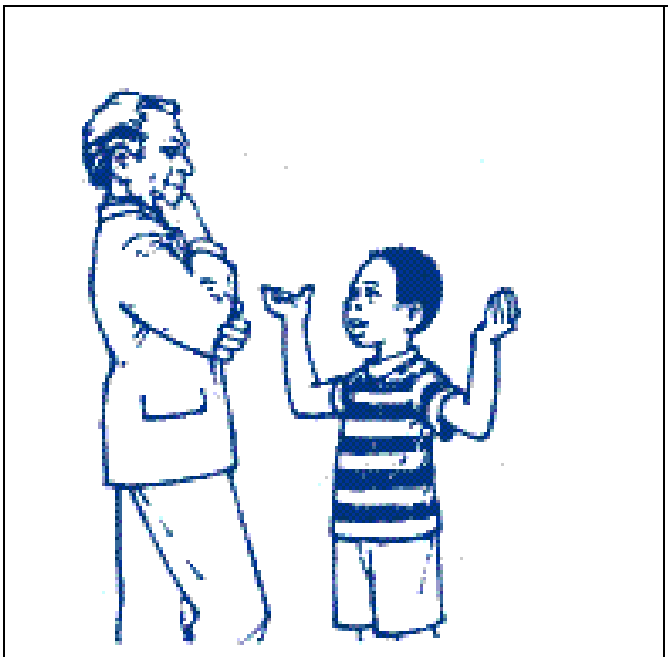

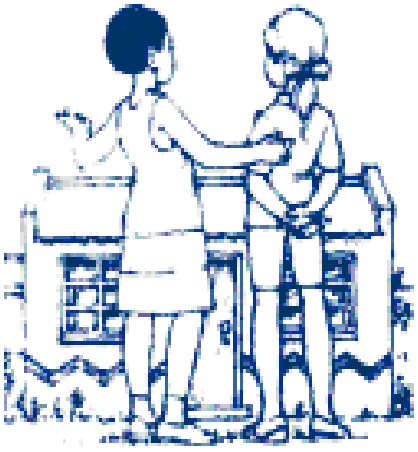

Coupez le long des lignes pleines.

ENSEMBLE 2

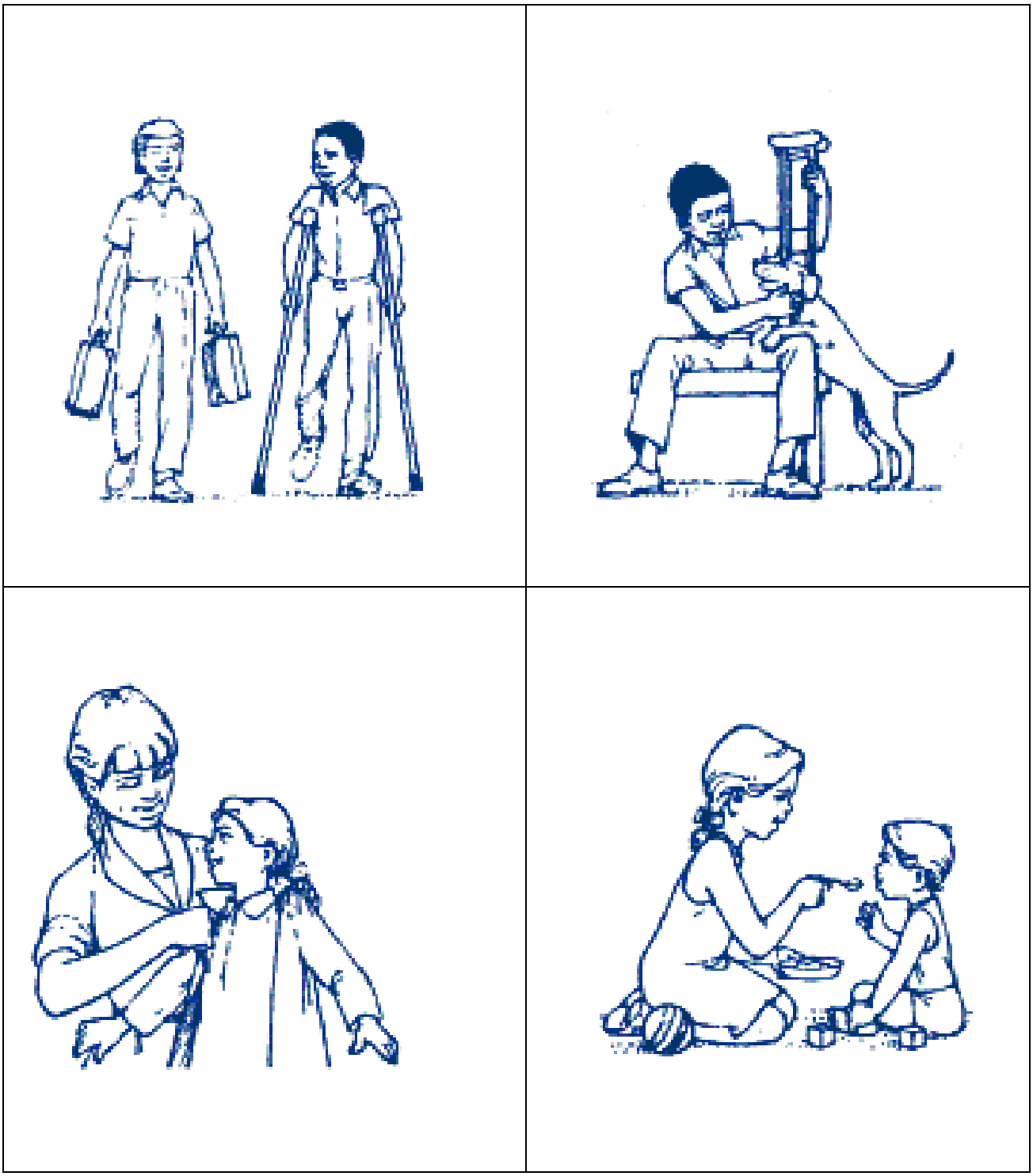

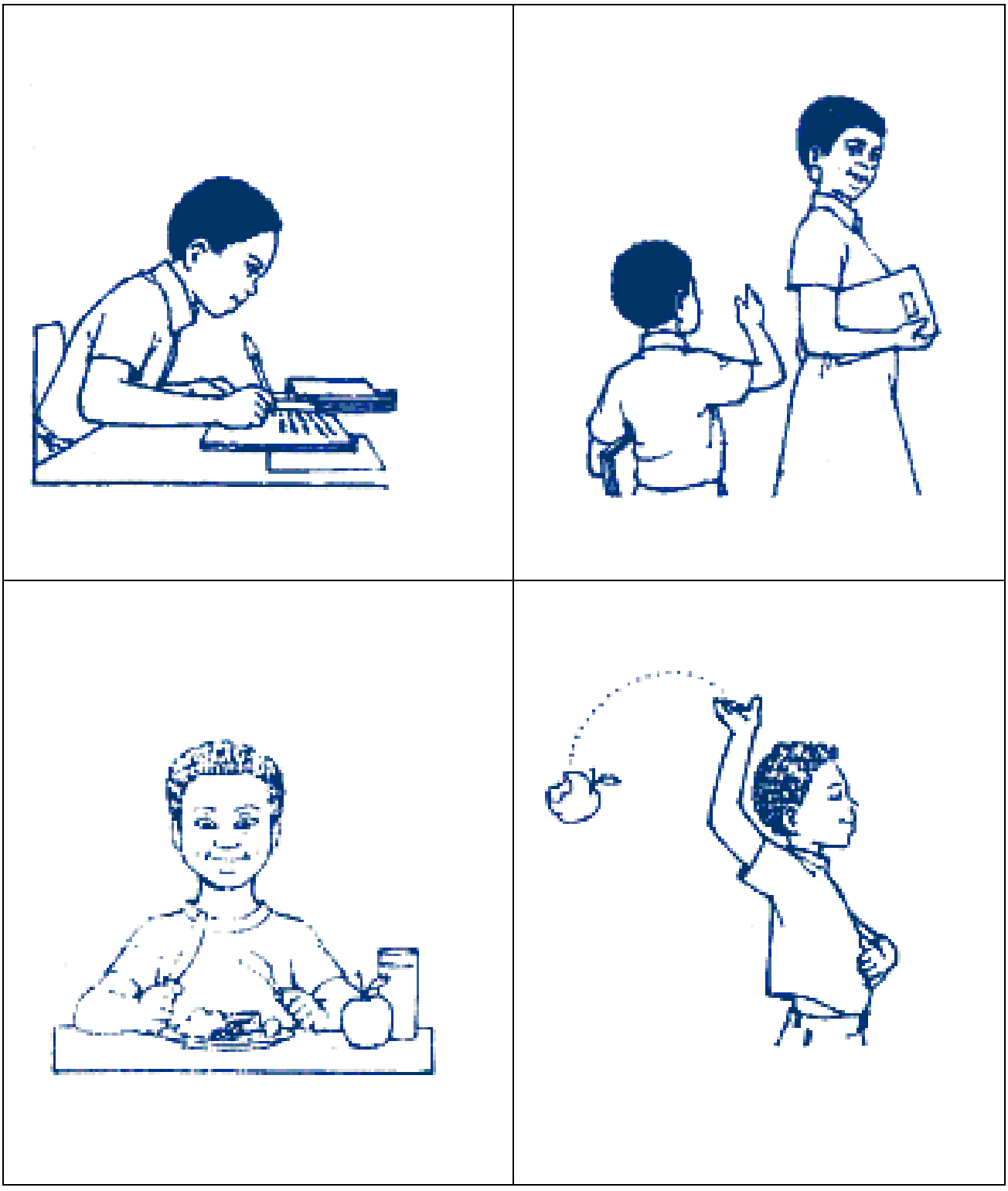

Source: Adapté d'un guide illustré publié par le Comité national des droits de l'enfant, Afrique du Sud (http://www.cyc-net.org/cycnet-usage.html).

Cette petite lumière à moi

Chanson populaire

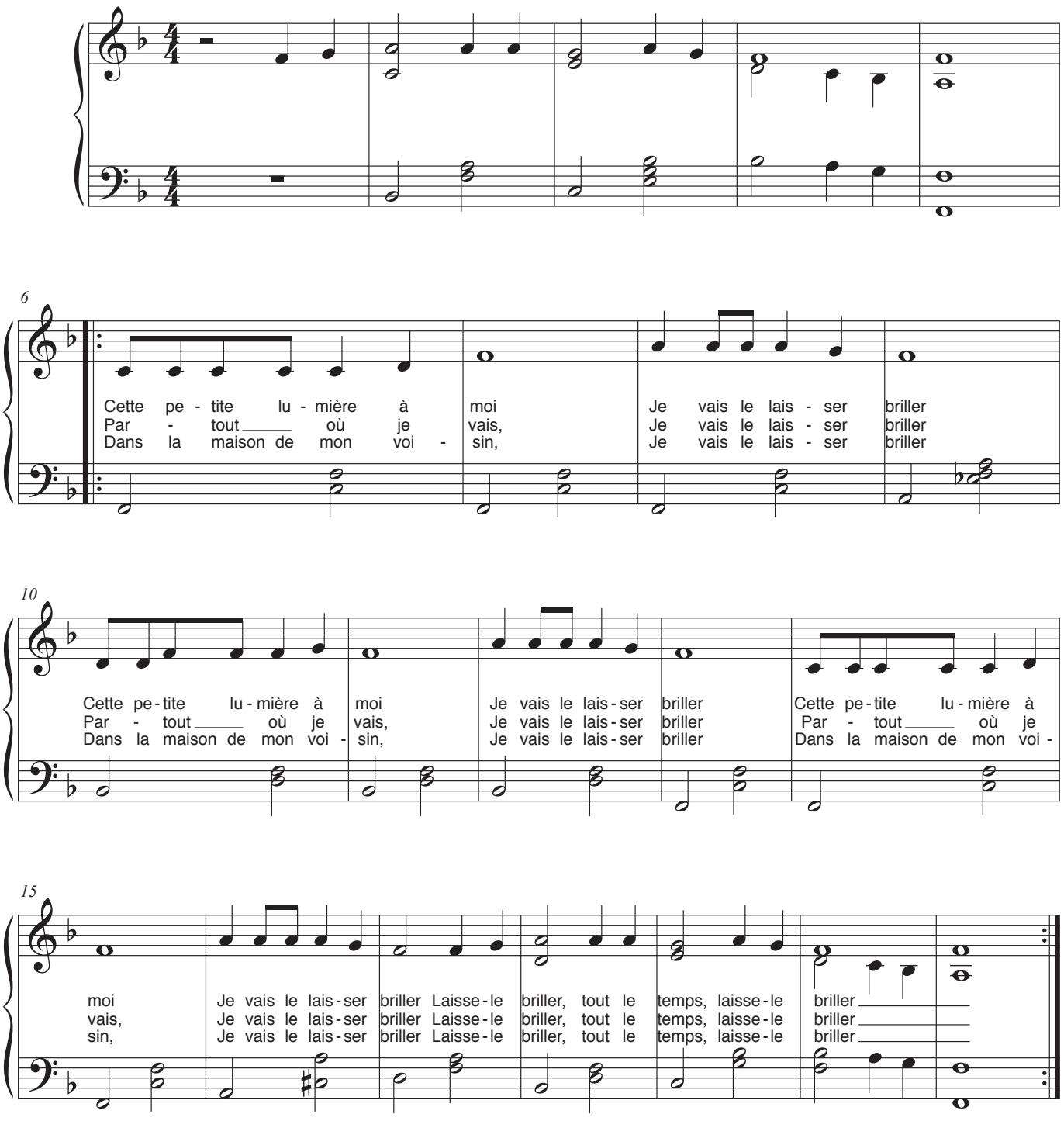

Pour écouter la mélodie: https://www.youtube.com/watch?v=W_4vgwnbAfE

Boîte à outils des facilitateurs

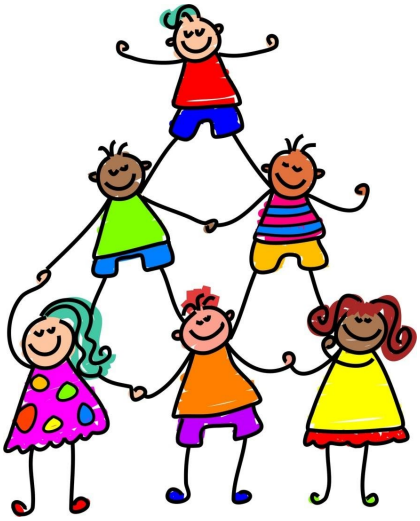

Contextes généraux
Lignes directrices et conseils pédagogiques
Activités, stimulants et évaluations
Chants
Glossaire
Documents

SECTION I : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Contexte historique

Droits humains
- Quels sont les droits de l'homme ?
- Qu'est-ce que la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ?
- Quel est le but des droits de l'homme ?
- Qu'est-ce que la dignité humaine ?
- Qu'est-ce que l'égalité ?

Droits des enfants
- Quels sont les droits de l'enfant ?
- Quel est le but des droits des enfants ?
- Qu'est-ce que la *Convention relative aux droits de l'enfant* ?

Education aux droits de l'homme
- Qu'est-ce que c'est ?
- Comment l'éducation aux droits de l'homme produit-elle un changement social ?

L'importance d'éduquer les enfants aux droits de l'homme

La Déclaration universelle des droits de l'homme, résumé

La Convention relative aux droits de l'enfant, résumé

Musique dans le manuel *COLEGA*

CONTEXTE HISTORIQUE

Au début de 1947, avec les horreurs des deux guerres mondiales fraîches dans leurs mémoires, les Nations Unies nouvellement créées ont nommé un comité de femmes et d'hommes remarquables pour créer un document qui garantirait que l'avenir de l'humanité serait différent. Ils en voulaient un qui précise la signification des droits et libertés fondamentaux auxquels nous avons tous droit, tels que la vie, la liberté, la nourriture, le logement, l'éducation et l'égalité.

Il a fallu à la commission près de deux ans de détermination et de travail acharné, aboutissant à la *Déclaration universelle des droits de l'homme,* qui proclame les aspirations et les protections que chaque personne dans le monde devrait avoir. Elle a été adoptée le 10 décembre 1948 à Paris par les 56 membres de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les 30 articles de la *Déclaration* couvrent les *droits* économiques, sociaux, culturels, politiques et civils. Ces droits sont à la fois **inaliénables** (ils appartiennent à toute personne et ne peuvent être enlevés en aucune circonstance) et **interdépendants** (ils sont de nature complémentaire et se renforcent les uns sur les autres). Le document est également **indivisible** (tous les droits sont également importants pour la pleine réalisation de notre humanité) et **universel** (il s'applique à tous les peuples du monde).

Aucun droit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme n'est ni « moins important » ou ni « non essentiel ».

Au fil des ans, la Déclaration a acquis le statut de droit international coutumier parce que la plupart des pays la traitent comme si elle était une loi. Les États-nations sont désormais tenus d'honorer les droits de l'homme par les traités internationaux. Ils sont tenus d'enseigner les droits de l'homme à leurs citoyens par le biais de leurs systèmes éducatifs et d'autres institutions civiles. À ce titre, les États assument l'obligation de protéger leurs citoyens contre la discrimination et le déni de leurs droits garantis.

Mais les droits ont peu de valeur pour une personne qui ne sait pas qu'elle ou qu'il les a. Dans de nombreux endroits du monde, les États tolèrent en fait l'exclusion sociale et l'inégalité de traitement afin de privilégier leur position sociale ou politique ou d'apaiser leur opposition.

COLEGA s'associe aux nombreux autres efforts pour dénoncer un traitement discriminatoire à tous les niveaux. Il vise à enseigner aux jeunes une norme de comportement qu'ils devraient à la fois pratiquer et expérimenter dans la société.

DROITS DE L'HOMME

Que sont les droits de l'homme ?

Les droits de l'homme sont **des droits fondamentaux** qui appartiennent à toute personne simplement parce qu'elle est un être humain. Ils reposent sur le principe que tout être humain naît égal en dignité et en droits. Tous les droits de l'homme sont également importants. Ils sont indivisibles, inaliénables et interdépendants. Ils ne peuvent être légalement refusés, sauf dans des circonstances inhabituelles.

Qu'est-ce que la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ?

La *Déclaration universelle des droits de l'homme* (DUDH) est le **document fondateur** créé par la commission des Nations Unies. Adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948; il constitue un point de référence commun pour le monde et établit des normes communes de réalisation en matière de droits de l'homme.

Bien que la DUDH n'ait pas officiellement force de loi, ses principes fondamentaux sont devenus **des normes internationales** dans le monde entier, et la plupart des pays considèrent la DUDH comme un droit international. Les droits de l'homme ont été codifiés dans divers documents juridiques aux niveaux international, national, provincial et municipal.

Quel est le but des droits de l'homme ?

Les droits de l'homme sont un outil pour **protéger les gens** de la violence et des abus. Ils sont importants car ils protègent notre droit de **vivre dans la dignité,** y compris le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité. Vivre dans la dignité signifie que nous devrions avoir des choses essentielles comme un endroit décent pour vivre et suffisamment à manger. Nous devrions pouvoir participer à la société, recevoir une éducation, travailler, pratiquer notre religion, parler notre propre langue et vivre en paix.

Les droits de l'homme favorisent **le respect mutuel** entre les personnes. Ils stimulent une action consciente et responsable pour garantir que les droits d'autrui ne sont pas violés. Par exemple, nous avons le droit de vivre à l'abri de toutes les formes de discrimination, mais en même temps, il est de notre responsabilité, de ne pas discriminer injustement les autres.

Qu'est-ce que la dignité humaine ?

La dignité humaine est un principe fondamental des droits de l'homme, qui affirme que toutes les personnes méritent d'être respectées simplement parce qu'elles sont des êtres humains. Indépendamment de l'âge, de la culture, de la religion, de l'origine ethnique, de la couleur, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la langue, des capacités, du statut social, de l'état civil ou des convictions politiques. **Tous les individus méritent la dignité.**

Qu'est-ce que l'égalité ?

L'égalité est un autre principe fondamental des droits de l'homme. Il affirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux. L'égalité présuppose que **tous les individus ont les mêmes droits** et méritent le même niveau de dignité et de respect.

La non-discrimination fait partie intégrante de la notion d'égalité. Il garantit que personne ne se voit refuser ses droits en raison de facteurs tels que l'âge, l'origine ethnique, le sexe, la religion, etc.

(Adapté de *Play It Fair! Boîte à outils d'éducation aux droits de l'homme pour les enfants,* 2008 Equitas - Centre international d'éducation aux droits de l'homme.)

DROITS DES ENFANTS

Quels sont les droits de l'enfant ?

Les droits de l'enfant sont des droits spécifiques documentés dans la *Convention relative aux droits de l'enfant* (CRC). Ils sont destinés à tous les enfants du monde entier.

L'enfant est défini comme toute personne âgée de moins de 18 ans à moins que les lois d'un pays particulier ne fixent l'âge de la majorité à un plus jeune âge.

Les enfants ont droit à tous les droits de l'homme de la *Déclaration universelle des droits de l'homme.* Cependant, en raison de leur position vulnérable dans la société, les enfants ont également des droits spécifiques qui leur offrent une protection spéciale.

Quel est le but des droits des enfants ?

Les droits des enfants visent à garantir que chaque enfant a la possibilité de **réaliser son plein potentiel.** Les droits de l 'enfant stipulent que tous les enfants - sans discrimination (article 2) - doivent pouvoir se développer pleinement, avoir accès à l'éducation et aux soins de santé, grandir dans un environnement approprié, être informés de leurs droits et participer activement à la société.

Les droits des enfants sont un outil de **protection des enfants** contre la violence et les abus.

Les droits des enfants favorisent **le respect mutuel** entre les enfants et le respect par les adultes des enfants. Le respect des droits de l'enfant ne peut être pleinement réalisé que lorsque tout le monde, y compris les enfants eux-mêmes, reconnaît que chaque personne a les mêmes droits, puis adopte des attitudes et des comportements de respect, d'inclusion et d'acceptation.

Qu'est-ce que la *Convention relative aux droits de l'enfant* ?

La *Convention relative aux droits de l'enfant* est un **traité international** qui reconnaît les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des enfants.

Ces droits tiennent compte de l'âge de l'enfant et des « capacités évolutives » (aptitudes à maturité). L'intérêt supérieur de l'enfant est la principale préoccupation. La *Convention* insiste à maintes reprises sur l'importance majeure du rôle, de l'autorité et de la responsabilité des parents et de la famille.

Ce traité a été adopté par les Nations Unies le 20 novembre 1989. En avril 2017, la *Convention relative aux droits de l'enfant* est le document le plus ratifié des Nations Unies.

La Convention demande aux gouvernements du monde entier de respecter et de faire respecter les droits des enfants, en particulier par le biais des lois qu'ils élaborent au niveau national. Cependant, pour que les enfants jouissent pleinement de leurs droits, les principes fondamentaux de la Convention doivent être respectés et promus par tous les membres de la société, des parents aux éducateurs en passant par les enfants eux-mêmes.

(Adapté de *Play It Fair! Boîte à outils d'éducation aux droits de l'homme pour les enfants,* 2008 Equitas - Centre international d'éducation aux droits humains)

Pour plus d'informations sur les droits des enfants , visitez le site Web de l' UNICEF : http://www.unicef.org/crc .

ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME

« *L'éducation aux droits de l'homme est un élément central de la campagne visant à développer une culture des droits de l'homme.* ” Nelson Mandela

Qu'est-ce que l'éducation aux droits de l'homme ?
L'éducation aux droits de l'homme est une éducation **sur** et aussi **pour** les droits de l'homme; c'est tout l'apprentissage qui renforce les connaissances et les compétences, ainsi que les attitudes et les comportements des droits de l'homme.

- L'éducation aux droits de l'homme consiste à aider les gens à **comprendre** les droits de l'homme et à reconnaître qu'ils ont la responsabilité de respecter, protéger et promouvoir les droits de tous.
- Elle soutient les principes démocratiques de divers points de vue à travers une variété de pratiques éducatives.
- Elle aide à développer les compétences de communication ainsi que la pensée critique éclairée qui sont essentielles à un monde libre et sûr. Elle offre des perspectives multiculturelles et historiques sur la lutte universelle pour la justice et la dignité.
- L'éducation aux droits de l'homme affirme l'interdépendance de la famille humaine. Elle favorise la compréhension des forces mondiales complexes qui créent des abus ainsi que celle des moyens par lesquels les abus peuvent être évités et abolis.

(Adapté de *The Human Rights Education Handbook,* Nancy Flowers. Université du Minnesota 2000, p. 8.)

Comment l'éducation aux droits de l'homme produit-elle un changement social ?
Pour que la connaissance des droits de l'homme produise un changement social, l'éducation aux droits de l'homme doit s'efforcer de développer des compétences pratiques et s'employer à favoriser des attitudes et des comportements appropriés.

L'éducation aux droits de l'homme engage le cœur aussi bien que l'esprit en mettant les enfants et les adultes au défi de se demander ce que les droits de l'homme signifient pour eux personnellement. Il les encourage à traduire la compassion en action éclairée.

«Nous ne devons pas simplement éduquer nos enfants et nos jeunes à « savoir » et « à faire» ; "nous devons aussi les éduquer" à être "et" à vivre ensemble ".» (Delores, Jacques et al. *Apprendre* : *le trésor intérieur* . Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXIe siècle. UNESCO .)

Les activités et les chansons de ce manuel visent à donner aux jeunes les compétences, les connaissances et les attitudes essentielles pour parvenir à un monde exempt de violations des droits humains.

Ils doivent être utilisés dans le cadre d’une méthode d’instruction participative et interactive, que les éducateurs aux droits de l’homme considèrent comme le moyen le plus efficace et le plus puissant d’atteindre ces objectifs chez les enfants et les adultes.

(Adapté de *Play It Fair! Boîte à outils d'éducation aux droits de l’homme pour les enfants,* 2008 Equitas - Centre international d'éducation aux droits de l’homme.)

L'IMPORTANCE D'ÉDUQUER LES ENFANTS AUX DROITS DE L'HOMME

C'est **leur droit !** L'article 42 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* stipule que les enfants ont le droit de connaître leurs droits.

Elle renforce le respect des droits humains de l'enfant. Connaître vos droits alors que vous êtes encore enfant est la première étape et la plus efficace pour promouvoir un plus grand respect des droits de l'homme à l'âge adulte.

Les droits de l'homme sont des valeurs universellement reconnues. Les adultes qui travaillent avec des enfants sont constamment confrontés à la tâche d'essayer de déterminer quels comportements sont acceptables et lesquels ne le sont pas. Prendre ces types de décisions implique souvent de s'appuyer sur des expériences ou des valeurs personnelles. L'éducation aux droits de l'homme fournit un cadre clair pour évaluer quand et comment intervenir en se référant aux valeurs universellement reconnues qui découlent directement de la *Déclaration universelle des droits de l'homme.*

Elle renforce les comportements positifs. L 'éducation aux droits de l'homme est l 'un des moyens les plus efficaces d' encourager un comportement positif car elle implique à la fois une réflexion critique et un renforcement du sens des responsabilités de l ' enfant .

Elle encourage le développement de la confiance en soi et la participation active. Une fois que les enfants prennent conscience de leurs droits, ils commencent à reconnaître leur propre importance en tant qu'êtres humains. Ils commencent à se rendre compte que la façon dont ils vivent, pensent et ressentent a de la valeur et qu'ils peuvent apporter une contribution positive à leur groupe, leur famille, leur école et leur communauté.

La connaissance des droits encourage les enfants à s'impliquer plus activement. Ils sont sensibles à la manière dont leurs paroles et leurs actions sont perçues par les autres. Ils reconnaissent et se sentent mal à l'aise lorsqu'ils sont témoins d'intimidation ou d'humiliation. Ils se sentent encouragés à fréquenter et à rester à l'école pendant la durée de son cycle annuel. Ils reconnaissent et dénoncent un comportement inacceptable chez les autres. En bref, à mesure que les enfants atteignent l'âge adulte, ils apportent avec eux une culture des droits de l'homme.

Cela encourage l'empathie pour les autres.
L'éducation aux droits de l'homme encourage les enfants à réfléchir à la manière dont ils interagissent avec les autres et à la manière dont ils peuvent changer leur comportement pour mieux refléter les valeurs des droits de l'homme.

Le résultat est qu'ils sont non seulement plus conscients de l'importance du respect, de la coopération et de l'inclusion, mais aussi mieux équipés pour mettre ces valeurs en pratique dans leur vie quotidienne.

(Adapté de *Play It Fair! Boîte à outils d'éducation aux droits de l'homme pour les enfants,* 2008 Equitas - Centre international d'éducation aux droits humains.)

Sommaire des articles de
LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

1. Droit à l'égalité
2. Absence de discrimination
3. Droit à la vie, à la liberté, à la sécurité personnelle
4. Se libérer de l'esclavage
5. Droit de ne pas être soumis à la torture et aux traitements dégradants
6. Droit à la reconnaissance en tant que personne devant la loi

7. Droit à l'égalité devant la loi
8. Droit de recours par un tribunal compétent
9. Liberté d'arrestation arbitraire, exil
10. Droit à une audience publique équitable
11. Droit d'être considéré comme innocent jusqu'à preuve du contraire
12. Absence d'ingérence dans la vie privée, la famille, le domicile et la correspondance
13. Droit à la libre circulation dans et hors de tout pays
14. Droit d'asile dans d'autres pays contre la persécution
15. Droit à une nationalité et liberté de la changer
16. Droit au mariage et à la famille
17. Droit de propriété
18. Liberté de croyance et de religion
19. Liberté d'opinion et d'information
20. Droit de réunion pacifique et d'association
21. Droit de participer au gouvernement et à des élections libres
22. Droit à la sécurité sociale
23. Droit au travail souhaité et d'adhérer à des syndicats
24. Droit au repos et aux loisirs
25. Droit à un niveau de vie suffisant
26. Droit à l'éducation
27. Droit de participer à la vie culturelle et communautaire
28. Droit à l'ordre social garantissant les droits de l'homme partout dans le monde
29. Responsabilités et devoirs communautaires essentiels à un développement libre et complet
30. Liberté de l'État et de l'ingérence personnelle

(Source : *Play It Fair ! Boîte à outils d'éducation aux droits de l'homme pour les enfants,* 2008 Equitas - Centre international d'éducation aux droits de l'homme.)

Voir la section DOCUMENTS à la fin du manuel pour la *déclaration* complète, ainsi que la version adaptée aux enfants.

Sommaire des articles de
LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

1. Définition d'un enfant
2. Absence de discrimination
3. Droit aux meilleurs intérêts de l'enfant
4. L'Enfant a tous ces droits
5. Droit à la surveillance parentale
6. Droit à la vie et au développement

7. Droit à un nom et à un enregistrement
8. Droit à une nationalité et à une famille
9. Droits en cas de séparation parentale
10. Droit au contact familial
11. Protection contre le kidnapping
12. Droit à un avis au tribunal
13. Droit à la liberté d'expression
14. Droit à la liberté de religion ou de conviction
15. Droit à la liberté d'association
16. Droit à la confidentialité et à la réputation
17. Droit à des informations fiables
18. Responsabilité parentale
19. Droit contre la violence et la négligence
20. Droit aux soins alternatifs
21. Droits des enfants adoptés
22. Droits des enfants réfugiés
23. Droits des enfants handicapés
24. Droit à la santé
25. Droit à un examen périodique
26. Droit à la sécurité sociale
27. Droit à des conditions de vie adéquates
28. Droit à l'éducation
29. Établissements d'enseignement et Responsabilités
30. Droits des enfants issus de minorités
31. Droit de se reposer et de jouer

32. Protection contre le travail des enfants

33. Protection contre l'abus des drogues

34. Protection contre l'exploitation sexuelle

35. Protection contre l'enlèvement et le trafic d'enfants

36. Protection contre toute autre exploitation

37. Protection contre la torture

38. Protection en cas de conflits armés

39. Droit à la réhabilitation

40. Droit à la justice pour mineurs

41. Droit à des normes plus élevées

42. Droit à la connaissance de la Convention

43. Devoirs du gouvernement

(Source: *http://unchildrights.blogspot.ch/2009/03/summary-childrens-rights-convention.html.)*

Voir la section DOCUMENTS à la fin du manuel pour la *Convention* complète *relative aux droits de l'enfant,* ainsi que la version adaptée aux enfants.

MUSIQUE DANS LE MANUEL *COLEGA*

La musique et le chant sont bons pour les enfants de tous âges. En plus d'être amusantes, les scientifiques ont découvert que les expériences musicales renforcent le lien entre le cerveau et le corps et améliorent l'apprentissage à presque tous les niveaux.

Les enfants se souviennent mieux d'une leçon ou d'un message lorsque les mots sont associés à une mélodie. Ils aiment particulièrement les chansons à chanter qui impliquent le rythme et le mouvement combinés avec les mots qui fournissent des faits et des sentiments.

Lorsqu'ils apprennent les droits de l'homme, la musique peut être un moyen efficace d'aider les enfants à se souvenir et à réfléchir aux messages qu'ils entendent.

La musique procure également de la joie. Une grande chanson peut souvent illuminer nos yeux et nous stimuler. Plus important encore, cela peut également générer de la sympathie et de l'empathie pour les autres lorsque nous chantons des expériences à la fois heureuses et tristes.

Les chansons de ce manuel sont riches en allusions aux droits de l'homme (par exemple, La gentillesse commence avec moi, nous sommes ensemble, je marcherai avec vous). Mais ce n'est qu'un début. Chaque culture a ses propres chansons, bien sûr, qui peuvent être utilisées pour enseigner des principes importants relatifs aux droits de l'homme. Utilisez ceux qui plaisent ou qui sont familiers aux enfants que vous dirigez.

Utilisez la musique si vous êtes à l'aise et capable de le faire. C'est l'un des meilleurs outils disponibles, un moyen excellent et divertissant pour les enfants de tout âge pour s'informer sur les droits de l'homme.

Mieux ils connaîtront leurs droits, plus grande sera leur capacité à revendiquer ces droits tout en développant de l'empathie car ils reconnaissent que les droits de l'homme appartiennent à tous.

À mesure que les enfants grandissent avec les compétences et sont résolument engagés dans la préservation et la promotion des droits de l'homme, notre monde deviendra un endroit meilleur pour tous.

SECTION II : LIGNES DIRECTRICES ET CONSEILS POUR L'ENSEIGNEMENT

COLEGA POUR LE FACILITATEUR

Approche pédagogique de *COLEGA*

Meilleures pratiques et animateurs efficaces

Meilleures pratiques pour les animateurs

Bonnes pratiques pour la « salle de classe »

Méthodes d'enseignement

Évaluation et autocritique

En tant **qu'animateur,** il est essentiel de réfléchir à la façon dont vous pouvez créer un environnement qui respecte et promeut une culture des droits de l'homme, un exemple vivant de ce que vous enseignez. Cela est nécessaire pour qu'un enfant apprenne les droits de l'homme.

Cette partie du manuel est destinée à aider l'animateur avec des informations pratiques sur l'utilisation du manuel *COLEGA* pour faire exactement cela. Vous comprendrez votre contexte et vos enfants, leurs antécédents et leurs besoins, mieux que quiconque.

Prenez ce que vous pouvez dans le manuel et ces instructions. Utilisez tout ce qui est utile. Vous devrez peut-être vous adapter et innover et c'est très bien !

La chose importante à retenir est que lorsque vous créez un environnement qui promeut et respecte les droits de l'homme, les enfants apprennent les droits de l'homme.

Contrairement aux plans de cours destinés à être utilisés en classe dans un programme scolaire formel, *COLEGA* est conçu pour s'adapter à des environnements plus informels où les enfants peuvent en apprendre davantage sur les droits de l'homme.

APPROCHE ÉDUCATIVE DE *COLEGA*

COLEGA utilise un modèle d'apprentissage **participatif et transformateur** pour enseigner aux enfants les droits de l'homme.

Les cours sont conçus pour créer une prise de conscience chez les enfants des valeurs des droits de l'homme et des idées fondées sur leurs propres expériences et à la réflexion critique. Ils sont ensuite mis au défi de rechercher des moyens d'intégrer **les valeurs des droits de l'homme** dans leur vie.

- **Vivant** le droit de l'homme à travers une activité pédagogique ou une histoire
- **Pensant au** droit à travers une discussion
- **Agissant** ou reflétant le droit de l'homme à travers le comportement ou le changement

(Adapté de *Play It Fair! Boîte à outils d'éducation aux droits de l'homme pour les enfants,* 2008 Equitas - Centre international d'éducation aux droits de l'homme, référence 07.)

MEILLEURES PRATIQUES ET ANIMATEURS EFFICACES

Les « **meilleures pratiques** » sont des stratégies et des méthodes d'enseignement qui ont fait l'objet de recherches approfondies et qui ont démontré qu'elles aidaient les animateurs à devenir plus efficaces dans leur enseignement.

Nous apprenons tous de différentes manières. Cette section offre aux animateurs une variété d'approches et de techniques qui aboutissent à de bons résultats globaux, où les enfants apprennent ce qui est enseigné.

(Source : *Document sur les domaines du Jordan Performance Appraisal System,* JPAS, Version 5.0, 2008, Jordan School District, Utah, USA.)

Quel est le rôle de l'animateur (facilitateur) ? « Animateur » (ou enseignant) est utilisé pour désigner un adulte ou un jeune qui travaille avec des enfants dans des classes formelles ou non formelles ou dans d'autres contextes éducatifs. Différentes organisations utilisent des termes tels que conseiller, animateur, moniteur ou enseignant pour désigner ce rôle. Pour des raisons de clarté, « animateur » a été choisi car il semble être le terme le plus largement compris et couramment utilisé dans ce contexte.

- Les animateurs **accompagnent et guident** les enfants dans leur apprentissage.

- Les animateurs sont des **modèles.** Ils donnent l'exemple aux enfants, intégrant les valeurs des droits de l'homme dans leurs propres comportements et attitudes, tout en étant constamment conscients de leur influence sur les enfants.

- Les animateurs **créent un environnement positif** propice à l'apprentissage. C'est peut-être le rôle le plus important du facilitateur.

- **Responsabilités clefs:** jeux de premier plan, encourageant la **participation,** facilitant la discussion et donnant aux enfants la possibilité de penser de façon critique sur leurs propres comportements.

(Source: *Play It Fair! Human Rights Education Toolkit for Children,* 2008 Equitas – International Centre for Human Rights Education.)

MEILLEURES PRATIQUES POUR LES ANIMATEURS

Au début du cours, révisez ou résumez les idées ou les compétences d'une leçon précédente. Les révisions aident les animateurs à déterminer si les enfants ont les connaissances ou les compétences nécessaires pour la leçon en cours. Lorsque vous découvrez ce dont ils se souviennent ou savent, adaptez la leçon ou l'activité en conséquence.

Donnez un bref aperçu du nouveau matériel afin que les enfants puissent anticiper ce qu'ils vont apprendre. Commencez par un bref aperçu qui comprend les principes généraux, les grandes lignes ou les questions qui établissent un plan d'apprentissage.

Utilisez un discours énergique et enthousiaste ou un intérêt évident pour le sujet. Lorsque les animateurs sont enthousiastes, les enfants sont plus susceptibles d'être attentifs et de développer leur propre enthousiasme. En fin de compte, ils sont également plus susceptibles d'incorporer un comportement positif.

Utilisez des questions qui demandent à l'enfant de reconnaître ou de se souvenir d'informations telles que des faits, des définitions, des noms, des détails, etc. Plus les questions posées par l'animateur sont factuelles, plus les enfants se souviendront. L'utilisation de questions ouvertes, qui nécessitent plus qu'une réponse par oui ou par non, engage également la participation et l'intérêt.

Encouragez les apprenants réticents. Des animateurs efficaces font appel aux enfants dont les mains **ne** sont **pas** levées pour vérifier leur compréhension et encourager doucement leur participation.

Attendez un peu après les questions. Après avoir posé la question, attendez au moins cinq secondes que quelqu'un réponde avant d'appeler un autre enfant.

Appliquer l'apprentissage à l'expérience personnelle, à la vie future ou à la situation de travail potentielle d'un enfant.
Les connaissances de base de l'enfant jouent un rôle important dans tous les types d'apprentissage ; ce que les enfants savent déjà influe ce qu'ils apprendront dans l'avenir.

Renforcez le comportement souhaité. Les petites récompenses fréquentes sont plus efficaces que les récompenses importantes et peu fréquentes. **La louange** est une récompense particulièrement puissante, surtout si elle est délivrée sur un ton naturel aux enfants pour des réalisations spécifiques.

« Merci beaucoup d'avoir partagé vos idées, Bao. »

« J'adore la façon dont Asha s'est alignée rapidement. »

« *Ce* groupe a suivi exactement mes instructions ! » Est plus efficace que de signaler quel groupe **ne l'a pas** bien fait.

Terminez sur une bonne note. À la fin de la leçon, il est important de donner aux enfants l'occasion de résumer ce qu'ils ont appris individuellement et collectivement. La façon dont vous faites cela dépend des objectifs et de l'humeur ou du ton de la classe. Voir Méthodes d'enseignement, «Clôtures», page 201, pour des suggestions.

Tenir un registre ! Un bon animateur apprend de son expérience tout en enseignant. Ce manuel comprend une page de journal intitulée « Notes et réflexions de l'animateur » à la fin de chaque leçon avec des remarques ou des questions rien que pour vous. **Utilise-le !** Notez brièvement ce qui s'est passé à chaque session, y compris les adaptations et les changements qui se sont produits, les nouvelles idées, les réussites et les difficultés particulières. Vos remarques vous aideront à reconnaître dans quelle mesure vous vous débrouillez ainsi qu'à trouver des idées pour de futurs changements ou améliorations.

MEILLEURES PRATIQUES POUR LA « CLASSE »

Créez un environnement d'apprentissage positif. L'un des principaux éléments du développement d'une salle de classe positive est de créer un environnement chaleureux et favorable dans lequel les élèves se sentent en sécurité et sont prêts à participer.

Un environnement critique, comme des coups ou des mots durs ou des menaces, des commentaires harcelants ou dégradants et des attitudes négatives, décourage la participation et empêche l'apprentissage.

Utilisez trois ou quatre **déclarations de louange** pour chaque déclaration négative afin que les enfants entendent des encouragements positifs la plupart du temps.

« Ali, j'aime la façon dont tu as levé la main pour parler.

« Oh, regarde ! Marta est assise tranquillement. "

« J'aime la façon dont Thomas a fait ce que j'ai demandé. "

« Merci, Sofia, d'avoir rapidement rangé ton crayon et ton papier. »

Les enfants croiront ce que vous leur dites simplement parce que vous êtes l'animateur. Il est utile de dire des choses telles que : "Ce sera votre meilleur moment !" parce qu'ils quitteront la classe et diront aux autres que ce sera leur meilleur moment simplement parce que vous avez dit que ce serait le cas.

Règles et conséquences. Il est important de créer des règles et des conséquences **et** de les appliquer de manière **cohérente,** aimable et patiemment.

Soyez STRICT mais soyez AGRÉABLE. Il est possible d'être strict, ou en d'autres termes, d'être cohérent en exigeant que les enfants fassent ce que vous demandez, sans être méchant. Faites-en votre devise - et souriez !

Créez une liste avec les enfants pour le comportement de groupe. Affichez les règles et consacrez du temps à en discuter afin que chacun les connaisse et les accepte.

Répondez constamment au comportement. Reconnaissez et **arrêtez** immédiatement les **comportements perturbateurs.** Ne permettez pas les conversations sociales, le bruit excessif ou les interruptions pendant le temps d 'instruction de l'animateur .

Lorsque les animateurs et les enfants établissent ensemble des règles équitables et les appliquent de manière cohérente, les briseurs de règles ne peuvent être mécontents que d'eux-mêmes.

Si les enfants peuvent compter sur ce que disent les animateurs, ils seront moins susceptibles de les tester et plus capables d'accepter la responsabilité de leur propre comportement.

Évaluer et ajuster les activités d'enseignement. Si nécessaire, ajustez les leçons et les activités en fonction des besoins et de la participation des enfants, en réfléchissant aux moyens d'améliorer l'enseignement.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

Il existe d'innombrables techniques d'enseignement et il serait impossible de toutes les utiliser, mais la variété maintient les choses intéressantes. Les leçons et activités présentées dans le manuel ***COLEGA*** utilisent de nombreuses méthodes d'enseignement différentes. Utilisez celle la plus appropriée à l'article des droits de l'homme discuté et dont vous pensez approfondir la compréhension.

Il est toujours important de donner des instructions claires sur l'activité et son résultat attendu.

La plupart des suggestions et informations de cette section sont adaptées à partir des deux publications :

1. *The Human Rights Handbook, Topic Book 4,* Nancy Flowers. Centre de ressources sur les droits de l'homme de Minneapolis, 2000.
2. *Siniko, Vers une culture des droits de l'homme en Afrique,* Amnesty International 1998.

Attribution et création de groupes

Les enfants peuvent être divisés en groupes de deux, trois ou quatre élèves pour partager des idées et apprendre à travailler ensemble dans des jeux et des activités. Il existe de nombreuses façons de s'assurer qu'ils ne sont pas toujours avec les mêmes enfants et que personne n'a l'impression d'être toujours le dernier choisi.

• Demandez aux enfants de compter par trois ou quatre. Tous les <<Un>> sont dans un groupe, tous les <<Deux>>dans un autre groupe, etc.

• Attribuez à chaque enfant un fruit : pomme, orange, banane ou citron. Demandez à toutes les pommes de former un groupe, tous les citrons forment un groupe, etc. Vous pouvez également utiliser des animaux.

• À l'arrivée des enfants, donnez à chacun un papier ou un autocollant jaune ou bleu. Au moment opportun, réunissez tous les jaunes dans un groupe et tous les bleus dans un autre groupe.

Brainstorming (Le remue-méninges)
Le brainstorming est un moyen de générer très rapidement beaucoup d'idées. Il peut être utilisé pour résoudre un problème spécifique ou répondre à une question. Pour introduire un nouveau sujet, posez la question, par exemple : « De quelles manières pouvons-nous améliorer notre communauté ? » Demandez au groupe de partager tout ce qu'il sait déjà sur le sujet.

Demandez à un enregistreur d'écrire les idées présentées au tableau ou sur une affiche. Notez chaque suggestion et arrêtez lorsque les idées commencent à s'épuiser.

Après le brainstorming, les apprenants pourraient prioriser les idées afin de centrer la discussion. (Fleurs, p. 60.)

"Buzz Session"
Une «séance buzz» est lorsque les enfants ont la possibilité de parler librement en petits groupes de deux ou trois pendant trois à cinq minutes. Ils sont chargés de discuter d'une question pertinente soulevée par l'animateur. Un «reporter» est choisi par le groupe pour suivre ce qui est discuté ou décidé afin que le groupe puisse faire rapport lorsque les groupes sont invités à partager des idées.
(Fleurs, p. 63.)

Cette stratégie est une pause courte mais importante pendant que les apprenants réfléchissent aux problèmes qui ont été soulevés pendant la discussion en classe. Il est utilisé pour renforcer la compréhension des enfants de la leçon. C'est un moyen efficace de changer de rythme et de retenir l'attention des enfants .

Études de cas
Une étude de cas est une étude approfondie d'une situation particulière. Ils fournissent des exemples de situations réelles ou hypothétiques dont les enfants peuvent discuter et réfléchir. Ils sont généralement basés sur du texte, mais peuvent également être de courts extraits vidéo ou audio et les animateurs peuvent raconter la situation d'un autre pays plutôt que du leur.

Accordez aux enfants du temps de lecture et de discussion pour l'étude de cas, qui peut être réalisée individuellement, en paires ou en petits groupes. Énumérez au tableau les questions / problèmes dont l'animateur souhaite discuter. Passez en revue avec les participants leurs réponses et dégagez des points d'apprentissage. (Fleurs, p. 60.)

Fermetures
La façon dont vous clôturez votre leçon dépend des objectifs et du ton de la classe. Il est important de terminer sur la bonne note pour que les enfants quittent la classe en pensant à ce qu'ils ont appris et à ce qu'ils ressentent en étant là. C'est un élément essentiel de votre enseignement.

- **Lancer de balle**
  Les enfants se tiennent en cercle ou sur deux lignes en face l'un de l'autre, pas trop éloignés l'un de l'autre. Ils se lancent une balle l'un à l'autre, en s'assurant de toujours la lancer à

quelqu'un qui n'a pas eu de tour. Chaque personne qui attrape la balle déclare une chose qu'elle a apprise ou peut se souvenir de la leçon. Continuez jusqu'à ce que tout le monde ait eu son tour.

- **Résumé du groupe**
  Posez une question récapitulative, telle que « De quelles remarques que vous avez entendues aujourd'hui vous souviendrez-vous particulièrement ? » Ou « Quelle idée pouvez-vous emporter chez vous et utiliser dans votre famille ? » ou "Quelqu'un a-t-il une question pour moi?" Demandez à chaque enfant de répondre à son tour. (Fleurs, p. 82.)

Discussions de groupe

- **Discussion en petit groupe**
  La division de la classe en paires ou en groupes donne aux enfants l'occasion de participer activement. Les petits groupes peuvent générer beaucoup d'idées très rapidement. L'animateur pose une question, telle que : « Est-il juste de diffuser de fausses informations sur quelqu'un?» Expliquez clairement la tâche. Faites asseoir les participants où ils peuvent se voir et leur dire combien de temps ils doivent accomplir la tâche. Il peut être nécessaire d'avoir un président et une personne pour prendre les notes de chaque groupe. (Fleurs, p. 63.)

  Après le temps imparti, demandez à chaque groupe de rapporter ses idées à toute la classe en résumant la discussion, en présentant sa décision ou en énumérant ses différentes idées.

- **Discussion en groupe entier**
  Afin d'avoir une discussion ouverte, il est important d'avoir une atmosphère de confiance et de respect mutuel dans le groupe. Une façon d'aider à créer un environnement «sûr» est de demander au groupe d'élaborer des « **règles de discussion»** . Ceci est mieux fait au début du cours, lorsque des normes de comportement sont généralement établies.

  Les discussions sont un bon moyen pour l'animateur et les enfants de découvrir quelles sont leurs attitudes concernant les questions de droits de l'homme. Ils offrent l'occasion de pratiquer l'écoute, la parole à son tour et d'autres compétences de groupe nécessaires au respect des droits des autres. Il est préférable de placer les participants en cercle ou en demi-cercle où ils peuvent se voir. (Fleurs, p. 63.)

Entretien

Les entretiens sont un bon moyen d'intégrer la communauté dans son ensemble au groupe de jeunes. Les personnes interrogées peuvent relier l'apprentissage à la vie réelle et également améliorer les compétences des enfants à traiter avec des personnes et des idées différentes.

Par exemple, si le groupe apprend les droits de l'enfant, leurs parents et leurs grands-parents seront une source importante d'informations sur la manière dont la vie des enfants a changé au fil des ans. (Fleurs, p. 68.)

Médias

- **Dessins animés et bandes dessinées**
  Les dessins animés et les bandes dessinées sont de puissantes influences sur les jeunes non seulement pour divertir, mais aussi pour encourager les préjugés et les stéréotypes. Discutez de ces points avec la classe.

Découpez des dessins animés et des bandes dessinées dans des journaux, des magazines, des bandes dessinées et des publicités qui se rapportent au sujet traité.

Posez des questions liées à la bande dessinée, telles que : « Quel est le message ? Les images sont-elles efficaces ? Quelle est votre première réaction émotionnelle ? Inclut-ellel des stéréotypes ou des préjugés envers un groupe en particulier ? Est-ce drôle ou ironique? » (Siniko, p. 33.)

- **Images et photographies**

Nous interprétons tous de différentes manières et pouvons être efficaces pour montrer aux apprenants comment nous voyons tous les choses différemment.

Donnez aux paires de participants une image liée au sujet dont vous discutez. Chaque paire aura une image différente. Donnez à chaque binôme cinq minutes pour noter les quatre questions les plus importantes qu'ils se posent à propos de leur image. Demandez à chaque binôme de montrer sa photo et ses questions à un autre binôme et donnez-leur dix minutes pour trouver ensemble les réponses à toutes les questions.

Demandez à tous les enfants de regarder toutes les images, avec des questions et réponses, et de faire d'autres commentaires si nécessaire. (Fleurs, p. 68.)

- **Films vidéo et documentaires**

Consultez tous les documents à l'avance pour déterminer leur pertinence pour le groupe. Les courtes vidéos sur des questions pertinentes relatives aux droits de l'homme sont plus efficaces que les productions à grande échelle et elles laissent plus de temps pour une discussion interactive avec le groupe.

Les enfants devraient analyser les informations médiatiques pour un contenu significatif. Ils peuvent écrire leur interprétation de la vidéo ou l'utiliser comme base pour une discussion de groupe. (Fleurs, p. 66.)

Haut-parleurs extérieurs

Vous pouvez inviter deux ou trois orateurs à partager des points de vue différents sur un même sujet. Il est toujours intéressant qu'un expert d'une profession particulière vienne parler de son travail.

Discutez avec la classe des orateurs que vous avez invités et du sujet qu'ils discuteront afin que les élèves puissent être préparés à poser des questions appropriées. Donnez une brève introduction de chaque orateur.

Après la présentation, lorsque vous êtes seul avec les enfants, demandez aux élèves ce qu'ils ont trouvé intéressant. Assurez-vous de passer en revue avec eux les problèmes qui ont été présentés. (Fleurs, p. 68.)

Jeu de rôle

Un jeu de rôle est un court drame joué par les participants de la classe. Il est principalement improvisé, même si les élèves peuvent s'inspirer de leurs expériences de vie pour la situation. L'animateur identifie le problème, par exemple : « Le droit à la propriété .» Deux élèves ou plus pourraient jouer le rôle de quelqu'un prenant la propriété d'un autre. Deux autres

pourraient représenter ceux dont les biens sont enlevés en raison de discrimination ethnique ou religieuse.

- Pendant le jeu de rôle, il peut être utile d'arrêter l'action et de demander à tout le monde ce qui se passe et comment la situation peut être résolue équitablement pour toutes les parties.

- Après le jeu de rôle, il est important que les participants parlent de ce qui s'est passé et discutent des moyens appropriés pour résoudre la situation. (Fleurs, p. 63.)

Chansons et histoires
Dans de nombreuses sociétés, les chansons et les histoires sont le moyen de préserver et de transmettre les valeurs sociales. Ils peuvent être utilisés pour transmettre diverses réalités historiques, culturelles et sociales et nombre d'entre eux **incluent des concepts et des valeurs relatifs aux droits de l'homme.**

- Pour explorer un sujet que vous avez choisi, vous pouvez demander au groupe de rechercher des chansons locales et des histoires qu'ils ont entendues et qui soutiennent le droit de l'homme que vous apprenez.

- Vous pouvez affecter différents problèmes à de petits groupes. Donnez-leur le temps de poser des questions aux parents, aux grands-parents et aux autres membres de la communauté sur des histoires et des chansons. Demandez-leur de rassembler et de rapporter les textes ou la musique, et laissez-leur le temps de les présenter au reste de la classe ou d'enseigner une nouvelle chanson.

- Organisez une discussion en comparant ce que disent les chansons ou les histoires et comment cela se rapporte à la réalité du monde d'aujourd'hui. (Siniko, p. 29.)

ÉVALUATION ET AUTO-CRITIQUE

Un bon animateur apprend de son expérience tout en enseignant. L'une des façons dont il le fait est de tenir un journal ou un journal d'enseignement. Vous trouverez une page «Notes et réflexions de l'animateur» à la fin de chaque leçon pour vous aider à réfléchir et à noter ce que vous faites. Veuillez décrire brièvement votre expérience après **chaque** leçon.

Notes et réflexions de l'animateur
Cette page comprend quelques invités pour vous aider à vous voir (1) à travers vos propres yeux, (2) à travers les yeux de vos élèves et (3) à travers les yeux de vos collègues.

1. Comment est-ce que je ressens ce qui s'est passé avec la leçon d'aujourd'hui ?

   En d'autres termes, qu'est-ce qui s'est bien passé ?
   Pourquoi ça s'est bien passé ?
   Qu'est-ce que j'ai essayé de faire ?
   Comment savoir que ça s'est bien passé ?

2. Que ferai-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois ?

Autocritique
Demande toi:

1. Comment les activités encouragent-elles les élèves à jouer un rôle actif dans l'apprentissage ?
2. Existe-t-il d'autres moyens de les aider à apprendre divers articles de la *Déclaration universelle* ?
3. Que puis-je faire pour me sentir à l'aise et en confiance lorsque je discute de questions controversées ?
4. Quelles bonnes pratiques puis-je utiliser pour évaluer l'apprentissage des élèves ?

Évaluation des étudiants
À la fin du cours, demandez aux étudiants :

1. Comprenez-vous ce qu'est la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ?
2. Comment savez-vous quels sont vos droits ?
3. Que feriez-vous pour montrer à quelqu'un que vous vous en souciez ?
4. Comment feriez-vous cela?

(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd. *Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme : un cadre pour le développement des compétences.* Conseil de l'Europe, mars 2009, p. 61.)

SECTION III : ACTIVITÉS, ÉNERGISANTS ET EXAMENS

La plupart des activités suivantes sont adaptées des deux publications :

1. Le *curriculum des jeunes réfugiés, Orientation canadienne à l'étranger (YRC),* Organisation internationale pour les migrations, Suisse, 2013.
2. *Jouez juste ! Boîte à outils d'éducation aux droits de l'homme pour les enfants (PIF),* Equitas - Centre international d'éducation aux droits de l'homme, Canada, 2008.

ACTIVITÉS : FAITES CONNAISSANCE

S'il vous plaît dites-moi
Tout le monde se promène dans la pièce dans des directions différentes, en se disant « Bonjour » en passant l'un à côté de l'autre. Lorsque l'animateur tape des mains, chacun doit s'arrêter là où il se trouve et se tourner vers la personne la plus proche et poser une question pour savoir quelque chose qu'il aimerait savoir sur l'autre personne. Ils commencent par les mots : « Veuillez me dire . . .. "

Lorsque les premières questions ont été posées et répondues, l'animateur tape des mains pour signaler aux enfants de marcher à nouveau, tout le monde se disant « bonjour » l'un à l'autre. Lorsque l'animateur applaudit à nouveau, ils s'arrêtent et posent à nouveau des questions. Et ainsi de suite jusqu'à ce que l'animateur décide qu'il est temps de terminer. (YRC, p. 115.)

Je vous connais
Découvrez qui connaît déjà quelqu'un d'autre dans la classe en demandant à un élève de venir au premier plan, de dire son nom et de demander aux autres de lever la main s'ils le connaissent déjà. Ils pourraient dire quelque chose de gentil qu'ils savent sur cette personne.

Qui est votre voisin ?
Associez les enfants et demandez à chaque paire de s'interroger à tour de rôle en posant des questions pour découvrir cinq choses qu'ils ne savaient pas sur l'autre personne avant de jouer au jeu. Ils le font très rapidement puisque chacun n'a que deux ou trois minutes pour faire l'entrevue.

Après cinq ou six minutes, demandez aux élèves de se réunir et de présenter à tour de rôle leur «voisin» à toute la classe . (YRC p. 116.)

Lancer de balle
Tenez-vous ensemble en cercle. Expliquez que vous allez dire votre nom et que vous lancerez ensuite la balle à quelqu'un. Cette personne doit l'attraper, faire un pas en avant et dire son nom d'une voix forte et claire, puis VOTRE nom (en d'autres termes, le nom de la personne qui a lancé la balle). La personne lance alors le ballon à quelqu'un d'autre qui doit à son tour l'attraper, s'avancer et dire son nom, ainsi que le nom de la personne qui lui a lancé le ballon.

Continuez à lancer la balle dans les deux sens à travers le cercle à une nouvelle personne à chaque fois jusqu'à ce que tout le monde ait dit son nom. (YRC, p. 112.)

C'est bon de te connaître
Demandez aux élèves de se tenir ensemble au centre de la salle. Criez : « Tous les participants portant quelque chose de noir se tiennent ensemble. Tous les élèves avec des chemises

bleues, » etc. Ensuite, les élèves de chaque groupe se présentent aux autres de leur groupe. Continuez le jeu en nommant d'autres regroupements possibles.

À présent, rendez ces éléments non visuels afin que les participants aient besoin de se parler pour voir à quel groupe ils appartiennent, par exemple, « Tous les participants âgés de 8 ans » ou « Tous les élèves nés le même mois ». Ou « Les gens qui ont une chemise jaune à la maison. "

Vous pouvez également utiliser les sentiments : des gens qui ont peur de voler dans un avion, des gens qui aiment la pluie, des gens qui détestent les araignées, des gens qui aiment chanter , etc. (YRC, p. 128.)

ÉNERGISANTS

Les dynamisants sont des activités très courtes pour aider à élever le moral du groupe et créer la solidarité. Utilisez-les chaque fois que vous sentez que l'intérêt est à la traîne et que vous avez besoin d'une pause rapide pour recentrer votre énergie et votre attention. Veillez à ne pas les substituer aux activités d'apprentissage.

En plus de ceux ci-dessous, vous pouvez utiliser des jeux courts que les enfants connaissent déjà, tels que des chansons avec des actions (« Tête, épaules, genoux et orteils »). Vous pouvez également demander si quelqu'un a un jeu à suggérer, comme "Duck, Duck, Goose !" Vous voulez quelque chose de court et de vivant.

Canard, canard, oie !
Les enfants s'assoient en cercle, tandis qu'un enfant qui est le « chasseur » se promène en tapotant chaque enfant assis et en disant « canard » jusqu'à ce que finalement il dise « Oie ». L' Oie saute et essaie de toucher le « chasseur » avant qu'il ne fasse tout le tour du cercle pour s'asseoir à l'endroit où « l'oie » était assise auparavant. Si le « chasseur » réussit, « l'oie » devient le « chasseur » et le processus recommence. Si « l'oie » touche le « chasseur », elle retourne à sa place et le « chasseur » recommence.

La machine à laver
Demandez aux enfants de former deux lignes parallèles rapprochées, face à face. Envoyez un enfant d'un bout entre les lignes, « à travers le lavage ». Tout le monde (où t son est adapté à la culture) lui tapote ou lui sur le dos ou secouer main de tandis que les mots offrant de louange, d'affection et d'encouragement. À la fin du «lavage», sort un enfant joyeux, brillant et étincelant. Elle ou il rejoint tout le monde, et un autre enfant passe à travers.

C'est plus amusant fait quotidiennement (à une heure différente chaque jour) avec un ou deux enfants plutôt que tout le monde dans un grand «lavage». Ou vous pouvez le faire tous les deux jours si vous n'avez pas le temps tous les jours. (ActivityVillage.co.uk)

S'aligner !
Formez des équipes de cinq ou six si vous avez plus de 10 ou 12 enfants. L'animateur crie: «Tout le monde, s'il vous plaît, faites la queue maintenant ... » et complète une déclaration comme celle ci-dessous. Les joueurs courent pour trouver le bon ordre et l'équipe crie quand ils ont terminé.

- par ordre d'âge, le plus âgé à l'avant
- par ordre alphabétique du prénom
- par hauteur, le plus court en premier
- Combien de cousins as-tu? Alignez-vous avec les moindres cousins devant.
- Par ordre de longueur de cheveux, le plus long en premier.

Vous pouvez également le faire avec des gestes uniquement, pas de mots autorisés! (ActivityVillage.co.uk)

L'heure du conte
Commencez une histoire pour le groupe en prononçant une courte phrase. Ensuite, faites le tour du cercle en demandant à chaque personne d'ajouter une phrase à l'histoire après avoir répété les phrases précédentes. Si quelqu'un a des problèmes, dites «Et puis…» pour commencer la phrase suivante.
(stevevernonstoryteller.wordpress.com)

C'est bon
D'une voix forte et claire, une personne crie: «HEY, tout le monde, soyons tous _____!» et elle choisit une action (telle que HOP). Tout le monde répond: «OUI, HOP!» Et ils font tous l'action pendant quelques secondes. Le jeu se termine lorsque le facilitateur décide qu'il est temps. (PIF # 12.)

Ramper en avant Sautez sur un pied ou sautez dans la pièce
Rampe à reculons Ferme les yeux et tape dans nos mains
Danse Attrapez nos chevilles (ou coudes ou épaules) à deux mains
Asseyez-vous droit Maintenez le pied gauche avec la main droite

Feux d'artifice
Attribuez à de petits groupes les sons et les gestes de différents feux d'artifice. Certaines sont des bombes qui sifflent et explosent. D'autres sont des pétards imités par des coups de main. Certains sont des moulins à vent qui tournent et ainsi de suite. Appelez chaque groupe à jouer séparément, puis tout le groupe fait un grand écran. (ActivityVillage.co.uk)

Simon dit
Les enfants créent des actions pour représenter les droits de l'homme. Pratiquez pendant quelques minutes avec celles ci-dessous ou celles suggérées par les enfants.

Éducation : Tenez vos mains comme si vous lisiez un livre
Expression : Tenez votre main contre votre oreille comme si vous écoutez
Famille: Enroulez vos bras autour de vous
Religion : Agenouillez-vous à genoux

Ensuite, ils s'alignent pour le match. L'animateur dit que l'un des droits (comme «Simon dit l'éducation») et que les enfants font l'action. L'animateur dit rapidement le nom d'un autre droit (Simon dit Famille) et chacun montre la bonne action. Le facilitateur continue avec les droits dans n'importe quel ordre, passant rapidement de l'un à l'autre, jusqu'à ce que quelqu'un rate l'action ou le fasse mal, et qu'il soit exclu. Continuez jusqu'à ce que tout le monde soit sorti. (PIF # 28)

EXAMEN ET ÉVALUATION

Lancer de balle
Tenez-vous debout avec les enfants en cercle. Expliquez que vous allez jouer à un jeu pour les aider à se souvenir de certains des droits humains qu'ils ont appris.

Vous allez dire l'un des droits de l'homme et ensuite lancer la balle à quelqu'un. Cette personne attrape la balle et dit le nom d'un droit de l'homme ou quelque chose qu'elle a appris sur un droit de l'homme. Il ou elle lance ensuite rapidement le ballon à une autre personne qui fait la même chose.

Continuez à lancer la balle dans les deux sens à travers le cercle à une personne différente à chaque fois jusqu'à ce que chacun ait la possibilité de dire quelque chose sur l'un des droits de l'homme. (Adapté de YRC, p. 112.)

Question dans une boîte

Mettez les questions liées à la leçon dans une boîte ou un chapeau. Les enfants forment un cercle et font passer la boîte tout en jouant de la musique. Lorsque la musique s'arrête, celui qui tient la boîte doit sortir une question et y répondre.

Cela peut également être utilisé pour revoir les leçons précédentes: Qu'avez-vous appris la dernière fois? Nommez un des droits que vous avez appris. Citez la façon dont vous avez aidé votre famille cette semaine. Citez une façon dont vous avez pensé aider une personne handicapée que vous connaissez

Discussion d'image

À la fin d'une leçon, demandez aux enfants de dessiner ce qu'ils ont appris ou aimé de la leçon ou de l'activité. Après cinq minutes, demandez à chacun de présenter brièvement son dessin et d'expliquer ce qu'il a appris. Vous pouvez afficher les dessins auxquels vous vous référez ultérieurement.

Dessinez bien

Nécessaire:
• Craie et tableau noir
• Liste de cinq à dix droits humains

Créez deux ou trois équipes de 4 à 6 enfants par équipe. Tracez des lignes sur le tableau pour faire deux ou trois colonnes, selon le nombre d'équipes que vous avez. Demandez à chaque équipe de s'asseoir en groupe près de sa section du tableau.

Expliquez aux enfants qu'il s'agit d'une course. Les membres de chaque équipe doivent identifier le droit de l'homme qui sera dessiné par leurs coéquipiers.

L' animateur se tient seul à l’ autre bout de la salle et demande à un membre de chaque équipe de courir vers lui et il murmure un droit de l’homme à l ’oreille de chaque membre de l’ équipe .

Les joueurs retournent au tableau et dessinent rapidement une image du droit de l’homme dans la colonne de leur équipe. Les autres enfants des équipes individuelles doivent deviner ce que dessine leur joueur.

Lorsque le droit humain correct a été identifié, un autre membre de l'équipe court vers l'enseignant pour le droit suivant.

Le jeu se termine lorsque l'une des équipes a identifié tous les droits. (PIF # 45)

Droits des enfants

- Le droit d'aller à l'école
- Le droit d'avoir une religion
- Le droit à une maison
- Le droit aux soins médicaux
- Le droit de s’exprimer
- Le droit de vivre avec ses parents
- Le droit de ne pas subir de discrimination
- Le droit de jouer
- Le droit à la sécurité

SECTION IV: CHANTS

Ici Nous Sommes Ensemble
Je Viens vers Toi
Soyons Gentils
Cette Petite Lumière en Moi
Nous Sommes Différents
Colega

La plupart des chansons dans cette section proviennent de *Chants pour l'enfance de l' Église de Jésus - Christ des Saints des Derniers Jours,* qui est le recueil de chansons officielles pour les enfants dans l'Église de Jésus - Christ des Saints des Derniers Jours (Eglise des SDJ). Il a été publié pour la première fois en anglais en 1989 pour la Primaire, qui est une organisation d'enfants pour les jeunes âgés de 18 mois à 12 ans. Cependant, les chansons peuvent être utilisées et appréciées à tout âge.

Pour écouter les mélodies:
https://www.youtube.com/watch?v=N-WqqfG8jGA&list=PL1p11lCKMm7vUpyDMd39yUSVUUwUJ-Wa5&index=3

Nous voilà ensemble

chanson traditionnelle

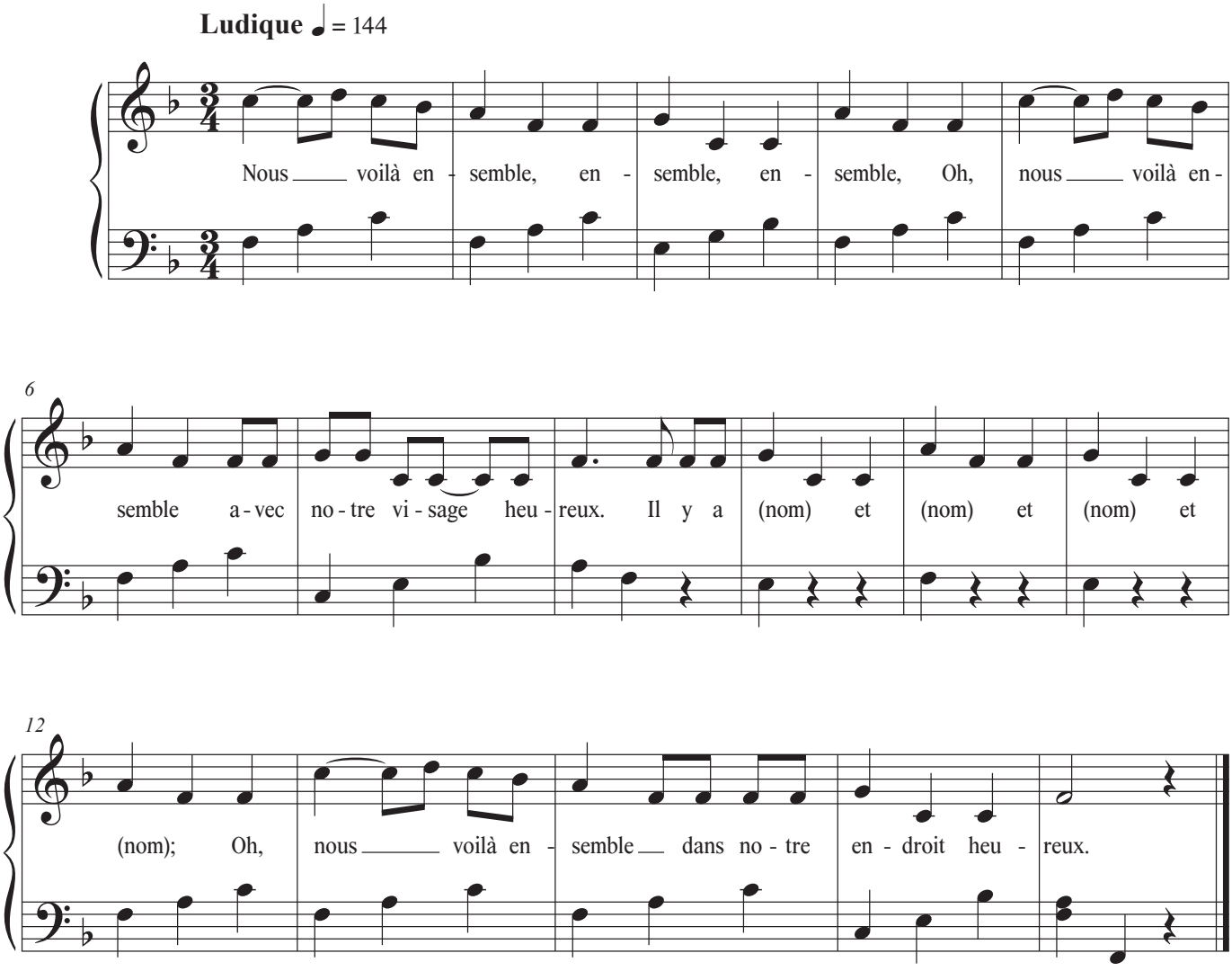

*phrases alternatives…

Ici nous allons une marche, une marche, une marche…

Nous sommes en train de chanter,chanter, chanter ...

Ici nous applaudissons, applaudissons, applaudissons ...

Score

Jer viens vers toi

Lyrics: Carol Lynn Pearson
Music: Reid N. Nibley

Tranquillement ♩ = 88

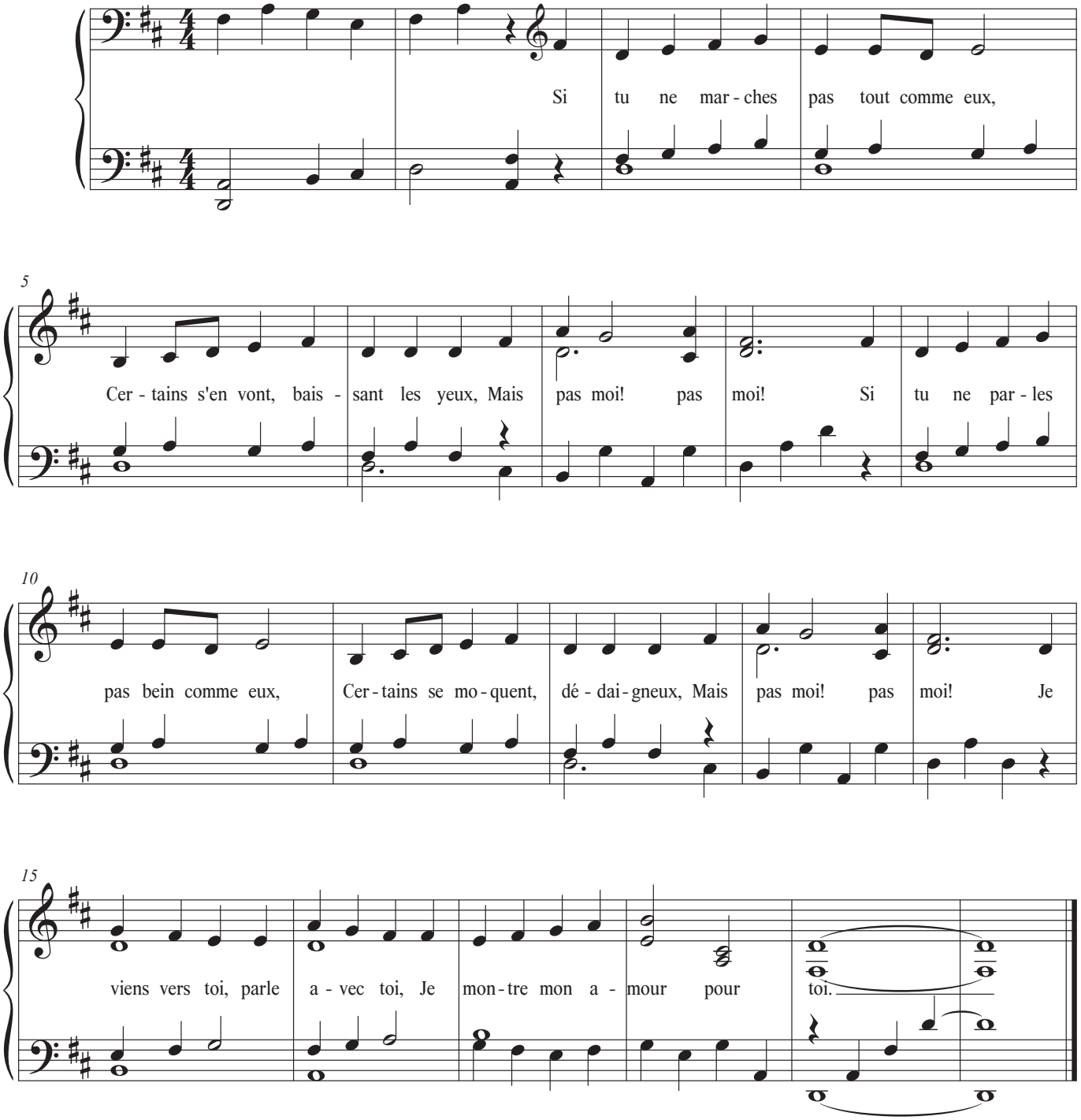

Score

Soyons gentils

Clara W. McMaster

Avec simplicité ♩. = 60

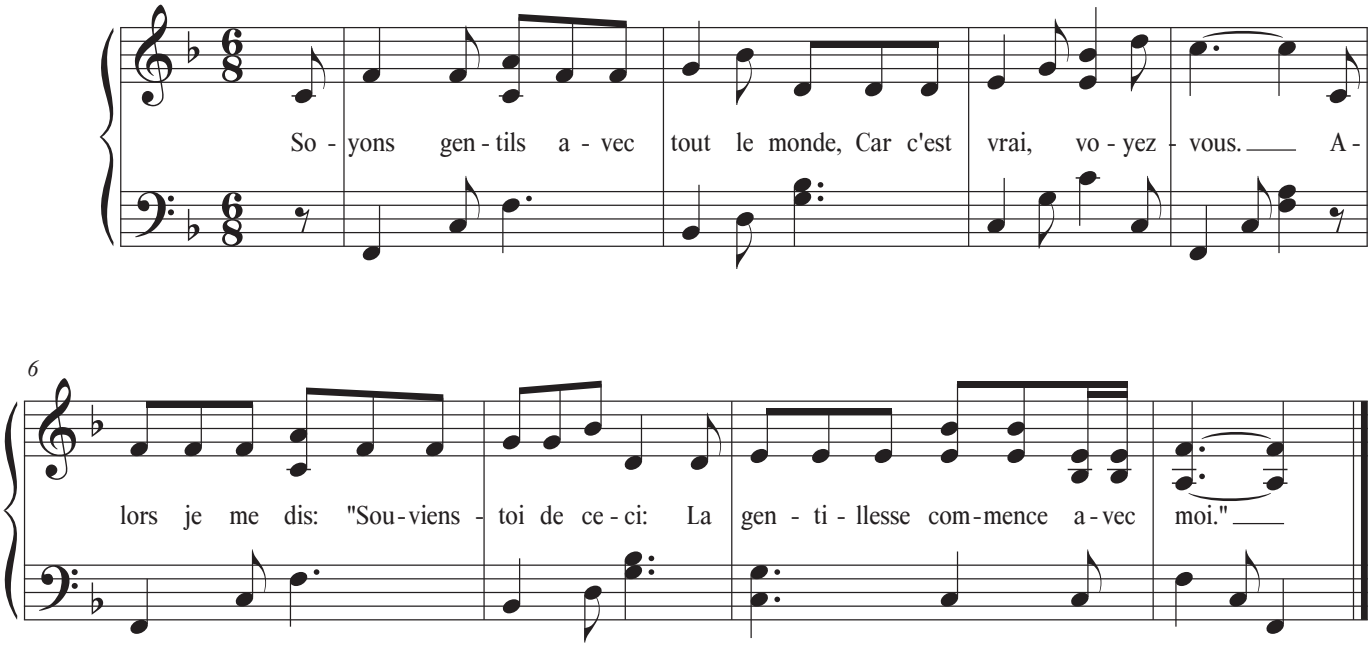

Cette petite lumière à moi

Chanson populaire

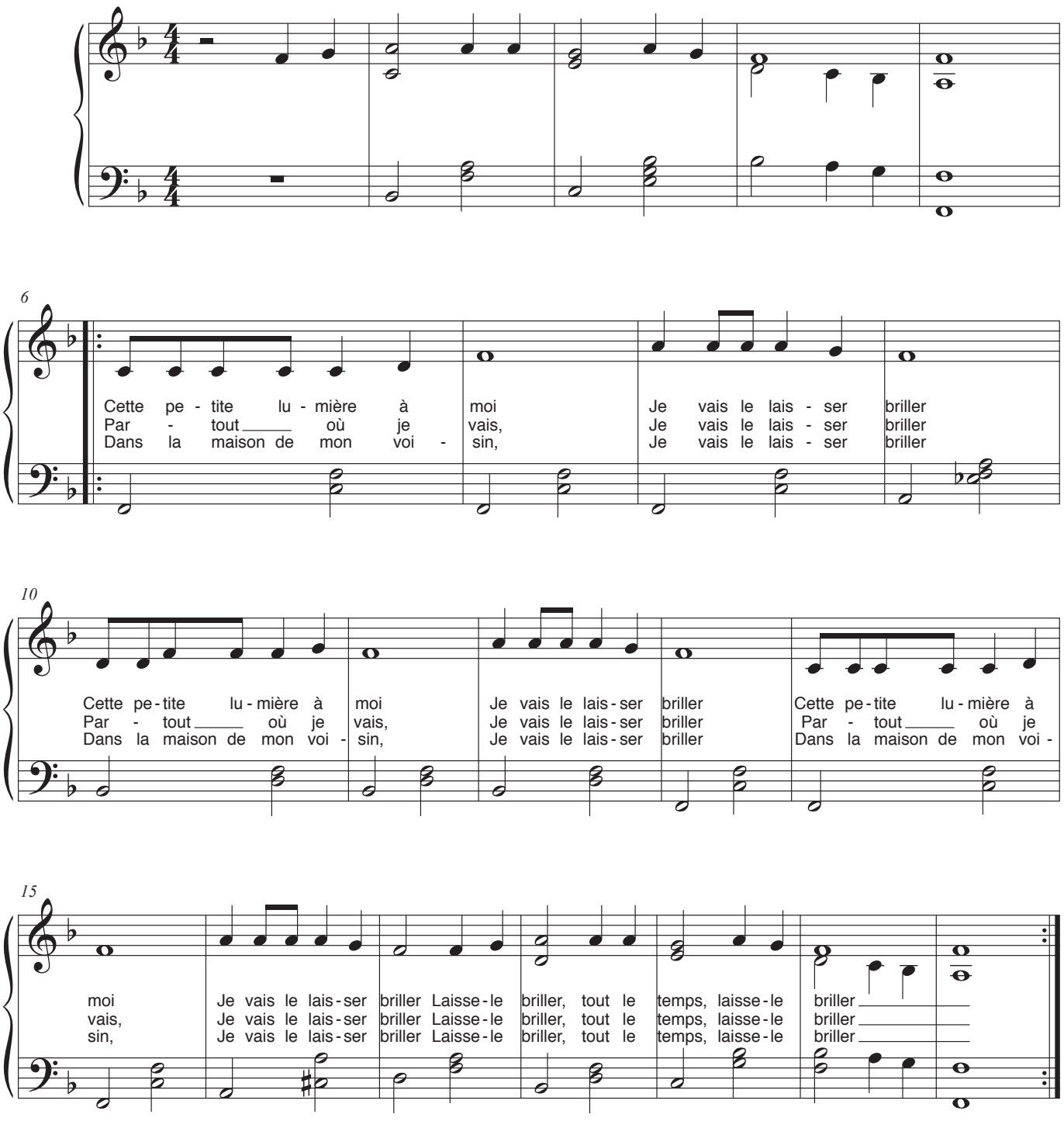

Score

Nous sommes différents

Patricia Kelsey Graham

Avec rythme ♩ = 116

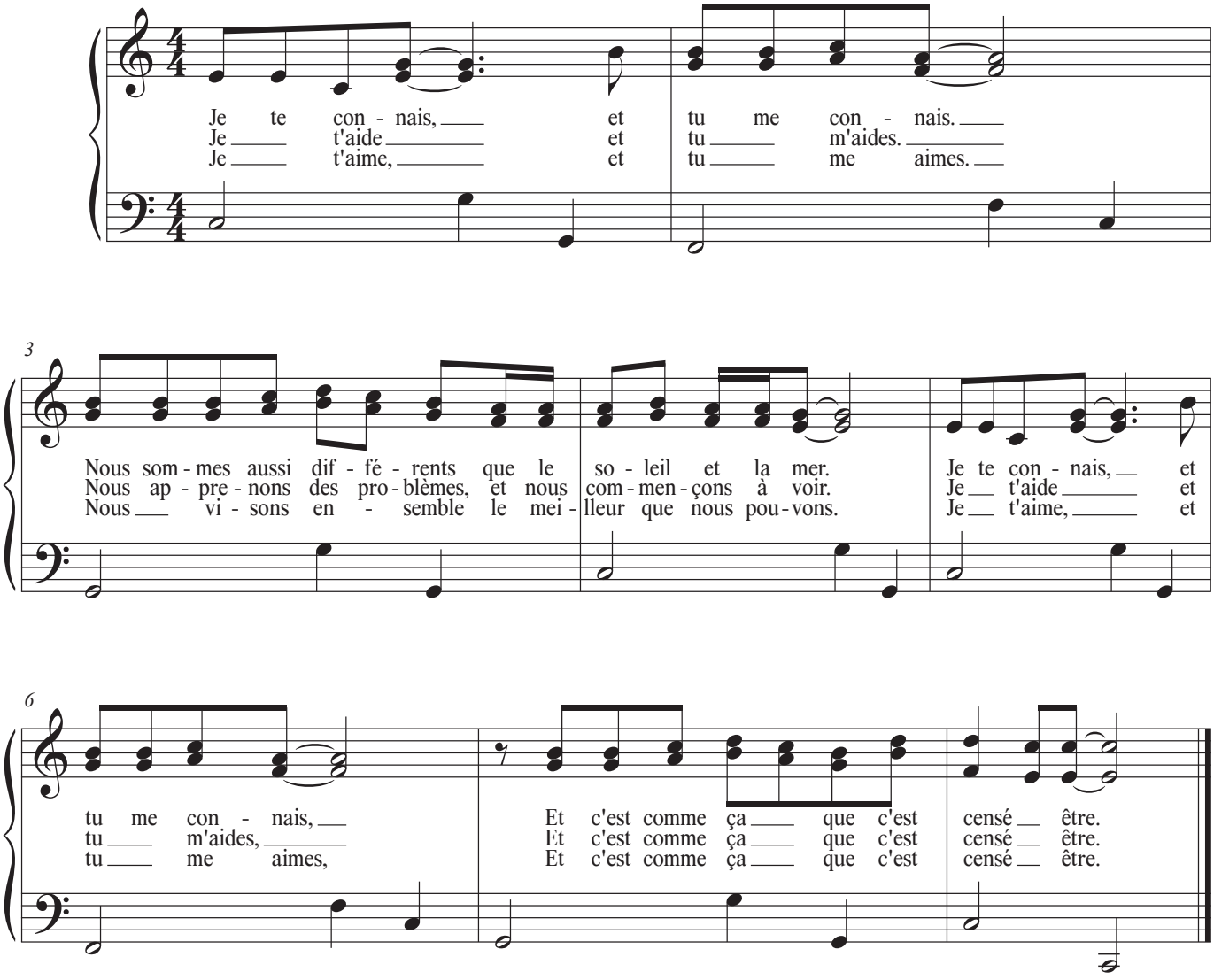

©

SECTION V: GLOSSAIRE

Avocat: une personne qui soutient ou parle en faveur de quelqu'un ou de quelque chose.

Action positive: action entreprise par un gouvernement ou une organisation privée pour lutter contre la discrimination dans l'éducation ou l'emploi.

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples , 1981: Un traité régional des droits de l'homme pour le continent africain adopté par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

Article: Une section d'un document qui traite d'un point particulier, comme les 30 articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Asile: protection ou sécurité contre les dangers ou les dommages, généralement trouvés ou fournis par un lieu sûr, comme un autre pays.

Censurer: examiner différentes formes de communication (comme des livres, des discours ou des films, etc.) et les supprimer ou les modifier parce que quelqu'un pense qu'elles sont nuisibles.

Droits collectifs : droits des groupes de protéger leurs intérêts et leurs identités; également appelés «droits de troisième génération».

Copyright: Le droit légal d'être le seul à faire des copies d'un écrit, d'un art, d'une photographie, d'une musique ou d'une autre création artistique. Il n'appartient qu'à la personne qui l'a créé et à personne d'autre, à moins que la personne n'autorise quelqu'un d'autre à le copier.

Pacte : accord contraignant entre les États- nations ; ***utilisé comme synonyme de convention et de traité.*** Les principaux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, tous deux adoptés en 1966, sont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

Convention : accord contraignant entre les États- nations pour se conformer à une action convenue ; utilisé comme synonyme de traité et de Pacte. ***Une convention et une alliance signifient la même chose*** . Ils sont tous deux **juridiquement contraignants** pour les gouvernements qui les ont ratifiés. En ce sens, les **pactes et les conventions sont plus forts que les déclarations** . Lorsque, par exemple, l'Assemblée Générale des Nations Unies adopte une convention, elle crée des normes et standards internationaux. Une fois que l'Assemblée Générale des Nations Unies adopte une convention, les États membres peuvent ensuite ratifier la convention, le transformant en droit international.

Convention **relative aux droits de l'enfant** (**CRC**): adoptée par l'Assemblée Générale le 20 novembre 1989. Document primaire des Nations Unies reconnaissant les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des enfants. C'est le document le plus ratifié de l'ONU, les États-Unis étant le seul État membre à s'abstenir.

Déclaration : Document énonçant les principes et normes convenus mais qui n'est **pas** juridiquement contraignant. Les conférences des Nations Unies, comme la Conférence des Nations Unies sur les droits de l'homme de 1993 à Vienne et la Conférence mondiale sur les femmes de 1995 à Pékin, produisent généralement deux séries de déclarations: l'une rédigée par des représentants du gouvernement et l'autre par des organisations non gouvernementales

(ONG). L'Assemblée générale des Nations Unies publie souvent des déclarations influentes mais juridiquement non contraignantes.

***Déclaration* sur les droits de l'enfant** : Adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1959, cet instrument non contraignant énonce dix principes généraux, qui ont ensuite formé la base de la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC).

Dignité: Un sens approprié de fierté et de respect. Traiter les autres avec gentillesse, courtoisie et respect.

Discrimination: une différence de traitement injuste; refuser l'égalité des droits à certains groupes de personnes.

Éducation

- **Éducation formelle** : le système éducatif structuré (généralement par le gouvernement) qui va de l' école maternelle et primaire à l'université . Il peut souvent inclure des programmes spécialisés de formation technique et professionnelle .

- **Éducation informelle** : processus tout au long de la vie par lequel chaque individu acquiert des attitudes, des valeurs, des compétences et des connaissances des influences et des ressources éducatives de son propre environnement et de l'expérience quotidienne (par exemple avec la famille et les voisins, sur le marché et à la bibliothèque, médias et lecture).

- **Éducation non formelle** : tout programme planifié d'éducation personnelle et sociale en dehors du programme d'enseignement formel qui est conçu pour améliorer un éventail de connaissances, d'aptitudes et de compétences (par exemple, groupes de jeunes, groupes confessionnels, clubs parascolaires, scouts).

Capacités en évolution: les compétences renforcées que les enfants acquièrent en vieillissant. Les enfants dans des environnements et des cultures différents et confrontés à des expériences de vie diverses, acquerront des compétences à différents âges. À mesure qu'ils acquièrent de l'expérience et des capacités, les enfants ont une plus grande capacité à assumer la responsabilité de leurs propres décisions. Au fur et à mesure que cette progression se produit, le besoin de protection diminue. (CRC n ° 5)

Genre: La façon dont la société définit le rôle d'un garçon ou d'une fille, ou comment une personne se perçoit. Cela ne doit pas être confondu avec le sexe, qui fait généralement référence aux différences biologiques entre filles et garçons.

Conventions de Genève : Quatre traités adoptés en 1949 par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève, Suisse. Ils concernent le traitement des soldats et des marins malades et blessés, des prisonniers de guerre et des civils sous contrôle ennemi. Ces traités révisent et élargissent les traités originaux adoptés en 1864 et 1929.

Droit humanitaire : L' ensemble du droit, principalement basé sur les Conventions de Genève, qui protège certaines personnes en temps de conflit armé, aide les victimes et limite les méthodes et moyens de combat afin de minimiser les destructions, les pertes en vies humaines et les souffrances humaines inutiles.

Droits de l'homme: selon la *Déclaration universelle des droits de l'homme* , les droits de l'homme sont certaines choses ou principes fondamentaux auxquels toute personne partout dans le monde a droit de sa naissance à sa mort, simplement parce qu'elle est un être humain. Ce sont des choses que vous êtes légalement et moralement en droit d'avoir dans le cadre de votre existence. Ils s'appliquent peu importe d'où vous venez, ce que vous croyez ou comment vous choisissez de vivre votre vie. Ils ne peuvent jamais être enlevés, bien qu'ils puissent parfois être restreints, par exemple, si une personne enfreint la loi ou dans l'intérêt de la sécurité nationale.

Immigrant: une personne qui a quitté son pays d'origine pour vivre dans un autre pays. Les immigrés décident généralement de changer de pays de leur plein gré.

Inaliénable : Désigne les droits qui appartiennent à toute personne et qui ne peuvent en aucun cas être enlevés à une personne.

Indivisible: fait référence à l'importance égale de chaque loi relative aux droits de l'homme. Cela signifie que les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ne peuvent être séparés les uns des autres. Une personne ne peut se voir refuser un droit de l'homme au motif qu'il est «moins important» ou «non essentiel».

Interdépendant : fait référence au cadre complémentaire du droit des droits de l'homme. Par exemple, votre capacité à participer à votre gouvernement est directement affectée par votre droit de vous exprimer, de recevoir une éducation et même d'obtenir les nécessités de la vie.

États membres: pays ou nations membres d'organisations intergouvernementales (par exemple, les Nations Unies, le Conseil de l'Europe).

Organisations non gouvernementales (ONG) : organisations formées par la société civile ou des personnes extérieures au gouvernement. Les ONG surveillent les travaux des organes des droits de l'homme tels que le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, et peuvent jouer un rôle majeur en influençant la politique de l'ONU. Ils sont les «chiens de garde» des droits humains qui relèvent de leur mandat. Certaines sont importantes et internationales (par exemple, la Croix-Rouge ou Amnesty International); d'autres peuvent être petits et locaux (comme une organisation de défense des personnes handicapées dans une ville particulière).

Ratification, Ratifier : processus par lequel l'organe législatif d'un État (généralement un parlement) confirme l'action d'un gouvernement en signant un traité; procédure formelle par laquelle un État devient lié à un traité après son acceptation.

Réfugié: Une personne qui a été forcée de quitter son pays d'origine pour échapper à la guerre, à la persécution ou à une catastrophe naturelle. Les réfugiés ne peuvent généralement pas rentrer chez eux en toute sécurité.

Religion: Un ensemble de croyances, de pratiques et d 'organisations sociales qui ajoutent un sens à la vie d'une personne . La religion implique généralement la croyance et la dévotion à une puissance supérieure, en particulier un Dieu personnel ou des dieux. Les principales religions comprennent des groupes tels que le christianisme, l'islam, le judaïsme, l'athéisme et le bouddhisme.

Responsabilité: un devoir ou une obligation. Être prêt à prendre en charge quelque chose, à faire bouger quelque chose, à reconnaître être la cause de quelque chose et à continuer d'en prendre soin. Par exemple, John a le devoir ou la *responsabilité* d'aider ses parents.

Droits: Revendications (choses que vous êtes légalement autorisé à avoir) ou libertés de faire, d'être ou d'avoir quelque chose. Il existe des droits juridiques conférés par les lois d'un gouvernement. Il existe d'autres droits, tels que les droits de l'homme, qui sont des principes éthiques de liberté ou de droit. Les droits sont les règles fondamentales sur ce qui est autorisé ou dû aux personnes, selon un système juridique ou des coutumes sociales ou un comportement éthique.

Rapporteur spécial : une personne choisie par un organe des Nations Unies chargé des droits de l'homme pour rendre compte d'un thème particulier (par exemple, la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants; sur la liberté de religion ou de conviction) ou sur la situation des droits de l'homme dans un pays particulier .

Stéréotype : Une idée trop simplifiée et généralisée de ce à quoi ressemble quelque chose ou quelqu'un, en particulier une idée qui est fausse et peut conduire à des préjugés et à la discrimination.

Nations Unies: Une organisation composée de nombreux pays qui ont accepté d'œuvrer pour la paix et les droits de l'homme pour tous. Elle a été créée en 1945 après la Seconde Guerre mondiale dans le but de prévenir un autre conflit de ce type. Lors de sa création, l'ONU comptait 51 États membres. Aujourd'hui, il y en a 193.

Déclaration universelle des droits de l'homme (**Déclaration universelle, DUDH**): Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948. C'est le principal document des Nations Unies établissant les règles et normes des droits de l'homme. Tous les États membres ont accepté de respecter la DUDH. Même si la déclaration était censée être non contraignante, au fil du temps, ses diverses dispositions sont devenues si largement reconnues qu'on peut désormais dire qu'il s'agit du *droit international coutumier.*

Xénophobie: aversion ou préjugés contre des personnes d'autres pays ou tout ce qui est étrange ou étranger. La xénophobie peut également inclure la discrimination, le racisme, la violence et même les conflits armés contre les étrangers.

SECTION VI: DOCUMENTS

Versions adaptées aux enfants

La Déclaration universelle des droits de l'homme

La Convention relative aux droits de l'enfant

Les documents complets

La Déclaration universelle des droits de l'homme

La Convention relative aux droits de l'enfant

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Version adaptée aux enfants

Article 1, Droit à l'égalité
Vous êtes né libre et égal en dignité et en droits comme tout autre être humain. Vous avez la capacité de penser et de distinguer le bien du mal. Vous devez traiter les autres avec amitié.

Article 2, Absence de discrimination
Vous avez tous ces droits de l'homme, quelle que soit votre race, votre couleur de peau , votre sexe, votre langue, votre religion, vos opinions, vos antécédents familiaux, votre statut social ou économique, votre naissance ou votre nationalité.

Article 3, Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle
Vous avez le droit de vivre, d'être libre et de vous sentir en sécurité.

Article 4, Liberté de l'esclavage
Personne n'a le droit de vous traiter comme un esclave et vous ne devez faire de personne votre esclave.

Article 5, Droit de ne pas être soumis à la torture et aux traitements dégradants
Personne n'a le droit de vous torturer, de vous blesser ou de vous humilier.

Article 6, Droit à la reconnaissance en tant que personne devant la loi
Vous avez le droit d'être accepté partout en tant que personne conformément à la loi.

Article 7, Droit à l'égalité devant la loi
Vous avez le droit d'être protégé et traité de manière égale par la loi sans discrimination d'aucune sorte.

Article 8, Droit de recours par des juges compétents
Si vos droits légaux sont violés, vous avez le droit à des juges justes et compétents pour faire respecter vos droits.

Article 9, Protection contre les arrestations arbitraires et l'exil
Personne n'a le droit de vous arrêter, de vous mettre en prison ou de vous forcer à quitter votre pays sans de bonnes raisons.

Article 10, Droit à un procès public équitable
Si vous êtes accusé d'un crime, vous avez le droit à une audience équitable et publique.

Article 11, Droit d'être considéré comme innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie
1) Vous devez être considéré comme innocent jusqu'à ce qu'il puisse être prouvé dans un procès équitable que vous êtes coupable.
2) Vous ne pouvez pas être puni pour avoir fait quelque chose qui n'était pas considéré comme un crime au moment où vous l'avez fait.

Article 12, Droit de ne pas s'ingérer dans la vie privée, la famille, le domicile et la correspondance
Vous avez le droit d'être protégé si quelqu'un essaie de nuire à votre bonne réputation ou d'entrer dans votre maison, d'ouvrir votre courrier ou de vous déranger ou de déranger votre famille sans raison valable.

Article 13, droit à la libre circulation
1) Vous avez le droit d'aller et venir à votre guise dans votre pays.
2) Vous avez le droit de quitter votre pays pour aller dans un autre et vous devriez pouvoir retourner dans votre pays si vous le souhaitez.

Article 14, Droit à la protection dans un autre pays
1) Si quelqu'un menace de vous blesser, vous avez le droit d'aller dans un autre pays et de demander protection en tant que réfugié.
2) Vous perdez ce droit si vous avez commis un crime grave.

Article 15, Droit à une nationalité et liberté d'en changer
1) Vous avez le droit d'appartenir à un pays et d'avoir une nationalité.
2) Personne ne peut vous retirer votre nationalité sans une bonne raison. Vous avez le droit de changer de nationalité si vous le souhaitez.

Article 16, Droit au mariage et à la famille
1) Lorsque vous êtes légalement assez vieux, vous avez le droit de vous marier et de fonder une famille sans aucune restriction fondée sur votre race, votre pays ou votre religion. Les deux partenaires ont les mêmes droits lorsqu'ils sont mariés et aussi lorsqu'ils sont séparés.
2) Personne ne devrait vous forcer à vous marier.
3) La famille est l'unité de base de la société et le gouvernement devrait la protéger.

Article 17, Droit de propriété
1) Vous avez le droit de posséder des choses.
2) Personne n'a le droit de vous retirer ces choses sans une bonne raison.

Article 18, Liberté de pensée, de conscience et de religion
Vous avez le droit d'avoir vos propres pensées et de croire en n'importe quelle religion. Vous êtes libre de pratiquer votre religion ou vos croyances et aussi de les changer.

Article 19, Liberté d'opinion et d'information
Vous avez le droit d'avoir et d'exprimer vos propres opinions. Vous devriez être en mesure de partager vos opinions avec d'autres personnes, y compris des personnes d'autres pays, par tout moyen ou type de communication.

Article 20, Droit de réunion pacifique et d'association
1) Vous avez le droit de rencontrer pacifiquement d'autres personnes.
2) Personne ne peut vous forcer à appartenir à un groupe.

Article 21, Droit de participer au gouvernement et aux élections
1) Vous avez le droit de participer à votre gouvernement, soit en occupant un poste, soit en élisant quelqu'un pour vous représenter.
2) Vous et tout le monde avez le droit de servir votre pays.
3) Les gouvernements devraient être élus régulièrement par un vote juste et secret.

Article 22, Droit à la sécurité sociale
Vous avez le droit de répondre à vos besoins fondamentaux et devez avoir tout ce qu'il faut pour vivre avec fierté et devenir la personne que vous voulez être. La société dans laquelle vous vivez doit faire tout ce qu'elle peut pour y parvenir, en vous garantissant la sécurité sociale et les droits nécessaires à votre dignité et à votre développement.

Article 23, Droit au travail souhaitable et de s'affilier à des syndicats
1) Vous avez le droit de travailler, de choisir votre travail et de travailler dans de bonnes conditions.

2) Les personnes qui font le même travail devraient recevoir le même salaire.
3) Vous devriez pouvoir gagner un salaire qui vous permet de vivre et de subvenir aux besoins de votre famille.
4) Toutes les personnes qui travaillent ont le droit de se regrouper en syndicats pour défendre leurs intérêts.

Article 24, Droit au repos et aux loisirs
Vous avez le droit au repos et au temps libre. Votre journée de travail ne devrait pas être trop longue et vous devriez pouvoir prendre des vacances payées régulièrement.

Article 25, Droit à un niveau de vie suffisant
1) Vous avez droit aux choses dont vous et votre famille avez besoin pour mener une vie saine et confortable, y compris la nourriture, les vêtements, le logement, les soins médicaux et autres services sociaux. Vous avez le droit d'aider si vous êtes sans travail ou incapable de travailler.
2) Les mères et les enfants devraient recevoir des soins et une aide particuliers.

Article 26, Droit à l'éducation
1) Vous avez le droit d'aller à l'école. L'enseignement primaire devrait être gratuit et obligatoire. Vous devriez pouvoir apprendre un métier ou poursuivre vos études autant que vous le pouvez.
2) A l'école, vous devez pouvoir développer tous vos talents et apprendre à respecter les autres, quelles que soient leur race, leur religion ou leur nationalité.
3) Vos parents devraient avoir leur mot à dire sur le type d'éducation que vous recevez.

Article 27, Droit de participer à la vie culturelle de la communauté
1) Vous avez le droit de participer aux traditions et aux apprentissages de votre communauté, de profiter des arts et de bénéficier du progrès scientifique.
2) Si vous êtes artiste, écrivain ou scientifique, votre travail doit être protégé et vous devriez pouvoir en bénéficier.

Article 28, Droit à l'ordre social
Vous avez droit au genre de monde où vous et tout le monde pouvez jouir de ces droits et libertés.

Article 29, Responsabilités envers la communauté
1) Votre personnalité ne peut se développer pleinement qu'au sein de votre communauté, et vous avez des responsabilités envers cette communauté.
2) La loi devrait garantir les droits de l'homme. Il doit permettre à chacun de respecter les autres et d'être respecté.
3) Ces droits et libertés devraient soutenir les buts et principes des Nations Unies.

Article 30, Droit de ne pas s'immiscer dans ces droits de l'homme
Aucune personne, aucun groupe ou aucun gouvernement dans le monde ne devrait faire quoi que ce soit pour détruire ces droits.

(Source: http://www.eycb.coe.int/compasito/chapter_6/pdf/1.pdf)

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Version adaptée aux enfants

Article 1, Définition de l'enfant
Jusqu'à l'âge de dix-huit ans, vous êtes considéré comme un enfant et avez tous les droits dans cette convention.

Article 2, Absence de discrimination
Vous ne devriez pas être victime de discrimination pour une raison quelconque, y compris votre race, la couleur, le sexe, le langage, la religion, l'opinion, l'origine, le statut social ou économique, le handicap, la naissance ou toute autre qualité de vous, vos parents ou d'un tuteur.

Article 3, L'intérêt supérieur de l'enfant
Toutes les actions et décisions qui affectent les enfants doivent être basées sur ce qui est le mieux pour vous ou pour n'importe quel enfant.

Article 4, Jouissance des droits de la Convention
Les gouvernements devraient mettre ces droits à votre disposition ainsi qu'à tous les enfants.

Article 5, Accompagnement parental et développement des capacités de l'enfant
Votre famille a la responsabilité principale de vous guider, de sorte qu'à mesure que vous grandissez, vous appreniez à utiliser correctement vos droits. Les gouvernements devraient respecter ce droit.

Article 6, Droit à la vie et au développement
Vous avez le droit de bien vivre et de bien grandir. Les gouvernements doivent s'assurer que vous survivez et vous développez sainement.

Article 7, Enregistrement des naissances, nom, nationalité et soins parentaux
Vous avez le droit de faire enregistrer légalement votre naissance, d'avoir un nom et une nationalité, de connaître et d'être pris en charge par vos parents.

Article 8, Préservation de l'identité
Les gouvernements doivent respecter votre droit à un nom, une nationalité et des liens familiaux.

Article 9, Séparation des parents
Vous ne devriez pas être séparé de vos parents à moins que ce ne soit pour votre propre bien (par exemple, si un parent vous maltraite ou vous néglige). Si vos parents se sont séparés, vous avez le droit de rester en contact avec eux deux à moins que cela puisse vous blesser.

Article 10, Regroupement familial
Si vos parents vivent dans des pays différents, vous devriez être autorisé à vous déplacer entre ces pays afin de pouvoir rester en contact avec vos parents ou vous retrouver en famille.

Article 11, Protection contre le transfert illégal vers un autre pays
Les gouvernements doivent prendre des mesures pour éviter que vous ne soyez illégalement expulsé de leur propre pays.

Article 12, Respect de l'opinion de l'enfant
Lorsque les adultes prennent des décisions qui vous concernent, vous avez le droit de dire librement ce que vous pensez qu'il devrait se passer et de voir vos opinions prises en compte.

Article 13, Liberté d'expression et d'information
Vous avez le droit de rechercher, d'obtenir et de partager des informations sous toutes les formes (par exemple par l'écriture, l'art, la télévision, la radio et Internet) tant que ces informations ne sont pas dommageables pour vous ou pour autrui.

Article 14, Liberté de pensée, de conscience et de religion
Vous avez le droit de penser et de croire ce que vous voulez et de pratiquer votre religion tant que vous n'empêchez pas les autres de jouir de leurs droits. Vos parents devraient vous guider sur ces questions.

Article 15, Liberté d'association et de réunion pacifique
Vous avez le droit de rencontrer et de rejoindre des groupes et des organisations avec d'autres enfants tant que cela n'empêche pas d'autres personnes de jouir de leurs droits.
Article 16, Vie privée, honneur et réputation Vous avez droit à la vie privée. Personne ne devrait ouvrir vos lettres et courriels ou vous déranger, vous ou votre famille, sans une bonne raison.
Article 17, Accès à l'information et aux médias
Vous avez droit à des informations fiables provenant de diverses sources, notamment des livres, des journaux et des magazines, la télévision, la radio et Internet. Les informations doivent vous être utiles et compréhensibles.

Article 18, Responsabilités conjointes des parents
Vos parents partagent la responsabilité de vous élever et devraient toujours réfléchir à ce qui est le mieux pour vous. Les gouvernements devraient fournir des services pour aider les parents, surtout si les deux parents travaillent.

Article 19, Protection contre toutes les formes de violence, d'abus et de négligence
Les gouvernements devraient veiller à ce que vous soyez correctement pris en charge et à vous protéger contre la violence, les abus et la négligence de la part de vos parents ou de toute autre personne qui s'occupe de vous.

Article 20, Protection alternative
Si les parents et la famille ne peuvent pas prendre soin de vous correctement, alors vous devez être pris en charge par des personnes qui respectent votre religion, vos traditions et votre langue.

Article 21, Adoption
Si vous êtes adopté, la première préoccupation doit être de savoir ce qui vous convient le mieux, que vous soyez adopté dans votre pays de naissance ou que vous soyez amené à vivre dans un autre pays.

Article 22, Enfants réfugiés
Si vous êtes venu dans un nouveau pays parce que votre pays d'origine n'était pas sûr, vous avez droit à la protection et au soutien. Vous avez les mêmes droits que les enfants nés dans ce pays.

Article 23, Enfants handicapés
Si vous souffrez de toute sorte de handicap, vous devez bénéficier de soins, d'un soutien et d'une éducation spéciaux afin de pouvoir mener une vie pleine et indépendante et de participer au mieux à la communauté.

Article 24, Santé et services de santé

Vous avez droit à des soins de santé de bonne qualité (par exemple, médicaments, hôpitaux, professionnels de la santé). Vous avez également le droit à de l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et à une éducation sanitaire afin de rester en bonne santé. Les pays riches devraient aider les pays plus pauvres à atteindre cet objectif.

Article 25, Examen périodique du traitement
Si vous êtes pris en charge par les autorités ou institutions locales plutôt que par vos parents, vous devriez faire réviser votre situation régulièrement pour vous assurer que vous êtes bien soigné et traité.

Article 26, Bénéficier de la sécurité sociale
La société dans laquelle vous vivez doit vous offrir des prestations de sécurité sociale (aide monétaire) qui vous aident à vous développer et à vivre dans de bonnes conditions (par exemple, éducation, culture, nutrition, santé, protection sociale). Le gouvernement devrait fournir des fonds supplémentaires aux enfants des familles dans le besoin.

Article 27, Niveau de vie suffisant
Vous devez vivre dans de bonnes conditions qui vous aident à vous développer physiquement, mentalement, spirituellement, moralement et socialement. Le gouvernement devrait aider les familles qui n'ont pas les moyens de le faire.

Article 28, Droit à l'éducation
Vous avez droit à l'éducation. La discipline dans les écoles doit respecter votre dignité humaine. L'enseignement primaire devrait être gratuit et obligatoire. Les pays riches devraient aider les pays plus pauvres à atteindre cet objectif.

Article 29, Les buts de l'éducation
L'éducation doit développer au maximum votre personnalité, vos talents et vos capacités mentales et physiques. Elle doit vous préparer à la vie et vous encourager à respecter vos parents et votre pays, ainsi que les autres nations et cultures. Vous avez le droit de connaître vos droits.

Article 30, Enfants des minorités et d'origine autochtone
Vous avez le droit d'apprendre et d'utiliser les traditions, la religion et la langue de votre famille, qu'elles soient ou non partagées par la plupart des habitants de votre pays.

Article 31, Loisirs, jeux et culture
Vous avez le droit de vous détendre, de jouer et de participer à un large éventail d'activités récréatives et culturelles.

Article 32, Travail des enfants
Le gouvernement devrait vous protéger contre les travaux dangereux pour votre santé ou votre développement, qui interfèrent avec votre éducation ou qui pourraient amener les gens à profiter de vous.

Article 33, Enfants et abus de drogues
Le gouvernement devrait fournir des moyens de vous protéger contre l'utilisation, la production ou la distribution de drogues dangereuses.

Article 34, Protection contre l'exploitation sexuelle
Le gouvernement devrait vous protéger des abus sexuels.

Article 35, Protection contre la traite, la vente et l'enlèvement

Le gouvernement doit s'assurer que vous n'êtes pas kidnappé, vendu ou emmené dans d'autres pays pour être exploité.

Article 36, Protection contre d'autres formes d'exploitation
Vous devez être protégé de toute activité qui pourrait nuire à votre développement et à votre bien-être.

Article 37, Protection contre la torture, les traitements dégradants et la perte de liberté
Si vous enfreignez la loi, vous ne devriez pas être traité cruellement. Vous ne devez pas être mis en prison avec des adultes et devez pouvoir rester en contact avec votre famille.

Article 38, Protection des enfants touchés par les conflits armés
Si vous avez moins de quinze ans (moins de dix-huit ans dans la plupart des pays européens), les gouvernements ne devraient pas vous permettre de rejoindre l'armée ou de participer directement à la guerre. Les enfants des zones de guerre devraient bénéficier d'une protection spéciale.

Article 39, Réhabilitation des enfants victimes
Si vous avez été négligé, torturé ou maltraité, victime d'exploitation et de guerre, ou mis en prison, vous devriez recevoir une aide spéciale pour retrouver votre santé physique et mentale et rejoindre la société.

Article 40, Justice pour mineurs
Si vous êtes accusé d'avoir enfreint la loi, vous devez être traité d'une manière qui respecte votre dignité. Vous devriez recevoir une aide juridique et ne recevoir une peine de prison que pour les crimes les plus graves.

Article 41, Respect de normes plus élevées en matière de droits de l'homme
Si les lois de votre pays sont meilleures pour les enfants que les articles de la Convention, ces lois doivent être respectées.

Article 42, Faire largement connaître la Convention
Le Gouvernement devrait faire connaître la Convention à tous les parents, institutions et enfants.

Articles 43-54, Devoirs des gouvernements
Ces articles expliquent comment les adultes et les gouvernements devraient travailler ensemble pour s'assurer que tous les enfants jouissent de tous leurs droits .
(Source: http://www.eycb.coe.int/compasito/chapter_6/pdf/1.pdf , page 296.)

***Remarque** :* La CRC a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989 et elle est entrée en vigueur en tant que loi internationale en 1990. La CRC comprend 54 articles qui définissent les droits des enfants et la manière dont ces droits doivent être protégés et promus par les gouvernements.

Déclaration universelle des droits de l'homme
Préambule
Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme,

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression,

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations, considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande

Considérant que les Etats Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement,

Donc, maintenant L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article premier
Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2
Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.
De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 3
Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4
Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5
Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6
Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Article 7
Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8
Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9
Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé.

Article 10
Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.
Article 11
1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.
2. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Article 12
Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 13
1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien et de revenir dans son pays.

Article 14
1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile dans d'autres pays.
2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 15
1. Tout individu a droit à une nationalité.

2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Article 16
1. A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.
2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.
3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

Article 17
1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété

Article 18
Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19
Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20
1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.
2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Article 21
1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Article 22
Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23

1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal
3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 24
Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.
Article 25
1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.
2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26
1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.
3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Article 27
1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent
2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Article 28
Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29
1. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible.

2. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la
reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.
3. Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 30
Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant, pour un Etat, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

Convention relative aux droits de l'enfant

Adoptée et ouverte à la signature, ratification et adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989, entrée en vigueur le 2 septembre 1990, conformément à l'article 49

Préambule
Les Etats parties à la présente Convention,
Considérant que, conformément aux principes proclamés dans la Charte des Nations Unies, la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ainsi que l'égalité et le caractère inaliénable de leurs droits sont le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Ayant à l'esprit le fait que les peuples des Nations Unies ont, dans la Charte, proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme et dans la dignité et la valeur de la personne humaine, et qu'ils ont résolu de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Reconnaissant que les Nations Unies, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, ont proclamé et ont convenu que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont énoncés, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation,

Rappelant que, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations Unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciale,

Convaincus que la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté,
Reconnaissant que l'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension,

Considérant qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,

Ayant à l'esprit que la nécessité d'accorder une protection spéciale à l'enfant a été énoncée dans la Déclaration de Genève de 1924 sur les droits de l'enfant et dans la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale le 20 novembre 1959 et qu'elle a été reconnue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (en particulier aux articles 23 et 24), dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (en particulier à l'article 10) et dans les statuts et instruments pertinents des institutions spécialisées et des organisations internationales qui se préoccupent du bien-être de l'enfant,
Ayant à l'esprit que, comme indiqué dans la Déclaration des droits de l'enfant, « l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance »,
Rappelant les dispositions de la Déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables à la protection et au bien- être des enfants, envisagés surtout sous l'angle des pratiques en matière d'adoption et de placement familial sur les plans national et international, de l'Ensemble de règles

minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing) et de la Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et de conflit armé,
Reconnaissant qu'il y a dans tous les pays du monde des enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles et qu'il est nécessaire d'accorder à ces enfants une attention particulière,
Tenant dûment compte de l'importance des traditions et valeurs culturelles de chaque peuple dans la protection et le développement harmonieux de l'enfant,
Reconnaissant l'importance de la coopération internationale pour l'amélioration des conditions de vie des enfants dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement,
Ont convenu de ce qui suit :

Première partie

Article premier
Au sens de la présente Convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.
Article 2
1. Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.
2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanctions motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille.
Article 3
1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.
2. Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.
3. Les Etats parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection, soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié.
Article 4
Les Etats parties s'engagent à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les droits reconnus dans la présente Convention. Dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels, ils prennent ces mesures dans toutes les limites des ressources dont ils disposent et, s'il y a lieu, dans le cadre de la coopération internationale.
Article 5
Les Etats parties respectent la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents ou, le cas échéant, les membres de la famille élargie ou de la communauté, comme prévu par la coutume locale, les tuteurs ou autres personnes légalement responsables de l'enfant, de donner à celui-ci, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits que lui reconnaît la présente Convention.

Article 6
1. Les Etats parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent à la vie.

2. Les Etats parties assurent dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant.

Article 7

1. L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a, dès celle-ci, le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

2. Les Etats parties veillent à mettre ces droits en œuvre conformément à leur législation nationale et aux obligations que leur imposent les instruments internationaux applicables en la matière, en particulier dans les cas où faute de cela l'enfant se trouverait apatride.

Article 8

1. Les Etats parties s'engagent à respecter le droit de l'enfant de préserver son identité, y compris sa nationalité, son nom et ses relations familiales, tels qu'ils sont reconnus par la loi, sans ingérence illégale.

2. Si un enfant est illégalement privé des éléments constitutifs de son identité ou de certains d'entre eux, les Etats parties doivent lui accorder une assistance et une protection appropriées, pour que son identité soit rétablie aussi rapidement que possible.

Article 9

1. Les Etats parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation soit nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Une décision en ce sens peut être nécessaire dans certains cas particuliers, par exemple lorsque les parents maltraitent ou négligent l'enfant, ou lorsqu'ils vivent séparément et qu'une décision doit être prise au sujet du lieu de résidence de l'enfant.

2. Dans tous les cas prévus au paragraphe 1 du présent article, toutes les parties intéressées doivent avoir la possibilité de participer aux délibérations et de faire connaître leurs vues.

3. Les Etats parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.

4. Lorsque la séparation résulte de mesures prises par un Etat partie, telles que la détention, l'emprisonnement, l'exil, l'expulsion ou la mort (y compris la mort, quelle qu'en soit la cause, survenue en cours de détention) des deux parents ou de l'un d'eux, ou de l'enfant, l'Etat partie donne sur demande aux parents, à l'enfant ou, s'il y a lieu, à un autre membre de la famille les renseignements essentiels sur le lieu où se trouvent le membre ou les membres de la famille, à moins que la divulgation de ces renseignements ne soit préjudiciable au bien-être de l'enfant. Les Etats parties veillent en outre à ce que la présentation d'une telle demande n'entraîne pas en elle-même de conséquences fâcheuses pour la personne ou les personnes intéressées.

Article 10

1. Conformément à l'obligation incombant aux Etats parties en vertu du paragraphe 1 de l'article 9, toute demande faite par un enfant ou ses parents en vue d'entrer dans un Etat partie ou de le quitter aux fins de réunification familiale est considérée par les Etats parties dans un esprit positif, avec humanité et diligence. Les Etats parties veillent en outre à ce que la présentation d'une telle demande n'entraîne pas de conséquences fâcheuses pour les auteurs de la demande et les membres de leur famille.

2. Un enfant dont les parents résident dans des Etats différents a le droit d'entretenir, sauf circonstances exceptionnelles, des relations personnelles et des contacts directs réguliers avec ses deux parents. A cette fin, et conformément à l'obligation incombant aux Etats parties en vertu du paragraphe 1 de l'article 9, les Etats parties respectent le droit qu'ont l'enfant et ses parents de quitter tout pays, y compris le leur et de revenir dans leur propre pays. Le droit de quitter tout pays ne peut faire l'objet que des restrictions prescrites par la loi qui sont nécessaires pour protéger la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la moralité publiques, ou les droits et libertés d'autrui et qui sont compatibles avec les autres droits reconnus dans la présente Convention.

Article 11

1. Les Etats parties prennent des mesures pour lutter contre les déplacements et les non-retours illicites d'enfants à l'étranger.
2. A cette fin, les Etats parties favorisent la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux ou l'adhésion aux accords existants.

Article 12

1. Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.
2. A cette fin, on donnera,notamment à l'enfant, la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation appropriée, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale.

Article 13

1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.
2. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires :
a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui; ou
b) A la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.

Article 14

1. Les Etats parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion.
2. Les Etats parties respectent le droit et le devoir des parents ou, le cas échéant, des représentants légaux de l'enfant, de guider celui-ci dans l'exercice du droit susmentionné d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.
3. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut être soumise qu'aux seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires pour préserver la sûreté publique, l'ordre public, la santé et la moralité publiques, ou les libertés et droits fondamentaux d'autrui.

Article 15

1. Les Etats parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.
2. L'exercice de ces droits ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique ou de l'ordre public, ou pour protéger la santé ou la moralité publiques, ou les droits et libertés d'autrui.

Article 16

1. Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation 2. L'enfant a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 17

Les Etats parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale. A cette fin, les Etats parties :
a) Encouragent les médias à diffuser une information et des matériels qui présentent une utilité sociale et culturelle pour l'enfant et répondent à l'esprit de l'article 29;
b) Encouragent la coopération internationale en vue de produire, d'échanger et de diffuser une information et des matériels de ce type provenant de différentes sources culturelles, nationales et internationales;
c) Encouragent la production et la diffusion de livres pour enfants;
d) Encouragent les médias à tenir particulièrement compte des besoins linguistiques des enfants autochtones ou appartenant à un groupe minoritaire;

e) Favorisent l'élaboration de principes directeurs appropriés destinés à protéger l'enfant contre l'information et les matériels qui nuisent à son bien-être, compte tenu des dispositions des articles 13 et 18.

Article 18

1. Les Etats parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement. La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents ou, le cas échéant, à ses représentants légaux. Ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant.
2. Pour garantir et promouvoir les droits énoncés dans la présente Convention, les Etats parties accordent l'aide appropriée aux parents et aux représentants légaux de l'enfant dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant et assurent la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants.
3. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants pour lesquels ils remplissent les conditions requises.

Article 19

1. Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.
2. Ces mesures de protection doivent comprendre, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire.

Article 20

1. Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat. < 2. Les Etats parties prévoient pour cet enfant une protection de remplacement conforme à leur législation nationale.
3. Cette protection de remplacement peut notamment avoir la forme du placement dans une famille, de la kafala de droit islamique, de l'adoption ou, en cas de nécessité, du placement dans un établissement pour enfants approprié. Dans le choix entre ces solutions, il est dûment tenu compte de la nécessité d'une certaine continuité dans l'éducation de l'enfant, ainsi que de son origine ethnique, religieuse, culturelle et linguistique.

Article 21

Les Etats parties qui admettent et/ou autorisent l'adoption s'assurent que l'intérêt supérieur de l'enfant est la considération primordiale en la matière, et :
a) Veillent à ce que l'adoption d'un enfant ne soit autorisée que par les autorités compétentes, qui vérifient, conformément à la loi et aux procédures applicables et sur la base de tous les renseignements fiables relatifs au cas considéré, que l'adoption peut avoir lieu eu égard à la situation de l'enfant par rapport à ses père et mère, parents et représentants légaux et que, le cas échéant, les personnes intéressées ont donné leur consentement à l'adoption en connaissance de cause, après s'être entourées des avis nécessaires;
b) Reconnaissent que l'adoption à l'étranger peut être envisagée comme un autre moyen d'assurer les soins nécessaires à l'enfant, si celui-ci ne peut, dans son pays d'origine, être placé dans une famille nourricière ou adoptive ou être convenablement élevé;
c) Veillent, en cas d'adoption à l'étranger, à ce que l'enfant ait le bénéfice de garanties et de normes équivalant à celles existant en cas d'adoption nationale;

d) Prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que, en cas d'adoption à l'étranger, le placement de l'enfant ne se traduise pas par un profit matériel indu pour les personnes qui en sont responsables;
e) Poursuivent les objectifs du présent article en concluant des arrangements ou des accords bilatéraux ou multilatéraux, selon les cas, et s'efforcent dans ce cadre de veiller à ce que les placements d'enfants à l'étranger soient effectués par des autorités ou des organes compétents.

Article 22

1. Les Etats parties prennent les mesures appropriées pour qu'un enfant qui cherche à obtenir le statut de réfugié ou qui est considéré comme réfugié en vertu des règles et procédures du droit international ou national applicable, qu'il soit seul ou accompagné de ses père et mère ou de toute autre personne, bénéficie de la protection et de l'assistance humanitaire voulues pour lui permettre de jouir des droits que lui reconnaissent la présente Convention et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ou de caractère humanitaire auxquels lesdits Etats sont parties.
2. A cette fin, les Etats parties collaborent, selon qu'ils le jugent nécessaire, à tous les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales compétentes collaborant avec l'Organisation des Nations Unies pour protéger et aider les enfants qui se trouvent en pareille situation et pour rechercher les père et mère ou autres membres de la famille de tout enfant réfugié en vue d'obtenir les renseignements nécessaires pour le réunir à sa famille. Lorsque ni le père, ni la mère, ni aucun autre membre de la famille ne peut être retrouvé, l'enfant se voit accorder, selon les principes énoncés dans la présente Convention, la même protection que tout autre enfant définitivement ou temporairement privé de son milieu familial pour quelque raison que ce soit.

Article 23

1. Les Etats parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité.
2. Les Etats parties reconnaissent le droit à des enfants handicapés de bénéficier de soins spéciaux et encouragent et assurent, dans la mesure des ressources disponibles, l'octroi, sur demande, aux enfants handicapés remplissant les conditions requises et à ceux qui en ont la charge, d'une aide adaptée à l'état de l'enfant et à la situation de ses parents ou de ceux à qui il est confié.
3. Eu égard aux besoins particuliers des enfants handicapés, l'aide fournie conformément au paragraphe 2 du présent article est gratuite chaque fois qu'il est possible, compte tenu des ressources financières de leurs parents ou de ceux à qui l'enfant est confié et elle est conçue de telle sorte que les enfants handicapés aient effectivement accès à l'éducation, à la formation, aux soins de santé, à la rééducation, à la préparation à l'emploi et aux activités récréatives et bénéficient de ces services de façon propre à assurer une intégration sociale aussi complète que possible et leur épanouissement personnel, y compris dans le domaine culturel et spirituel.
4. Dans un esprit de coopération internationale, les Etats parties favorisent l'échange d'informations pertinentes dans le domaine des soins de santé préventifs et du traitement médical, psychologique et fonctionnel des enfants handicapés, y compris par la diffusion d'informations concernant les méthodes de rééducation et les services de formation professionnelle, ainsi que l'accès à ces données, en vue de permettre aux Etats parties d'améliorer leurs capacités et leurs compétences et d'élargir leur expérience dans ces domaines. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

Article 24

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services.
2. Les Etats parties s'efforcent d'assurer la réalisation intégrale du droit susmentionné et, en particulier, prennent les mesures appropriées pour :
a) Réduire la mortalité parmi les nourrissons et les enfants;

b) Assurer à tous les enfants l'assistance médicale et les soins de santé nécessaires, l'accent étant mis sur le développement des soins de santé primaires;
c) Lutter contre la maladie et la malnutrition, y compris dans le cadre de soins de santé primaires, grâce notamment à l'utilisation de techniques aisément disponibles et à la fourniture d'aliments nutritifs et d'eau potable, compte tenu des dangers et des risques de pollution du milieu naturel;
d) Assurer aux mères des soins prénatals et postnatals appropriés;
e) Faire en sorte que tous les groupes de la société, en particulier les parents et les enfants, reçoivent une information sur la santé et la nutrition de l'enfant, les avantages de l'allaitement au sein, l'hygiène et la salubrité de l'environnement et la prévention des accidents et bénéficient d'une aide leur permettant de mettre à profit cette information;
f) Développer les soins de santé préventifs, les conseils aux parents et l'éducation et les services en matière de planification familiale.
3. Les Etats parties prennent toutes les mesures efficaces appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants.
4. Les Etats parties s'engagent à favoriser et à encourager la coopération internationale en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation du droit reconnu dans le présent article. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

Article 25

Les Etats parties reconnaissent à l'enfant qui a été placé par les autorités compétentes pour recevoir des soins, une protection ou un traitement physique ou mental, le droit à un examen périodique dudit traitement et de toute autre circonstance relative à son placement.

Article 26

1. Les Etats parties reconnaissent à tout enfant le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales, et prennent les mesures nécessaires pour assurer la pleine réalisation de ce droit en conformité avec leur législation nationale.
2. Les prestations doivent, lorsqu'il y a lieu, être accordées compte tenu des ressources et de la situation de l'enfant et des personnes responsables de son entretien, ainsi que de toute autre considération applicable à la demande de prestation faite par l'enfant ou en son nom.

Article 27

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.
2. C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant.
3. Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en oeuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, les vêtements et le logement.
4. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées en vue d'assurer le recouvrement de la pension alimentaire de l'enfant auprès de ses parents ou des autres personnes ayant une responsabilité financière à son égard, que ce soit sur leur territoire ou à l'étranger. En particulier, pour tenir compte des cas où la personne qui a une responsabilité financière à l'égard de l'enfant vit dans un Etat autre que celui de l'enfant, les Etats parties favorisent l'adhésion à des accords internationaux ou la conclusion de tels accords ainsi que l'adoption de tous autres arrangements appropriés.

Article 28

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :
a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;
b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures

appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin;
c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés;
d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, l'information et l'orientation scolaires et professionnelles;
e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.
2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.
3. Les Etats parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.
Article 29 Observation générale sur son application:
1. Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :
a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités;
b) Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies;
c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne;
d) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone;
e) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.
2. Aucune disposition du présent article ou de l'article 28 ne sera interprétée d'une manière qui porte atteinte à la liberté des personnes physiques ou morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement, à condition que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient respectés et que l'éducation dispensée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales que l'Etat aura prescrites.

Article 30

Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités, ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe.

Article 31

1. Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.
2. Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

Article 32

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

2. Les Etats parties prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives pour assurer l'application du présent article. A cette fin et compte tenu des dispositions pertinentes des autres instruments internationaux, les Etats parties, en particulier :
a) Fixent un âge minimum ou des âges minimums d'admission à l'emploi;
b) Prévoient une réglementation appropriée des horaires de travail et des conditions d'emploi;
c) Prévoient des peines ou autres sanctions appropriées pour assurer l'application effective du présent article.

Article 33

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives, pour protéger les enfants contre l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes et pour empêcher que des enfants ne soient utilisés pour la production et le trafic illicites de ces substances.

Article 34

Les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. A cette fin, les Etats prennent en particulier toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher :
a) Que des enfants ne soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale;
b) Que des enfants ne soient exploités à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales;
c) Que des enfants ne soient exploités aux fins de la production de spectacles ou de matériel à caractère pornographique.

Article 35

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants à quelque fin que ce soit et sous quelque forme que ce soit.

Article 36

Les Etats parties protègent l'enfant contre toutes autres formes d'exploitation préjudiciables à tout aspect de son bien- être.

Article 37

Les Etats parties veillent à ce que :
a) Nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans;
b) Nul enfant ne soit privé de liberté de façon illégale ou arbitraire. L'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit être en conformité avec la loi, n'être qu'une mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible;
c) Tout enfant privé de liberté soit traité avec humanité et avec le respect dû à la dignité de la personne humaine et d'une manière tenant compte des besoins des personnes de son âge. En particulier, tout enfant privé de liberté sera séparé des adultes, à moins que l'on estime préférable de ne pas le faire dans l'intérêt supérieur de l'enfant et il a le droit de rester en contact avec sa famille par la correspondance et par les visites, sauf circonstances exceptionnelles;
d) Les enfants privés de liberté aient le droit d'avoir rapidement accès à l'assistance juridique ou à toute autre assistance appropriée, ainsi que le droit de contester la légalité de leur privation de liberté devant un tribunal ou une autre autorité compétente, indépendante et impartiale et à ce qu'une décision rapide soit prise en la matière.

Article 38

1. Les Etats parties s'engagent à respecter et à faire respecter les règles du droit humanitaire international qui leur sont applicables en cas de conflit armé et dont la protection s'étend aux enfants.

2. Les Etats parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour veiller à ce que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans ne participent pas directement aux hostilités.
3. Les Etats parties s'abstiennent d'enrôler dans leurs forces armées toute personne n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans. Lorsqu'ils incorporent des personnes de plus de quinze ans mais de moins de dix-huit ans, les Etats parties s'efforcent d'enrôler en priorité les plus âgées.
4. Conformément à l'obligation qui leur incombe en vertu du droit humanitaire international de protéger la population civile en cas de conflit armé, les Etats parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour que les enfants qui sont touchés par un conflit armé bénéficient d'une protection et de soins.

Article 39

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de conflit armé. Cette réadaptation et cette réinsertion se déroulent dans des conditions qui favorisent la santé, le respect de soi et la dignité de l'enfant.

Article 40

1. Les Etats parties reconnaissent à tout enfant suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale le droit à un traitement qui soit de nature à favoriser son sens de la dignité et de la valeur personnelle, qui renforce son respect pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales d'autrui et qui tienne compte de son âge ainsi que de la nécessité de faciliter sa réintégration dans la société et de lui faire assumer un rôle constructif au sein de celle-ci.
2. A cette fin et compte tenu des dispositions pertinentes des instruments internationaux, les Etats parties veillent en particulier :
a) À ce qu'aucun enfant ne soit suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale en raison d'actions ou d'omissions qui n'étaient pas interdites par le droit national ou international au moment où elles ont été commises;
b) A ce que tout enfant suspecté ou accusé d'infraction à la loi pénale ait au moins le droit aux garanties suivantes :
I) Être présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie;
II) Être informé dans le plus court délai et directement des accusations portées contre lui, ou, le cas échéant, par l'intermédiaire de ses parents ou représentants légaux et bénéficier d'une assistance juridique ou de toute autre assistance appropriée pour la préparation et la présentation de sa défense;
III) Que sa cause soit entendue sans retard par une autorité ou une instance judiciaire compétentes, indépendantes et impartiales, selon une procédure équitable aux termes de la loi, en présence de son conseil juridique ou autre et, à moins que cela ne soit jugé contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant en raison notamment de son âge ou de sa situation, en présence de ses parents ou représentants légaux;
IV) Ne pas être contraint de témoigner ou de s'avouer coupable; interroger ou faire interroger les témoins à charge et obtenir la comparution et l'interrogatoire des témoins à décharge dans des conditions d'égalité;
V) S'il est reconnu avoir enfreint la loi pénale, faire appel de cette décision et de toute mesure arrêtée en conséquence devant une autorité ou une instance judiciaire supérieure compétentes, indépendantes et impartiales, conformément à la loi;
VI) Se faire assister gratuitement d'un interprète s'il ne comprend ou ne parle pas la langue utilisée;
VII) Que sa vie privée soit pleinement respectée à tous les stades de la procédure.
3. Les Etats parties s'efforcent de promouvoir l'adoption de lois, des procédures, la mise en place d'autorités et d'institutions spécialement conçues pour les enfants suspectés, accusés ou convaincus d'infraction à la loi pénale et en particulier :
a) D'établir un âge minimum au-dessous duquel les enfants seront présumés n'avoir pas la capacité d'enfreindre la loi pénale;

b) De prendre des mesures, chaque fois que cela est possible et souhaitable, pour traiter ces enfants sans recourir à la procédure judiciaire, étant cependant entendu que les droits de l'homme et les garanties légales doivent être pleinement respectés.
4. Toute une gamme de dispositions, relatives notamment aux soins, à l'orientation et à la supervision, aux conseils, à la probation, au placement familial, aux programmes d'éducation générale et professionnelle et aux solutions autres qu'institutionnelles seront prévues en vue d'assurer aux enfants un traitement conforme à leur bien-être et proportionné à leur situation et à l'infraction.

Article 41

Aucune des dispositions de la présente Convention ne porte atteinte aux dispositions plus propices à la réalisation des droits de l'enfant qui peuvent figurer :
a) Dans la législation d'un Etat partie; ou
b) Dans le droit international en vigueur pour cet Etat.

Parties II et III

Les autres articles concernaient les devoirs des gouvernements concernant la manière dont les droits doivent être protégés et promus.

(Source: http://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/crc.aspx)